

Cent soixante-deuxième session

162 EX/4

Partie I

PARIS, le 21 septembre 2001

Original anglais/français

Point 3.1.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION
DU PROGRAMME ADOPTE PAR LA CONFERENCE GENERALE**

PARTIE I

**BILAN ANALYTIQUE DE L'EXECUTION DU PROGRAMME
ET DU FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION AU COURS
DES 18 PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001**

RESUME

Le présent rapport est destiné à informer les membres du Conseil exécutif sur l'état d'exécution du programme adopté par la Conférence générale.

La première partie de ce document constitue un bilan analytique des principaux résultats obtenus au cours des 18 premiers mois de l'exercice biennal en cours (2000-2001), en vue de fournir au Conseil exécutif les données pertinentes lui permettant de mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs poursuivis. La liste des principales activités (réunions, publications, etc.) mises en oeuvre au cours du premier semestre 2001 figure dans un document séparé (162 EX/INF.3).

Les autres rapports demandés par le Conseil exécutif, lors de ses précédentes sessions, et traités dans le cadre du point 3.1.1 de l'ordre du jour provisoire, sont présentés dans le document 162 EX/INF.6.

GRAND PROGRAMME I
L'EDUCATION POUR TOUS TOUT AU LONG DE LA VIE

Programme I.1 - L'éducation de base pour tous

	Fonds alloués au 30.06.2001	Dépenses effectives au 30.06.2001	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2001
	\$	\$	
Sous-programme I.1.1	2.891.886	1.790.329	61,9
Sous-programme I.1.2	3.967.012	2.637.960	66,5
Sous-programme I.1.3	5.336.202	3.788.322	71,1
Programme I.1	12.195.100	8.216.611	67,4

1. Pendant la période à l'examen, l'UNESCO a centré ses efforts en tout premier lieu sur la préparation du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, avril 2000), notamment l'organisation des réunions régionales préparatoires et l'achèvement du Bilan de l'EPT à l'an 2000, puis sur la mise en oeuvre du Cadre d'action de Dakar adopté par le Forum. Ce Cadre définit six objectifs, dont quelques-uns à l'horizon 2005 mais la plupart à l'horizon 2015. Les pays sont invités à mettre en place des forums EPT nationaux ou à renforcer ceux qui existent, et à définir des plans nationaux d'EPT détaillés avant 2002 au plus tard. En outre, l'UNESCO est invitée à réorienter le programme relatif à l'éducation de façon à inscrire les conclusions et les priorités formulées à Dakar au coeur de ses activités. Un rapport sur la mise en oeuvre et le suivi du Cadre d'action de Dakar est présenté dans le document 162 EX/7.

1.1.1 Offrir une éducation de base à tous les enfants

2. Les actions menées dans le domaine de **l'enseignement primaire** ont consisté à apporter un soutien technique et à mobiliser des ressources pour les réformes de l'enseignement et les programmes d'EPT. La contribution à l'élaboration des programmes nationaux d'EPT pour le Burkina Faso, le Cambodge, Madagascar, le Mozambique et le Nigéria a été l'une des principales priorités. A l'évidence, l'UNESCO doit s'impliquer dans les mécanismes de développement, en particulier les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les approches sectorielles et les stratégies de lutte contre la pauvreté (SLCP), afin de pouvoir influencer sur les politiques, les stratégies et les priorités. L'accent a été mis plus particulièrement sur la nécessité de briser l'engrenage de la pauvreté pour les enfants. L'UNESCO a aidé 24 pays à se doter de moyens accrus pour définir des politiques appropriées, planifier des stratégies susceptibles de déboucher sur une action de grande envergure et élaborer une grille pour le suivi de l'assistance aux enfants les plus démunis. Cette activité a fait appel à la participation d'universitaires, d'institutions internationales et d'ONG ainsi que des médias ; elle a été menée avec la collaboration de la Banque mondiale (chapitre des SLCP consacré à l'éducation) et de l'UNICEF, notamment.

3. Le renforcement des capacités nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire dans les Etats membres est demeuré une priorité. On a fourni un appui technique pour la réforme des programmes, la formation continue des enseignants et l'élaboration de stratégies concernant essentiellement la promotion des techniques de lecture, l'organisation et la gestion des classes à plusieurs niveaux et le contrôle des acquis scolaires. Des manuels traitant de ces questions

ont été élaborés et largement diffusés. Une réunion internationale sur le thème "Améliorer la qualité de l'enseignement primaire" a permis à 31 Etats membres de réfléchir aux stratégies à mettre en oeuvre pour remédier aux principaux problèmes de l'enseignement primaire. Dans le cadre de l'initiative EPT relative aux matériels d'apprentissage de base, les efforts de l'UNESCO/DANIDA se sont poursuivis pour susciter un environnement favorable à la production durable de manuels scolaires de qualité et peu coûteux. On a fourni une assistance technique pour la mise au point de stratégies axées sur la formulation de politiques et la recherche en vue de développer le secteur de l'édition au plan national, notamment en organisant des stages régionaux de formation à la publication assistée par ordinateur pour les formateurs, en renforçant les conseils de promotion du livre et en favorisant les partenariats entre acteurs publics et privés de l'édition. L'appui technique à un certain nombre de pays et territoires a permis d'améliorer pendant l'exercice biennal les capacités disponibles aux niveaux national et local pour planifier, concevoir, construire et entretenir des équipements scolaires peu coûteux. Les principes directeurs pour la conception de centres destinés à accueillir les enfants de la rue ont été mis au point et diffusés. Un plan-cadre pour la création de centres de jeunes au Bhoutan a été élaboré et approuvé par les autorités de ce pays.

4. En coopération avec la Banque mondiale et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), et dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'Afrique, une réunion rassemblant les ministres de sept pays francophones s'est tenue à Bamako (Mali) pour réfléchir aux moyens d'accélérer la scolarisation dans ces pays. Au Bénin, on a favorisé le dialogue entre les parlementaires afin de les inciter à faire de l'éducation une priorité. On a mis sur pied un programme d'échanges entre pédagogues africains et asiatiques. Comme l'a démontré ce programme, la formulation de stratégies et la mobilisation politique sont des éléments clés pour favoriser le changement. La gouvernance éducative a mis l'accent sur l'examen des politiques et le renforcement des capacités. Les activités ont pris notamment la forme d'un voyage d'étude en Inde et au Bangladesh organisé conjointement par l'UNESCO, la Banque mondiale et l'ADEA, qui a permis à des praticiens de quatre pays africains de se familiariser avec les méthodes de gestion scolaire décentralisée. On a mis au point des indicateurs pour évaluer l'exécution des politiques dans le domaine de la gouvernance éducative. Les consultations internationales organisées avec le concours de la Banque mondiale ont permis de définir des modalités de collaboration entre les partenaires de l'EPT. Des études de cas sur la mise en oeuvre des réformes éducatives en République-Unie de Tanzanie et au Pakistan sont en cours de réalisation ; elles souligneront la nécessité de dispenser à tous une éducation de qualité.

5. **Les programmes d'éducation de la petite enfance et de la famille** ont poursuivi trois objectifs : élaborer des politiques relatives à la petite enfance, renforcer les politiques de soutien à la famille et améliorer la gestion de l'information relative à la petite enfance. Les résultats obtenus ont été notamment les suivants : renforcement des politiques nationales pour l'éducation intégrée de la petite enfance dans 10 pays, mise en place de réseaux régionaux pour les politiques de soutien à la famille dans trois régions, et partage de l'information relative à la petite enfance avec les décideurs et les experts. Plus d'une vingtaine de pays ont bénéficié d'une assistance pour élaborer des politiques nationales, axée notamment sur l'amélioration des indicateurs et les politiques de soutien à la famille. La formulation de politiques a permis aux pouvoirs publics de prendre davantage conscience des responsabilités qui leur incombent en matière d'éducation de la petite enfance. Les activités axées sur les politiques de soutien à la famille visaient à démontrer le rôle privilégié que joue celle-ci dans la prise en charge de la petite enfance. L'UNESCO s'est employée à centraliser l'information relative à la petite enfance.

6. La conceptualisation de **l'éducation intégratrice** et la prise en compte de cette notion lors du Forum mondial sur l'éducation ont été deux axes d'intervention essentiels, qui se sont traduits notamment par l'assistance technique aux Etats membres et la contribution aux activités régionales,

y compris l'amélioration du site Web consacré à cette question. Des expériences novatrices menées dans ce domaine ont été recensées et ont fait l'objet d'études de cas publiées sous le titre *Including the Excluded: Meeting Diversity in Education*. Des projets pilotes relatifs aux écoles intégratrices ont été mis en chantier au Cambodge, en coopération avec l'UNICEF et des ONG ; ces projets portent sur l'amélioration du cadre scolaire pour accueillir les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux, la formation des enseignants, le soutien communautaire et parental, et l'appui à la formulation des politiques. Grâce au soutien technique dont ils ont bénéficié, six pays du Pacifique se sont dotés de politiques en faveur d'une éducation intégratrice, qui se sont traduites par une amélioration des possibilités de scolarisation offertes aux enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux.

1.1.2 Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes

7. Conformément aux engagements pris lors du Forum mondial sur l'éducation à Dakar, les activités dans le domaine de **l'alphabétisation et de l'éducation communautaire** se sont développées sur trois fronts : promotion et renouveau des normes internationales en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle ; appui au renforcement des capacités nationales de planification, de gestion et de mise en réseau pour améliorer la qualité de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ; recensement et diffusion des pratiques concluantes en vue d'améliorer les politiques et les programmes au niveau national.

8. Comme l'a demandé l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/54/122), un projet de proposition et de plan d'action pour une décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation a été élaboré, sur la base d'un document de travail établi lors d'une réunion d'experts tenue à Sèvres (France) du 27 au 29 mars 2000 et d'une séance de stratégie tenue lors du Forum mondial sur l'éducation à Dakar, et après consultation des Etats membres, des organisations de la société civile et des institutions internationales. Une nouvelle optique de l'alphabétisation, privilégiant l'alphabétisation pour tous, s'est imposée au cours de ce processus comme la pierre angulaire des activités en faveur de l'éducation pour tous ; elle est devenue le fondement du projet de proposition et de plan d'action. L'UNESCO s'est également attachée à promouvoir systématiquement l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles (UNGEI) grâce à un travail de sensibilisation auprès des responsables ministériels et des décideurs. Les travaux de recherche sur l'égalité des sexes dans l'éducation de base, et la collaboration avec des experts internationaux ont conduit à l'élaboration d'un document de travail intitulé *Gender Equality in Basic Education-Strategic Framework* (L'égalité des sexes dans l'éducation de base - cadre stratégique), exposant la démarche que l'UNESCO entend suivre pour atteindre l'objectif de l'égalité entre les sexes, conformément à l'engagement pris à Dakar. Les activités menées dans cette perspective portent notamment sur le renforcement des capacités des enseignantes et l'élaboration de matériels de formation et d'apprentissage qui répondent aux besoins des filles.

9. Des efforts ont été faits, conjointement avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation et l'Institut international de l'alphabétisation, pour améliorer les outils de contrôle et d'évaluation de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, la qualité de ces outils étant jugée déterminante pour mesurer les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs fixés à Dakar. Suite à l'évaluation de la coopération entre l'UNESCO et l'Institut international de l'alphabétisation, les modalités de cette coopération seront revues. Des systèmes informatisés d'aide à la gestion de l'éducation (EMIS) et des bases de données sur l'éducation non formelle ont été mis en place dans différents pays.

10. Des études d'impact ont été entreprises dans plusieurs pays afin de déterminer l'incidence des activités d'alphabétisation et d'éducation non formelle sur l'apprentissage au niveau local. Les expériences de politiques et de formation intégrées en matière d'éducation de base qui englobent les

systèmes formels et non formels ont été recensées, analysées et leurs enseignements ont été mis en commun pour permettre d'aller plus loin. Les programmes d'alphabétisation qui, dans les différentes régions du monde, ont donné des résultats particulièrement probants et remarquables ont été sélectionnés pour recevoir les prix internationaux d'alphabétisation à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation (8 septembre). Les informations concernant ces programmes ont été diffusées dans le monde entier.

11. L'UNESCO s'est attachée à promouvoir le rôle des organisations de la société civile dans la prestation de l'éducation et des autres services éducatifs, en particulier en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle, leur implication étant un élément clé pour la réalisation de l'EPT. Une consultation sur ce thème s'est tenue à Bangkok (juillet 2001) en vue de définir un cadre pour les activités communes à mener au sein du réseau de la Consultation collective des ONG sur l'EPT. Des activités spécifiques ont visé à renforcer les contributions des ONG et des organisations de la société civile à l'EPT, à assurer la coordination des activités conjointes conformément au cadre convenu et à représenter le réseau pour le suivi de Dakar. Un site a également été ouvert sur le Web pour consulter les organisations de la société civile sur la nouvelle optique de l'alphabétisation privilégiant l'alphabétisation pour tous.

12. Afin d'**étendre les possibilités d'éducation aux exclus**, on s'est attaché à continuer de mobiliser les partenaires locaux indispensables (organismes gouvernementaux et organisations non gouvernementales) pour qu'ils appuient les initiatives en faveur des jeunes dans des conditions difficiles. Les décideurs et l'opinion publique ont été sensibilisés beaucoup plus largement à la situation de ces enfants grâce à la diffusion de matériels, le coparrainage de films et d'expositions, etc. On a également encouragé les projets éducatifs en faveur des enfants de la rue, des enfants qui travaillent et des minorités ethniques, en mettant l'accent sur la prévention du VIH/sida et de la toxicomanie, la réinsertion par le biais du sport et des activités culturelles, et le soutien accru aux institutions et aux centres qui répondent aux besoins essentiels de ces groupes. On renforce systématiquement les partenariats, notamment avec le Programme alimentaire mondial.

13. S'adressant aux enfants qui n'ont pas accès à l'éducation de base, le **projet spécial : amélioration des possibilités d'apprentissage offertes aux jeunes marginalisés** propose des solutions de rechange pour développer l'alphabétisme fonctionnel, les compétences utiles sur le marché du travail, la capacité d'emploi autonome et l'esprit d'entreprise. L'examen de ce projet a mis en évidence la nécessité d'une démarche multidimensionnelle pour promouvoir les activités en faveur des jeunes exclus.

14. Pendant l'exercice biennal, le **projet spécial : promotion de l'éducation des jeunes filles et des femmes en Afrique**, auquel 27 pays ont participé en coopération avec le Forum des femmes africaines spécialistes des sciences de l'éducation (FAWE), a mis l'accent sur la formation régionale de formateurs et l'élaboration pour le site Web de nouveaux modules de formation consacrés aux thèmes suivants : conseils aux enfants touchés par le VIH/sida, initiation à la création de petites entreprises, harmonie sociale et raciale. Soixante-treize formateurs ont suivi un programme de formation régionale au Malawi et au Sénégal. Le Botswana, le Zimbabwe et le Malawi ont organisé des forums de jeunes destinés à fournir une formation sur les conseils aux enfants rendus orphelins par le VIH/sida. Le Centre pour le conseil, l'orientation et l'épanouissement des jeunes en Afrique (Malawi) a organisé une formation régionale portant sur les moyens d'améliorer l'échange de matériels. Une évaluation indépendante du projet est en cours de réalisation en vue de généraliser ses activités. La mise en place du Centre international pour l'éducation des filles et des femmes (Burkina Faso) s'est poursuivie.

I.1.3 Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous

15. Le **Forum mondial sur l'éducation**, organisé par l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP et la Banque mondiale, a rassemblé quelque 1.100 participants de 164 pays. Précédé par une consultation des organisations non gouvernementales, il a mis l'accent sur les grandes orientations générales lors des séances plénières et sur les principales questions opérationnelles lors des séances de stratégie, en se plaçant du point de vue de la communauté internationale. Le Forum a adopté un Cadre d'action en vue de réaliser l'éducation pour tous d'ici à 2015 au plus tard, qui inclut la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, les six cadres d'action régionaux ainsi qu'un commentaire élargi. Le Forum EPT a été supprimé et l'UNESCO a été priée de "continuer d'assumer le rôle qui lui a été confié d'assurer la coordination entre les partenaires de l'EPT et de maintenir la dynamique de leur coopération" (par. 19). On trouvera dans le document 162 EX/7 des informations détaillées sur la mise en oeuvre du Cadre d'action du Forum mondial sur l'éducation.

16. Le **Bilan de l'EPT à l'an 2000**, entrepris en 1999 et achevé en temps voulu pour être présenté au Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, avril 2000), a fait le point sur la situation actuelle de l'éducation dans quelque 180 pays. Il a évalué les progrès réalisés par chaque pays pendant les années 90 pour promouvoir l'objectif de l'éducation pour tous et a suscité une information très diversifiée sur les activités visant à développer l'éducation de base. Conformément à la résolution A/52/84 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Forum EPT interinstitutions, basé à l'UNESCO, a coordonné le Bilan et facilité la tenue de six conférences régionales sur l'EPT, qui ont prélué au Forum de Dakar.

17. En prévision du Forum de Dakar, le Secrétariat du Forum EPT a établi une synthèse globale, fondée sur les informations fournies par le Bilan. Un document de statistiques distinct a été établi par l'Institut de statistique de l'UNESCO, sur la base des données relatives à 18 indicateurs fondamentaux collectées et présentées dans les rapports de pays. La documentation comprenait également six rapports de synthèse régionaux et cadres d'action régionaux adoptés lors des conférences régionales, 14 études thématiques et un numéro spécial de la publication *Situation et tendances de l'éducation pour tous* intitulé "L'évaluation des acquis scolaires".

18. Immédiatement après le Forum, l'UNESCO a diffusé le *Cadre d'action* et le *Rapport final* du Forum dans les six langues officielles de l'Organisation. Afin d'aider les pays à mettre au point des plans d'action EPT d'ici à 2002, une brochure intitulée *Préparation des plans nationaux d'action : principes directeurs* a été élaborée et distribuée à tous les Etats membres. Etant donné l'importance que revêt le financement de l'éducation pour tous, en tant qu'initiative mondiale visant à élaborer les stratégies et mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer efficacement les efforts consentis au niveau national, l'UNESCO, après consultation de tous les partenaires de l'EPT, a établi un document intitulé *Coopération des partenaires du développement en faveur de l'éducation pour tous : principes et stratégies*. Ce document formule les principes généraux qui doivent permettre à tous les partenaires de s'entendre sur les différents éléments énoncés au paragraphe 11 du Cadre d'action de Dakar : renforcement du financement externe accru, meilleure prévisibilité des flux de ressources, coordination plus efficace des donateurs, approches sectorielles, allègement ou annulation de la dette pour lutter contre la pauvreté, suivi systématique et évaluations périodiques. L'ensemble des partenaires de l'EPT sont convenus de considérer ce document comme la base d'une approche commune de l'initiative mondiale.

19. Dans le cadre du suivi de l'EPT, l'UNESCO a renforcé **les partenariats régionaux et internationaux et les programmes de coopération** avec différents organismes de développement dans le domaine des politiques éducatives et de la promotion de l'éducation. Le Comité conjoint UNESCO/UNICEF sur l'éducation a tenu un certain nombre de consultations pour discuter de la collaboration entre ces deux organisations. D'autres consultations sont prévues, en particulier

pendant la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'éducation pour tous (septembre 2001). On trouvera des renseignements détaillés à ce sujet dans le document 161 EX/INF.6. Des partenariats sont mis en place avec la Banque mondiale afin de renforcer les effets de synergie pour faciliter l'élaboration des stratégies de lutte contre la pauvreté et des plans nationaux d'EPT, compte tenu de la complémentarité entre ces plans et le volet éducation des Stratégies. Des programmes et des modalités de coopération ont été mis en place avec des partenaires internationaux et régionaux comme la CNUCED pour les PMA (l'UNESCO a organisé un débat thématique sur l'EPT lors de la troisième Conférence sur les PMA à Bruxelles en avril 2001), CONFEMEN, l'Union interparlementaire, etc., en vue de fournir un appui commun pour l'élaboration des politiques et programmes nationaux relatifs à l'éducation. Le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth a joué un rôle de catalyseur en rassemblant les 15 partenaires au niveau régional et en mobilisant tous les secteurs à l'appui des objectifs de l'EPT dans la région. Ces efforts ont abouti à la mise en place d'un mécanisme de suivi efficace (ARABEFA) qui fournit un appui pour la constitution d'équipes nationales d'EPT et la formulation de plans d'action concrets, processus qui a démarré dans plusieurs pays.

20. Lors de la première réunion commune qu'ils ont tenue (juin 2000, Tbilissi, Géorgie), les instituts pédagogiques de Géorgie, d'Arménie et d'Azerbaïdjan ont décidé de créer le Réseau des instituts pédagogiques de la région du Caucase. Lors de la deuxième réunion, ils ont discuté du suivi du Forum de Dakar et recommandé la création d'un forum EPT sous-régional, dont la coordination sera assurée par le Ministère de l'éducation de Géorgie. L'Assemblée constituante du Forum national de l'éducation (Vilnius, juin 2001) a adopté une résolution portant création du Forum national de l'EPT. L'UNESCO a dépêché au Kosovo une mission d'étude conjointe avec le Conseil de l'Europe, en vue d'élaborer un cadre d'assistance commun pour répondre aux besoins éducatifs de la région. L'UNESCO a proposé d'intégrer son action aux initiatives menées par d'autres organismes et la communauté internationale, notamment dans le cadre du processus de Graz. Elle a également proposé d'utiliser ce cadre pour promouvoir les activités en faveur de l'EPT, en menant un travail de mobilisation et de sensibilisation lors de séminaires régionaux et nationaux et en procédant à des échanges en partenariat avec le Conseil de l'Europe, l'OCDE et l'équipe chargée de la coordination du suivi.

21. Pendant l'exercice biennal écoulé, **l'initiative des pays de l'E-9** a bénéficié d'un important renforcement budgétaire, ce qui a considérablement accru l'efficacité et l'impact des activités d'EPT menées par l'UNESCO dans les pays de l'E-9, tout en permettant à ces pays de partager leurs expériences de façon plus systématique et sur une échelle beaucoup plus large. Les bilans de l'EPT à l'an 2000 établis pour les pays de l'E-9 ont mis en évidence d'importants progrès ; de nouvelles modalités d'action ont été définies lors de la troisième réunion d'examen tenue au niveau ministériel par ces pays à Recife (Brésil), en janvier 2000. La Déclaration de Recife souligne le rôle que peuvent jouer les technologies de l'information pour améliorer la qualité de l'éducation de base et atteindre les exclus, et met l'accent sur l'attention accrue accordée à l'égalité entre les sexes, la formation des enseignants, l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

22. Dans le cadre du suivi de Dakar, des études approfondies menées au niveau local ont conduit à l'élaboration de matériels de postalphabétisation et de programmes nationaux d'alphabétisation. Pour permettre une meilleure planification et une utilisation plus efficace des ressources au niveau national, un projet portant sur la mise en place d'un système global informatisé pour le suivi, la gestion, la coordination, la planification et la promotion de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation dans les pays de l'E-9 est en cours de réalisation, avec la collaboration de l'Institut de statistique de l'UNESCO. L'Inde, le Bangladesh et le Pakistan ont conjugué leurs efforts pour organiser, en collaboration avec les Maldives, Sri Lanka, le Bhoutan et le Népal, un Forum EPT pour l'Asie du Sud, qui s'est réuni en avril 2001 à Katmandou. Les trois pays de l'E-9 organiseront,

avec le soutien de l'UNESCO, une formation poussée dans le domaine de la gestion de l'EPT, de l'élaboration des programmes, de l'amélioration des acquis scolaires et de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Des projets analogues sont en cours de réalisation au Nigéria et en Egypte, l'accent étant mis sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire. En outre, les bureaux de l'UNESCO dans les pays de l'E-9 ont fourni un solide appui aux projets nationaux utilisant les TIC ou l'enseignement à distance pour la formation continue des enseignants.

Programme I.2 - Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie

	Fonds alloués au 30.06.2001	Dépenses effectives au 30.06.2001	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2001
	\$	\$	
Sous-programme I.2.1	2.862.493	1.725.582	60,3
Sous-programme I.2.2	3.214.521	2.112.790	65,7
Sous-programme I.2.3	2.638.516	1.613.019	61,1
Programme I.2	8.715.530	5.451.391	62,5

23. Ce programme a mis essentiellement l'accent sur la rénovation des systèmes, programmes et processus éducatifs afin d'atteindre l'objectif de l'éducation pour tous tout au long de la vie. Les activités ont visé à renforcer les capacités nationales de réforme et de diversification des systèmes éducatifs, notamment par le recours accru à l'enseignement ouvert et à distance, en particulier pour la formation des enseignants. Les trois sous-programmes se sont attachés plus précisément à renforcer les capacités des Etats membres et du monde enseignant en général pour qu'ils soient à même de repenser le rôle de l'éducation et d'entreprendre la rénovation, la reconstruction et le développement qu'exige l'ensemble des systèmes éducatifs. On a accordé une attention spéciale aux difficultés auxquelles est confronté l'enseignement secondaire, en particulier du fait des progrès déjà réalisés dans l'éducation de base, progrès qui devraient aller en s'accéléralant sous l'impulsion du Forum mondial sur l'éducation et du Cadre d'action de Dakar. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, on s'est attaché en priorité à améliorer la condition ainsi que la formation initiale et continue des enseignants, étant donné leur contribution déterminante au renouvellement des contenus de l'enseignement et des méthodes pédagogiques à tous les niveaux, et le rôle essentiel qu'ils sont appelés à jouer si l'on veut que les objectifs fixés dans le Cadre d'action de Dakar soient atteints.

I.2.1 Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information

24. Les activités menées dans le cadre de ce sous-programme ont consisté essentiellement à promouvoir la réflexion sur **la conception de stratégies prospectives pour la réalisation de l'objectif de l'apprentissage tout au long de la vie**. En s'inspirant du Cadre d'action de Dakar et du rapport de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle, on a favorisé le débat aux niveaux national et international sur les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie. En particulier, l'UNESCO a organisé, en coopération avec la Banque mondiale, un vaste dialogue sur le thème "Construire des sociétés apprenantes : savoir, information et développement humain" à l'occasion d'EXPO 2000 (Hanovre, septembre 2000) ; cette activité s'est traduite notamment par un atelier international, plusieurs événements médiatiques et le lancement, le 8 septembre, de la Semaine internationale de l'éducation des adultes. Suite à la participation de l'UNESCO à la réunion des ministres de l'éducation du G8 (Okinawa, Japon, avril 2000), le document de synthèse établi par

la présidence a plaidé pour un engagement en faveur des objectifs de l'éducation de base et de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous, et a mentionné la mission universelle de l'UNESCO ainsi que la responsabilité qui lui incombe de promouvoir la coopération dans le domaine de l'éducation. La publication du rapport de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle dans d'autres langues s'est poursuivie et une publication intitulée *Apprendre tout au long de la vie* a été élaborée en anglais et en français. L'amélioration de la gouvernance éducative et de la gestion de l'éducation étant apparue comme l'une des priorités dans l'ensemble de la région arabe, un projet concernant la mise en place d'un système de soutien à la prise de décisions en matière d'éducation, axé sur le renforcement des capacités nationales aux niveaux central, régional et local, a été élaboré et est en cours d'exécution par le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth.

25. *Le Rapport mondial sur l'éducation 2000 : le droit à l'éducation ; vers l'éducation pour tous tout au long de la vie* a été publié dans les six langues officielles de l'Organisation. Suite à l'évaluation de la politique de l'UNESCO en ce qui concerne les rapports mondiaux et compte tenu de la priorité accordée à la réalisation de l'EPT, le Rapport mondial sur l'éducation sera remplacé par un rapport périodique d'analyse et d'information sur les progrès et les perspectives de l'éducation pour tous. Le travail préliminaire sur l'édition de 2003 a commencé. Les indicateurs mondiaux de l'éducation ont été affinés en coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'OCDE et la Banque mondiale. Le Système régional d'information pour l'éducation (SIRI) met en oeuvre un programme visant à inciter et aider les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à améliorer leurs statistiques de l'éducation et à définir un ensemble d'indicateurs communs de l'éducation à l'échelle de la région. Le SIRI prend une part active au suivi du Sommet des Amériques, en aidant les pays à participer au suivi du Bilan de l'EPT, et en contribuant à l'analyse et à la diffusion des informations sur les programmes internationaux et régionaux qui s'attachent à définir des indicateurs de l'éducation.

26. L'accès à l'information et à la documentation est indispensable à la prise de décisions éclairées. Pour apporter aux Etats membres un meilleur soutien dans ce domaine, l'UNESCO a amélioré la qualité et la cohérence de ses services d'information, de documentation et de publication relatives à l'éducation, grâce à une concertation plus poussée entre le Siège, les bureaux extérieurs et les instituts de l'UNESCO, et a renforcé l'efficacité de ces services grâce à l'utilisation des médias électroniques. Plus de 384.000 documents et publications ont été fournis. Pour que l'information relative à l'éducation soit plus facilement accessible et plus visible, on privilégie sa diffusion sur CD-ROM et sur le site Web consacré à l'éducation. Quasiment tous les programmes relatifs à l'éducation sont désormais en ligne et périodiquement mis à jour.

27. Pendant l'exercice biennal écoulé, l'Organisation, par l'entremise de ses bureaux extérieurs et de ses instituts, a continué de fournir des services consultatifs et techniques en amont aux Etats membres pour la **conception et l'élaboration de politiques, stratégies et plans nationaux de développement de l'éducation**, en particulier les plans nationaux d'EPT. Une réunion de coordination a été organisée au niveau sectoriel avec les représentants de 49 bureaux de l'UNESCO (Paris, avril 2001) pour mettre en commun l'information et préciser la démarche d'ensemble et les stratégies à appliquer à l'échelle mondiale de façon à atteindre les objectifs fixés à Dakar. Depuis la tenue du Forum mondial sur l'éducation, l'action de l'UNESCO a visé essentiellement à aider les pays à élaborer des plans pour le développement de l'éducation ou à renforcer ceux qui existaient, conformément aux recommandations formulées dans le Cadre d'action de Dakar. L'UNESCO a entrepris une étude sur l'état d'avancement des plans nationaux d'EPT afin de recenser les besoins d'appui technique dans ce domaine, en particulier dans les pays en développement. Sur la base des résultats de cette étude et à la demande des Etats membres, un soutien technique et méthodologique est fourni pour élaborer les plans et programmes relatifs à l'EPT, ce soutien prenant la forme de l'assistance technique directe ou du renforcement des capacités, ou consistant à faciliter l'échange de

données d'expérience entre les Etats. On a notamment fourni une assistance pour la réactivation des forums EPT régionaux en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans la région des Etats arabes, et un appui pour la mise sur pied et le fonctionnement de groupes nationaux pour l'EPT en Haïti, au Népal, au Sénégal et au Viet Nam.

28. La septième réunion du Comité régional intergouvernemental du Projet majeur dans le domaine de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes (PROMEDLAC VII, Cochabamba, Bolivie, mars 2001) a analysé le bilan du projet, réalisé sur 20 ans, et adopté la Déclaration et les Recommandations de Cochabamba sur les politiques éducatives à l'aube du XXI^e siècle. La Déclaration invite l'UNESCO à prendre l'initiative pour organiser, avec les ministres de la région, un projet régional s'inscrivant dans une durée de 15 ans. On trouvera dans le document 31 C/REP/5 un rapport complet sur PROMEDLAC VII.

29. Un soutien a été apporté en amont, pour la formulation de programmes nationaux de réforme et de développement de l'éducation et la mobilisation de ressources financières et techniques extérieures, à plus d'une quarantaine d'Etats membres, en particulier en Afrique et en Amérique latine : Djibouti, Gabon, Haïti, Mali, Nicaragua, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Tchad, notamment. L'assistance technique fournie aux pays entreprenant des réformes majeures tels que l'Algérie, le Nigéria, la République de Moldova et la Fédération de Russie (pour la République tchétchène) a porté essentiellement sur le renforcement des capacités et l'évaluation de la situation de l'éducation, de façon que la réforme s'appuie sur des bases factuelles solides et que ses orientations donnent lieu à un large débat national.

30. En ce qui concerne les **pays confrontés à des situations d'urgence, de conflit, de crise ou de transition**, l'UNESCO a centré ses efforts sur les activités en amont et la prévention et s'est attachée à instaurer une continuité entre les interventions d'urgence et les activités de développement proprement dites. Ses initiatives ont visé surtout à favoriser la coopération interinstitutions et l'implication des ONG et de la société civile, la mise en réseau et le partage de l'information concernant les pratiques optimales, la prévention et le renforcement des capacités. Le secrétariat du réseau interinstitutions sur l'éducation dans les situations d'urgence est assuré par l'UNESCO. En ce qui concerne l'élaboration de stratégies et d'un cadre normatif pour l'action d'urgence, plusieurs études ont été réalisées et leurs conclusions ont été publiées et diffusées. Un site Web UNESCO sur l'éducation dans les situations d'urgence et de crise a été créé pour diffuser les données les plus récentes sur les activités du programme, en collaboration avec l'Université de Pittsburgh.

31. En ce qui concerne le suivi de Dakar, les activités ont porté essentiellement sur la mise en place d'un programme pour les pays en situation de crise et la mise au point d'un guide "Education d'urgence" destiné à aider les Etats membres et les bureaux UNESCO concernés à élaborer les plans nationaux. Dix-huit pays/territoires ont bénéficié d'un appui financier et technique, allant de la formation d'enseignants dans les camps de réfugiés à la préparation de projets extrabudgétaires, en passant par la production de matériel pédagogique (manuels scolaires) ou l'introduction de programmes nouveaux (éducation pour la paix, la démocratie, l'environnement, réhabilitation et insertion d'ex-combattants). Le Programme PEER a été renforcé dans la région de la Corne de l'Afrique et des Grands Lacs notamment par la mise en oeuvre de nouveaux projets extrabudgétaires en Somalie, en Erythrée et au Soudan.

32. En ce qui concerne le **renforcement des capacités nationales dans le domaine de l'utilisation et de la gestion des locaux et équipements scolaires**, des services d'appui technique ont été fournis aux Etats membres, en particulier pour la remise en état des écoles dans les Territoires autonomes palestiniens (Cisjordanie), avec la fourniture de mobilier et de matériels didactiques. Un manuel sur les normes et réglementations pour la construction d'écoles dans les

Territoires autonomes palestiniens a été distribué aux autorités nationales, aux institutions des Nations Unies et aux organismes de coopération bilatérale. On trouvera dans les documents 162 EX/45 et 31 C/14 des informations plus détaillées sur l'aide fournie aux institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés. Les activités menées par l'Organisation dans le cadre du Programme pétrole contre nourriture pour l'Irak contribuent au renforcement des capacités et à la transition vers les objectifs de développement durable dans le domaine de l'éducation. Une brochure intitulée *Iraq - The Pipeline to Learning*, passant en revue les activités de remise en état du cadre scolaire dans l'après-guerre et leurs résultats, a été distribuée aux autorités irakiennes ; les plans pour la construction d'une école secondaire de filles (qui accueillera environ 800 élèves) à Bagdad sont en cours de réalisation. En ce qui concerne l'amélioration de l'enseignement primaire dans les zones rurales, quatre manuels sur les normes et réglementations ont été publiés et distribués aux autorités marocaines et quatre manuels supplémentaires sont en cours d'impression. Dans le cadre de la prévention des catastrophes, un guide sur les *Systèmes de gestion de la maintenance* est en cours de préparation.

1.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel

33. En ce qui concerne la **rénovation et la diversification de l'enseignement secondaire**, les programmes scolaires et la prestation des services éducatifs ont été améliorés grâce à l'élaboration de stratégies régionales et sous-régionales, la mise en place de réseaux de coopération, ainsi que la formulation de principes directeurs et la fourniture d'une assistance technique pour définir les orientations. Les autres objectifs poursuivis comprenaient la réduction des inégalités entre les sexes dans le cadre du suivi du Forum mondial sur l'éducation et la responsabilisation des jeunes grâce à l'éducation préventive pour lutter contre le VIH/sida et l'abus des drogues, les activités étant menées en étroite coopération avec l'Institut international pour la planification de l'éducation (IPE) et l'Internationale de l'éducation.

34. La *Stratégie de l'UNESCO pour l'éducation préventive contre le VIH/sida* a été élaborée par un groupe intersectoriel que présidait le Directeur de l'IPE. Un relevé systématique de toutes les activités de l'UNESCO, y compris celles des instituts/centres de l'UNESCO et des bureaux extérieurs, relatives à différents aspects de l'enseignement secondaire, effectué conjointement avec l'IPE en 2000 a mis en évidence une intégration plus poussée des programmes de prévention du VIH/sida au niveau du secondaire dans les Etats membres. Les domaines d'intérêt mutuel et de coopération possible entre institutions et membres de la communauté des donateurs ont été recensés dans le cadre du Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les affaires relatives à la jeunesse, dirigé par l'UNESCO.

35. Le **programme international à long terme pour le développement de l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC)** s'est attaché à promouvoir et suivre la mise en oeuvre des recommandations du deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, 1999). Les activités menées relevaient de trois catégories : mise à jour de la *Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel* (révisée pour la dernière fois en 1974) ; adaptation des recommandations pour répondre aux besoins du marché du travail dans un certain nombre d'Etats membres ; élaboration de matériels de cours dans des disciplines transversales. Les Etats membres ont manifesté un intérêt considérable pour les travaux préparatoires de la mise à jour de la *Recommandation révisée* qui doit être présentée à la Conférence générale à sa 31^e session et y ont contribué de façon non négligeable. Les recommandations du Congrès de Séoul ont été traduites dans neuf langues et diffusées très largement, notamment sur CD-ROM. Un appui a été fourni pour deux conférences régionales, concernant les pays du Pacifique et les républiques d'Asie centrale, en vue d'aider ces pays à se doter de mécanismes pour appliquer les recommandations de Séoul dans le contexte national qui est le leur. Un matériel de cours intitulé *Learning about Small Business* (Initiation à la petite entreprise)

a été élaboré en collaboration avec le Commonwealth of Learning pour le secteur parallèle dans les pays du Pacifique et est actuellement utilisé à titre expérimental à Samoa avec des résultats très concluants, dans la mesure où il contribue à promouvoir le développement de l'artisanat local à l'appui du tourisme. A l'avenir, le matériel de cours mis au point pour une région dans des disciplines transversales pourrait, moyennant les adaptations nécessaires, être utilisé avec profit dans d'autres régions.

36. Avec l'aide du Gouvernement allemand, l'Unité pour la mise en oeuvre de l'UNEVOC à Bonn a été renforcée et est devenue le Centre international pour l'enseignement technique et professionnel. L'implantation du Centre à Bonn a été un événement majeur. Après transfert du personnel nécessaire, le Centre est désormais pleinement opérationnel. Il regroupe l'information et offre une structure internationale de référence et d'appui pour l'amélioration des capacités des centres nationaux et réseaux UNEVOC. Le renforcement du programme de l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel a conduit à une intensification de la coopération avec les partenaires extérieurs, en particulier l'Organisation internationale du Travail. Un groupe de travail conjoint intersecrétariats a été mis en place pour favoriser cette coopération.

37. Dictée en grande partie par les recommandations de la Conférence mondiale sur la science, la promotion de **l'enseignement technique et technologique** en 2000-2001 visait également à répondre aux besoins exprimés lors des diverses réunions sur l'enseignement scientifique et technologique tenues à travers le monde. L'accent a été mis tout d'abord sur l'élaboration d'une stratégie internationale en collaboration avec les Etats membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales actives dans le domaine de l'enseignement scientifique et technologique (EST) au niveau du secondaire. Dans ce contexte, l'UNESCO a collaboré à l'organisation de la Conférence internationale sur l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques pour le développement humain (Goa, Inde, février 2001), dont les recommandations serviront de base à la formulation d'une stratégie et d'un cadre d'action pour l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques qui seront diffusés auprès de tous les Etats membres de l'UNESCO aux fins de mise en oeuvre. Le deuxième objectif du programme consistait à renforcer les capacités régionales et nationales de rénovation, de diversification et d'expansion de l'EST. Sept ateliers sur le renforcement des capacités dans l'EST, à l'intention des enseignants, des formateurs d'enseignants, des responsables de l'élaboration des programmes et des décideurs, ont été organisés entre octobre 2000 et août 2001 aux niveaux sous-régional et régional pour l'Europe (France), la région arabe (Liban), l'Afrique (Afrique du Sud), l'Asie du Sud (Inde), les Etats du Golfe (EAU), le sud-est de la Méditerranée (Turquie), l'Europe du Sud (Grèce). Une troisième priorité portait sur le renforcement des activités d'échange d'information, notamment l'élaboration de matériels d'enseignement et d'apprentissage et de publications thématiques. Le volume VIII de la publication *Innovations in Science and Technology Education*, en cours de réalisation, examinera l'évolution de l'EST et les orientations qui devraient être les siennes dans les prochaines décennies. Le bulletin CONNEXION continue d'être largement diffusé.

38. Afin de sensibiliser davantage à l'EST et de stimuler la créativité des professeurs de science, une étude internationale sur les "meilleures pratiques", mettant en relief une large gamme de stratégies et de méthodes d'EST novatrices ou exemplaires appliquées à l'échelon local ou régional, a été lancée en décembre 2000. Pour favoriser l'échange mutuel d'informations sur l'EST entre les Etats membres et l'UNESCO, un réseau mondial des responsables de l'enseignement scientifique et technologique au sein des ministères de l'éducation des Etats membres de l'UNESCO a été mis sur pied en mars 2001. On a intensifié la collaboration avec les instituts et organismes actifs dans le domaine de la vulgarisation scientifique et de l'éducation non formelle. Les actions visant à faire mieux prendre en compte la dimension environnementale dans l'EST se sont traduites notamment

par une réunion internationale de spécialistes de l'éducation environnementale (Saint-Jacques-de-Compostelle, Espagne, novembre 2000), au cours de laquelle les Etats membres ont examiné de nouvelles propositions concrètes visant à aborder les questions environnementales selon une démarche scientifique. Trois ateliers/réunions sous-régionaux ont contribué au renforcement des capacités dans ce domaine. Un matériel pédagogique audiovisuel sur l'origine, l'importance, l'utilisation et la protection de l'eau a été mis au point. L'initiative FRESH (Focusing Resources on Effective School Health - des ressources pour la santé scolaire) a été lancée lors du Forum mondial sur l'éducation de Dakar par l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMS et la Banque mondiale, en collaboration avec l'Internationale de l'éducation, pour contribuer à la réalisation de l'EPT. Dans ce cadre, des activités sont en cours de réalisation aux niveaux régional et national dans différents pays.

39. Au cours de la troisième et dernière phase du **projet spécial : formation scientifique, technique et professionnelle des filles en Afrique**, on a publié le volume VII de la série *Innovations in Science and Technology Education*, centré sur la formation scientifique, technique et professionnelle des filles, tout particulièrement en Afrique. Le Congrès africain sur la formation scientifique des filles (Lusaka, juin 2001) a été organisé dans le cadre du projet spécial "Les femmes, la science et la technologie" (grand programme II) afin de promouvoir un enseignement des sciences qui prenne en compte les sexospécificités, dans les plans d'action nationaux pour l'EPT et les autres instruments de réforme des politiques éducatives. Une soixantaine de participants - fonctionnaires des ministères de l'éducation, responsables de projets sur l'enseignement des sciences et membres d'associations africaines de femmes scientifiques et ingénieurs - de 20 pays africains participaient au Congrès. Le jeu de matériels pédagogiques pour l'Afrique sur les activités scientifiques et expérimentations prenant en compte les sexospécificités, élaboré conjointement avec le projet spécial sur Les femmes, la science et la technologie, sera publié à la fin de 2001. Il comprendra trois parties : (i) directives à l'intention des enseignants et des maîtres ; (ii) comment présenter les sciences d'une façon intéressante pour les filles, notamment grâce à des activités et expérimentations scientifiques simples, peu coûteuses et concrètes ; (iii) rendre le programme plus attractif pour les filles et mieux adapté à leurs besoins spécifiques.

1.2.3 Enseignement supérieur et développement

40. A la suite de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES), les activités relatives à **la politique et à la réforme de l'enseignement supérieur** ont visé à relancer la réflexion sur l'élaboration des politiques et à promouvoir les réformes, l'innovation et la coopération universitaire internationale. Des efforts particuliers ont été consentis pour renforcer les capacités des Etats membres, en particulier des plus défavorisés. S'appuyant sur la stratégie de suivi, des mesures concrètes ont été prises pour mettre en oeuvre les recommandations de la CMES visant à renouveler l'enseignement supérieur, tant au niveau du système que des institutions. Le CEPES, l'IESALC et les bureaux régionaux de Dakar, de Bangkok et de Beyrouth ont joué un rôle important à cet égard. Le mouvement de réforme a été accéléré, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes. (Pour plus de détails, se reporter au document 31 C/REP/8.) Un réseau mondial de points focaux a été mis en place pour diffuser les principaux résultats, encourager la poursuite de la réflexion sur la rénovation de l'enseignement supérieur dans les différents pays et faire rapport au secrétariat chargé du suivi de la Conférence. Les partenariats pour le développement de l'enseignement supérieur et l'échange des meilleures pratiques ont été encouragés. Des initiatives concrètes ont été prises pour renforcer les capacités des Etats membres, et en particulier des pays les plus défavorisés, en matière de réforme et de développement de l'enseignement supérieur. La coopération avec les organisations intergouvernementales et les ONG spécialisées va être renforcée.

41. La publication sur CD-ROM des documents de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur s'est poursuivie (vol. II, Discours et conférences ; vol. III, Commissions, et vol. IV, Débats thématiques). Le site Internet de la Conférence a été mis en place et un forum électronique

de discussion sur les politiques de l'enseignement supérieur a été créé pour offrir un espace permanent de réflexion sur la rénovation de cet enseignement, notamment par la diffusion des meilleures pratiques novatrices, ainsi que pour promouvoir les objectifs de la Conférence. Conformément aux recommandations du Comité international de suivi, sept groupes de travail de la CMES ont été créés avec la participation des principaux partenaires de l'UNESCO : (1) Rénovation des systèmes (y compris les problèmes d'accès à l'enseignement supérieur) (Secrétariat des pays du Commonwealth) ; (2) Gouvernance et gestion des établissements (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)) ; (3) Questions relatives à l'enseignement et à l'apprentissage (Internationale de l'éducation (IE)) ; (4) Recherche (Société de recherche sur l'enseignement supérieur) ; (5) La mondialisation, le monde du travail et les applications des technologies de l'information (Bureau international du Travail (BIT), CIED) ; (6) Internationalisation et mobilité (Association internationale des universités (AIU)) ; (7) Place de l'enseignement supérieur dans le système éducatif (Comité pour l'éducation de la Commission française pour l'UNESCO). Tous ces groupes feront rapport sur leurs activités en prévision de la réunion du Comité international de suivi en octobre 2002.

42. La stratégie de suivi est pleinement acceptée par les Etats membres et les partenaires de l'UNESCO. Des initiatives concrètes ont été prises par les Etats membres et les principales ONG et chaires UNESCO concernées. La mobilisation de tous ces partenaires est indispensable pour assurer un suivi efficace de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, mais on continue à attendre beaucoup de l'UNESCO. Il est évident qu'en raison du caractère limité de ses ressources financières et humaines, l'Organisation jouera essentiellement un rôle de catalyseur. Des actions relativement peu coûteuses pourraient avoir, dans certains pays moins désavantagés, un effet multiplicateur important.

43. Pendant la phase finale du projet spécial sexennal intitulé "**Les femmes, l'enseignement supérieur et le développement**", qui coïncide avec le présent exercice biennal, les activités concernant la formation de femmes universitaires et la recherche sur les questions de parité entre les sexes ont été renforcées. Ce projet, conçu par l'UNESCO comme suite au Programme d'action de Beijing, a été mis en oeuvre dans le cadre du Programme UNITWIN/chaires UNESCO. Pour réaliser l'objectif du projet - promouvoir la condition et l'autonomisation des femmes dans les domaines professionnels directement liés au développement - l'UNESCO a établi une stratégie visant à faire prendre en compte les sexospécificités dans tout le processus d'élaboration des politiques, de planification, de programmation, de mise en oeuvre et d'évaluation des activités, à encourager la participation des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines d'activité et à mettre sur pied des programmes et des activités spécifiques au bénéfice des femmes et des jeunes filles. Un rapport d'évaluation externe du projet, réalisé en juillet 2000 et examiné lors d'une réunion d'évaluation, est actuellement disponible.

44. En ce qui concerne la **coopération entre universités**, les réseaux UNITWIN et les chaires UNESCO déjà en place ont été évalués, consolidés et renforcés en tenant dûment compte de l'exigence de viabilité et de la nécessité de revoir et redéfinir les critères régissant l'attribution du statut de chaire UNESCO. De nouvelles chaires ont été créées, compte tenu des priorités régionales et mondiales du programme et de la nécessité d'assurer une répartition géographique mieux équilibrée. La coopération entre les institutions participantes a été facilitée par la diffusion de la base de données de l'UNESCO et les partenariats entre les chaires UNESCO et les organismes de développement se sont intensifiés. En conséquence, l'extension du Programme UNITWIN/chaires UNESCO s'est poursuivie : au total, 481 chaires UNESCO et réseaux UNITWIN étaient en place en juillet 2001 (contre 405 en décembre 1999 et 449 en juillet 2000) dans les universités de 109 Etats membres, avec la participation de plus de 1.000 établissements d'enseignement supérieur (établissements d'accueil et partenaires). Le soutien extrabudgétaire accordé directement aux chaires

UNESCO par divers donateurs (gouvernements, institutions d'enseignement supérieur, banques, entreprises, ONG, etc.) s'est poursuivi à hauteur de quelque 5 millions de dollars au cours de la période. Le Conseil exécutif a examiné à sa 161^e session le rapport d'évaluation externe du programme. Le Secrétariat a procédé à l'annulation de plusieurs accords relatifs à des chaires UNESCO qui avaient atteint leurs objectifs ou étaient devenues "inactives". Un effort spécial a été entrepris pour soutenir les activités des projets UNITWIN les plus performants dans les PMA.

45. Les programmes relatifs à la **mobilité académique** ont mis l'accent sur l'élaboration d'un cadre conceptuel permettant d'aborder de façon cohérente les questions de garantie de la qualité, d'accréditation et de reconnaissance des titres, avec notamment la publication *Etudes à l'étranger*. Un nouveau site Web "Etudier à l'étranger" a été lancé et une réunion d'experts consacrée à l'impact de la mondialisation sur la garantie de la qualité, l'accréditation et la reconnaissance des titres dans l'enseignement supérieur a été organisée en vue d'établir une instance permanente de dialogue entre l'UNESCO et ses partenaires. Les travaux préparatoires ont été réalisés pour l'organisation de la sixième session du Comité intergouvernemental chargé de l'application de la Convention internationale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les Etats riverains de la Méditerranée (novembre 2001) (ce Comité ne s'était pas réuni depuis 1995). Une esquisse de plan de travail concernant le projet de base de données sur l'enseignement supérieur ouvert et à distance à l'intention des décideurs a été élaborée en collaboration avec les partenaires concernés.

La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information

46. Il est apparu avec évidence lors du Forum mondial sur l'éducation qu'un effort quantitatif et qualitatif dans la formation des maîtres était indispensable pour atteindre les objectifs du Cadre d'action de Dakar. Les activités mises en oeuvre dans ce domaine visent à aider les Etats membres à renouveler et à adapter les méthodes pédagogiques et la formation des enseignants en faisant appel notamment à l'enseignement ouvert et à distance, à promouvoir la condition du personnel enseignant, en coopération avec l'OIT et les associations de la profession enseignante, et à favoriser la création de chaires UNESCO sur la formation des enseignants. Pour atteindre ces objectifs, des études de cas sur l'enseignement à distance dans la formation des maîtres ont été entreprises en vue de la publication de *Principes directeurs de l'UNESCO concernant l'application de l'enseignement à distance dans la formation des maîtres*. Des études précises et détaillées réalisées dans plusieurs pays (Australie, Brésil, Chili, Chine, Egypte, Inde, Nigéria, Mongolie, Afrique du Sud, Afrique de l'Ouest et Royaume-Uni) explorent différents aspects de la question (environnement d'apprentissage et d'enseignement, ciblage d'audiences, programmes d'enseignement, technologies, organisation, coûts), analysent les résultats et exposent les principaux avantages, les limites et les possibilités d'une telle approche pour la formation des maîtres.

47. Au titre de la première phase de préparation du rapport détaillé sur la situation mondiale en ce qui concerne les libertés académiques et l'autonomie des établissements (article 75 de la Recommandation de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur), une session de planification a été organisée conjointement avec l'OIT. Des documents de travail élaborés par l'UNESCO et l'OIT afin d'identifier les principaux paramètres de l'étude, les principaux partenaires, les délais et l'utilité immédiate que pourrait présenter le rapport pour les Etats membres ont servi de base à la discussion. Le plan de travail établi pour le rapport intègre notamment le suivi direct de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et du Forum mondial de Dakar sur l'éducation.

48. Un rapport complet sur les travaux du Comité OIT/UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (CEART) figure dans le document 162 EX/8. Le mécanisme du CEART mérite une étude approfondie en tant que modèle

envisageable pour une collaboration interorganisations élargie. A cette fin, une évaluation de ce mécanisme est prévue au cours du second semestre 2001. Cette évaluation examinera en détail les activités à court terme que les experts du CEART ont recommandées au Conseil exécutif de l'UNESCO et au Conseil d'administration de l'OIT à leurs sessions de printemps de 2001. Un site Web OIT/UNESCO CEART a été lancé et pour la première fois un indicateur statistique portant sur le niveau de formation a été introduit dans la collecte annuelle de données de l'UNESCO sur le personnel enseignant.

49. Au titre de l'assistance technique fournie aux Etats membres, on peut mentionner les activités suivantes : appui technique à l'élaboration du projet de création d'un centre de mise en valeur des ressources humaines de l'Université du Panjab à Lahore (Pakistan) ; élaboration de matériels de formation des enseignants à l'éducation sanitaire (en coopération avec l'ABEGS et l'OMS) en Arabie saoudite ; mise au point d'instruments cohérents de contrôle de la qualité de l'enseignement appliqués à la formation théorique et pratique des enseignants en Erythrée ; développement des capacités et fourniture de matériels d'imprimerie pour des publications pédagogiques en Mauritanie. En coopération avec l'ISESCO, deux études sont en préparation : "Etude sur les moyens d'intégrer les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les programmes de formation des enseignants" et "Etude sur diverses formules permettant de promouvoir les qualifications du personnel enseignant au niveau universitaire". En coopération avec l'OIT, des recherches sur les TIC appliquées à l'éducation sont en cours afin d'explorer les moyens d'améliorer l'accès à l'éducation permanente en utilisant les moyens de l'enseignement à distance et de l'apprentissage ouvert basés sur les TIC. Des séminaires régionaux ont été consacrés aux perspectives offertes par l'éducation à distance et ouverte basée sur les TIC pour faciliter l'accès à l'éducation permanente.

50. Le rôle essentiel des enseignants dans le suivi du Forum de Dakar sur l'éducation a été fortement souligné dans le message conjoint UNESCO/PNUD/OIT/UNICEF qui a été diffusé largement à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants en 2000. Cette journée a également été marquée par l'inauguration d'une nouvelle chaire UNESCO sur la formation des enseignants en matière d'éducation interculturelle, à l'Institute of Education de Londres. Il s'agissait d'encourager un débat ouvert sur la condition du personnel enseignant au sein de la société civile, comme l'a fait par exemple l'UNESCO à Dakar sous la forme d'une série de tables rondes.

51. Des séminaires ont été organisés en coopération avec les bureaux hors Siège et l'Institut international de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) pour aider les Etats membres à élaborer leurs propres programmes de formation permanente en cours d'emploi ou de formation initiale des enseignants basés sur l'apprentissage à distance. De nombreux matériels ont été produits et diffusés afin de promouvoir ces activités et d'informer les professionnels concernés des progrès réalisés. L'UNESCO a continué d'apporter un soutien aux Etats membres pour des activités concernant en particulier la formation initiale et continue des enseignants et des initiatives ont été prises pour développer la coopération et la mise en réseau des chaires UNESCO sur la formation des enseignants. D'autres chaires UNESCO portant sur ce domaine ont été créées ou vont l'être dans quatre Etats membres.

Eduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement)

52. Dans le cadre de l'exercice biennal en cours, ce projet transdisciplinaire a été intégré au grand programme I afin de mieux articuler les activités du projet et celles du programme, tout en continuant à promouvoir des actions intersectorielles et interorganisations concertées sur l'environnement, la population et le développement au niveau des pays. La triple vocation du projet (transdisciplinarité, innovation et mise en place de partenariats) a été renforcée au cours de l'exercice et ses objectifs et priorités ont été revus pour tenir compte des nouvelles priorités et de la restructuration de l'Organisation, ainsi que de l'évolution de la coopération internationale depuis le

lancement du projet en 1994. Les orientations actuelles et les ajustements opérés au sein du système des Nations Unies au titre du suivi des grandes conférences des Nations Unies, en particulier celles de Rio et du Caire, et le processus de réforme engagé au sein des Nations Unies ont été également pris en compte. L'une des principales priorités de la période a été la promotion de la coopération interinstitutions, notamment au niveau national, l'UNESCO assumant un rôle pilote dans l'élaboration du programme de travail de la Commission du développement durable de l'ONU en sa qualité de maître d'oeuvre du chapitre 36 du programme Action 21 "Education, sensibilisation du public et formation". L'UNESCO est également chargée du volet éducation de la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire sur la population et le développement.

53. Etant donné qu'environ 70 % du budget du Programme ordinaire ont été décentralisés vers les bureaux hors Siège, c'est sur le terrain que se concentrent les efforts pour encourager la transdisciplinarité et la coopération intersectorielle. Le recours aux consultants locaux a permis de maîtriser les coûts, et l'impact des différentes activités s'est révélé positif. La participation des commissions nationales de l'UNESCO à la mise en oeuvre du programme et celle des réseaux, institutions et chaires UNESCO concernés ont permis à l'action de l'UNESCO de gagner en efficacité.

54. Au cours de l'exercice biennal, un cadre conceptuel global a été élaboré et l'une des principales priorités de l'éducation pour un développement durable a consisté à mettre en oeuvre un programme d'activité en faveur de l'éducation pour un avenir viable à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation. L'ouvrage d'Edgar Morin *Les Sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur* constitue pour la communauté universitaire et les enseignants un texte de référence majeur sur la rénovation et l'adaptation du processus éducatif. Les gouvernements ont bénéficié d'une aide pour revoir leurs politiques nationales de l'éducation dans la perspective du développement durable, en intégrant les concepts de l'éducation pour un avenir viable dans leurs stratégies et plans nationaux. Plus de 50 projets nationaux financés par le FNUAP et un projet interrégional ont été mis en oeuvre. Les politiques et activités nationales en matière de population et de développement ont été renforcées dans le cadre du Plan d'action de la CIPD adopté au Caire en 1994, grâce à la participation de l'UNESCO au Programme consultatif technique des Nations Unies. Ce mécanisme permet d'apporter un soutien technique aux activités de population et de développement aux niveaux régional et national par l'intermédiaire des spécialistes SAT au Siège et des spécialistes et conseillers CST. Les activités dans des domaines tels que la formation du personnel enseignant à divers niveaux et l'élaboration de matériels axés sur les problèmes de la jeunesse, des adolescents, des femmes, de l'influence des pairs et de la prise en compte des sexospécificités en matière de population, d'environnement et de développement ont été particulièrement importantes. Les activités en réseau et la coopération universitaire sur les questions relatives à la viabilité au niveau de l'enseignement supérieur ont été renforcées et l'accent a été mis sur l'élaboration ou la révision de matériels d'éducation et d'information (livres, manuels et documents techniques, vidéos, etc.), portant sur les aspects essentiels de l'éducation pour un développement durable. Vingt-cinq modules didactiques sur le développement durable ont été produits à l'intention de quelque 60 millions d'enseignants à travers le monde ; d'autres matériels importants ont été mis au point et des projets pilotes novateurs ont été lancés.

Instituts de l'UNESCO pour l'éducation

55. Conformément à leurs statuts, les divers instituts de l'UNESCO pour l'éducation soumettent un rapport d'activité à la Conférence générale (voir documents 31 C/REP/1 pour le BIE, 31 C/REP/2 pour l'IIPE, 31 C/REP/3 pour l'IUE, 31 C/REP/6 pour l'ITIE, 31 C/REP/7 pour l'IESALC et 31 C/REP/8 pour l'IIRCA). La stratégie concernant les instituts et centres oeuvrant dans le domaine de l'éducation est exposée dans le document 162 EX/18 (Propositions concernant une stratégie globale pour les instituts et centres de l'UNESCO, ainsi que leurs organes directeurs)

et dans le document 162 EX/INF.8 (document d'information sur les instituts et centres de l'UNESCO). Les instituts sont associés aux principales activités de l'UNESCO (par exemple, l'organisation du Forum mondial sur l'éducation et le suivi du Cadre d'action de Dakar, le suivi du rapport de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle) et contribuent dans certains cas de façon substantielle à la mise en oeuvre de certaines activités de programme (comme la stratégie de l'UNESCO pour l'éducation préventive contre le VIH/sida). Grâce à l'utilisation élargie des technologies modernes de la communication, les instituts - en association avec le Secrétariat de l'UNESCO au Siège et les bureaux hors Siège - fonctionnent de plus en plus comme un réseau de centres d'expertise spécialisés.

Vers une culture de la paix

	Fonds alloués au 30.06.2001	Dépenses effectives au 30.06.2001	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2001
	\$	\$	
Unité 1	40.000	26.429	66,1
Unité 2	2.434.047	1.481.461	60,9
Unité 3	134.585	66.037	49,1
Vers une culture de la paix	2.608.632	1.573.927	60,3

Unité 1 - Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats

56. Afin de promouvoir l'accès et le droit à l'éducation et de suivre les progrès réalisés à cet égard, l'UNESCO a pris plusieurs initiatives telles que le développement d'une collaboration avec l'Association européenne sur les législations et les politiques en matière d'éducation. Les travaux du colloque international de décembre 1999 sur *Le droit à l'éducation des groupes vulnérables dans le respect de leur identité culturelle* ont été publiés et un manuel sur l'éducation aux droits de l'homme et les minorités a été élaboré en collaboration avec l'Institut Raoul Wallenberg pour les droits de l'homme et le droit humanitaire.

57. Comme suite à la résolution 30 C/15, une réunion informelle d'experts sur le suivi du droit à l'éducation s'est tenue le 23 avril 2001, puis une autre réunion informelle sur le suivi du droit à l'éducation, organisée le 21 mai 2001, a été l'occasion d'un dialogue entre le Comité sur les conventions et recommandations (CR) et la Présidente du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU (CESCR) au cours duquel la Présidente du CESCR a proposé la création d'un groupe conjoint UNESCO/CESCR d'experts sur le suivi du droit à l'éducation dans tous ses aspects. L'Organisation a participé à l'évaluation à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004). Les préoccupations du CESCR rejoignent celles de l'UNESCO en ce qui concerne la promotion du droit à l'éducation de base.

Unité 2 - Eduquer pour une culture de la paix

58. En ce qui concerne le développement des plans et programmes nationaux d'éducation pour une culture de paix, un nouvel élan a été donné en faveur des droits de l'homme et de la démocratie dans l'éducation et les capacités des Etats membres en développement ont été renforcées. On retiendra trois initiatives. Le projet Education pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale (Niger, République centrafricaine, Tchad) prévoyait l'élaboration de stratégies nationales d'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie

dans ces trois pays. Dans le cadre du projet "Appui à la mise en oeuvre du programme décennal de l'éducation" au Mali, financé par le PNUD, et dont l'UNESCO est l'agence d'exécution, les activités visent à introduire l'éducation à la culture de la paix et aux droits humains dans les programmes scolaires des primaire et secondaire. Le projet pilote sur l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie en Afrique australe s'efforce de renforcer la sensibilisation aux droits de l'homme et à promouvoir les processus et pratiques démocratiques pour contribuer au développement de sociétés démocratiques exemptes de sexisme et de racisme au Mozambique, en Namibie et au Zimbabwe. Une évaluation finale est prévue en septembre 2001.

59. La cinquième session du Comité consultatif pour l'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie, à la compréhension internationale et à la tolérance s'est tenue au Siège de l'UNESCO en mars 2000. Le Comité, composé de 12 spécialistes de différentes régions, a examiné différents problèmes liés aux stratégies d'éducation aux droits de l'homme et à la culture de la paix. La coopération avec le Conseil de l'Europe a été renforcée et des consultations bilatérales ont permis d'établir une plate-forme de coopération, particulièrement dans les domaines de l'éducation civique, des droits de l'homme, de la paix et de l'éducation à la démocratie. A la suite d'une mission conjointe de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe en République de Serbie (juillet 2001), une stratégie à long terme pour l'introduction de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme est en train d'être élaborée. Le Manuel de l'UNESCO pour l'éducation aux droits de l'homme *Tous les êtres humains...* est en cours de traduction en serbe. En Albanie, l'Organisation appuie l'introduction de l'éducation interculturelle et aux droits de l'homme dans le système d'enseignement aux niveaux du primaire et du secondaire. La mallette d'instruction civique de l'UNESCO, "Pratique de la citoyenneté", a été traduite en albanais. Au Kosovo, l'UNESCO est le partenaire technique et financier d'un projet pilote sur la *formation des enseignants kosovars à la démocratie et aux droits de l'homme*. Un site Web sur l'éducation civique couvrant à la fois la Bosnie et le Kosovo, conçu par l'ONG Dadalos, fonctionne depuis un an. Ce site en langues bosniaque, albanaise et allemande, lié à Civitas, fait partie d'un projet qui porte sur la formation des enseignants et vise 260 enseignants dans les deux régions. Un séminaire de trois semaines a été organisé pour former un groupe initial de formateurs et les matériels pédagogiques de l'UNESCO sur les droits de l'homme, la tolérance, la compréhension interculturelle et la démocratie ont été traduits et publiés en langues albanaise et bosniaque.

60. Créé en août 2000 en vertu d'un accord signé entre l'UNESCO et le Gouvernement de la République de Corée, le Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (ACEIU) entend promouvoir et développer l'éducation pour la compréhension internationale par le biais de la recherche-développement, de la formation, de l'élaboration de matériels pédagogiques, de la collecte, la production et la diffusion d'informations et par la mise en réseau. En coopération avec l'Internationale de l'éducation, un CD-ROM multimédia trilingue "Eduquer pour la citoyenneté" a été produit à l'intention des enseignants du primaire et du préprimaire. Une chaire UNESCO d'éducation interculturelle a été créée à l'Université de Jyväskylä (Finlande).

61. Dans le contexte général du suivi de MINEPS III, la priorité a été accordée aux principaux objectifs fixés par la Déclaration finale de Punta del Este. De façon spécifique, et pour aider à lutter contre la dégradation dans le sport, des valeurs éthiques et morales, du matériel éducatif et didactique sur la lutte contre le dopage a été réalisé. L'utilisation du sport comme moyen de promotion du développement social, de la compréhension mutuelle et de la tolérance a été le thème de la Table ronde "Sport et paix au quotidien" qui a réuni à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 12 pays sur 15 de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les participants, de rang ministériel, ont adopté plusieurs dispositifs importants contenus dans un plan d'action quinquennal, assorti d'une période d'évaluation. Diverses rencontres entre différents acteurs ont par ailleurs eu lieu, sous les auspices du CIGEPS, dans le cadre du suivi de MINEPS III. Parmi

les mesures les plus significatives adoptées figurent le projet de Charte internationale sur la préservation et la promotion des jeux et sports de tradition, l'étude relative à l'élaboration éventuelle d'un instrument international sur le dopage et la mise en place d'un réseau international sur la femme et le sport.

62. Dans le cadre des activités concernant l'éducation à la non-violence, une réunion s'est tenue le 26 avril 2000 au Siège de l'UNESCO, sur le thème : "Jeunes, violence : quelles réponses ?". L'objectif était de faire un premier point sur la réponse du système éducatif aux multiples manifestations d'intolérance et de violence parmi les jeunes. L'UNESCO a appuyé la "Journée de réflexion sur la non-violence en milieu scolaire" à N'Djamena (Tchad), organisée à l'initiative d'un groupe de lycéens, dont l'objectif était de sensibiliser les élèves, les professeurs, les parents et le personnel scolaire aux effets de la violence. Des outils pratiques ont été produits pour la résolution des conflits en milieu éducatif formel et non formel ("Sélection de matériels pratiques et de référence de l'UNESCO en rapport avec l'éducation pour la paix" ; "Les meilleures pratiques en matière de résolution des conflits à l'école" ; "L'art de vivre en paix").

63. Le réseau du Système des écoles associées (le réSEAU) a continué à se développer avec l'enregistrement de quelque 500 établissements et de sept nouveaux pays participants, ce qui porte le total à 6.782 écoles associées dans 170 pays. Avec comme principal objectif l'intensification du développement qualitatif du réSEAU, les efforts ont porté sur quatre domaines principaux : (i) renforcement des capacités nationales du réSEAU ; (ii) production et diffusion d'informations et de matériels éducatifs ; (iii) contributions à l'Année internationale de la culture de la paix ; (iv) conception de nouvelles approches pédagogiques et renforcement de la coopération et de la solidarité régionales/internationales dans le cadre des projets phares intersectoriels du réSEAU. Dans le cadre du Programme de participation, une cinquantaine de projets ont été évalués et approuvés. Il s'agissait pour l'essentiel de contribuer au renforcement du réSEAU au niveau national par l'organisation de séminaires et ateliers de formation, camps d'été et voyages d'étude, la production de matériels pédagogiques, etc. Quatorze coordonnateurs du réSEAU ont été désignés coordonnateurs nationaux extraordinaires.

64. Le réSEAU étant conçu pour avoir un effet multiplicateur, il a été à l'origine de l'élaboration de divers matériels pédagogiques novateurs. Une mallette pédagogique sur la paix (en anglais, français et espagnol) a été largement diffusée et des affiches portant notamment sur la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition (23 août) et sur l'Année internationale de la mobilisation contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance (2001) ont été diffusées à tous les établissements du réSEAU pour les mobiliser et les inciter à mener des activités sur ces thèmes en 2001. L'évaluation est un aspect essentiel qui fait partie intégrante des activités du réSEAU, comme le rappelle le questionnaire d'évaluation joint à la mallette pédagogique sur la paix.

65. Les écoles associées de nombreux Etats membres ont participé activement à l'Année internationale pour la culture de la paix. Elles ont recueilli des centaines de milliers de signatures en faveur du Manifeste 2000. Un trophée spécial du réSEAU, le "Pilier de la paix", conçu par des élèves des beaux-arts finlandais, sera décerné aux établissements ayant apporté une contribution remarquable à la culture de la paix. Un nouveau projet sous-régional "Alternatives pacifiques aux conflits par l'éducation" (PACE) a été lancé pour amener un certain nombre d'établissements sélectionnés du réSEAU en Europe du Sud-Est à collaborer sur des projets conjoints et à mettre en commun leurs expériences et pour instaurer des partenariats entre écoles participantes. De nouvelles approches pédagogiques ont été élaborées et le renforcement de la coopération et de la solidarité nationales et internationales s'est poursuivi par le biais des projets phares intersectoriels du réSEAU : le projet éducatif "Le patrimoine mondial et les jeunes", et le projet "Rompre le silence" qui vise à examiner les conséquences de la traite négrière transatlantique. Les projets phares sous-

régionaux du réSEAU (Projet de la mer Baltique, Projet de la Méditerranée occidentale, Projet de la mer des Caraïbes, Projet du Danube bleu et Projet du fleuve Zambèze), qui s'efforcent de promouvoir à la fois la protection de l'environnement et le dialogue interculturel, ont continué à susciter un intérêt qui s'est traduit par une mobilisation active. A l'issue du séminaire international du réSEAU organisé à Doha en janvier 2001, il a été notamment recommandé de procéder à un examen stratégique global du réSEAU pour améliorer sa fonction pilote, diffuser l'innovation et favoriser la production de prototypes de matériels pédagogiques performants.

66. En ce qui concerne la **diversité linguistique et l'éducation multilingue**, un soutien a été apporté à l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques linguistiques des Etats membres ; à ce titre, on peut mentionner le développement régional du réseau LINGUAPAX dans le cadre de la Conférence LINGUAPAX VIII (Kiev, Ukraine, septembre 2001), qui visait à promouvoir l'enseignement des langues étrangères en Europe orientale et occidentale, ainsi que le projet de création d'un institut des langues régionales de la région des Caraïbes (Haïti). Une étude de faisabilité a été réalisée en 2001 en vue de créer une Académie des langues africaines. Le lancement de la Journée internationale de la langue maternelle a été marqué en février 2000 par une cérémonie spéciale organisée au Siège en présence du Directeur général et de l'Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO pour les langues, l'ancienne présidente Vigdís Finnbogadóttir. Les résultats de l'évaluation du programme LINGUAPAX effectuée en 2000 ont été présentés au Conseil exécutif en 2001. Les deuxième et troisième numéros du bulletin du réseau LINGUAPAX ont été produits et publiés et un appui a été accordé à la chaire LINGUAPAX de langues pour la production et la diffusion de la publication intitulée *Une éthique pour la francophonie 2000*. Un soutien technique a été apporté à la préparation de l'Année européenne des langues.

67. Une réunion sur le patrimoine linguistique de la région Asie a été organisée en Inde en l'an 2000. En 2001, une nouvelle réunion a été consacrée en Australie à la situation linguistique de la région de l'Australie et du Pacifique. Un travail de réflexion sur les matériels pédagogiques en vue de doter d'une orthographe et d'un alphabet les langues non écrites (qui représentent près de la moitié des langues du monde) a été réalisé en 2001. La première phase d'un projet de formation de formateurs a été menée à bien ; il s'agissait d'élaborer un manuel présentant les techniques linguistiques de base pour la normalisation des langues. Un projet pédagogique dans la perspective de l'apprentissage informatisé est en cours de préparation. La phase pilote du projet permettra de tester la faisabilité des matériels et de la conception sous forme d'apprentissage ouvert dans trois régions (Afrique, Amérique latine et Asie). La deuxième session du Comité consultatif international pour le pluralisme linguistique et l'éducation multilingue s'est tenue à Barcelone en 2000.

Unité 3 - De l'interculturalité au pluralisme culturel

68. Dans le but de favoriser le dialogue interculturel, l'UNESCO a pris une importante initiative au cours de l'exercice biennal en contribuant à l'harmonisation des programmes d'enseignement des sciences humaines dans les établissements primaires et secondaires de Bosnie. Le colloque international sur la composante "sciences humaines" des trois programmes d'enseignement utilisés en Bosnie (Sarajevo, février 2000) a constitué une étape décisive pour préciser les moyens de respecter les droits constitutionnels des différentes populations du pays ainsi que le droit de chaque enfant d'avoir accès à toute la richesse du patrimoine culturel bosniaque dans son sens le plus large. L'Institut Georg-Eckert a été, au cours des dernières années, un partenaire privilégié de l'UNESCO dans le domaine de la révision des manuels scolaires et, notamment, des manuels d'histoire. Il anime un réseau international de spécialistes et publie pour le compte de l'UNESCO un bulletin électronique semestriel. En avril 2001, l'Institut a organisé à Sarajevo, en coopération avec l'UNESCO, un séminaire sur l'enseignement de l'histoire qui a présenté les différentes manières d'enseigner l'histoire en respectant le pluralisme des points de vue.

**GRAND PROGRAMME II
LES SCIENCES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT**

Programme II.1 - Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques

	Fonds alloués au 30.06.2001	Dépenses effectives au 30.06.2001	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2001
	\$	\$	
Suivi de la Conférence mondiale sur la science	952.927	590.986	62,0
Sous-programme II.1.1	8.796.801	6.111.419	69,5
Sous-programme II.1.2	2.589.400	1.617.814	62,5
Programme II.1	12.339.128	8.320.219	67,4

Suivi de la Conférence mondiale sur la science

69. En tant que Centre d'échange d'information pour le suivi de la Conférence mondiale sur la science (CMS, Budapest, 1999) et en tant que coorganisatrice de la Conférence, l'UNESCO s'est attachée à faire largement connaître les conclusions de la Conférence, et à promouvoir des partenariats avec les Etats membres et plus de 40 organisations intergouvernementales et 170 organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec l'industrie, afin d'appliquer les recommandations de la CMS. Conformément à la décision du Conseil exécutif, l'Organisation a réorienté sa propre action dans le domaine des sciences et secteurs apparentés conformément aux propositions figurant dans le *Rapport du Directeur général sur la réorientation des programmes de l'UNESCO dans le domaine des sciences afin de tenir compte des conclusions de la Conférence mondiale sur la science* (document 160 EX/11). La première phase intégrait des initiatives en coopération avec des partenaires et les programmes régionaux de l'UNESCO pour le suivi de la CMS. En particulier, l'UNESCO a organisé, en novembre 2000, une réunion de consultation officielle avec certaines organisations partenaires du système des Nations Unies et la sphère non gouvernementale afin de coordonner et de consolider l'action concernant le suivi de cette Conférence.

70. Plusieurs activités ont été organisées dans ce cadre pour contribuer à une meilleure définition des besoins régionaux et nationaux. On citera notamment un atelier d'experts des pays d'Europe centrale et orientale au stade de la préadhésion à l'Union européenne et du Groupe Europolis : la politique scientifique et technologique européenne et l'élargissement de l'UE (Italie, mai 2000), et le quatrième atelier d'Europe centrale sur les sciences fondamentales au service du développement : mise en oeuvre des recommandations de la Conférence mondiale sur la science - initiatives de coopération et besoins au niveau sous-régional (République slovaque, juin 2000), en coopération avec la Commission nationale slovaque pour l'UNESCO et l'Académie des sciences de Slovaquie. Par ailleurs, le Forum européen des jeunes scientifiques (Pologne, octobre 2000), organisé par l'UNESCO et l'Association des bourses Marie Curie, en coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a adopté une résolution demandant un soutien accru en faveur des jeunes chercheurs des pays en transition au sein du Conseil de l'Europe.

71. Les conclusions et recommandations de la Conférence mondiale sur la science ont aussi été abondamment diffusées. La *Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique* et l'*Agenda pour la science - Cadre d'action* ont été reproduits sous forme de brochures dans les six

langues officielles de l'Organisation. Ces brochures ont été mises à la disposition des Etats membres et autres principaux partenaires du processus de la CMS et diffusées à de nombreuses instances scientifiques. Un site Web spécialisé contenant de nouveaux documents et un bulletin en ligne a été créé. Les actes de la CMS ont aussi été publiés sous forme de recueils et distribués aux commissions nationales, aux délégations permanentes et aux chefs des délégations à la CMS.

72. Un événement important pour les sciences de l'ingénieur et le Programme de **Partenariat université-industrie-sciences (UNISPAR)** et activités apparentées dans le domaine des partenariats université-industrie a été la première Convention mondiale des ingénieurs qui a eu lieu à Hanovre en juin 2000. La participation de l'UNESCO à cet événement a notamment pris la forme d'un discours du Directeur général transmis par vidéo. De plus, le Programme UNISPAR a participé à l'atelier de l'ONUDI sur "la création d'entreprises du savoir à l'aide de pépinières d'entreprises à vocation technologique" (Trieste, mars 2000). Par ailleurs, la création d'un centre africain pour la maintenance et d'un réseau de maintenance est en cours. De plus, la coopération avec le Conseil international des sciences de l'ingénieur et de la technologie (ICET) (FMOI - Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs et UATI - Union internationale des associations et organismes techniques) et d'autres partenaires a débouché sur la création d'activités liées à une "Bibliothèque virtuelle pour le développement durable" et au "Rapport mondial sur la technologie".

73. Plusieurs réunions ont eu lieu afin de développer **les capacités nationales de formulation des politiques et de gestion dans le domaine scientifique et technologique**, de faciliter les échanges d'expériences et de bons résultats à cet égard et de renforcer les réseaux régionaux de sciences et de technologies : un séminaire sous-régional sur les "pratiques réussies de promotion des relations enseignement/recherche/industrie dans les pays d'Europe centrale et orientale" et un atelier régional sur "l'amélioration des capacités d'absorption des entreprises et institutions nationales" des pays d'Europe centrale et orientale qui ont eu lieu à Budapest (Hongrie) respectivement en octobre 2000 et mai 2001 ; un atelier sous-régional sur la "réforme du système des académies nationales des sciences dans les pays de la région du Sud Caucase" (Tbilissi, Géorgie, mai 2001) ; et un séminaire international coparrainé par l'UNESCO sur la science et la technologie, la technologie et la création d'entreprises, organisé par le Réseau de biosciences dans les pays arabes et l'Académie des sciences du tiers monde (TWAS) (Beyrouth, Liban, novembre 2000).

74. Une réunion régionale sur "l'échange d'expériences et de bons résultats en sciences et technologie et les politiques d'innovation" a eu lieu à Damas (Syrie) : y ont pris part de hauts responsables des politiques de 16 pays arabes ainsi que d'éminents experts des politiques de Malaisie, de Finlande, de Chine, du Brésil et d'Uruguay. Cette réunion, qui était coorganisée par l'ALECSO et l'Ecole scientifique arabe, a demandé la tenue d'un Sommet présidentiel arabe qui serait consacré à la science et à la technologie. De plus, des scientifiques de premier plan venant du Maroc, de Tunisie, d'Egypte, du Soudan, de Syrie, de Jordanie, d'Arabie saoudite, du Koweït, de Palestine et du Liban ont participé à la réunion inaugurale pour la création d'une Académie arabe des sciences, organisée en mai 2001 par l'UNESCO, l'ALECSO et la TWAS. L'Académie a été officiellement ouverte en juin 2001. Une assistance technique a également été fournie à plusieurs pays pour la revitalisation de leurs politiques et systèmes nationaux de sciences et de technologie, dont Bahreïn et le Liban. Un soutien technique a également été apporté en vue de la création d'une Cité des sciences à Tanger (Maroc) et d'un Centre scientifique à Manama (Bahreïn). Dans le cadre du projet EOLSS (Encyclopédie des systèmes de soutien de la vie), plusieurs chaires UNESCO-EOLSS ont été créées, une sur le développement durable au Chili, une sur les ressources en eau à Amman (Jordanie) et une sur la gestion des zones arides au Mali.

75. Au titre du suivi des recommandations de la Conférence mondiale sur la science concernant la constitution d'alliances entre les sciences techniques modernes et la sagesse et les traditions holistiques de toutes les cultures, une Conférence internationale sur la science et les traditions a été

organisée à Bruxelles (Belgique) en février 2001 en coopération avec l'Académie royale des sciences.

II.1.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur

76. Les activités dans le domaine des sciences de l'ingénieur et des énergies renouvelables ont visé à améliorer l'enseignement des sciences de l'ingénieur et **la coopération université-industrie pour ce qui est de ces sciences et de la technologie**, ainsi qu'à accroître la contribution de l'UNESCO au Programme solaire mondial 1996-2005. La promotion des sciences de l'ingénieur et de leur enseignement a été assurée moyennant le renforcement de la coopération avec les organisations d'ingénieurs internationales, régionales et nationales. L'accent a été mis également sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, sur les jeunes éducateurs et scientifiques et sur la contribution des sciences de l'ingénieur et de la technologie à la réduction de la pauvreté. Des bourses de recherche ont permis à des responsables de pays en développement et de pays en transition d'acquérir des connaissances dans les domaines du génie environnemental. La formation de formateurs aux nouvelles tendances et aux innovations en matière d'enseignement scientifique universitaire s'est poursuivie. En outre, aux termes d'un accord entre l'UNESCO et l'Association mondiale pour l'appel islamique, le projet concernant l'enseignement scientifique universitaire a été mis en oeuvre au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad, et a permis de former plus de 500 spécialistes.

77. Les efforts en vue de **promouvoir la coopération en matière de recherche et de formation en mathématiques, physique et chimie** se sont poursuivis. Ils ont permis notamment d'assurer le progrès du projet SESAME (Rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient), élaboré avec le soutien de l'UNESCO par les 11 membres gouvernementaux du Conseil intérimaire du SESAME des régions du Moyen-Orient et de la Méditerranée. Il a été décidé que le centre de recherche du SESAME serait établi à Allaan (Jordanie). Des programmes de formation à l'intention de scientifiques, d'ingénieurs et de techniciens ont été assurés et continuent d'être mis en oeuvre avec l'aide de laboratoires du monde entier spécialisés dans le rayonnement synchrotron. Un capital de démarrage a été réuni et des efforts concertés sont en cours pour recueillir des fonds supplémentaires auprès de donateurs potentiels.

78. Le Centre international de physique théorique Abdus Salam (CIPT), dont l'UNESCO et l'AIEA assurent conjointement le fonctionnement à Trieste (Italie) avec le soutien financier de l'Italie, a organisé quelque 60 stages, écoles et ateliers de formation portant sur une large gamme de domaines de la physique et des mathématiques, à l'intention d'environ 3.000 scientifiques de pays en développement. Des stages de formation avancée organisés dans différentes parties du monde en étroite coopération avec les différents comités et l'Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA) ont mis particulièrement l'accent sur l'introduction de nouvelles méthodes et matériels didactiques pour l'enseignement de la chimie. Ces différents programmes de formation ont accueilli au total un millier de participants pendant la période à l'examen.

79. L'UNESCO a poursuivi ses efforts tendant à renforcer **les capacités scientifiques nationales et le transfert des nouvelles avancées scientifiques et des applications novatrices dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies** en offrant des possibilités de formation et de recherche. Elle a également continué à promouvoir la collaboration scientifique et les échanges Est-Ouest et Nord-Sud, dans le cadre de programmes d'échange de jeunes scientifiques, en particulier de pays en développement, des pays les moins avancés et des pays les plus peuplés, ainsi que de répondre aux besoins des Etats membres par l'intermédiaire de ses bureaux hors Siège ainsi que d'une collaboration accrue avec les commissions nationales et les ONG compétentes.

L'attribution de bourses de courte durée, l'organisation de stages et ateliers de formation avancée et le soutien apporté à des projets de recherche en collaboration ont permis aux pays en développement, essentiellement, de bénéficier des avancées de la recherche dans les secteurs prioritaires des sciences biologiques et des biotechnologies. Ces activités ont été axées sur le renforcement des capacités nationales et sur l'Afrique, les pays les moins avancés, les jeunes et les femmes.

80. Dix-neuf stages de formation avancée et colloques internationaux, neuf réunions et ateliers internationaux du Réseau de biologie moléculaire et cellulaire de l'UNESCO (MCBN), huit stages de formation du Conseil pour les actions en biotechnologie de l'UNESCO (BAC) et des Centres de ressources microbiennes de l'UNESCO (MIRCEN) ainsi que quatre réunions internationales ont été organisés. Un soutien a en outre été accordé pour trois stages BAC-TECEN et quatre stages MIRCEN en Afrique du Sud, en Chine et en Egypte, par l'intermédiaire des Bureaux de l'UNESCO à Pretoria, à Beijing, au Caire et à Nairobi. Le Bureau de l'UNESCO au Caire a en outre soutenu l'organisation, sous l'égide du réseau UNESCO/MIRCEN, de deux stages de formation dans le domaine des ressources microbiologiques, consacrés aux progrès les plus récents en matière de production et d'utilisation de la biomasse et du métabolite, ainsi que de trois stages et conférences de formation dans le domaine de la biotechnologie végétale et de ses applications. Le Bureau de l'UNESCO à New Delhi a apporté son appui à trois ateliers de formation régionale à la biotechnologie, à la microbiologie alimentaire et aux techniques de conservation de l'herbier. Dans le cadre du programme MIRCEN, le Bureau de Dakar, conjointement avec l'Institut de recherche et développement (IRD) de Dakar et l'IRD d'Abidjan, a organisé un cours d'été sur l'écologie microbienne des sols tropicaux à l'intention de chercheurs africains. Le Bureau de Nairobi a quant à lui apporté son appui à un stage sur les techniques de biologie moléculaire utilisées dans la recherche sur le paludisme et pour le troisième stage de formation à la bryologie et la lichenologie. C'est également par son intermédiaire qu'a été financée l'organisation de la 5e Rencontre internationale de spécialistes africains des neurosciences.

81. Au total, 135 bourses de recherche ont été offertes à de jeunes chercheurs de pays en développement (32 au titre du MCBN, 44 au titre de MIRCEN et 59 au titre du BAC). Dix-neuf autres bourses de recherche et de voyages ont été accordées par l'intermédiaire des Bureaux de l'UNESCO à Beyrouth, Brasilia, au Caire, à Guatemala, Islamabad, Jakarta, Moscou, Nairobi et Venise, pour des activités de recherche et de formation dans les domaines des biotechnologies végétales, aquatiques, environnementales et microbiennes, de la biologie cellulaire et moléculaire, ainsi que pour permettre la participation de chercheurs relativement défavorisés à des échanges interuniversitaires et à la coopération université-industrie dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies. Six bourses de courte durée en sciences médicales ont par ailleurs été offertes. Le Bureau de l'UNESCO à Nairobi a par ailleurs accordé 11 bourses de voyages destinées essentiellement à permettre à des scientifiques africains de participer à des conférences et des ateliers internationaux en Afrique du Sud, en Ethiopie, en Inde, en Malaisie et au Royaume-Uni. Dans la perspective du renforcement des capacités endogènes nationales dans le domaine des technologies microbiennes et végétales, le Bureau de l'UNESCO au Caire a apporté un appui pour l'octroi de bourses d'études de courte durée à trois scientifiques au titre du programme UNESCO/AGERI de bourses d'études de courte durée en biotechnologie végétale. Le Bureau de l'UNESCO à Apia a fourni un soutien pour la participation de trois chercheurs des Iles du Pacifique à un colloque international, en Australie, sur la fixation de l'azote.

82. Dans le cadre d'un projet de collaboration et de partage des coûts avec l'American Society for Microbiology (ASM), huit bourses de recherche UNESCO-ASM ont été accordées et six bourses d'études UNESCO-IUMS octroyées à des chercheurs de Chine (2), de Cuba, d'Egypte, du Libéria et du Viet Nam afin de leur permettre de mener des recherches en Belgique, aux Etats-Unis, au Japon,

aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Douze projets de recherche du MCBN ont bénéficié d'un soutien, ainsi que les activités de recherche de sept centres MIRCEN, et des recherches dans des domaines comme la bio-informatique, la bioprospection et la diversité microbienne. Le Bureau de l'UNESCO à Dakar a soutenu un certain nombre d'activités MIRCEN en rapport avec le projet Mucuna, au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal. Le Bureau de l'UNESCO à Nairobi a accordé des subventions à deux universités africaines pour l'achat de matériel de laboratoire.

83. Dans le cadre du **projet spécial Les biotechnologies au service du développement de l'Afrique**, cinq bourses de recherche ont été accordées à de jeunes scientifiques du Bénin, du Cameroun, de la Tanzanie et du Nigéria afin qu'ils effectuent des recherches en Egypte, en France, en Malaisie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Un soutien a été également fourni, par le biais du Bureau de l'UNESCO de Dakar, au titre d'un cours de formation sur la fixation de l'azote, organisé en collaboration avec l'Association africaine pour la fixation de l'azote.

84. En ce qui concerne **les partenariats interdisciplinaires et le développement de l'accès à l'information scientifique**, l'évaluation externe de la coopération entre l'UNESCO et le CIUS réalisée aux termes de l'accord-cadre a été achevée. L'accord-cadre est jugé positif dans la mesure où il a permis de mieux définir le rôle joué par le CIUS au nom de l'UNESCO dans le renforcement des capacités nationales et régionales de recherche. Il sera tenu compte de la recommandation portant sur un accroissement de la participation régionale à la mise en oeuvre de l'accord lors de la préparation du prochain accord-cadre. La coopération avec le CIUS a permis, entre autres, de promouvoir le renforcement des capacités dans des zones frontalières de l'Afrique, des Etats arabes et de l'Asie, de faciliter la participation de petits Etats à des manifestations internationales visant à renforcer la compréhension des sciences par le public et à améliorer la perception des aspirations du public par les scientifiques, de lancer un projet sur la normalisation et la diffusion sur l'Internet de données physiques et chimiques, de faire des recherches sur l'utilisation de prédateurs marins en tant qu'indicateurs de changement des conditions ambiantes dans l'océan et d'entreprendre un projet sur les séismes et les mégalo-pôles.

85. L'UNESCO a poursuivi ses efforts tendant à renforcer les capacités de recherche nationales en sciences fondamentales et en sciences de l'environnement grâce à la mise en oeuvre de programmes de recherche et de formation scientifiques dans le monde entier. Vingt-quatre bourses de courte durée UNESCO/CIUS/TWAS en sciences fondamentales ont été attribuées à de jeunes scientifiques, dont 10 de sexe féminin, originaires de pays en développement et de pays en transition. Au titre du programme conjoint de professeurs et d'assistants invités, neuf éminents professeurs se sont rendus dans des établissements scientifiques de pays en développement pour y donner des conférences sur des questions spécialisées, assurer une formation et contribuer à la création de centres de recherche ainsi qu'au choix de thèmes de recherche. Dans le cadre du programme de membres associés TWAS/UNESCO pour les centres d'excellence dans le Sud, 75 associés du Sud se sont rendus dans des centres d'excellence situés dans le Sud.

86. La sensibilisation du public aux évolutions scientifiques a bénéficié d'un rang prioritaire au cours de la période à l'examen. Un Atelier international sur la communication scientifique a été convoqué à Londres en juillet 2000 par l'UNESCO, le Department for International Development (DFID), le British Council et le Government Office for Science and Technology du Royaume-Uni. A l'issue de celui-ci, l'UNESCO a été invitée à mettre sur pied une initiative internationale en matière de communication scientifique qui contribuerait à renforcer à l'échelle mondiale les capacités en matière de communication scientifique, une attention particulière étant accordée aux besoins du monde en développement. Dans le cadre d'une première phase de la création d'un tel mécanisme, un annuaire en ligne des institutions de communication scientifique a été élaboré. En outre, une importante conférence internationale sur l'Édition électronique dans le domaine des sciences a été organisée conjointement avec le CIUS en février 2001 au Siège de l'UNESCO afin de

faire le point des évolutions récentes à cet égard et d'élaborer des recommandations sur les bonnes pratiques, les questions juridiques et éthiques, l'examen par les pairs et le développement de l'accès à la documentation scientifique dans les pays en développement et les pays en transition. En matière de communication et de vulgarisation scientifiques, un cours de formation sur le journalisme scientifique a été organisé au Caire (Égypte) (juillet 2000) en coopération avec l'Institut Al-Ahram et l'Union des journalistes arabes.

87. Dans le cadre de deux **projets spéciaux, Les femmes, la science et la technologie** (Secteur des sciences) et **La formation scientifique, technique et professionnelle des jeunes filles en Afrique** (Secteur de l'éducation), l'UNESCO, en coopération avec l'AESCO (Aide à l'équipement scolaire et culture) et le FEMSA (Projet pour l'accès des femmes à l'enseignement des mathématiques et des sciences en Afrique), a organisé le Congrès africain sur la formation scientifique des jeunes filles, à Lusaka (Zambie), en juin 2001. Celui-ci a accueilli 60 participants venus de 20 pays africains et a débouché sur la Déclaration de Lusaka, qui contient un certain nombre de recommandations visant à promouvoir la formation scientifique des jeunes filles en Afrique. La Déclaration a été communiquée aux ministres de l'éducation dans le cadre du suivi du Forum mondial de l'éducation (Dakar, Sénégal, 2000). Des ateliers de formation ont été organisés en Afrique et dans les pays méditerranéens, ainsi que des camps d'excellence à l'intention des jeunes filles en Afrique. Une mallette didactique destinée aux enseignants a été élaborée. Une augmentation sensible du nombre de demandes formulées au titre du Programme de participation a également été enregistrée dans ce domaine.

Le Programme solaire mondial 1996-2005

88. Dans le cadre du Programme solaire mondial 1996-2005, on a continué d'appliquer une stratégie à deux volets centrés l'un sur le renforcement des possibilités d'investissement en faveur de projets concernant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et l'autre sur la promotion d'activités de formation, d'éducation et d'information dans ce domaine. Au cours de la période à l'examen, et conformément à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Programme solaire mondial 1996-2005 (PSM) a été plus étroitement intégré à l'action du système des Nations Unies. Les activités mises en oeuvre ont contribué à faciliter, par le biais d'une action interdisciplinaire intégrée, l'information, la recherche, l'éducation et la formation ainsi qu'une utilisation plus large des sources d'énergie renouvelable. L'association de l'UNESCO avec un certain nombre de forums sur les entreprises et les investissements en faveur de l'utilisation des sources d'énergie renouvelable a mis en relief les avantages de l'interaction entre les décideurs, les investisseurs, les chercheurs et les spécialistes dans le domaine des énergies renouvelables.

89. La coopération bilatérale et internationale au titre de programmes d'éducation, de formation et d'information spécialisés appropriés a été jugée hautement prioritaire. Dans ce contexte, les enseignements tirés de la mise en oeuvre du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables (programme GREET) et en particulier de son volet africain, ainsi que du Système international d'information et de communication concernant les énergies renouvelables (IREICS), qui constituent deux projets mondiaux à valeur universelle au sein du PSM, ont mis en évidence l'importance qu'il y a à privilégier le renforcement des capacités dans le domaine des énergies durables et renouvelables et à fournir aux décideurs des informations reposant sur des bases scientifiques en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie aux fins du développement.

II.1.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines

90. Les activités menées dans le cadre de ce sous-programme témoignent de l'effet multiplicateur de la collaboration que l'UNESCO a instaurée avec les partenaires extérieurs, notamment les universités, les ONG spécialisées et les réseaux électroniques, pour atteindre son objectif d'ensemble, à savoir améliorer les capacités dans le domaine des sciences sociales et favoriser l'émergence dans les milieux universitaires d'un sentiment nouveau de responsabilité à l'égard de la société. Ces activités montrent également combien il importe de veiller à ce que les principales publications et banques de données restent d'une très haute qualité pour pouvoir aider la communauté scientifique à maîtriser les questions complexes, et de prendre des mesures appropriées pour que les résultats de la recherche se traduisent dans des programmes scolaires pertinents, des outils qui facilitent la conception des politiques, et une information accessible au grand public.

91. Plus précisément, le **programme UNITWIN/chaires UNESCO** portant sur les questions de sciences sociales ayant une dimension interdisciplinaire et les thèmes du programme MOST a réussi à toucher plus d'une centaine de nouvelles institutions et réseaux partenaires dans le monde entier, grâce à quelques nouvelles chaires UNESCO fondées sur des modalités de coopération de premier ordre, l'excellence interdisciplinaire, la diversification thématique et les synergies avec le programme MOST. De même, les liaisons établies avec des organisations apparentées, comme l'OMS ou l'ONU, ont engendré des effets de synergie bénéfiques, grâce à la mise en commun stratégique des ressources, tant intellectuelles que financières. Le prix MOST récompensant une thèse de doctorat est une initiative qui fait son chemin, non seulement en favorisant l'excellence parmi les jeunes spécialistes des sciences sociales mais aussi en les associant dans un réseau qui constitue un vivier de compétences précieux pour l'avenir de MOST. Des ONG comme le Conseil international des sciences sociales (CISS), organisation faîtière, et nombre d'autres partenaires de longue date de l'UNESCO spécialisés dans les zones urbaines et les problèmes sociaux ont joué un rôle indispensable en permettant à l'UNESCO d'étendre son action au monde entier.

92. Une évaluation des **services d'information et de documentation** de l'UNESCO **dans le domaine des sciences sociales** est en cours, l'objectif étant de disposer des éléments nécessaires pour rationaliser ces services et de poursuivre l'élaboration d'une stratégie globale de communication. Le plan concernant les publications relatives aux sciences sociales a été réexaminé au cours de l'exercice biennal. La *Revue internationale des sciences sociales* a continué de paraître régulièrement tous les trimestres en six langues, offrant un panorama des activités menées par l'Organisation dans ce domaine. La banque de données DARE et le Centre d'échange d'informations de MOST ont fourni des services auxquels les spécialistes en sciences sociales de tous les horizons ont fait largement appel. En revanche, la publication, prévue au cours de l'exercice biennal, du second *Rapport mondial sur les sciences sociales*, qui devait faire suite au premier rapport paru en 1999, a été annulée compte tenu des recommandations du Conseil exécutif sur les rapports mondiaux.

Programme II.2 - Sciences, environnement et développement socio-économique

	Fonds alloués au 30.06.2001 \$	Dépenses effectives au 30.06.2001 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués
Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement	203.700	116.442	57,2
Sous-programme II.2.1	5.150.717	3.599.278	69,9
Sous-programme II.2.2	2.751.690	1.840.999	80,7
Sous-programme II.2.3	2.286.179	1.772.695	77,5
Environnement et développement des régions côtières et des petites îles	1.285.104	929.101	72,3
Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique	258.000	220.103	85,3
Sous-programme II.2.4	2.258.800	1.500.314	66,4
Sous-programme II.2.5	2.353.050	1.575.731	67,0
Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement	290.007	160.558	55,4
Programme II.2	16.837.247	11.715.221	69,6

Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement

93. Au cours de la période à l'examen, l'UNESCO a continué de participer aux dispositifs interinstitutions du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et du développement. L'Organisation a ainsi participé à la Réunion interinstitutions sur le développement durable (New York, mars 2001) et, en tant que pôle de coordination, à la deuxième Réunion du Groupe de la gestion de l'environnement, qui s'est tenue à Genève en juin 2001. Suite à une décision du Conseil d'administration du PNUE sur la question de "la gouvernance internationale en matière d'environnement", le Groupe de la gestion de l'environnement a créé un groupe de gestion thématique sur l'éducation environnementale, l'UNESCO étant le maître d'oeuvre. L'Organisation contribue aussi activement à la préparation du Sommet mondial sur le développement durable Rio + 10 (Johannesburg, septembre 2002) et, dans cette perspective, a pris part aux travaux préparatoires de la dixième session de la Commission du développement durable des Nations Unies (New York, avril 2001). En interne, un groupe de travail *ad hoc* composé des sous-directeurs généraux adjoints des secteurs de programme est mis sur pied pour coordonner l'action de l'UNESCO en prévision de Rio + 10.

94. La deuxième réunion du Groupe directeur composé des présidents de la COI, du PICG, du PHI, de MAB et de MOST s'est tenue à Paris en mai 2001. Les participants ont passé en revue les activités conjointes menées par ces programmes ainsi que les préparatifs du Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra à Johannesburg en septembre 2002. Les présidents ont examiné les projets de document 31 C/4 et 31 C/5 compte tenu de leurs recommandations

antérieures tendant à ce que l'interdisciplinarité, en tant que concept et réalité opérationnelle, soit considérée comme un créneau stratégique pour l'action de l'UNESCO et à ce que le document C/4 donne à l'UNESCO les moyens de progresser plus rapidement sur la voie d'une interdisciplinarité accrue, notamment en prévoyant l'encadrement, les méthodes de gestion et les instruments budgétaires ainsi que les incitations nécessaires pour atteindre cet objectif.

II.2.1 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels

95. On s'est attaché en particulier à **promouvoir la gestion du système terrestre, la coopération internationale et le renforcement des capacités en sciences de la terre**. Dans le cadre du Programme international de corrélation géologique, on a réalisé 51 projets multinationaux relatifs à des problèmes géologiques de portée mondiale, et on a mis tout spécialement l'accent sur les retombées pour la société en favorisant notamment la participation de scientifiques des pays en développement. Cette approche a permis le transfert systématique des connaissances et des données d'expérience entre plusieurs milliers de spécialistes des sciences de la terre dans le monde entier. En août 2000, le PICG, les programmes GARS (Applications géologiques de la télédétection) et DMP (Modélisation des gîtes minéraux) et les projets d'établissement de cartes géologiques et de la Carte stratigraphique ont été associés avec succès au 31^e Congrès géologique international (CGI) tenu à Rio de Janeiro (Brésil) sur le thème "Géologie et développement durable : défis pour le troisième millénaire". Vingt-trois projets du PICG ont tenu leurs réunions annuelles, des ateliers et des sessions spéciales à cette occasion. Un stand a été réservé au Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO et en particulier au PICG lors de GEOEXPO, l'exposition qui accompagnait le CGI, pour leur permettre de présenter leurs activités.

96. Suite à la décision prise par le Conseil exécutif à sa 161^e session, invitant le Directeur général "à ne pas poursuivre la mise en place du programme géosites/géoparcs de l'UNESCO, mais à soutenir comme il convient les efforts particuliers, en collaboration avec les Etats membres", la coopération avec l'Allemagne, l'Autriche, la Chine, la Malaisie, le Maroc et le projet "Géoparcs européens" a démarré.

97. Les programmes de l'UNESCO relatifs à l'adoption des technologies modernes ont mis l'accent sur le renforcement des réseaux PANGIS et SANGIS pour le traitement des données géologiques en Afrique et en Asie du Sud-Est. De nouveaux progiciels ont été mis au point pour faciliter l'échange de données bibliographiques via l'Internet. Un atelier sur le traitement bibliographique des géodonnées a été organisé pour six pays d'Asie du Sud-Est, en coopération avec le CCPM et la CESAP, à Bangkok en juin 2001. Avec le concours du CIUS, une réunion internationale a été organisée en mai 2001 au Siège pour examiner avec les agences spatiales, les organismes de défense civile, les unions scientifiques et les représentants des services géologiques la possibilité de lancer une étude sur les risques géologiques dans le cadre de l'IGOS. Un groupe de travail a été mis en place pour la préparation de cette étude, centrée sur les glissements de terrain, les volcans et les tremblements de terre ; il a tenu sa première réunion en juillet. Le CEOS-SIT, les partenaires de l'IGOS et les parrains du G3OS ont appuyé résolument cette initiative. Le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique (UNGIWG) a invité l'UNESCO à codiriger avec l'UNITAR un groupe d'étude sur les besoins de formation au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne l'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG).

98. Dans le cadre du programme de renforcement des capacités et d'établissement de cartes géologiques, on s'est attaché à accroître les capacités d'enseignement et de recherche des universités et des centres de recherche sur les sciences de la terre, à développer la coopération entre les communautés scientifiques des institutions gouvernementales et des établissements privés, des universités et des centres de recherche, et à favoriser l'échange d'information et le transfert de technologie entre le Nord et le Sud mais aussi au sein de l'hémisphère Sud. Près de 750 spécialistes

des sciences de la terre originaires de pays en développement ont participé à 20 stages de formation postdoctoraux, séminaires spéciaux et cours ponctuels portant sur les paramètres géologiques pour la protection de l'environnement, la géologie, la géochimie, la géophysique et l'atténuation des conséquences des phénomènes naturels ayant une origine géologique. On a accordé une attention spéciale à la publication de la Carte stratigraphique internationale et de sa note explicative ; 4.500 exemplaires de ce document ont été distribués lors du 31^e Congrès géologique international tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en août 2000. Un soutien supplémentaire a été fourni pour l'élaboration des maquettes électroniques de la Carte structurelle de l'océan Indien, des Cartes tectonique et métallogénique de l'Afrique et de la Carte sismotectonique du monde.

99. On s'est attaché en particulier à **réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles** par une formation et une éducation scientifiques appropriées ainsi que par des activités centrées sur l'information et l'élaboration de principes directeurs pour les situations qui précèdent ou suivent les catastrophes. Dans cette optique, des activités ont été conçues pour aider les communautés menacées en Amérique centrale, dans la région méditerranéenne et le monde arabe, en Afrique, en Asie centrale et du Sud-Est et dans le Pacifique. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) a fait suite à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN). Cette Stratégie en est encore aux tout premiers stades ; néanmoins, les efforts se sont poursuivis afin de promouvoir "une culture de la prévention" privilégiant l'action anticipatoire. Une conférence internationale sur l'atténuation des effets des séismes s'est tenue à Kampala (Ouganda) en décembre avec le concours financier du Bureau de l'UNESCO à Nairobi. Un nouveau projet de "Réseau sismologique en Libye" a été lancé en décembre 2000 ; outre la mise sur pied d'un réseau d'étude des séismes et des mouvements terrestres importants, il visait l'intégration de la sismologie libyenne à celle du reste de la Méditerranée.

II.2.2 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)

100. Une évaluation globale de la mise en oeuvre de la **Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère en tant qu'instruments servant à concilier conservation et développement** (1995) a été réalisée puis examinée lors de la réunion internationale "Séville + 5" qui s'est tenue à Pampelune en octobre 2000 grâce au soutien des autorités espagnoles. Sur la base de cette évaluation, des orientations ont été définies pour l'avenir et approuvées par le Conseil international de coordination du MAB en novembre 2000. En outre, le programme relatif au Suivi intégré des réserves de biosphère (BRIM) a été réaménagé, à travers la mise en place de modalités de collaboration avec plusieurs des principaux programmes et initiatives de suivi en cours aux niveaux mondial et régional et l'intégration des aspects socio-économiques.

101. Les résultats du processus d'examens périodiques des réserves de biosphère, portant sur 108 réserves désignées il y a plus de dix ans, ont été présentés au Conseil international de coordination du MAB en novembre 2000, assortis, le cas échéant, de recommandations visant à l'amélioration de ces réserves. Les Etats membres ont été priés de prendre des mesures appropriées pour appliquer ces recommandations et un soutien leur a été apporté, dans la mesure du possible. Depuis décembre 2000, 11 nouveaux rapports d'examen périodique ont été reçus ; ils seront étudiés au cours de l'exercice biennal. En outre, une vingtaine de réserves de biosphère ont pris des mesures pour améliorer leur fonctionnement avant de présenter leur rapport d'examen périodique. Trente-quatre nouvelles réserves de biosphère ont été désignées dans 21 pays, certaines d'entre elles couvrant des aires et des systèmes côtiers ou marins très vastes. Un groupe de travail *ad hoc* sur les réserves de biosphère transfrontières, composé d'experts de différentes régions, s'est réuni en octobre 2000 pour élaborer un ensemble de *Recommandations concernant la création et le fonctionnement des réserves de biosphère transfrontières*. Les Etats membres ont appliqué ces recommandations dans de nombreux sites en Afrique, en Europe, en Asie et en Amérique latine, avec l'aide du Secrétariat.

102. Pendant la période à l'examen, les réseaux régionaux ont été très actifs. Des réunions régionales ont permis d'intensifier les échanges d'expertise et de mettre en oeuvre des activités conjointes, à l'initiative des bureaux extérieurs concernés. En Afrique, une réunion sous-régionale a été organisée à Nairobi (septembre 2000) et des groupes de travail thématiques ont ensuite été créés, s'ajoutant à ceux de l'Afrique francophone, dont les activités bénéficient du soutien du Bureau de Dakar. Un projet régional sur "la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les réserves de biosphère des terres arides en Afrique de l'Ouest", dont le financement a été approuvé par le FEM-PNUE, est actuellement exécuté par le MAB au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger et au Sénégal. En Europe, un rassemblement des responsables des réserves de biosphère et des comités nationaux du MAB s'est tenu à Cambridge (Royaume-Uni) en avril 2000. En Asie, un nouveau réseau MAB pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale a été créé lors d'une réunion tenue en Inde en février 2001. En Amérique latine, une réunion du réseau IbéroMAB s'est tenue en juin 2001 au Costa Rica.

103. Le processus d'examens périodiques a permis à plusieurs pays d'améliorer sensiblement le fonctionnement de leurs réserves de biosphère ; certains d'entre eux ont été amenés à procéder à une évaluation d'ensemble de leur participation au MAB et à désigner de nouvelles réserves de biosphère, bien conçues et mettant en jeu des partenariats inédits. Le principe des réserves de biosphère a continué de susciter un intérêt et on a assisté à l'émergence d'une nouvelle génération de réserves de biosphère offrant un outil pour l'aménagement de l'espace en même temps qu'un instrument concret de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique.

104. L'Organisation a continué d'appuyer les **programmes de recherche en collaboration visant à améliorer la connaissance de la fonction des écosystèmes et des services et valeurs dont ils sont la source**. Des hypothèses écologiques novatrices ont été testées, et les théories et conceptions correspondantes formulées dans deux domaines importants : "les écosystèmes émergents" - systèmes écologiques résultant d'une nouvelle combinaison d'espèces et/ou des changements survenus à l'échelle mondiale - et la comparaison et l'harmonisation des différentes démarches suivies pour définir les priorités en matière de conservation. Le premier domaine a des conséquences importantes sur le plan de la gestion des écosystèmes, aussi la mise au point de la théorie écologique novatrice des écosystèmes émergents s'est-elle faite en étroite coopération avec le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement (SCOPE). L'analyse critique des démarches suivies pour fixer les priorités en matière de conservation s'effectue en collaboration avec les institutions qui définissent ces méthodes, telles que Conservation International, Birdlife International et la Convention de 1971 sur les zones humides (Ramsar).

105. Différentes options possibles pour mettre en pratique au niveau régional "l'approche écosystémique" - une stratégie pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité adoptée par l'organe directeur de la Convention sur la diversité biologique - ont été formulées dans trois régions : Afrique australe, Amérique du Sud et Asie du Sud-Est. Ce travail a abouti à la compilation d'études de cas et à la production d'un rapport analytique d'ensemble intitulé : "L'approche écosystémique - de la théorie à la pratique". La coopération avec l'Université Columbia (Etats-Unis) a permis l'organisation d'une conférence de haut niveau sur le thème "Biodiversité et société" en mai 2001, rassemblant quelque 200 participants. S'appuyant sur neuf études de cas approfondies menées dans différentes régions, les débats ont porté essentiellement sur les moyens de faire mieux comprendre les avantages que les sociétés humaines tirent des écosystèmes naturels.

106. L'UNESCO a continué d'apporter un appui à la formation de spécialistes en mettant l'accent sur les priorités régionales et la diffusion et l'échange plus systématiques de l'information scientifique ; dans le cadre du **Projet spécial : participation de jeunes scientifiques au programme MAB**, 21 bourses du MAB ont été attribuées en 2000-2001 à de jeunes scientifiques, parmi lesquels les femmes et l'Afrique étaient fortement représentées. D'autres actions en faveur des

jeunes scientifiques, notamment des programmes d'attribution de diplômes, ont été lancées dans plusieurs pays, dont l'Indonésie. De nouvelles chaires ont été créées dans le cadre du programme UNESCO-Cousteau d'écotechnie, à Bahreïn et au Liban, et des activités ont été menées au niveau régional dans la région arabe. L'Ecole régionale supérieure d'aménagement intégré des forêts tropicales (ERAIFT) a démarré ses activités en formant une première promotion de spécialistes au niveau du doctorat. Suite au renforcement de la coopération de l'UNESCO avec les accords multilatéraux sur l'environnement, l'UNESCO/MAB a été invitée à formuler, à l'intention des Etats parties, des stratégies pour l'éducation et la sensibilisation du public en matière de biodiversité et de désertification, et à élaborer les produits correspondants. Une stratégie sur l'éducation relative à la diversité biologique a été définie et une mallette pédagogique sur la désertification a été produite en trois langues.

107. L'échange d'information et d'expertise entre réseaux régionaux a été renforcé et la théorie écologique - importante pour la gestion des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et le développement durable, l'aménagement du territoire et la formulation des politiques - a été consolidée.

II.2.3 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable

108. Pendant la période considérée, les activités ont été axées sur la réalisation des objectifs de la cinquième phase (1996-2001) du **Programme hydrologique international** (PHI-V), et sur l'intégration aux travaux de l'UNESCO du Programme mondial, à l'échelle du système des Nations Unies, pour l'évaluation des ressources en eau douce (WWAP). L'UNESCO a en particulier contribué à renforcer par divers moyens les capacités régionales et nationales. A sa 14e session, le Conseil intergouvernemental du PHI a adopté à titre d'essai au sujet du mécanisme directeur du Programme, une recommandation préconisant l'instauration de réunions régionales des comités nationaux du PHI qui rendraient compte au Conseil du PHI en vue d'officialiser à terme un système comprenant des conseils régionaux, et a chargé un Comité *ad hoc* d'étudier des principes directeurs afin de renforcer les comités nationaux du PHI. Les initiatives tendant à la création, sous l'égide de l'UNESCO, de centres régionaux d'excellence sur les questions relatives à l'eau se sont multipliées. La création du Centre régional de gestion des eaux urbaines à Téhéran sera examinée par la Conférence générale à sa 31e session et la proposition tendant à la création au Caire du Centre régional d'études sur l'eau dans les zones et terres arides sera examinée par le Conseil exécutif à sa 162e session. La création à Delft de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau complétera et consolidera les moyens dont l'UNESCO dispose pour renforcer les capacités scientifiques nationales. La proposition relative à cet institut a été entérinée par le Conseil exécutif à sa 161e session et sera examinée par la 31e session de la Conférence générale en vue de son approbation finale.

109. Le programme d'ensemble du PHI, qui a pour objectif une meilleure compréhension des systèmes hydrologiques, y compris les processus hydrologiques, l'écohydrologie et les eaux souterraines à l'échelle mondiale, a accompli d'importants progrès. Le projet sur les Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux (FRIEND) reste en plein essor puisqu'il compte neuf groupes régionaux actifs qui s'étendent à quatre continents et exécutent un dynamique programme d'activité. La question des ressources en eaux souterraines menacées, qui constitue l'une des priorités du PHI, a été traitée de manière approfondie, en particulier sous des climats arides et semi-arides. Le drainage urbain sous différents climats a fait l'objet d'une étude spéciale. Cette meilleure compréhension contribue à la mise au point de pratiques rationnelles de gestion des ressources en eau, y compris pour atténuer les effets des catastrophes liées à l'eau.

110. Contribuer à apporter des éléments à la **résolution des conflits liés à l'eau** a été l'une des autres grandes préoccupations de cette période. L'initiative intitulée "Des conflits potentiels au potentiel de coopération" (PCCP), entreprise conjointement par le PHI et le WWAP, est une importante composante de cet effort. L'Initiative internationale sur la gestion des ressources des aquifères communs (ISARM) est une autre initiative pertinente du PHI lancée récemment. Le Projet de Vision mondiale de l'eau de l'UNESCO, qui a atteint son apogée avec le deuxième Forum mondial de l'eau (La Haye, mars 2000), a présenté des éléments de réflexion essentiels sur la question de la sécurité future de l'eau.

111. Le Programme relatif à l'eau a vu le nombre et l'intensité de ses actions augmenter fortement, preuve de l'importance accrue accordée à l'échelle internationale aux questions liées à l'eau et de la reconnaissance croissante des compétences de l'UNESCO dans ce domaine.

Environnement et développement des régions côtières et des petites îles (CSI)

112. Les 18 premiers mois de l'exercice biennal 2000-2001 ont marqué un tournant pour la plate-forme relative à l'environnement et au développement des régions côtières et des petites îles (CSI). Pendant cette période, le concept de "pratiques éclairées", qui reconnaît les inégalités du monde réel et donne des indications sur ce qui peut raisonnablement être fait dans les circonstances actuelles, a été peaufiné grâce aux principales modalités d'action ci-après : les projets sur le terrain, qui mettent en oeuvre l'action intersectorielle sur le terrain, formulent, testent et appliquent des pratiques éclairées ; des chaires/jumelages universitaires, qui fournissent un enseignement et un soutien interdisciplinaire à l'appui des projets pilotes, de la critique et de l'analyse des pratiques éclairées, ainsi que des liens avec d'autres institutions ; et un Forum sur l'Internet qui est un carrefour d'échange et d'examen constants des pratiques éclairées et une source d'idées nouvelles.

113. Les ateliers interrégionaux organisés en Thaïlande (Réunion sur la stratégie du CSI, juillet 2000) et au Samoa (Pratiques éclairées pour un développement humain durable dans les régions côtières des petits Etats insulaires en développement, décembre 2000) ont renforcé la coordination et les liens entre ces composantes. Quinze résumés portant sur des projets et des chaires universitaires ont été publiés sur le site Web du CSI et les huit autres devraient y être ajoutés d'ici à la fin de l'année. Les ateliers ont favorisé l'établissement de liens entre des activités du CSI et d'autres activités et permis d'améliorer les procédures d'évaluation des projets. Un troisième atelier interrégional, organisé à la Dominique en juillet 2001 sous le titre "Faciliter la bonne gestion des zones côtières dans les petites îles", a défini des concepts concernant les codes de bonne conduite et les contrats volontaires. Des évaluations de projets sur le terrain utilisant les 16 caractéristiques reconnues des pratiques éclairées ont également été entreprises et la première d'entre elles (Thaïlande) est d'ores et déjà sur le site Web.

114. Travaillant selon le principe du retour d'information, le Forum virtuel multilingue présente des "pratiques éclairées pour un développement humain durable dans les régions côtières" à 6.000 personnes vivant dans le monde entier, nombre qui ne cesse d'augmenter. On a procédé à une analyse des 52 premières pratiques éclairées et des 118 premiers sujets de discussion du Forum présentés jusqu'au 30 septembre 2000 (Travail en cours 2). Ils portent principalement sur les questions relatives aux petites îles, l'autonomisation des communautés, le tourisme, la pêche, les systèmes locaux et autochtones de connaissances, les ressources en eau douce, l'érosion côtière, la planification, les questions relatives à l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme. Cette évaluation a fait l'objet de débats en anglais, français et espagnol par le biais du Forum de février à avril 2001. En outre, le numéro de février 2001 de la publication de l'UNESCO intitulée "Sources" mettait l'accent sur les progrès des pratiques éclairées dans les régions côtières en prenant pour exemple des études de cas concrets obtenues par le biais du Forum. Un résumé des quatre années

d'"expérience de l'intersectorialité" de CSI a été présenté début 2000 au Groupe de travail sur l'intersectorialité.

115. Le projet intitulé **Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique** devait aider les populations du Pacifique, et en particulier les jeunes, à acquérir les connaissances et les compétences techniques nécessaires pour assurer des conditions d'existence viables et une gestion maîtrisée des changements sociaux et culturels en cours. Plusieurs projets conjoints et en coopération ont été menés dans ce contexte, parmi lesquels : la création et le renforcement de 14 commissions nationales ; des travaux de recherche sur les changements sociaux et l'établissement d'un Conseil international d'études des Iles du Pacifique ; l'élaboration de programmes nationaux de formation de jeunes animateurs ; le développement d'une "culture de la maintenance" par le biais du Programme international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) ; trois projets pilotes de développement communautaire s'appuyant sur le patrimoine traditionnel et naturel ; quatre projets relatifs à la production de programmes éducatifs utilisant les médias traditionnels et électroniques. Il convient en outre de rappeler que le Conseil exécutif a examiné à sa 159^e session, en mai 2000, l'application par l'UNESCO des "décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement" et recommandé de promouvoir les actions et structures au service des petits Etats insulaires en développement. Cette recommandation a été mise en oeuvre en renforçant l'importance accordée à ces Etats dans les projets sur le terrain, par le biais de chaires/jumelages universitaires, du Forum et des deux ateliers susmentionnés organisés au Samoa et à la Dominique.

II.2.4 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

116. En ce qui concerne la **réduction des incertitudes scientifiques ayant trait aux processus côtiers et océaniques**, l'UNESCO a continué de contribuer aux activités du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP), et en particulier de son Groupe de travail sur les évaluations du milieu marin (MEA). Deux rapports établis par le Groupe de travail, portant respectivement sur l'état du milieu marin, les principaux problèmes le concernant actuellement et les nouveaux problèmes ainsi que sur l'évaluation du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (GPA-LBA), sont largement diffusés auprès des gouvernements, des organisations internationales et des milieux chargés de la gestion de l'environnement marin.

117. Plusieurs activités ont été poursuivies ou entreprises afin de mieux comprendre des processus côtiers et océaniques fondamentaux. Le Groupe d'étude *ad hoc* de la COI sur les indicateurs benthiques, créé en 1999 pour définir des indicateurs de l'état du milieu benthique permettant d'évaluer rapidement les perturbations d'origine humaine, a réalisé d'importants progrès lors des réunions de Paris en mai 2000 et de Charleston en mars 2001. Ces indicateurs devraient permettre d'instituer des principes directeurs utilisables pour les applications à la gestion de l'environnement. Le nouveau Groupe d'étude *ad hoc* de la COI sur le blanchissement des coraux et les indicateurs connexes de la santé des récifs coralliens a tenu sa première réunion à Paris en avril 2001. Des questions et techniques scientifiques essentielles ont été discutées à cette occasion et de graves lacunes recensées dans le domaine des connaissances. Les indicateurs devraient servir à améliorer la gestion des récifs coralliens afin d'en limiter le dépérissement qui ne cesse de s'accélérer. La Commission océanographique de l'UNESCO préside le Groupe de gestion du Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens (GCRMN), qui a publié le "Status of Coral Reefs of the World 2000 Report" (Rapport 2000 sur l'état des récifs coralliens dans le monde), lequel attestait, documents à l'appui, que l'état des récifs coralliens du monde continuait de se dégrader.

118. Le Groupe d'experts sur les rejets sous-marins d'eaux souterraines (SGD), qui s'est réuni à Paris en février 2000, a élaboré une proposition de programme d'interétalonnage qui sera mis en

oeuvre à l'aide d'une série de mesures prises sur des sites pilotes du monde entier. En juin 2000, ont été publiés, en coopération avec l'Union européenne, le Guide méthodologique pour l'élaboration des cartes de vulnérabilité des zones côtières de l'océan Indien ainsi qu'un Manuel sur la gestion de l'érosion côtière dans l'océan Indien, et un Manuel sur la gestion intégrée des zones côtières (ICAM). Le Groupe consultatif mixte SCOR-COI sur le CO₂ océanique a fait d'appréciables progrès dans un certain nombre de domaines du programme, et notamment en ce qui concerne la réalisation d'un inventaire des programmes en cours d'observation du carbone océanique, la définition de normes d'observation du carbone océanique pour le GOOS et pour les partenaires de l'IGOS, ainsi que la collaboration avec des programmes de recherche internationaux en vue d'intégrer les stratégies de mesure du carbone océanique à des programmes tels que CLIVAR et la proposition de projet pilote du GOOS sur les stations fournissant des séries chronologiques. Le Groupe assure en outre une mission de vigilance sur les questions de piégeage du CO₂.

119. Dans le cadre du programme relatif aux efflorescences algales nuisibles (HAB), une assistance a été fournie aux Etats membres afin de renforcer leurs capacités et de leur permettre de mieux atténuer les effets des efflorescences algales nuisibles sur la santé humaine et sur les écosystèmes, grâce à une action conjointe et au parrainage d'institutions nationales internationalement reconnues et au jumelage institutionnel Nord-Sud. Ces efforts ont notamment permis : la formation de plus de 65 scientifiques et gestionnaires à la taxinomie, toxicologie et surveillance des efflorescences algales nuisibles, et la publication d'un plan scientifique ; la préparation d'un Plan de mise en oeuvre du nouveau Programme scientifique international sur l'écologie et l'océanographie des efflorescences algales nuisibles à l'échelle mondiale (GEOHAB) ; et la fourniture de bourses d'études et de littérature scientifique aux institutions océanographiques des pays en développement qui étudient des algues responsables des efflorescences algales nuisibles.

120. La Section des sciences océaniques de la COI (OSC) a fait l'objet de trois examens externes et a été réorganisée pour inclure une nouvelle spécialité interdisciplinaire intitulée Science des écosystèmes océaniques et de la protection du milieu marin. Elle travaille désormais selon trois axes interdépendants, à savoir : les océans et le climat ; les écosystèmes océaniques et la protection du milieu marin ; et la gestion intégrée des zones côtières.

121. Le **Système mondial d'observation de l'océan (GOOS)** a été simplifié et ne comprend plus que deux composantes : le Groupe du GOOS relatif à la haute mer principalement chargé des prévisions météorologiques et climatiques et questions connexes, et le Groupe du GOOS chargé des côtes qui a une densité très supérieure d'observations ayant trait à un éventail beaucoup plus large de questions, parmi lesquelles la pollution et les ressources marines vivantes. Les détails de la conception du Système varieront d'une région à l'autre en fonction des préoccupations locales. Il existe un groupe consultatif scientifique pour chacun de ces deux grands thèmes (les côtes et la haute mer). La communauté des usagers a été consultée au sujet de la conception du GOOS lors d'une première réunion, qui s'est tenue à Costa Rica en novembre 2000, et d'une deuxième, organisée à Trieste en juin 2001.

122. En l'an 2000, trois organes consultatifs du GOOS (le Groupe chargé des côtes, le Groupe sur la santé des océans (HOTO) et le Groupe chargé des ressources marines vivantes (LMR)) ont fusionné pour former le Groupe des observations relatives aux océans et aux zones côtières (COOP). Le COOP, qui s'est réuni pour la première fois en novembre 2000, puis en juin 2001, établira le plan conceptuel détaillé d'un système d'observation et de prévision dans les mers bordières. Les questions relatives à la haute mer sont traitées par le Groupe sur les observations océaniques pour l'étude du climat (OOPC) qui, depuis janvier 2001, s'occupe désormais de la surveillance, de la description et de la compréhension des processus chimiques et biogéochimiques qui déterminent la circulation océanique ainsi que ses effets sur le cycle du carbone et sur la

variabilité climatique, et fournit les informations nécessaires aux prévisions océanographiques et climatiques, y compris marines. La mise en oeuvre du GOOS dépendra dans une bonne mesure des succès de la nouvelle Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM) dont la structure, les fonctions et le programme de travail ont été approuvés à la première réunion intergouvernementale de la JCOMM qui s'est tenue à Akureyri, Islande, en juin 2001. Le GOOS est également mis en oeuvre au plan régional. Une série d'importantes réunions ont eu lieu afin de faire progresser la mise en oeuvre d'une composante du GOOS pour l'océan Indien, du NEAR-GOOS (pour l'Asie du Nord-Est), du GOOS-Pacifique (août 2000), de l'IOCARIBE-GOOS (novembre 2000 ; avril 2001) et du GOOS-mer Noire (mai 2001). Le MedGOOS a obtenu des crédits très élevés de la Commission européenne en vue de son élargissement en Méditerranée.

123. Les travaux relatifs au projet pilote **d'Expérience mondiale d'assimilation des données océaniques (GODAE)** ont commencé. Plusieurs pays ont pris des engagements financiers envers le projet de flotteurs profileurs *Argo*, qui est une contribution à GODAE. Des réunions régionales de planification de la mise en oeuvre d'*Argo* ont eu lieu en l'an 2000 pour l'Atlantique (Paris) et le Pacifique (Tokyo). Les engagements actuellement pris envers *Argo*, par l'Australie, le Canada, la Chine, le Danemark, la Commission européenne, la France, l'Allemagne, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, l'Espagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis portent sur 984 flotteurs déjà financés et 2.274 autres qui doivent être financés au cours des trois prochaines années.

124. Un nouveau Groupe de mise en oeuvre de bouées mouillées dans les océans tropicaux (TIP) sous l'égide de CLIVAR, du GOOS et du SMOC sera instauré afin de couvrir les besoins des réseaux de bouées dans tous les océans tropicaux en mettant l'accent sur les questions techniques et logistiques liées à la mise en oeuvre et à la poursuite des programmes de bouées à l'appui des études sur le climat et des prévisions du phénomène El Niño. Afin que davantage de pays africains deviennent membres du réseau PIRATA (Réseau pilote de recherches par mouillages océaniques (de bouées) dans l'Atlantique tropical), une réunion s'est tenue à Casablanca en mars 2000.

125. L'UNESCO et la COI sont partenaires des agences spatiales et autres organismes qui participent au Partenariat pour la Stratégie d'observation mondiale intégrée (Partenariat pour l'IGOS). En janvier 2001, les partenaires ont publié un document sur le Thème de l'océan indiquant les capacités et les initiatives en matière de réalisation de mesures à partir de l'espace nécessaires pour faire fonctionner le GOOS.

126. Le Groupe d'experts sur les aspects techniques de l'échange des données (GETADE) du **Programme d'échange international des données et de l'information océanographiques (IODE)** a tenu sa huitième session à Greenbelt, Maryland (Etats-Unis), en mars 2000. Le GETADE a défini les activités essentielles suivantes que l'IODE doit entreprendre : coopérer avec le GCMD (Global Change Master Directory) de la NASA en vue de la constitution d'un système mondial de métadonnées relatives à l'océan ; développer le logiciel MEDI en vue de l'introduction de métadonnées hors ligne ; mettre au point un langage de balisage extensible (XML) pour les données marines ; élaborer le Dossier d'information de l'IODE, ouvrage de référence détaillé pour la gestion des données et de l'information océanographiques ; mettre au point un dispositif de formation informatisé pour la gestion des données/information océanographiques ; poursuivre l'élaboration du Répertoire mondial des spécialistes des sciences de la mer (et des eaux douces) (GLODIR).

127. La seizième session du Comité de la COI sur l'échange international des données et de l'information océanographiques, qui s'est tenue à Lisbonne, Portugal, du 30 octobre au 9 novembre, a marqué pour l'IODE un tournant puisque certaines recommandations essentielles pour réorienter le programme en l'axant sur une étroite collaboration entre les responsables de la gestion des

données et de l'information de l'IODE et les milieux responsables de l'océanographie opérationnelle et de l'océanologie y ont été formulées. Le Comité a en outre décidé de prendre des mesures d'avant-garde dans le domaine des nouvelles technologies, comme la mise en place de portails Internet, le téléenseignement et le langage XML, et de renforcer la présence de la COI/IODE dans les régions. Le Comité sur l'IODE a en outre réaffirmé son vigoureux soutien aux principes de "la gratuité et de la liberté des échanges de données", appliqués avec le plus grand succès depuis la création de la COI en 1960. La première version du "Dossier d'information de l'IODE", qui contient du matériel de référence sur la gestion des données et de l'information ainsi que des logiciels utiles aux centres de données, est disponible gratuitement sur l'Internet et sur CD-ROM.

128. Le premier atelier de planification de la deuxième phase d'installation du Réseau d'échange de données et d'information océanographiques pour l'Afrique (ODINAFRICA-II), qui visait à aider les pays d'Afrique à développer au niveau national les capacités humaines et institutionnelles en matière de données océanographiques sur le continent africain, s'est tenu à Dakar, Sénégal, en mai 2000. Les partenaires nationaux du projet en ont approuvé le plan de travail et le budget, ainsi que les candidatures de deux nouveaux membres (le Togo et les Comores) souhaitant devenir des partenaires nationaux, et ont décidé d'établir un mécanisme de gestion composé de deux coordonnateurs régionaux. Le gouvernement des Flandres (Royaume de Belgique) a approuvé la proposition de projet en juillet 2000 et fournira 2.317.000 dollars des Etats-Unis sur une période de quatre ans. Le site Web du projet ODINAFRICA a été ouvert en avril 2000. Ce doit être un portail d'information sur la recherche et la gestion relatives aux océans et aux zones côtières en Afrique. ODINAFRICA continuera également de publier le bulletin d'information WINDOW, qui portait auparavant uniquement sur la région de l'IOCINCWIO, mais qui couvre désormais le continent africain tout entier.

129. Le Comité régional de la COI pour l'Atlantique du Centre-Est (IOCEA) a organisé sa cinquième session à Dakar, Sénégal, en mai 2000, et le Comité régional pour l'océan Indien central (IOCINCWIO) s'est réuni à Téhéran, République islamique d'Iran, en février 2000, à l'occasion de sa troisième session, qui a été précédée par un atelier régional sur la gestion intégrée des zones côtières et la pollution marine. La COI a lancé, en coopération avec le Comité consultatif sur la protection des mers (ACOPS), un projet de taille moyenne du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur "Le développement et la protection du milieu côtier et marin en Afrique subsaharienne". Ce projet, qui a pour objectif d'aider les pays subsahariens à gérer durablement leur milieu côtier et marin, ainsi que ses ressources, a été élaboré en guise de suivi aux résolutions de la Conférence panafricaine sur la gestion intégrée et durable des zones côtières (PACSICOM) et de la Conférence du Cap (1998).

130. Les 10e et 11e sessions du Sous-Comité du CAC sur les océans et les zones côtières (SCOCA), actuellement présidé par la COI, se sont tenues en janvier et mai 2001 pour étudier l'état d'avancement de l'Atlas des océans de l'ONU ; les préparatifs de la première réunion organisée dans le cadre du Processus d'examen intergouvernemental du GPA-LBA (Montréal, novembre 2001) ; les contributions de la COI en vue de l'établissement d'un rapport par le SCOCA et sa participation à l'examen décennal et à l'évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21 (Rio + 10) ; les résultats de l'examen du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin et l'avenir du SCOCA à la lumière de l'examen du mécanisme du CAC. Le Sous-Comité a en particulier souligné la nécessité d'un mécanisme comme le CAC/SCOCA. La deuxième réunion organisée dans le cadre du Processus consultatif officiel ouvert à tous des Nations Unies sur les océans s'est tenue au Siège des Nations Unies en mai 2001. Les discussions s'articulaient autour des principaux points ci-après : (i) Sciences de la mer et perfectionnement et transfert de la technologie marine, y compris le renforcement des capacités dans ce domaine ; et (ii) Coordination et coopération dans la lutte contre les actes de piraterie et les vols à main armée

commis en mer. L'Organe consultatif d'experts en droit de la mer de la COI (ABE-LOS) a tenu sa première réunion à Paris pour étudier la question du rôle de la COI eu égard à UNCLOS.

II.2.5 Transformations sociales et développement

131. Conformément à la recommandation de l'évaluation externe à mi-parcours du programme MOST, le plan d'action stratégique pour la période 2000-2001 a pour but de tisser des liens plus durables entre les milieux scientifiques et les responsables politiques et de mettre en valeur la pertinence des sciences sociales dans la formulation des politiques. Au cours des deux dernières années, MOST a poursuivi ses activités sur la production de connaissances en matière de politiques sociales. Ses projets et réseaux ont permis de développer un certain nombre d'approches thématiques, notamment sur les migrations internationales, les politiques urbaines et la gouvernance urbaine et les rapports entre la mondialisation, la gouvernance et les stratégies nationales de développement. Une évaluation générale couvrant la période 1994-2002 sera effectuée en 2002, dans le cadre de la procédure d'évaluation externe du programme MOST.

132. Les migrations internationales en tant que moteur de l'édification de nations multiculturelles sont un phénomène clé de la mondialisation. Grâce à ses travaux dans le cadre du programme MOST, l'UNESCO remplit le rôle important qui est le sien en tant qu'institution dont l'action complète celle que mènent le FNUAP en matière de démographie et l'OIM pour ce qui concerne les réfugiés, en apportant des connaissances nouvelles concernant les droits et la situation socio-économique des travailleurs migrants. Dans ce contexte, le Réseau de recherche sur les migrations dans la région Asie-Pacifique (APMRN), qui a bénéficié d'une aide de la Fondation Ford et du Conseil de recherche australien en sciences sociales pour la création du centre d'excellence CAPSTRANS, a obtenu une reconnaissance politique et universitaire croissante dans la région Asie-Pacifique.

133. En Afrique, un soutien a été accordé au projet de recherche du MOST Ethnonet, ce qui a permis de renforcer les travaux scientifiques et les analyses consacrés aux causes et manifestations des conflits ethniques en Afrique subsaharienne et aux moyens de progresser sur la voie de la compréhension multiculturelle. Les résultats de ces travaux de recherche ont été présentés au cours de la Conférence annuelle de l'Association panafricaine d'anthropologie (Libreville, Gabon, août 2001). L'Organisation a également fourni un soutien pour l'élaboration d'un document sur le racisme et l'ethnicité en rapport avec la Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discriminations raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

134. Parmi les réseaux de recherche comparative internationale sur les **politiques urbaines**, les projets "les mots de la ville" et "villes, environnement et relations hommes-femmes" ont permis de définir une approche nouvelle du développement urbain. Dans le cadre du projet "développement social durable des villes" mené en 2000-2001, des principes directeurs ont été produits à l'intention des décideurs municipaux en matière de services publics, d'urbanisme, d'habitat et de gouvernance urbaine. Enfin, le projet "développement urbain et ressources en eau dans les petites villes côtières historiques" mené par MOST, PHI et CSI sur différents sites : Essaouira (Maroc), Mahdia (Tunisie), Saïda (Liban), s'est élargi à des sites adriatiques tels que Omisalj (Croatie) et Kotor (Monténégro). La répliquabilité du projet de "maison-laboratoire" destiné aux habitants de Mahdia permettra d'assurer au projet une plus grande visibilité et de renforcer la solidarité entre les villes membres de ce réseau.

135. Trois projets de recherche sur **la mondialisation et la gouvernance** ont été menés à terme, portant respectivement sur la modernisation institutionnelle des politiques sociales en Amérique latine ; la durabilité en tant que concept des sciences sociales ; et le réseau ALFA sur les politiques de développement local. Trois autres projets en sont au stade de l'achèvement : Mercosur : espaces

d'interactions, espace d'intégration ; transformations sociales et économiques liées au problème international de la drogue ; et mondialisation, ajustement structurel et transformation des sociétés rurales dans les pays arabes de la Méditerranée. L'élaboration de la deuxième phase du projet relatif aux processus de survie dans la zone circumpolaire et du projet sur les stratégies personnelles et institutionnelles pour la gestion des risques liés à la transformation en Europe centrale et orientale est en cours. On met actuellement au point deux projets portant respectivement sur les thèmes suivants : mondialisation et droits dans le Mercosur (GEDIM) et gouvernance démocratique et ONG dans les pays arabes. En Asie, la RUSHSAP collabore avec l'Association chinoise pour les sciences sociales (CASS) à l'organisation d'ateliers et à la préparation et l'information des responsables nationaux et de la population locale concernant les pratiques durables et les problèmes de gouvernance en matière de gestion des parcs nationaux. Des projets de ce genre peuvent contribuer à promouvoir la participation de la société civile, mais ils exigent souvent un surcroît de ressources et une collaboration accrue de la part des secteurs compétents de l'UNESCO et d'autres institutions des Nations Unies.

136. Enfin, le programme MOST s'est vu confier la préparation d'une proposition de stratégie concernant le développement et **l'élimination de la pauvreté** (document 160 EX/13) et d'un plan d'action de lutte contre la pauvreté, en partenariat avec les autres secteurs. A travers ses activités, le programme MOST a participé de façon constructive au suivi des grandes conférences des Nations Unies : Copenhague + 5, durant laquelle MOST a organisé un colloque sur le thème "capital social et lutte contre la pauvreté", Istanbul + 5 durant laquelle s'est tenu un colloque sur le thème "gouvernance participative et lutte contre la pauvreté" ainsi qu'une exposition intitulée "Humaniser la ville". Enfin, le programme MOST prépare Rio + 10 en partenariat avec le Secteur des sciences exactes et naturelles.

Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement

137. La dernière phase du projet de recherche-action "Villes", lancé en 1996, a été, comme prévu, axée sur l'évaluation, la capitalisation et la diffusion de ses résultats. Présenté lors de la Session spéciale des Nations Unies de juin 2001 consacrée à HABITAT + 5 parmi les 16 projets phares dans la mise en oeuvre de l'Agenda adopté par la Conférence d'Istanbul (1996), ce projet avait pour objectifs : (i) d'encourager et appuyer les initiatives des habitants en vue d'améliorer leurs conditions de vie ; (ii) de renforcer les capacités des acteurs locaux, notamment des jeunes et des femmes ; et (iii) d'établir des liens de partenariat entre les acteurs de la société civile, les chercheurs en sciences sociales et les décideurs publics visant à renforcer une gouvernance urbaine participative et démocratique.

138. Une évaluation externe conduite par un chercheur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris (avril 2000 - mars 2001) a souligné les résultats tangibles obtenus dans ce cadre. En effet, suite à un diagnostic participatif, les habitants des sites concernés - Yeumbeul et Malika - Dakar (Sénégal) et Jalousie-Port au Prince (Haïti) ont eux-mêmes pris part à l'aménagement d'infrastructures sanitaires, sociales et économiques: extension du réseau d'eau, puits, collecte d'ordures, initiatives économiques des femmes, centre d'animation, aménagement de places publiques, pavage de rues, construction de passerelles, réalisation d'une fresque murale, construction d'un terrain de foot. Mais au-delà de ces résultats concrets inscrits dans une stratégie de lutte contre la pauvreté, ces actions ont contribué à renforcer chez les habitants la notion de citoyenneté, la fierté d'appartenance aux quartiers, le sentiment de dignité et la capacité de négociation avec les autorités, qu'il s'agisse des autorités municipales, des représentants de l'Etat ou des responsables des entreprises publiques.

139. Les autorités du Sénégal et d'Haïti ont participé à l'évaluation et ont considéré les actions menées dans le cadre du projet "Villes" comme étant des "modèles" dont ils pourraient s'inspirer

dans le cadre de leurs plans de lutte contre la pauvreté urbaine. Des séances de capitalisation et de diffusion des résultats auprès des acteurs locaux, des ONG nationales, des maires des pays concernés et environnants, des autorités politiques nationales, des chercheurs en sciences sociales, des responsables de journaux, des journalistes de la radio et de la télévision ont renforcé encore l'impact du projet. Les principales conclusions de l'évaluation sont reprises dans le document final "*Politiques de lutte contre la pauvreté urbaine : un cadre général pour l'action*" (série politiques sociales, MOST n° 8, juin 2001). A travers ce projet, l'UNESCO a mis en évidence l'importance d'une approche intégrée de l'environnement urbain et de la légitimation des organisations de quartier. Ce projet qui, par un effet catalyseur, a permis l'émergence d'une culture démocratique dans les sites concernés, pourrait en outre inspirer et guider l'élaboration de politiques publiques.

Programme II.3 – Philosophie, éthique et sciences humaines

	Fonds alloués au 30.06.2001 \$	Dépenses effectives au 30.06.2001 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués
Programme II.3	2.361.667	1.886.912	79,9

140. En application de la résolution 30 C/24, un Colloque international sur "Bioéthique et droits de l'enfant", organisé par l'Association mondiale des amis de l'enfance (AMADE) et l'UNESCO, s'est tenu à Monaco en avril 2000, avec la participation de S. A. R. la Princesse de Hanovre, présidente de l'AMADE, de Mme Jaroslava Moserova, présidente de la Conférence générale, et de S. A. S. le Prince héréditaire Albert, président honoraire de l'AMADE. Plus de 200 experts et observateurs de 45 pays ont participé à cette réunion. Les communications ont suscité des débats riches et animés sur les trois thèmes examinés, à savoir : les origines de l'enfant ; les liens de l'enfant ; le corps de l'enfant. A l'issue du colloque, les participants ont adopté la *Déclaration de Monaco : Réflexions sur la bioéthique et les droits de l'enfant* qui a été portée à la connaissance du CIB et du CIGB et fait l'objet d'un document présenté à la 31e session de la Conférence générale (document 31 C/12).

141. La septième session du **Comité international de bioéthique (CIB)** (Quito, Equateur, novembre 2000) a comporté une table ronde sur "L'éducation à la bioéthique", une consultation avec des associations de patients (conformément à l'article 24 de la Déclaration), trois états des lieux et un groupe de discussion sur les aspects économiques des recherches sur le génome humain. Les états des lieux ont porté sur les recherches relatives au vieillissement, les recherches en neurosciences et les perspectives ouvertes par la cartographie du génome humain. Deux séances ont été consacrées à l'examen des projets de rapports des Groupes de travail du CIB réunis à Paris, en avril 2000, sur les "aspects éthiques de l'utilisation des cellules souches embryonnaires pour la recherche thérapeutique" et sur "la solidarité et la coopération internationale entre les pays développés et les pays en développement concernant le génome humain". Le CIB, qui poursuivra l'examen des aspects éthiques de la recherche sur les cellules souches embryonnaires à la lumière des discussions et des réglementations en vigueur aux niveaux national, régional et international, a, par ailleurs, exprimé son soutien au projet de Réseau d'institutions de formation à l'éthique médicale (NIMET).

142. A l'initiative du Directeur général, un Colloque international sur "Ethique, propriété intellectuelle et génomique" a été convoqué à Paris du 30 janvier au 1er février 2001. Ce colloque a réuni non seulement des chercheurs, des juristes, des philosophes, des sociologues et des représentants d'organismes concernés par ces questions dans de nombreux pays, en particulier des offices de brevets, mais également, pour la première fois, des représentants d'organisations

internationales intergouvernementales (notamment la FAO, l'OCDE, l'OMC, l'OMPI, l'OMS et l'Union européenne) et non gouvernementales ainsi que des représentants du secteur industriel.

143. La deuxième session du **Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB)** s'est tenue au Siège, en mai 2001, réunissant 120 participants de 65 pays, dont 31 représentants d'Etats membres du CIGB, des observateurs d'organisations internationales non gouvernementales, de différents organes de presse, ainsi que le président, trois vice-présidents et deux membres du CIB. Le CIGB a pris acte des nombreuses initiatives qui ont été prises par les Etats membres : des législations ou des réglementations ont été adoptées ou sont en cours d'élaboration sur les domaines couverts par la Déclaration ; des principes directeurs applicables à la recherche ont été adoptés ou sont envisagés ; des sanctions pénales ont été prévues à l'encontre des tentatives de clonage à des fins de reproduction humaine ou dans les cas où une forme de discrimination sur la base de caractéristiques génétiques serait attestée. Les recommandations formulées par le CIGB sur l'ensemble de ces questions sont contenues dans le document 31C/REP/14.

144. Deux Groupes de travail du CIB se sont réunis au Siège en juin 2001, chargés respectivement de formuler des propositions concernant le suivi du Colloque international sur "Ethique, propriété intellectuelle et génomique" et de préparer un rapport d'ensemble sur les problèmes que posent la collecte, le traitement, le stockage et l'utilisation des données génétiques et les principes qui devraient présider aux normes à adopter dans ces domaines ainsi que les modalités de leur application.

145. Pendant la période considérée, l'UNESCO a participé à diverses réunions consacrées, dans toutes les régions du monde, à des questions de bioéthique liées notamment aux progrès de la génétique. Un certain nombre de publications ont été effectuées sur ces thèmes, et notamment des fiches pédagogiques intitulées "*OGM : le champ des incertitudes*", publiées en français, ainsi qu'un ouvrage intitulé "*Women's rights and bioethics*" publié en mars 2001. Dans le domaine de la bioéthique, l'UNESCO a donc continué à jouer son rôle de forum intellectuel, d'orientation pour l'action normative et de conseil en matière de renforcement des capacités nationales. Elle a en outre accru sa coopération avec les organes et les institutions spécialisées du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales.

146. Dans le cadre des travaux de la **Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)**, présidée par S. E. Mme Vigdís Finnbogadóttir, anciennement présidente de l'Islande, d'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'éthique de l'espace extra-atmosphérique. Présidée par le professeur J.E. Fenstad (Norvège), la Sous-Commission de la COMEST sur l'éthique de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa première réunion à l'UNESCO en juillet 2000. Le rapport de la réunion, axée sur les risques que les technologies spatiales et l'exploitation de l'espace présentent pour l'humanité, ainsi que pour l'intégrité et la dignité de la personne humaine, comporte une série de projets de recommandations d'ordre éthique qui seront soumis à la deuxième session de la COMEST, à l'automne 2001. Les conclusions de cette réunion ont été présentées au cours d'une conférence de presse organisée au siège de l'Agence spatiale européenne (ESA), à laquelle ont assisté des représentants de la presse spécialisée nationale et internationale et dont les médias du monde entier, par exemple CNN, se sont largement fait l'écho.

147. Pendant la période considérée, une large diffusion a également été donnée à la publication "*L'éthique de la politique spatiale*", établie par le professeur Alain Pompidou (France), rapporteur de la Sous-Commission. Une fructueuse collaboration s'est instaurée avec le Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales (OOSA) dans le cadre du Comité des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS). La COMEST a été invitée à participer à la quarantième session du Sous-Comité juridique du COPUOS, à Vienne (Autriche) en

avril 2001, et au Colloque international sur "La dimension humaine dans la science de l'espace et ses applications technologiques", organisé en juin 2001. A l'issue des débats de la 44e session du COPUOS (Vienne, juin 2001), il a été décidé d'établir d'ici à 2003 un rapport conjoint COMEST-COPUOS sur l'éthique de l'espace extra-atmosphérique. Ce rapport devrait comporter une analyse des principes éthiques applicables aux activités humaines actuelles et futures dans l'espace extra-atmosphérique, dans le contexte des traités internationaux existants relatifs à l'espace.

148. La Sous-Commission de la COMEST sur l'éthique de l'eau douce, présidée par Lord Selborne (Royaume-Uni), a tenu sa deuxième réunion à l'UNESCO en février 2000. Le document "*L'éthique de l'utilisation de l'eau douce : vue d'ensemble*" a été publié en novembre 2000, et a fait l'objet d'une large diffusion destinée à sensibiliser le grand public aux questions et risques éthiques dans ce domaine. Pendant la période considérée, un soutien a été fourni pour l'établissement du premier noeud du *Réseau pour la recherche et l'éthique dans le domaine de l'eau (RENEW)* en Australie et la constitution d'un comité consultatif national sur l'éthique des sciences et des technologies en Afrique du Sud. En outre, une collaboration a été instaurée avec le Secrétariat international de l'eau (Canada) dans le cadre de ses activités relatives à la jeunesse. Une enquête sur les "bonnes pratiques" en matière de gestion de l'eau douce, lancée auprès des comités nationaux du Programme international d'hydrologie (PHI) en collaboration avec la Division des sciences de l'eau, a pour objet de faciliter l'échange d'informations et d'expériences, d'encourager la mise en oeuvre de nouveaux principes et de normes éthiques et d'assurer la formation d'experts dans ce domaine.

149. Au cours de sa première réunion, la Sous-Commission sur l'éthique de l'énergie, présidée par le professeur J.P. Kimmins (Canada) (novembre 2000), a pris en considération toute une série de questions telles que les nombreux problèmes et risques découlant de la production, de l'utilisation et de la distribution de l'énergie. Comme dans le cas de l'éthique de l'espace extra-atmosphérique, un rapport comportant une série de projets de recommandation touchant l'éthique de l'énergie sera soumis à la prochaine session de la COMEST. La Sous-Commission a également publié une brochure "*L'éthique de l'énergie : un cadre d'action*", destinée au grand public, qui aborde, dans un langage clair mais néanmoins rigoureux, les problèmes, risques et solutions possibles existant dans le domaine des sources d'énergie. Les activités menées à cet égard ont déjà retenu l'attention du Conseil mondial de l'énergie (CME). Enfin, la Sous-Commission de la COMEST sur l'éthique de la société de l'information, présidée par Mme M.R.C. Greenwood (Etats-Unis d'Amérique), s'est intéressée, au cours de sa quatrième réunion, en juin 2001, à une large gamme de questions éthiques posées par le développement de la société de l'information et ses incidences dans les domaines de l'éducation, la science et la culture. Les participants ont également abordé un certain nombre d'autres thèmes : signification sociale des pratiques en matière de communication induites par le progrès technologique ; représentations mentales qu'elles mettent en jeu ; moyens de renforcer les liens sociaux souvent réduits à néant dans les métropoles industrielles ; énorme influence du monde virtuel sur les jeunes ; graves incidences pour l'éducation de la fragmentation du savoir ; impact culturel de la mondialisation de l'information, etc.

150. Une réunion informelle, organisée en décembre 2000, a permis aux membres de la COMEST de faire le point sur les activités des diverses sous-commissions et leurs résultats. Elle a également donné lieu à la présentation d'une enquête internationale sur les défis éthiques que les progrès des technologies de la communication et de l'information représenteront pour les scientifiques, les ingénieurs et la société dans son ensemble, enquête effectuée par l'American Association of the Advancement of Science (AAAS) dans le cadre des activités préparatoires de la Sous-Commission de la COMEST sur l'éthique de la société de l'information. La COMEST était représentée à une réunion que l'AAAS a tenue à Washington (Etats-Unis d'Amérique) en septembre 2000, au cours de laquelle ont été examinés la possibilité d'instituer un serment ou engagement pour les scientifiques et les ingénieurs et les moyens de faire en sorte qu'un tel serment ait un caractère universel.

151. En décembre 2000, la COMEST a publié et largement diffusé la brochure intitulée "*Responsabilités en partage*", qui décrit le cadre de référence, le rôle et les activités de la Commission. Trois publications ont fait l'objet de réimpression en raison de l'intérêt qu'elles ont suscité dans le monde : "*l'Éthique de la politique spatiale*", "*l'Éthique de l'eau douce: vue d'ensemble*" et le "*Rapport de la sous-Commission de la COMEST sur l'éthique de l'espace extra-atmosphérique*". Les activités menées pendant la période considérée ont permis à la COMEST de s'imposer au niveau international, en prouvant qu'elle disposait d'un avantage comparatif s'agissant de sensibiliser l'opinion publique, de susciter un dialogue à l'échelle mondiale dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, d'influencer la prise de décisions et l'élaboration de politiques, de constituer des réseaux, de contribuer au renforcement des capacités dans les Etats membres et de retenir l'attention des gouvernements, des médias et du public. Une fructueuse coopération a également été instaurée, au niveau du Secrétariat, avec le Secteur des sciences exactes et naturelles et le Secteur de la communication et de l'information.

152. Dans le domaine de **la philosophie et des sciences humaines**, le Colloque international sur le thème "Intellect, imagination, intuition : réflexions sur les horizons de la conscience" s'est tenu à l'Académie des sciences de Russie, à Saint-Petersbourg, en septembre 2000. Au cours de ce Colloque, une table ronde a été organisée dans le cadre du projet transdisciplinaire "Crises et évolution des notions contemporaines de l'identité", sur l'évolution de la perception de soi, de la société et du monde, à la lumière des profonds changements liés à la mondialisation et aux progrès des technologies de l'information et de la communication.

153. Une réunion d'experts sur le thème "L'Acte constitutif de l'UNESCO - Philosophie et histoire d'un système conceptuel", tenue au Siège de l'UNESCO en septembre 2000, a porté sur les fondements philosophiques des concepts inscrits au coeur de l'Acte constitutif de l'UNESCO. A la suite de l'accord entre l'UNESCO et la RAI (Radiotelevisione Italiana) pour la traduction et la diffusion de l'"*Encyclopédie multimédia des sciences philosophiques*", les versions anglaise et française de la section sur la "*Pensée indienne*" sont en cours d'achèvement.

154. Au nombre des activités entreprises dans le cadre de la phase finale du "Projet d'éthique universel" figure la production d'un document intitulé "Universal Ethics and a Common Framework for the Ethics of the 21st Century: Briefing: Assessment and Recommendation". Pour encourager la réflexion éthique au sein de la communauté internationale et définir de nouvelles orientations pour l'action de l'Organisation dans ce domaine, une réunion d'experts sur le thème "Une éthique pour le XXIe siècle" a été organisée en septembre 2000. Rassemblant des philosophes, des décideurs, des sociologues, des éthicistes, des théologiens, des politologues et des militants des droits de l'homme, elle a donné lieu à un dialogue interculturel sur l'éthique dans la société contemporaine. Le rapport de cette réunion est en cours d'élaboration.

155. Enfin, le réseau "Chemins de la pensée à l'aube du troisième millénaire" a eu pour objectif principal de promouvoir une réflexion interdisciplinaire sur les enjeux philosophiques, éthiques et culturels de la société contemporaine. Diverses activités ont été menées dans ce cadre : publication des résultats des travaux menés en 1998-1999 ("Chemins de la pensée : vers de nouveaux langages") ; réunion en 2000 et préparation pour fin 2001 d'une publication sur le thème : "La place du livre entre la nation et le monde" ; préparation en collaboration avec le CIPSH d'une réunion sur "la société, la connaissance et le savoir-faire" ; constitution d'un réseau et diffusion d'information en collaboration avec les ONG compétentes.

Vers une culture de la paix

	Fonds alloués au 30.06.2001 \$	Dépenses effectives au 30.06.2001 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués
Unité 1	1.064.922	768.904	72,2
Unité 2	1.049.100	467.626	44,6
Unité 3	94.000	77.123	82,0
Vers une culture de la paix	2.208.022	1.313.653	59,5

Unité 1 - Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats

156. L'UNESCO participe activement à la célébration de l'Année internationale de la mobilisation contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance (2001) ainsi qu'aux préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme (Durban, Afrique du Sud, 31 août - 7 septembre 2001), et a notamment pris part à des conférences régionales et à trois sessions du Comité préparatoire. Au cours de la Conférence proprement dite, l'UNESCO doit organiser trois panels/tables rondes ainsi qu'une exposition sur ses activités destinées à lutter contre le racisme. Plusieurs publications sont parues avant la Conférence, et en particulier *United to Combat Racism*, élaborée en coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (HCDH), qui contient des articles de spécialistes sur les formes de discrimination récurrentes et nouvelles. Un document d'information sur la contribution de l'Organisation à la Conférence sera présenté au Conseil exécutif lors de sa 162e session (document 162 EX/INF.6).

157. Dans la lutte contre la discrimination, l'UNESCO a privilégié le renforcement des composantes antidiscrimination de l'éducation aux droits de l'homme, et son action a notamment porté sur la préparation de matériels pédagogiques novateurs et pratiques adaptés à divers groupes cibles (jeunes, professionnels ayant des responsabilités particulières dans ces domaines, etc.). Les partenaires de l'UNESCO (en particulier les chaires UNESCO, les institutions de recherche et de formation sur les droits de l'homme, les ONG, le Système des écoles associées) devraient participer activement aux activités de recherche et d'information. La coopération avec des organisations intergouvernementales à cet égard, et en premier lieu avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation de l'unité africaine, le Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec d'autres organismes, devrait être intensifiée.

158. Le renforcement de la coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies a fait l'objet de consultations avec les responsables du Haut Commissariat en juin 2001. L'UNESCO a participé à la réunion des présidents des organes créés en vertu des traités relatifs aux droits de l'homme, aux 56e et 57e sessions de la Commission des droits de l'homme, aux sessions de la Sous-Commission sur la promotion et la protection des droits de l'homme, aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le droit au développement, aux sessions de divers organes créés en vertu des traités relatifs aux droits de l'homme et à plusieurs manifestations organisées par le HCDH. La coopération avec les organismes, programmes et institutions spécialisés des Nations Unies devrait également être renforcée, en particulier avec le PNUD, l'OIT, l'UNICEF, l'OMS, les organes créés en vertu des traités relatifs aux droits de l'homme et en particulier le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité des droits de l'enfant, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Une participation mutuelle aux réunions, la convocation régulière de consultations, la préparation conjointe de publications sur des questions

telles que la réduction de la pauvreté, la promotion du développement centré sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes, les droits culturels et les droits économiques, culturels et sociaux pourraient se révéler utiles à cet égard.

159. L'UNESCO a continué à apporter son soutien aux programmes nationaux de culture de la paix, lancés dans plusieurs pays à la demande des Etats membres et comprenant un large éventail d'activités dans les domaines de compétence de l'Organisation. Ainsi, dans le cadre du projet mobilisateur pour une culture de la paix au Cambodge, une enquête nationale a été menée, avec l'appui du Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh, sur les meilleures pratiques, traditionnelles et novatrices, de prévention et de résolution de conflits. Au Mali, le Projet mobilisateur pour une culture de la paix, lancé en mars 2000, a servi de cadre à diverses activités dont une étude sur la perception de la paix et des droits de l'homme dans les zones de conflit, suivi d'un séminaire sur ce thème, organisé en collaboration avec le Bureau de Bamako.

160. Au Guatemala, un projet similaire, réalisé par l'UNESCO et le Ministère de l'éducation avec un financement du Gouvernement italien, a associé les écoles, les municipalités, les associations de jeunes et l'opinion publique en général à des débats et des activités diverses. Outre le rôle actif joué dans la campagne de signatures du Manifeste 2000, plusieurs manifestations se sont tenues dans le cadre de ce projet : mouvement "Promotion 2000", impliquant plus de 5.000 étudiants en fin d'études ; séminaires de formation à l'intention des enseignants, des militants de la paix et des "agents multiplicateurs" ; propositions de réforme des programmes de l'éducation nationale, etc. Enfin, en Fédération de Russie, le projet pour une culture de la paix a connu un grand succès et suscité un intérêt considérable dans tout le pays. De nombreuses initiatives ont été réalisées par la société civile avec la participation de plus de 20 villes et régions. En particulier, le projet a jeté les bases d'un Programme fédéral sur la tolérance et la lutte contre l'extrémisme (POTPEX). L'expérience accumulée par ce projet pilote et les nombreuses publications qu'il a suscitées pourront s'avérer utiles dans d'autres pays.

161. Un forum virtuel UNESCO SECURIPAX sur "La sécurité humaine : imaginer la prévention, repenser l'action" a été mis en place en juillet 2000. Son principal objectif est de faciliter l'échange d'expériences, des recherches et des publications dans ce domaine, en assurant une coopération plus étroite entre l'UNESCO, le réseau des institutions de recherche et de formation sur la paix, l'Université des Nations Unies (UNU), l'Université de la paix (UNIPAZ), l'UNIDIR, etc.

162. La première réunion internationale des directeurs des institutions de recherche et de formation sur la paix consacrée au thème "Quel agenda pour la sécurité humaine au XXIe siècle ?" s'est tenue au Siège en novembre 2000. Les 90 institutions présentes ont adopté un plan d'action qui servira de base aux travaux du réseau international SECURIPAX de l'UNESCO officiellement créé au cours de cette réunion. Les actes de la réunion, en anglais et en français, seront publiés en septembre 2001, et diffusés sur le site FORUM SECURIPAX. Priorité sera donnée aux approches régionales et sous-régionales pour renforcer l'action en faveur des populations les plus vulnérables et les formations intégrées en matière de sécurité humaine. Quatre réunions sous-régionales sont d'ores et déjà prévues dans ce cadre en Afrique, en Asie du Centre et du Sud et en Amérique latine en 2001. Dans cette région, l'UNESCO a poursuivi sa coopération avec la Conférence des forces armées de l'Amérique centrale (CFAC) lors de sa troisième réunion (Tegucigalpa, Honduras, décembre 2000), consacrée notamment aux travaux de la chaire itinérante UNESCO-CFAC en matière de paix et de développement durable.

163. Une réunion d'experts sur le thème : "Paix, sécurité humaine et prévention des conflits en Afrique", coorganisée par l'UNESCO et l'Institute for Security Studies (ISS), s'est tenue à Pretoria (Afrique du Sud) en juillet 2001. Y ont pris part des représentants d'organisations sous-régionales africaines telles que Institute for Global Dialogue (IGD), ECA, SADC, ECOWAS, University of

Southern Africa, African Leadership Forum (ALF), ECCAS, COMESA. Le rapport final, ainsi que l'ensemble des interventions, feront l'objet d'une publication UNESCO-ISS. Trois réunions régionales d'experts sont en préparation, qui se tiendront respectivement : pour l'Asie centrale, à Almaty, Kazakhstan, en septembre 2001 ; pour l'Asie du Sud, à Karachi, Pakistan, en octobre 2001 ; et pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Santiago, Chili, en novembre 2001.

164. Les efforts se sont poursuivis pour assurer une diffusion plus large et l'application de la Déclaration de principes sur la tolérance. Adoptée par l'UNESCO en 1995, cette déclaration est le seul instrument normatif de portée universelle dans ce domaine. Une aide accrue a donc été apportée pour sa traduction et sa diffusion dans les Etats membres et pour en favoriser l'introduction dans les programmes d'éducation. Un rapport a été élaboré sur l'application de la Déclaration et du Plan d'action destiné à donner suite à l'Année des Nations Unies pour la tolérance, 1998-2000. Cet inventaire, préparé conformément à la résolution 53/151 de l'Assemblée générale des Nations Unies, a été pris en compte dans le rapport sur une culture de la paix présenté par l'UNESCO dans le cadre de l'Assemblée générale du millénaire (septembre 2000).

165. La célébration de la Journée internationale de la tolérance (16 novembre 2000) a permis de mobiliser un public toujours plus nombreux ainsi que des organisations non gouvernementales. Les facteurs de réussite de cette journée sont dus principalement au travail de sensibilisation que mène l'Organisation depuis 1995, à la prise de conscience croissante qui en résulte et aux activités éducatives et culturelles entreprises à cette occasion dans les Etats membres. Le troisième Festival international du film contre l'exclusion et pour la tolérance (novembre 2000, au Siège) a également permis de sensibiliser à la fois les jeunes scolaires et le grand public à travers la projection d'une trentaine de films suivis d'un débat. Plus de 5.000 spectateurs y ont participé. En outre, le prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence, décerné tous les deux ans, a été remis pour sa troisième édition (le 16 novembre 2000) au patriarche copte orthodoxe Chénouda III (Egypte), une haute figure du dialogue interreligieux et interculturel en Egypte mais aussi dans l'ensemble du Moyen-Orient.

166. Les activités entreprises au titre du programme Femmes et culture de la paix (WCP) ont eu pour objet : (i) de soutenir les initiatives de femmes en faveur de la paix ; (ii) de donner aux femmes les moyens de participer démocratiquement aux processus politiques afin qu'elles puissent davantage influencer sur les questions économiques et les questions de sécurité, et (iii) de contribuer à une socialisation et à une formation non sexistes visant à l'instauration de la non-violence et de partenariats égalitaires et s'adressant en particulier aux jeunes hommes et aux garçons. Le programme a notamment fourni un soutien et contribué à un certain nombre d'activités destinées à célébrer l'Année internationale de la culture de la paix et visant à mobiliser des partenaires au service de la culture de la paix, par le biais en particulier de réseaux d'associations féminines et d'organisations exerçant des activités dans les domaines de la paix, des droits de l'homme et de la démocratie. On retiendra, parmi celles-ci, le Forum des femmes artistes de la Méditerranée en faveur de la culture de la paix (Rhodes, Grèce), la Conférence sur le thème "Déchaîner les forces de la paix" (Pan Pacific and South East Asian Women's Association, Iles Cook), la réunion sur l'instauration d'une culture des droits de l'homme (Harvard University, Etats-Unis d'Amérique), le séminaire de formation sur les femmes à l'intention de volontaires universitaires (Université de Murcie, Espagne) et le Forum mondial des femmes contre la violence (Centre Reine Sophie sur l'étude de la violence, Espagne). Des informations, des articles et de la documentation ont été communiqués à un grand nombre de parties intéressées et les réseaux ont été élargis et renforcés.

167. La Conférence des femmes asiatiques pour une culture de la paix a été organisée en coopération avec le Gouvernement du Viet Nam et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Hanoi, en décembre 2000. Ses principaux objectifs étaient de fournir aux femmes d'Asie un forum où elles puissent confronter leurs idées,

leurs expériences et leurs stratégies sur les thèmes de la construction de la paix et de la non-violence et coordonner leurs actions en faveur d'une culture de la paix et d'un développement viable et respectueux de l'environnement en Asie. Quelque 150 déléguées et observatrices de 35 pays d'Asie et du Pacifique, ainsi que les représentants du système des Nations Unies, du gouvernement national, d'organisations non gouvernementales et d'institutions régionales ont assisté à la Conférence, à l'issue de laquelle ont été adoptés la Déclaration de Hanoi et le Plan d'action des femmes d'Asie pour une culture de la paix et un développement viable. Des demandes ont été formulées en vue de la création d'un mécanisme de suivi, les conclusions de la Conférence ont été inscrites à l'ordre du jour de la réunion de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), et il a été suggéré de tenir une réunion de suivi à l'intention des pays de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC), possibilité qui est actuellement examinée avec des partenaires de financement et les ONG intéressées. Enfin, le Programme relatif à l'équité entre les sexes en Asie du Sud-Est de l'Agence canadienne pour le développement international a fourni des crédits aux fins de l'impression du rapport de la Conférence et de la brochure la concernant.

168. Deux outils éducatifs sur la construction de la paix et la résolution non violente des conflits ont été mis au point. Le module de formation "*Promotion de la participation des femmes à la résolution des conflits pour construire une culture de la paix*" (élaboré en coopération avec le Forum des éducatrices africaines - FEA) et le module "*Education for a Culture of Peace in a Gender Perspective: a prototype study unit for teacher education*" (Education non sexiste à la culture de la paix : prototype de modèle pour la formation des enseignants) (en coopération avec Betty Reardon, Columbia University/Association internationale de recherche sur la paix - IPRA) ont été testés et seront publiés en 2001. Des analyses préliminaires des expérimentations menées se sont révélées très positives et l'utilisation des manuels dans le cadre de la formation régulière devrait débiter au début du prochain exercice biennal, notamment en Afrique. La publication "*Rôles masculins, machisme et violence : dans la perspective d'une culture de la paix*", élaborée à partir des conclusions de la réunion sur ce thème tenue en 1997 est également utilisée dans le cadre d'enseignements universitaires.

169. Le programme Femmes et culture de la paix, avec l'appui de la Commission européenne, a collaboré avec l'ONG grecque KEGME et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, à un programme en trois phases concernant la mise en place dans les Balkans de passerelles aux fins du "Dialogue des femmes en faveur de la promotion de la stabilité, des droits de l'homme et de la paix en Europe du Sud-Est", a assuré une formation dans le domaine de la résolution des conflits (à l'aide du module de formation UNESCO/FEA) et a participé à la réunion à visée stratégique dans le cadre de laquelle il a été demandé que l'on mette sur pied un réseau de communication à l'intention des femmes ainsi qu'une formation à l'éducation pour la paix dans les Balkans. Un appui intellectuel a par ailleurs été fourni à un Forum des femmes artistes de la Méditerranée en faveur de la culture de la paix, à l'occasion duquel a été créé un réseau puissant qui tiendra des réunions annuelles. De manière générale, les activités menées se sont traduites par un renforcement des capacités des femmes leur permettant d'oeuvrer en faveur de la culture de la paix aux échelons national et régional, un accroissement du nombre de femmes formées à la résolution non violente des conflits et elles ont constitué un terrain de rencontre neutre pour des femmes de cultures différentes et de partis opposés où élaborer des stratégies d'action visant à la réconciliation ou à la construction de la paix.

Unité 2 - Eduquer pour une culture de la paix

170. Une impulsion plus énergique a été donnée à l'élaboration, l'adoption et la mise en oeuvre de plans et de programmes nationaux en faveur de l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie, ainsi qu'à la participation d'institutions de recherche et de formation sur les droits de l'homme à la mise en oeuvre du Plan d'action de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation

dans le domaine des droits de l'homme. L'UNESCO a participé activement à l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action. Le rapport y relatif a été présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 55e session et ses conclusions ont été examinées lors de la onzième Réunion des directeurs des institutions de recherche et de formation sur les droits de l'homme. Les résultats de l'évaluation à mi-parcours seront pris en compte lors de la prochaine Conférence régionale sur l'enseignement des droits de l'homme en Amérique latine et dans les Caraïbes (Mexico, 28 novembre - 1er décembre 2001). La possibilité d'organiser une conférence commune avec le HCDH sur les résultats de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004) en 2004 sera examinée. Sur la recommandation du Jury international, le prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme pour l'année 2000 a été décerné à la ville de Nuremberg (Allemagne). Des mentions d'honneur ont été attribuées à Mme Flora Alba Romero (Colombie), au Système des écoles associées de l'UNESCO au Pakistan et à l'ONG japonaise Huriights Osaka. La cérémonie de remise du prix s'est tenue le 21 avril 2001 à Nuremberg et a reçu un large écho dans les médias.

171. Le réseau des chaires UNESCO dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix, de la tolérance et de la culture de la paix s'est élargi. De nouvelles chaires ont été créées au cours de l'exercice 2000-2001 en Allemagne, en Arménie, aux Etats-Unis, en France, en Iran, en Lituanie, au Mali et en République démocratique du Congo. La deuxième Réunion des titulaires de chaires UNESCO a été organisée à Stadschlaining en Autriche (mai 2000) et a débouché sur un nouvel accord de coopération entre les chaires. Le Chairholders Forum (Forum des titulaires de chaires UNESCO) a été créé sur l'Internet. Le deuxième numéro du Bulletin for UNESCO Chairs a été publié. Une assistance financière a été accordée aux chaires UNESCO de pays en développement et de pays en transition (Arménie, Equateur, Lituanie, Mali, République démocratique du Congo et Zimbabwe).

172. Les activités visant à améliorer le contenu et les méthodes de l'éducation et de la formation à la culture de la paix ont été poursuivies. Des matériels pédagogiques élaborés par l'UNESCO ont été traduits dans diverses langues et largement diffusés : le deuxième volume du manuel sur les droits de l'homme destiné aux établissements d'enseignement supérieur intitulé *Human Rights: Concept and Standards* a été traduit en bulgare. Une version arabe est en cours d'établissement ; l'auxiliaire pédagogique très apprécié *Les droits de l'homme : questions et réponses* a été traduit dans les langues suivantes : albanais, assamiya, basque, finnois, japonais, kannada, suédois et roumain ; un *Guide to Human rights* présentant brièvement des informations sur les institutions, normes et procédures dans le domaine des droits de l'homme a été publié en 3.000 exemplaires et largement diffusé. Deux éditions de *Droits de l'homme : les principaux instruments internationaux* ont été respectivement publiées en 2000 et en 2001. Au vu du déficit actuel en matériels pédagogiques et d'information sur les droits de l'homme et des nombreuses demandes de traduction de publications de l'UNESCO relatives aux droits de l'homme, les activités menées devraient être poursuivies et les chaires UNESCO devraient prendre une part plus active à ce processus. Une coopération accrue entre les chaires aux niveaux régional et interrégional sera encouragée.

173. L'UNESCO a poursuivi son action de promotion et de consolidation de la culture démocratique dans les régions et pays en transition. Les activités ont eu plus particulièrement pour but de sensibiliser les représentants du milieu académique et professionnel, de la société civile et des pouvoirs publics à la nécessité de revisiter les programmes d'éducation à la démocratie et à la gouvernance en fonction du nouveau contexte de la mondialisation. Partant du constat de la fragilité des processus démocratiques, l'Organisation s'est attachée à encourager l'élaboration de cadres institutionnels adaptés à chaque société et de mécanismes susceptibles d'encourager une participation effective des citoyens au processus de prise de décisions à tous les niveaux. Ainsi, par exemple, au Niger, un projet financé par le PNUD et mis en oeuvre dans le cadre du Colloque

"Armée et démocratie en Afrique : cas du Niger" a pour objectif de promouvoir la consolidation de la paix et le dialogue social entre tous les citoyens.

174. En collaboration avec la Commission nationale française pour l'UNESCO et l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), l'Organisation a entrepris le lancement d'un projet de formation des enseignants du secondaire en France dans le cadre du programme d'éducation à la citoyenneté. Un comité de pilotage interdisciplinaire, regroupant les différents partenaires français et les secteurs concernés, a eu pour tâche de définir le contenu des programmes. Un manuel intitulé "La défense au service de la paix", comptant environ 150 pages de fiches thématiques ainsi qu'un CD-ROM, est en préparation.

175. Le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix dont le but est de récompenser une activité particulièrement remarquable de nature à sensibiliser l'opinion publique et à mobiliser les consciences en faveur de la paix a été décerné en 2000 au professeur et chercheur Toh Swee-Hin, originaire de Malaisie, citoyen australien résidant au Canada, et dont la candidature a été présentée par les Philippines. Trois mentions d'honneur ont été attribuées à : Pierre Weil (France), psychologue, écrivain et éducateur ; Christiana Ayoka Mary Thorpe (Sierra Leone), présidente de la section du *Forum for African Women Educationalists* - FAWE de Sierra Leone ; la "Middle East Children Association (MECA)", une organisation sans but lucratif, créée en 1996 par des éducateurs israéliens et palestiniens.

176. Dans le cadre du suivi du Projet spécial Femmes et culture de la paix en Afrique (1998-1999) et de la Conférence panafricaine sur les femmes et la culture de la paix et de la non-violence, qui s'est tenue à Zanzibar, en mai 1999, des moyens de financement et des livres ont été fournis aux fins de la création d'un centre de documentation à Zanzibar. La préparation en vue de leur publication des sept études de cas sur les meilleures pratiques des femmes africaines dans le domaine de la résolution des conflits et de la construction de la paix a débuté. L'étude de cas relative à la Somalie a récemment été publiée en somali et les autres études font l'objet d'une synthèse en vue d'être publiées en un seul volume. Le Programme continue de recevoir un grand nombre de demandes d'information en ce qui concerne les possibilités de participer à des activités de suivi du Projet spécial et de la Conférence panafricaine.

Unité 3 - De l'interculturalité au pluralisme culturel

177. Enfin, l'Organisation participe à la préparation du Colloque international sur "Les civilisations dans le regard de l'autre", organisé à l'initiative conjointe de l'UNESCO et de l'École pratique des hautes études (EPHE), dans le cadre de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, à Paris, les 13 et 14 décembre 2001. Ce colloque a pour objectif, d'une part, de mieux identifier les trames du dialogue entre les civilisations, sa contribution à la paix et aux interactions entre les peuples et, d'autre part, de contribuer à la compréhension de ce qu'est un fait de civilisation. Participeront à ce colloque d'éminentes personnalités du monde intellectuel international, historiens, philosophes, philologues, linguistes, ethnologues, etc.

GRAND PROGRAMME III
DEVELOPPEMENT CULTUREL : PATRIMOINE ET CREATION

Culture et développement

	Fonds alloués au 30.06.2001 \$	Dépenses effectives au 30.06.2001 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués
Culture et développement	979.800	715.423	73,0

178. La Commission mondiale de la culture et du développement a souligné qu'il était urgent que la culture cesse d'occuper une place marginale dans l'élaboration de la politique de développement et soit au coeur même du processus, ce qu'a confirmé le Plan d'action adopté par la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998). En 2000-2001, l'UNESCO a continué d'encourager et d'appuyer les initiatives des gouvernements, des organisations internationales et des institutions visant à élaborer et mettre en oeuvre des **politiques culturelles ayant une assise plus large**. En particulier, on a favorisé la collecte et la diffusion des connaissances et des informations utiles aux décideurs, par un soutien plus intensif aux réseaux existants (CULTURELINK et l'Observatoire de Budapest sur le financement de la culture), la mise en place du Réseau international d'observatoires des politiques culturelles et les travaux préparatoires au lancement du projet d'Observatoire des politiques culturelles en Afrique. Diverses activités ont porté sur le renforcement des capacités nationales : suivi de la Conférence internationale sur la formation des gestionnaires de la culture (Paris, novembre 2000) ; réalisation de deux projets extrabudgétaires sur la formation des enseignants dans le domaine du développement culturel et sur les attitudes culturelles face à la prévention du VIH/sida. Ce dernier projet, mené conjointement avec ONUSIDA, porte sur neuf pays situés dans trois régions.

179. La publication en novembre 2000 du deuxième Rapport mondial sur la culture intitulé *Diversité culturelle, conflit et pluralisme* a permis de relancer le débat sur certaines tendances et questions concernant l'état des cultures à travers le monde, ainsi que sur la nécessité d'acquérir des données culturelles et de définir des indicateurs culturels afin d'améliorer les décisions des pouvoirs publics. Plus important encore, il contribue à consolider les bases d'un cadre conceptuel international dans ce domaine.

180. En septembre 2000, la réunion du Comité d'experts (catégorie VI) sur le rôle de l'UNESCO dans la promotion de la diversité culturelle à l'heure de la mondialisation, tenue au Siège de l'UNESCO, a formulé un ensemble de propositions qui pourraient constituer les lignes directrices d'un "Plan d'action intersectoriel sur la diversité culturelle". Les experts ont, en outre, recommandé que soit préparé un projet de déclaration sur ce thème. La deuxième Table ronde des ministres de la culture, organisée en novembre 2000, sur le thème "2000-2010 : Diversité culturelle : les enjeux du marché", a permis de mieux définir les éléments à prendre en compte dans le projet de Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle, soumis à l'approbation de la 31^e session de la Conférence générale. Les débats ont porté sur les quatre thèmes suivants : la culture et le marché aujourd'hui ; équité et équilibre dans les flux internationaux de produits culturels ; renforcement et développement des industries culturelles locales et la voie à suivre : propositions d'action. La brochure *Culture, commerce et mondialisation. Questions et réponses* disponible sur le site Web de l'UNESCO apporte des réponses sur les concepts, notions et accords juridiques qui sous-tendent le débat international sur ce thème. Une monographie intitulée *Le cinéma : une marchandise pas comme les autres*, réalisée en collaboration avec le CICT et qui rassemble des contributions d'experts de toutes les régions, fera prochainement l'objet d'une large diffusion.

Programme III.1 - Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

	Fonds alloués au 30.06.2001 \$	Dépenses effectives au 30.06.2001 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués
Sous-programme III.1.1	3.480.332	2.138.409	61,4
Sous-programme III.1.2	1.068.900	651.418	60,9
Programme III.1	4.549.232	2.789.827	61,3

III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel

181. Depuis le 1er janvier 2000, la Chine et le Rwanda sont devenus parties à la **Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé** (La Haye, 1954), ce qui porte à 100 le nombre total d'Etats parties. La Chine est devenue partie au Protocole de 1954 ; le Bélarus, la Bulgarie, Chypre et le Qatar ont ratifié le deuxième Protocole et l'Azerbaïdjan et le Panama y ont adhéré. D'autres Etats envisagent de ratifier cet instrument ou d'y adhérer. Les Etats membres sont de plus en plus conscients de la nécessité de disposer d'un nouvel instrument juridique qui améliore la protection du patrimoine culturel pendant les hostilités et complète la Convention de La Haye, et d'instituer un organe chargé de superviser l'application de la Convention et du deuxième Protocole. En ce qui concerne ce Protocole, un grand nombre d'Etats sont obligés de modifier leur législation nationale, en particulier leur Constitution, afin de pouvoir y devenir partie. Il serait donc souhaitable de renforcer la coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et, en particulier, d'organiser davantage de séminaires régionaux conjoints sur le droit international humanitaire et relatif à la protection du patrimoine culturel, spécialement en Afrique et en Amérique latine.

182. De nouveaux progrès ont été réalisés dans l'élaboration du **projet de convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique**. Les troisième et quatrième réunions d'experts gouvernementaux sur la question se sont tenues du 3 au 7 juillet 2000 et du 26 mars au 6 avril 2001. Plus de 350 experts d'une bonne centaine de pays ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales participaient à ces réunions, qui ont permis de dégager un consensus sur de nombreux aspects, à savoir notamment : la priorité à accorder à la préservation *in situ* du patrimoine culturel subaquatique ; les principes de la coopération entre Etats et du partage de l'information ; la relation avec le droit du sauvetage et de l'assistance ; la nécessité de sensibiliser davantage le public à la valeur et à l'intérêt du patrimoine culturel subaquatique ; le projet de règles - figurant à l'annexe du projet de convention - relatives aux interventions sur le patrimoine culturel subaquatique. En revanche, aucun consensus ne s'est dégagé quant à la responsabilité de la protection du patrimoine culturel subaquatique sur le plateau continental ni quant à l'adoption des dispositions relatives aux navires et aéronefs d'Etat. Etant donné la nécessité d'approfondir ces questions clés, la quatrième réunion a prorogé ses travaux pendant une seconde session, du 2 au 7 juillet 2001. Quatre réunions officielles se sont tenues entre janvier et juillet 2001. A la fin de la seconde session de la quatrième réunion, après les efforts considérables consentis par de nombreux Etats pour parvenir à des textes de consensus ainsi que par d'autres, qui avaient accepté de ne pas s'opposer à un consensus malgré leurs réticences à approuver le texte, le projet de convention a été approuvé, aux fins de soumission à la Conférence générale à sa 31e session, par 49 voix contre 4 et 8 abstentions. La publication et la diffusion en 2000 du second volume de documents de référence sur la protection du patrimoine culturel subaquatique ont contribué à faire mieux prendre conscience à la communauté scientifique et au grand public de l'importance que revêt la protection de ce patrimoine.

183. Pour ce qui est de la **Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels** (1970) et les autres activités connexes, l'adoption du **Code international de déontologie pour les négociants en biens culturels** devrait aider à éliminer les objets culturels volés du commerce des oeuvres d'art. En particulier, l'adoption de la norme Objet ID permettra de mieux identifier les objets culturels volés. Suite aux consultations menées avec les autorités britanniques en 2000, le Royaume-Uni a annoncé en janvier 2001 qu'il adhérerait à cet instrument. Des consultations analogues ont été tenues avec les autorités japonaises en mars 2000. Une aide a été fournie par le truchement du Bureau de l'UNESCO à Apia pour la planification et la programmation d'une réunion sous-régionale à l'intention des Etats du Pacifique concernant l'application de la Convention, réunion qui s'est tenue à Nadi, Fidji, en juin 2001. Le document intitulé *Lutter contre le trafic illicite des biens culturels : guide pour la mise en oeuvre de la Convention de 1970 de l'UNESCO*, publié en 2000, a été réimprimé au Brésil et en Chine. Il est indispensable que la Convention de 1970 fasse l'objet d'une promotion plus poussée afin que cet instrument soit mieux connu et davantage appliqué. Les consultations directes avec les Etats qui envisagent d'y adhérer donnent de bons résultats et devraient donc être intensifiées. Il faudrait lancer une campagne de sensibilisation visant à susciter des dons au Fonds du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale. L'aide à l'élaboration d'une législation nationale sur la protection du patrimoine culturel devrait demeurer une priorité.

184. De nombreux projets de **préservation et de revitalisation du patrimoine** présentés à des bailleurs de fonds ont obtenu un financement avoisinant les 16 millions de dollars. Les campagnes de Katmandou et du Bangladesh ont été clôturées avec succès et leur évaluation réalisée. Celles pour le Musée national de la civilisation égyptienne et l'Ethiopie se poursuivent de manière satisfaisante. L'UNESCO a apporté son expertise scientifique et technique dans le cadre de partenariats avec le PNUD (Yémen, Koweït, Bulgarie, Chypre, Egypte) ; la Banque mondiale (Mauritanie, Maroc, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Timor oriental, Palestine) ; la BID (Centres historiques urbains d'Amérique latine) ; l'Union européenne (Ethiopie et Palestine) ; le Conseil de l'Europe (Balkans et Europe centrale et orientale), ainsi qu'avec diverses fondations (Soros, Getty, Aga Khan). Toutes ces actions comportaient un important volet "formation" à l'intention des responsables du patrimoine ainsi que des musées, destiné à les aider à accroître leurs ressources grâce au tourisme (en particulier en Asie centrale).

185. En ce qui concerne la **restauration des patrimoines endommagés par des conflits**, au Cambodge, la capacité institutionnelle et financière de l'Autorité APSARA et l'amélioration de la gestion locale du site ont été renforcées à la suite de missions de conseil et d'expertise. Le Centre international de documentation historique et archéologique, mis en place avec l'aide de l'UNESCO, dispose désormais de locaux indépendants. En Bosnie-Herzégovine, le processus de reconstruction du Vieux Pont de Mostar, en collaboration avec la Banque mondiale, s'est poursuivi de façon satisfaisante malgré quelques retards dus à la situation intérieure. Plusieurs autres monuments importants ont été restaurés ou sont en cours de restauration (mosquée Tabacica, Hammam et petit pont) ; la Commission Dayton a achevé son mandat avec succès le 31 mars 2001, en ayant établi une liste des monuments nationaux ainsi qu'un projet de législation pour la protection du patrimoine. Au Kosovo, des projets de restauration, préparés en liaison avec le Conseil de l'Europe, font actuellement l'objet d'une recherche de financement. Enfin, le Musée de Pristina a pu être restauré grâce à l'aide d'une ONG française.

186. Les projets en cours dans les territoires palestiniens ont souffert de retards du fait de la situation sur le terrain. Des crédits ont été alloués pour la sauvegarde d'urgence du patrimoine culturel d'Afrique centrale, notamment pour les musées. Deux missions ont été effectuées par

l'Ambassadeur Pierre Lafrance, envoyé spécial du Directeur général, en Afghanistan et dans la région pour tenter de mettre un terme à la destruction des Bouddhas de Bamiyan. Des accords ont été conclus avec diverses ONG au Japon, en Suisse et au Pakistan pour la préservation des biens culturels afghans volés. Une exposition intitulée "Patrimoine de l'humanité au-delà de la destruction" a été organisée parallèlement à un colloque sur l'Afghanistan. L'UNESCO prépare actuellement, avec l'Organisation de la Conférence islamique, l'ISESCO et l'ALECSO, une conférence de spécialistes du droit et de la religion islamiques sur le patrimoine culturel, qui se tiendra au Qatar en décembre 2001. Deux nouvelles opérations méritent en outre d'être signalées en raison de leur haute valeur symbolique : l'une, à Chypre, concerne la restauration conjointe d'un monument musulman dans la partie sud de l'île et d'un monument chrétien dans sa partie nord ; l'autre, financée par un fonds-en-dépôt constitué par la République de Corée, porte sur la protection et la restauration d'un ensemble de monuments de la République populaire démocratique de Corée (tombes de Kokuryo).

187. Les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de ces actions tiennent pour l'essentiel à la faiblesse en nombre et en qualification des personnels nationaux chargés de la sauvegarde du patrimoine. Doivent aussi être signalés les intérêts économiques des promoteurs ou des administrations chargées de l'urbanisme et de l'aménagement, qui, dans bien des cas, ne tiennent pas suffisamment compte de la nécessité de préserver le patrimoine ; l'insécurité physique sur le terrain et l'insuffisance de "gouvernance". Il conviendra donc de renforcer la formation dans ces domaines tout en continuant de s'associer aux efforts des autres organisations des Nations Unies pour restaurer la paix sur le terrain et permettre un fonctionnement démocratique des institutions locales.

188. Les efforts en vue de la **préservation et de la revitalisation du patrimoine immatériel** ont été axés autour de deux activités phare : la Proclamation des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité et la préparation de l'établissement d'un nouvel instrument normatif international en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La première Proclamation des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité s'est déroulée le 18 mai 2001 à l'issue de la réunion du Jury. Dix-neuf candidatures ont été ainsi distinguées. Ce projet a pour principal objectif de valoriser à l'échelle internationale le patrimoine oral et immatériel et d'encourager les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les communautés locales à identifier un tel patrimoine et à adopter les mesures nécessaires pour sa sauvegarde et sa revitalisation. Afin d'encourager ces actions de sauvegarde, des prix ont été établis grâce au soutien reçu des Emirats Arabes Unis, de la République de Corée, de la Bolivie et de l'Ouzbékistan.

189. Cette première proclamation, mise en oeuvre à titre expérimental, a permis de mieux cerner les priorités accordées, parmi les nombreux domaines du patrimoine immatériel, par les Etats membres dans les différentes régions, et de dresser un état de la situation et des besoins en matière de sauvegarde de ce patrimoine. En effet, comme on l'a souvent constaté, il est parfois difficile d'entrer en liaison directe avec les associations, les ONG et les communautés détentrices de savoir-faire. Une réunion extraordinaire est envisagée, en septembre 2001 à Elche (Espagne), pour revoir la procédure de délibération du Jury. Par ailleurs, une étude préliminaire sur l'opportunité d'établir un nouvel instrument normatif a été examinée au cours d'une réunion internationale d'experts organisée à Turin en mars 2001. A l'issue de la réunion, une nouvelle définition opérationnelle du "patrimoine culturel immatériel" a été proposée et les objectifs d'un éventuel instrument normatif précisés. En revanche, les concepts de base d'un tel instrument devront être étudiés de manière approfondie.

190. Deux ateliers internationaux de formation sur le **système des Trésors humains vivants** ont eu lieu, le premier à Séoul (République de Corée), en novembre 2000, et le second à Tokyo (Japon) en février 2001 sur "Le rôle de l'éducation dans la préservation des arts du spectacle traditionnel" et la "Protection du patrimoine immatériel". Des participants de 17 pays (Lettonie, Azerbaïdjan,

Lituanie, Bénin, Chine, Philippines, Fédération de Russie, Kirghizistan, Indonésie, République islamique d'Iran, Malaisie, Barbade, France, Roumanie, République-Unie de Tanzanie, République de Corée et Egypte) ont pris part au premier atelier. Des experts de 15 pays (Bénin, Brésil, Chine, République tchèque, Finlande, France, Ghana, Italie, Japon, Mexique, Philippines, République de Corée, Fédération de Russie, Thaïlande et Viet Nam) ont participé au second. Les ateliers ont centré leurs travaux sur la formation dans les arts du spectacle traditionnel, sur les méthodes d'enquête pour dresser un inventaire national du patrimoine culturel immatériel, et sur les méthodes de protection et leur évaluation. Des projets ont été identifiés pour une éventuelle coopération internationale. Les ateliers ont aussi abouti à l'adoption de recommandations aux gouvernements et à l'UNESCO sur le système des Trésors humains vivants.

191. Un séminaire a été organisé pour les pays des Caraïbes à Kingston (Jamaïque) en 2001, dans le cadre d'une enquête mondiale sur l'application de la **Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire** (1989). Des participants de 13 pays et territoires (Sainte-Lucie, Jamaïque, Cuba, Guyana, Barbade, Grenade, Dominique, Curaçao, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Iles Vierges britanniques et Trinidad) ont pris part à ce séminaire. L'objectif double était d'évaluer la mise en oeuvre de la Recommandation de l'UNESCO grâce à un examen approfondi de la sauvegarde et de la conservation de la culture traditionnelle dans le cadre d'une politique nationale de la culture dans les Caraïbes et d'examiner les questions de protection juridique dans la région. Une conférence et table ronde des parlementaires d'Europe orientale et centrale sur le thème "La culture populaire à l'aube du 3e millénaire : nouveaux défis et moyens de soutien" a eu lieu à Vilnius (Lituanie) en 2001. Les débats ont été axés sur "La culture populaire et les politiques culturelles" et "Les moyens juridiques et technologiques et le soutien à la culture populaire", en particulier l'informatisation des archives, la surveillance, le réseau d'institutions spécialisées, la recherche sur la culture populaire et le rôle des médias. Des participants de 23 pays (Autriche, France, Estonie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, Grèce, Lettonie, République tchèque, Allemagne, Chypre, Bélarus, Ukraine, Arménie, Hongrie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, République slovaque, Albanie, Lituanie, Espagne, Yougoslavie et République de Moldova) ont pris part à cet événement. La conférence a débouché sur un nouveau renforcement de la coopération régionale entre pays d'Europe orientale et centrale.

192. Un premier projet de dispositions modèles pour la protection de la culture traditionnelle et populaire dans les Etats du Pacifique a été élaboré pour aider ceux-ci à formuler leur législation nationale et à gérer leurs droits en la matière. En matière de patrimoine intangible, l'action de l'UNESCO a pour double objectif de favoriser une participation accrue des Etats membres à la collecte et à la diffusion des informations sur ce patrimoine, et d'encourager les organisations, les groupes et les individus à prendre une part active à sa promotion.

III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

193. Le Centre du patrimoine mondial a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer les services offerts aux organes statutaires de la **Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel** et accroître le nombre de ses Etats parties (164 au 31 juillet 2001). A sa vingt-troisième session (1999), le Comité du patrimoine mondial a créé une équipe spéciale chargée de définir des mesures concrètes pour assurer une application plus efficace de la Convention. Sur la base des recommandations de l'Equipe spéciale, le Comité a décidé d'un certain nombre de modifications et notamment : (i) révision du calendrier et du cycle des réunions du Patrimoine mondial ; (ii) introduction d'un système de prise de décision à deux niveaux ; (iii) introduction d'un budget biennal pour le Fonds du patrimoine mondial coïncidant avec le cycle budgétaire de l'UNESCO ; (iv) modifications du système de documentation statutaire et améliorations de la communication entre le Centre du patrimoine mondial et le Comité. Le résultat a été une plus

grande sensibilisation des membres du Comité à la complexité des questions traitées au titre de cette Convention et à l'ampleur des activités, ainsi qu'un engagement général en faveur des modifications.

194. Un groupe de travail sur la représentation équitable au sein du Comité du patrimoine mondial a été créé lors d'une réunion des Etats parties le 21 janvier 2000. A l'issue de quatre réunions, le Groupe de travail a recommandé de ramener à quatre ans le mandat des membres du Comité du patrimoine mondial, de porter à 28 le nombre de membres du Comité et de réserver un nombre fixe de sièges à certains groupes d'Etats parties, en laissant libre l'élection aux autres sièges. Les travaux du groupe ont été soutenus par les efforts des Etats parties en vue de nommer des catégories nouvelles et sous-représentées de biens culturels. Sur la base des propositions d'inscription soumises par les Etats parties, le Comité du patrimoine mondial a, depuis son dernier rapport à la Conférence générale, décidé d'ajouter 109 nouveaux biens sur la **Liste du patrimoine mondial**, selon la répartition géographique ci-après : 7 en Afrique, 1 dans les Etats arabes, 21 en Asie/Pacifique, 56 en Europe et 24 en Amérique latine et Caraïbes. Le nombre total des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au 1er janvier 2001 s'élevait à 690 (529 biens culturels, 138 biens naturels et 23 biens mixtes).

195. Les Etats parties continuent à établir un "inventaire" des biens dont ils ont l'intention de proposer l'inscription sur la Liste afin de permettre au Comité d'évaluer dans le contexte le plus large possible "la valeur universelle exceptionnelle" de chaque bien. Ces "listes indicatives" aident également le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et l'Union mondiale pour la nature (UICN) à évaluer les nouvelles propositions. Au 6 juin 2001, 119 des 164 Etats parties avaient soumis des listes indicatives de biens culturels, naturels et mixtes, soit une augmentation de 12 % depuis la dernière session de la Conférence générale (1999). Conformément à la résolution relative aux moyens d'assurer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial, adoptée par l'Assemblée générale des Etats parties à sa 12e session, et du débat qui a eu lieu à ce sujet à la 23e session du Comité, un groupe de travail sur la question a été créé au cours d'une réunion des Etats parties tenue à l'UNESCO en janvier 2000. Ce groupe de travail s'est réuni à quatre reprises entre janvier et avril 2000, et a élaboré un certain nombre de recommandations sur le rôle et l'utilisation des listes indicatives, l'ordre de priorité à observer pour l'examen des nombreuses propositions d'inscription, la possibilité d'adopter un système d'indication volontaire des résultats et les moyens de renforcer les capacités des régions sous-représentées. Ces recommandations ont ensuite été améliorées et adoptées par le Comité à sa 24e session (Cairns, 2000) ; elles seront communiquées à l'Assemblée générale des Etats parties à sa 13e session.

196. De nombreuses activités ont été menées pour mettre en oeuvre la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative, adoptée par le Comité en 1994. En 2000 et 2001, en ce qui concerne également la résolution sur les moyens d'améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial (1999), le Comité a examiné et approuvé des plans d'action régionaux et un certain nombre d'activités thématiques pour la mise en oeuvre de la Stratégie globale. Les mesures qui ont ainsi été prises se sont traduites par l'établissement de nouvelles listes indicatives et ont favorisé les propositions d'inscription de nouvelles catégories de biens sur la Liste. En janvier 2001, le Parlement européen a adopté une résolution sur "l'application de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel dans les Etats de l'Union européenne" [2000/2063 (INI)] qui reconnaît qu'il incombe à l'Union européenne, qui rassemble 30 % des sites du patrimoine mondial, de corriger les déséquilibres de la Liste du patrimoine mondial en identifiant des types nouveaux de biens et en aidant les Etats non européens à identifier et protéger leur patrimoine. Elle renforce les dispositions de la Convention en demandant l'évaluation, avant l'approbation des projets financés par des fonds structurels, des retombées que ces projets peuvent avoir dans les Etats membres de l'Union.

197. Le Rapport périodique sur l'état de conservation du patrimoine mondial dans les Etats arabes, qui a été présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 24^e session, examine les listes indicatives des 16 Etats parties de la région et souligne la nécessité de réaliser des études thématiques sur les paysages culturels, le patrimoine moderne et le patrimoine arabe et islamique. Dans la région Asie-Pacifique, on a adopté une approche intégrée qui associe des activités relevant de la Stratégie globale, des études thématiques, un examen des listes indicatives et la présentation de rapports périodiques dans le cadre d'un système de renforcement des capacités nationales pour la conservation, la gestion et le développement du patrimoine culturel.

198. Etant donné la nécessité de suivre l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et d'en rendre compte, le Comité a inauguré un cycle de six ans pour la présentation des rapports périodiques et a continué d'examiner les rapports de suivi en 2000 et 2001. Dans l'ensemble, on a regretté l'absence de stratégies et de plans de gestion, l'absence générale de documentation appropriée, et le manque de compétences professionnelles et techniques nécessaires ; les initiatives prises par le gouvernement central et la non-participation de la société civile, des ONG et du grand public ont également été mentionnées comme constituant un handicap majeur à corriger. Le Comité a approuvé la nécessité d'harmoniser les listes indicatives pour la région arabe, la limitation du nombre des nouvelles propositions d'inscription en vue d'assurer une représentation équitable des Etats parties et des différentes catégories de biens et la mise sur pied d'un service de suivi pour la région arabe. Le Comité a décidé d'inscrire sept sites supplémentaires sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Trente biens figurent actuellement sur la Liste, dont 19 sont des biens naturels et 11 des biens culturels.

199. En ce qui concerne **le renforcement de la capacité endogène à sauvegarder et gérer les sites du patrimoine** grâce à des activités de formation et de coopération technique, entre janvier 2000 et mai 2001, le Comité du patrimoine mondial a approuvé 170 demandes représentant un montant de 4.149.021 dollars des Etats-Unis, le budget approuvé total pour 2000 et 2001 s'élève à 6.185.000 dollars des Etats-Unis (dont 3.230.000 pour 2000 et 2.955.000 pour 2001), et visant l'octroi de diverses formes d'assistance internationale aux Etats parties, en plus des activités financées par d'autres sources extrabudgétaires, d'un montant total de quelque 5.100.000 dollars des Etats-Unis.

200. Les efforts visant à mobiliser et à **renforcer la coopération internationale pour des partenariats concernant le patrimoine mondial** avec la Fondation pour les Nations Unies (UNF) ont permis d'obtenir plus de 10 millions de dollars des Etats-Unis de subvention entre mai 1999 et mai 2001 pour les sites du patrimoine mondial d'importance universelle du point de vue de la biodiversité. L'UNF a accordé un montant supplémentaire de 5 à 8 millions de dollars des Etats-Unis pour la protection de sites classés et potentiels par l'entremise du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du PNUD. Près de 40 des 75 à 80 sites du patrimoine mondial pour la biodiversité (c'est-à-dire des sites répondant aux critères en matière de patrimoine naturel, dont huit sites du patrimoine mondial en péril, et les cinq sites de la République démocratique du Congo dévastés par la guerre), bénéficient du partenariat UNESCO-UNF. Ce partenariat sera consolidé et élargi au cours du prochain exercice. L'Accord de coopération France-UNESCO sur la protection du patrimoine monumental, urbain et naturel (1997) offre un cadre pour la coopération technique entre experts français et internationaux, et permet en particulier d'aider les Etats en développement à préparer leurs dossiers pour des propositions d'inscription et à renforcer les capacités nationales par le biais de projets opérationnels conjoints. Pour la période considérée, les contributions reçues et escomptées s'élèvent à 536.388 dollars des Etats-Unis qui serviront à financer les voyages et les frais encourus sur place pour 51 activités de projet dans 32 Etats parties. Grâce aux projets exécutés en application de l'Accord, notamment par le truchement de la coopération décentralisée établie entre des villes de France et six villes de six Etats parties, un

montant supplémentaire de 16 millions de dollars des Etats-Unis a pu être obtenu de l'Union européenne et du Ministère français des affaires étrangères.

201. Une Déclaration pour une coopération Italie-UNESCO a été signée en mars 2001 en vue de soutenir la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial par la prestation de services de spécialistes italiens, de promouvoir les projets pilotes relevant de la Stratégie globale, et de renforcer les capacités du Centre du patrimoine mondial. Un montant de 693.542 dollars des Etats-Unis a été alloué à cette fin pour 2001. En 2000, le Gouvernement italien a aussi contribué aux activités du Centre à hauteur de 565.000 dollars des Etats-Unis, qui ont été affectés à l'assistance préparatoire visant à favoriser le renforcement des capacités et les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial des régions sous-représentées d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. En 2000, le Gouvernement japonais a fourni 300.000 dollars des Etats-Unis pour aider les Etats parties à préparer les listes indicatives et les nouvelles propositions d'inscription. Le Bureau du patrimoine mondial au Japon, créé en novembre 1999 dans le cadre du Centre culturel de l'Asie pour l'UNESCO (ACCU), a mis sur pied un programme de formation régional pluriannuel en vue de renforcer les capacités de gestion en matière de conservation des sites archéologiques et urbains.

202. Entre 1999 et 2001, le Bureau nordique du patrimoine mondial basé à Oslo (NWHO) a contribué avec succès à la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial dans la région nordique et a fourni une assistance technique et financière pour l'exécution de projets en Afrique et dans les Etats baltes, pour l'établissement des propositions d'inscription et des listes indicatives et pour l'organisation de séminaires. Le NWHO a aussi convoqué à Copenhague, en coopération avec les autorités danoises, une réunion chargée d'examiner la suite donnée par les pays nordiques à leur rapport 1996, qui a étudié l'harmonisation des listes indicatives. En outre, grâce aux ressources accordées par les pays nordiques, le Bureau met actuellement sur pied un outil technique fondé sur l'Internet pour aider les Etats parties à rédiger leurs rapports périodiques sur l'application de la Convention du patrimoine mondial. Des résultats concrets ont été obtenus dans la protection de sites du patrimoine mondial pour lesquels des projets pilotes sont exécutés par l'intermédiaire des diverses formes de partenariat mentionnées plus haut. Les Etats parties développés font preuve d'un engagement croissant à soutenir les sites des pays en développement.

203. Afin de **promouvoir la diffusion de l'information** pour un large soutien public à la Convention par des activités de communication et d'éducation, la production de la *Carte du patrimoine mondial*, du *Dossier d'information sur le patrimoine mondial*, de la *Brochure sur le patrimoine mondial* et du bulletin électronique, *WHNEWS*, a continué. La *Lettre du patrimoine mondial* a été remaniée et la *Revue du patrimoine mondial* qui était trimestrielle est devenue bimestrielle. Des efforts ont également été déployés pour élaborer de nouveaux outils d'information en direction du grand public, notamment en soulignant certains aspects du cycle de conservation du patrimoine mondial. Des matériaux d'information sur la présentation des listes indicatives par les Etats parties et sur le rôle de la Liste du patrimoine mondial en péril, par exemple, sont maintenant disponibles. Une *Brochure sur les rapports périodiques* a été élaborée pour guider les autorités nationales et locales concernées dans cet exercice. Un film documentaire de 14 minutes sur la conservation du patrimoine mondial a été produit pour distribution sur des sites du patrimoine mondial afin de servir de module de formation et de moyen de communication avec les populations locales et les touristes. Enfin, le **Projet spécial : participation des jeunes à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial**, lancé en 1994 par le Réseau des écoles associées (Secteur de l'éducation) et le Centre du patrimoine mondial, a permis de dégager une nouvelle conception de l'éducation et d'organiser un grand nombre de manifestations importantes à l'intention des jeunes. Le succès des activités éducatives a été considérable et de nouvelles orientations sont maintenant

mises au point pour multiplier la diffusion d'activités éducatives sur le patrimoine mondial par l'intermédiaire des systèmes officiels d'enseignement nationaux et par des méthodes non formelles.

Programme III.2 - Promotion des cultures vivantes

	Fonds alloués au 30.06.2001 \$	Dépenses effectives au 30.06.2001 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués
Programme III.2	2.662.686	1.956.241	73,5
Projets intersectoriels : "Lecture pour tous"	165.000	93.989	57,0
"Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir"	242.300	213.395	88,1

204. La promotion de la créativité et la protection des droits des auteurs et des artistes a été principalement axée sur : (i) la redynamisation de l'éducation artistique dans le système éducatif formel et informel, en particulier dans les pays en développement ; (ii) la promotion des réseaux associatifs d'ONG spécialisées; (iii) le développement de la formation endogène de spécialistes en matière de propriété intellectuelle, à travers la création de chaires UNESCO d'enseignement du droit d'auteur et des droits voisins ; (iv) la mise à jour des législations nationales en matière de droit d'auteur et de protection de la culture traditionnelle et populaire. Une réunion régionale a été consacrée à l'évaluation et à l'amélioration du système **d'éducation artistique formelle et informelle** en Afrique (juin 2001, Port Elizabeth, Afrique du Sud). Une série d'études réalisées à cette occasion a permis de dresser un état de la situation de l'enseignement des arts dans 15 pays d'Afrique. Un concours technique a par ailleurs été apporté à la Jordanie dans ce domaine. L'intégralité de cette recherche et des propositions d'amélioration des programmes d'éducation artistique et de stratégie pour leur mise en oeuvre seront publiées sur le site Web du Secteur de la culture. Un portail Web sur l'éducation musicale et la vie professionnelle des jeunes est en voie de création, en coopération avec le Conseil international de la musique (CIM). Des progrès ont été accomplis en matière d'intégration de l'éducation artistique dans les politiques nationales, en tant que dimension essentielle d'une éducation de qualité. La principale difficulté réside cependant dans la mobilisation par les pouvoirs publics de l'ensemble des potentialités nationales pour faire de l'éducation artistique une discipline à part entière. La formation des jeunes artistes constitue à cet égard un enjeu majeur.

205. Six ateliers de formation à l'éducation artistique ont été organisés par des professionnels des arts, y compris dans des milieux défavorisés, dont deux dans le Pacifique (Samoa et Vanuatu), deux en Amérique latine (Costa Rica et Argentine), et deux en Afrique (Sénégal et Burundi). Ils ont touché une population d'environ 150 enfants et 50 jeunes. De nombreuses activités (récitals, spectacles, rencontres, ateliers de création pour les jeunes, etc.) ont été organisées en 2000 et en 2001 à l'occasion de la **Journée mondiale de la poésie**, le 21 mars, dans plus de 50 Etats membres. Un répertoire électronique recense les différentes institutions de poésie dans une cinquantaine de pays.

206. Les manifestations culturelles constituent un important levier de stimulation de la créativité artistique et de renforcement des capacités culturelles et économiques des Etats. Au titre de la promotion du spectacle vivant, plusieurs festivals, biennales, et manifestations artistiques ont été soutenus financièrement, notamment en Afrique : le Marché des arts du spectacle africains (MASA,

Côte d'Ivoire), le Festival international du théâtre amateur de Ouagadougou (FITMO, Burkina Faso), le Festival panafricain de la danse (FESPAD, Rwanda) ainsi que la première Edition du festival de danse (FAAY FECC, Sénégal). Les **Prix UNESCO pour la promotion des arts** ont été octroyés dans le cadre de la Biennale internationale d'art contemporain de La Havane (Cuba), et de la Biennale d'art de Shanghai (Chine). Les prix pour la musique et les arts plastiques seront attribués, en septembre 2001, dans le cadre du FESPAM (République du Congo) et de la Biennale d'Istanbul (Turquie). Les trois organisations non gouvernementales d'envergure mondiale liées à l'Organisation par un accord-cadre (le Conseil international de la musique, le PEN International et l'Institut international du théâtre) ont également entrepris de mettre en oeuvre des activités de formation et de promotion dans leurs disciplines respectives en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie, dans le Pacifique, dans les Etats arabes et en Europe, et de mobiliser la société civile pour un soutien accru aux arts et à la créativité ainsi qu'à l'amélioration de la condition de l'artiste.

207. Au titre du programme "Musique et paix" lancé à l'occasion de l'Année internationale de la culture de la paix, plusieurs manifestations nationales, régionales et internationales ont eu lieu dans une vingtaine d'Etats : Allemagne, Argentine, Nioué, Cambodge, Uruguay, Venezuela, Belgique, Burundi, Iran, Israël, Etats-Unis d'Amérique, France, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Yougoslavie, Congo, Bénin, ainsi qu'en Palestine, avec la participation de musiciens de plus de 60 pays. Dans le cadre de la dotation UNESCO-Ville d'Hiroshima, dont l'objectif est de développer des infrastructures pour la fourniture d'instruments et d'équipements de musique pour l'éducation d'enfants issus des quartiers défavorisés, un soutien en équipement a été apporté à des jeunes en difficulté dans quinze pays : Allemagne, Argentine, Belgique, Cambodge, Espagne, Estonie, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Nioué, Pays-Bas, Portugal, Suisse et Yougoslavie.

208. Les capacités pédagogiques de six chaires UNESCO et le réseau de ces chaires en Amérique latine (RAMLEDA), au nombre de huit, ont été renforcés grâce à une assistance financière pour l'achat de documentation et de matériels d'information juridiques, et à la distribution de documents et publications de l'UNESCO, dont le premier Manuel international sur *le droit d'auteur et les droits voisins*, précédemment publié par l'UNESCO en anglais, espagnol et français et dont la traduction en arabe et en russe est en cours. En outre, un avant-projet de dispositions modèles pour la protection de la culture traditionnelle et populaire dans les Etats du Pacifique, avec commentaire détaillé, a été mis au point afin d'aider les Etats à élaborer une législation nationale et des textes régissant l'administration des droits dans ce domaine. Enfin, l'Organisation a convoqué la 12e session ordinaire du Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur, qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO en juin 2001, ainsi que la 18e session ordinaire du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome (juin 2001).

209. Les versions française et anglaise du Guide sur la gestion collective des droits d'auteur ont été largement diffusées. Cinq cents exemplaires en ont été fournis à la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) pour qu'elle les distribue à ses filiales, notamment dans les pays en développement et les pays en transition. La publication trimestrielle du *Bulletin UNESCO du droit d'auteur* en anglais, chinois, espagnol, français et russe se poursuit activement. Les Etats membres ont acquis une expertise et une compétence accrues concernant l'élaboration et la mise à jour des **législations nationales relatives au droit d'auteur**. Les connaissances ont progressé touchant les principaux problèmes qui se posent dans les domaines suivants : responsabilité des fournisseurs au regard du droit d'auteur, protection du droit d'auteur dans l'environnement numérique, règlement des conflits portant sur le droit d'auteur dans le cyberspace et reconnaissance internationale du droit de suite. De nouveaux efforts s'imposent pour sensibiliser les universités des pays en développement à la nécessité d'accroître leur capacité de former régulièrement des spécialistes du droit d'auteur et les aider à cet égard. Des efforts accrus devraient

également être faits pour aider les pays les moins avancés à assurer la protection du droit d'auteur et une gestion intégrée judicieuse des droits bénéficiant de cette protection.

210. Dans le domaine de **l'artisanat et du design**, les activités ont visé essentiellement à renforcer les capacités nationales, à favoriser la production de produits artisanaux de haute qualité et à promouvoir les oeuvres de jeunes stylistes des différentes régions. Des ateliers organisés à Dakar (Sénégal), en novembre 2000, et à Luang-Prabang (République démocratique populaire lao), en mars 2001, ont permis d'assurer le perfectionnement de 100 femmes artisans. Au programme de ces ateliers figurait notamment une initiation aux techniques de gestion et de commercialisation, destinée à améliorer la situation économique des participantes. Il convient de mentionner en particulier le premier atelier international de céramique sans plomb organisé à Patzcuaro, au Mexique (mai 2001), en étroite coopération avec le Fonds mexicain pour le développement de l'artisanat (FONART), l'Organisation non gouvernementale américaine "Aid to Artisans" et le Bureau de l'UNESCO à Mexico. Cet atelier a été pour les 44 céramistes et chefs d'entreprises artisanales de 19 pays d'Amérique latine, du Ghana et du Maroc une expérience exceptionnelle, dans la mesure où il a donné lieu à un échange de techniques et d'expériences Sud-Sud et Nord-Sud et à des interactions productives avec des spécialistes de la commercialisation des Etats-Unis d'Amérique. Au nombre des actions de promotion d'un artisanat de qualité figurent l'attribution du Prix UNESCO de l'artisanat, respectivement pour l'Afrique (SIAO, Ouagadougou, octobre 2000), pour les Etats arabes (Salon de la création artisanale, Tunis, novembre 2000), pour l'Asie (Hyderabad, janvier 2001) et pour l'Amérique latine (FIART à La Havane, mars 2001), la publication d'un catalogue des oeuvres de tous les lauréats et la diffusion d'un guide pratique sur la marche à suivre pour participer aux salons internationaux de l'artisanat (en coopération avec le Centre du commerce international CNUCED/OMC et le Secrétariat du Commonwealth). Dans le cadre du programme "Design 21", les oeuvres de 110 jeunes stylistes de 32 pays, sélectionnés, à l'issue d'un concours international, par des spécialistes réputés, ont été exposées au Siège de l'UNESCO en mars 2000.

211. La preuve évidente de l'efficacité des ateliers de formation a été la production d'un artisanat de grande qualité et respectueux de l'environnement. Au-delà de leurs bénéficiaires directs, l'effet multiplicateur de ces ateliers a été assuré par ces bénéficiaires eux-mêmes, tout disposés à diffuser l'expérience acquise au sein de leurs communautés et pays, et par la production de matériels audiovisuels (vidéos, CD-ROM) et de brochures à l'intention de tous les artisans intéressés et du grand public. Les activités promotionnelles (prix, expositions et publications) entreprises dans les diverses régions l'ont été avec le concours d'une large gamme de partenaires - secteurs public et privé, ONG et OIG - et avec l'appui de plusieurs bureaux hors Siège de l'UNESCO (La Havane, Mexico, New Delhi, Ouagadougou et Tunis). Ces activités ont eu un large impact et confirmé la validité de la conception globale du rôle socioculturel et économique de l'artisanat qui est celle de l'UNESCO. Plusieurs sources de financement ont reconnu l'utilité et le caractère novateur de ce programme en contribuant à diverses activités : NORAD (100.000 dollars des Etats-Unis pour l'atelier de Mexico) ; fonds-en-dépôts du Japon (50.000 dollars pour l'atelier en République démocratique populaire lao) ; Felissimo Corporation du Japon (300.000 dollars pour "Design 21") et Fondation Ford (100.000 dollars pour un projet de développement de l'artisanat en Colombie). Le montant total des financements extrabudgétaires s'est élevé à 550.000 dollars.

212. L'établissement de liens entre la formation, la production d'un artisanat de qualité et la promotion des artisans et stylistes créateurs a été salué par les professionnels du secteur et il conviendra de poursuivre dans cette voie. L'attribution du Prix UNESCO de l'artisanat au niveau régional constitue une formule originale de reconnaissance et de promotion des artisans créateurs. Il faudrait toutefois s'efforcer de faciliter la participation des lauréats à des foires régionales et/ou internationales de l'artisanat, grâce à la présence d'un stand de l'UNESCO dans certaines de ces

manifestations. La décentralisation des activités de programme s'est avérée efficace lorsqu'elle a bénéficié du soutien technique et intellectuel nécessaire. Malgré l'assistance technique et matérielle fournie au Centre international pour la promotion de l'artisanat (CIPA) au Maroc, la mise en place de banques de données et la circulation de l'information concernant l'artisanat n'ont guère progressé. Des efforts accrus devraient être faits, en coopération avec le pays hôte, pour rendre le CIPA plus opérationnel.

213. L'action relative aux **politiques nationales et aux stratégies régionales pour le développement du livre et des industries culturelles** a porté prioritairement sur des mesures d'appui au secteur du livre - notamment par un renforcement des liens avec les milieux professionnels et leurs organisations - plutôt que, comme par le passé, sur la formulation de diagnostics individuels à la demande des Etats membres. En outre, l'UNESCO, en sa qualité d'Agence ISBN pour les organisations internationales, a continué d'octroyer des numéros ISBN aux organisations qui éditent leurs propres publications. La coopération avec le CERLALC a été réexaminée et sera à l'avenir plus étroitement centrée sur les priorités de l'UNESCO. De même, la coopération avec l'ACCU a été recentrée autour du projet de portail informatique du Réseau APPREB. Des activités de soutien ont été réalisées en Afrique, y compris dans le cadre du Réseau des éditeurs africains (APNET). L'Organisation a, par ailleurs, aidé à la formulation d'un projet de stratégie régionale pour les Caraïbes. Dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, une enquête sur la situation de la cinématographie mondiale a été menée dont les résultats ont été diffusés, notamment sur le site Web de l'UNESCO. Une version arabe du guide pratique sur l'Accord de Florence a été produite et sera diffusée fin 2001 ; l'UNESCO continuera par ailleurs à apporter son soutien à une dizaine de festivals du cinéma dans les pays en développement ou en transition, et procédera, dans le cadre de l'Année internationale de la culture de la paix, à la remise exceptionnelle d'un Prix du cinéma.

214. Des réunions consultatives régionales sur la libre circulation des biens et services culturels (livre, cinéma, musique) ont eu lieu : pour l'Europe centrale et orientale, à Varsovie, (Pologne), en coopération avec la Commission polonaise pour l'UNESCO et sous le haut patronage du Parlement, et à Moscou (Fédération de Russie), en coopération avec le Conseil de l'Europe et le Ministère de la culture ; en Afrique, à Cotonou, (Bénin) ; et en Amérique latine, à Asunción, (Paraguay).

215. Le **projet intersectoriel "Lecture pour tous"** a pour principal objectif de promouvoir le livre et la lecture en expérimentant des méthodes novatrices se fondant sur une interaction accrue entre établissements scolaires, bibliothèques et institutions culturelles, journaux et médias audiovisuels et électroniques. Les activités suivantes ont été menées dans ce cadre : célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur dans plus de 80 pays ; poursuite du projet *Kitab Fi Jarida*, qui touche chaque mois entre deux et trois millions de lecteurs ; donation de bibliobus et de livres en Amérique latine au titre de fonds extrabudgétaires ; attribution du Prix UNESCO de littérature pour les enfants et les adolescents au service de la tolérance, décerné tous les deux ans, et qui réunit des éditeurs d'une soixantaine de pays. En Afrique, un soutien a été apporté à la production et à l'illustration de livres de vulgarisation scientifique pour enfants, dans les langues nationales et minoritaires, au titre du Projet SAP KAWI. L'ensemble de ces activités devra être mené à l'avenir dans une optique plus interdisciplinaire, en faisant davantage appel à la collaboration et à l'expertise des secteurs de l'éducation et de la communication et de l'information.

Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir

216. Dans le cadre de ce projet, qui vise à donner aux citoyens les moyens de gérer la diversité, les activités suivantes ont été entreprises : vulgarisation scientifique et technologique et prévention des catastrophes ; renforcement des institutions et réseaux d'enseignement supérieur ; création de centres multimédias communautaires de communication et d'information. En outre, une exposition itinérante, retraçant l'histoire des peuples des Caraïbes à l'aide de documents musicaux, de photographies et de matériels audiovisuels, a été organisée par la Commission nationale de la Trinité et Tobago. Dans le même esprit, une stratégie a été mise au point pour la promotion et le développement durable des industries culturelles (République dominicaine, Barbade, Trinité et Tobago, Jamaïque) et en particulier l'identification des industries culturelles potentiellement viables sur le plan économique, la protection et/ou la modernisation des industries culturelles existantes, et la formation et le développement des ressources humaines. Dans le cadre du projet de revitalisation du patrimoine culturel immatériel "Inventaire d'objets sacrés du vaudou", l'UNESCO devrait, a-t-on estimé, élaborer des directives techniques et fournir une assistance systématique aux Etats membres pour la mise au point de politiques et stratégies de collecte, d'analyse et de protection du patrimoine culturel immatériel dans tous les pays de la région. Les activités ont été coordonnées par les bureaux de l'UNESCO dans la sous-région, et exécutées en étroite coopération avec les commissions nationales, le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Association des Etats des Caraïbes (AEC) et l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO). Les consultations menées dans le cadre des "Assises des Caraïbes" ont débouché sur la création d'un programme d'action concerté et de nouvelles alliances entre les ONG locales, les autorités nationales et l'UNESCO.

Vers une culture de la paix

	Fonds alloués au 30.06.2001 \$	Dépenses effectives au 30.06.2001 \$	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués
Vers une culture de la paix	1.695.184	1.075.135	63,4

Unité 3 - De l'interculturalité au pluralisme culturel

217. Les objectifs poursuivis pendant l'exercice biennal étaient les suivants : accélérer l'achèvement des projets en cours concernant l'Histoire et favoriser la diffusion et le suivi du projet, désormais terminé, d'Histoire générale de l'Afrique ; promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux dans le cadre de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001) ; remanier et cibler le programme méditerranéen ; et renforcer le projet relatif à la Route de l'esclave. Les activités entreprises ont régulièrement progressé et ont mis en lumière la dynamique et le potentiel futur de différents types de dialogues interculturels issus de divers processus historiques et contemporains. Il conviendrait de noter que la préparation simultanée de plusieurs volumes d'un projet relatif à l'Histoire complique le calendrier des publications et a déconcerté lecteurs et acheteurs potentiels. En outre, l'expérience montre la nécessité d'approfondir la base scientifique des divers projets ayant trait au dialogue interculturel, ainsi que de les cerner avec plus de précision et de mieux les cibler.

218. La coopération avec le Secteur de l'éducation a été renforcée en vue de la mise au point systématique de matériels et instruments éducatifs portant sur l'Histoire générale de l'Afrique et, ultérieurement, sur les autres projets relatifs à l'Histoire. Dans le cadre de la recherche de crédits supplémentaires pour financer les projets concernant l'Histoire, les fondations Vitae (Brésil), Antorchas (Argentine) et Andes (Chili) ont versé chacune une contribution de 35.000 dollars en faveur de l'Histoire générale de l'Amérique latine et la Reed Foundation (Etats-Unis) a alloué une contribution de 30.000 dollars à l'Histoire générale des Caraïbes. Le Directeur général a lancé à plusieurs reprises un appel à des Etats membres afin qu'ils apportent de telles contributions et a envoyé en août 2001 une série de lettres officielles à des gouvernements qui avaient manifesté leur intérêt pour des projets particuliers. Afin de promouvoir les projets relatifs à l'Histoire et d'accélérer les efforts de mobilisation de fonds en leur faveur, une brochure illustrée sur les projets généraux et régionaux ayant trait à l'Histoire a été publiée en juin 2001.

219. Les autorités nationales des pays concernés ont bénéficié de missions d'appui sectoriel et d'autres consultations en vue d'effectuer l'inventaire général du patrimoine physique et intangible de la traite négrière et de l'esclavage en Afrique. L'Ecole du patrimoine africain (EPA) coordonne le projet au Burkina Faso, au Togo, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Guinée équatoriale, au Gabon, au Congo, au Tchad et au Mali avec un apport de fonds extrabudgétaires (70.000 dollars des Etats-Unis) ; l'Université de Lisbonne en assure la coordination pour l'Angola, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe (35.000 dollars des Etats-Unis) et le Programme for Museum Development in Africa (PMDA) pour les pays suivants : Botswana, Kenya, Namibie, Nigéria, Sierra Leone, Soudan, Zambie et Zimbabwe (50.000 dollars des Etats-Unis). En matière de recherche scientifique, un programme pilote sur "La tradition orale liée à la Route de l'esclave en Afrique - collecte et exploitation de données" a été lancé au Bénin, au Ghana et au Nigéria. Enfin, le développement du projet "La Navigation du Savoir", réseau des arsenaux historiques de la Méditerranée, permet de trouver un point d'ancrage original à la promotion de la dimension maritime du dialogue interculturel, y compris par rapport à "La route de l'esclave", et suscite une excellente couverture médiatique.

220. L'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations a démarré le 5 septembre 2000 par une Table ronde qui s'est tenue au Siège de l'ONU. Des responsables venus de tous les continents ont échangé leurs opinions, expériences, et visions d'un monde de paix, bâti sur la tolérance, le dialogue, la compréhension mutuelle et l'engagement. Plusieurs conférences, séminaires et réunions ont été organisés dans ce contexte, y compris : le Colloque international sur la civilisation de la vallée de l'Indus, qui s'est tenu à Islamabad (Pakistan, avril 2001) ; la Conférence quadrilatérale sur les civilisations anciennes, organisée à Téhéran en novembre 2000 ; le Groupe de discussion avec des membres du Parlement allemand (novembre 2000) ; la Réunion sur le Dialogue entre les civilisations qui s'est tenue au Centre d'études islamiques d'Oxford (février 2001) ; la réunion du Conseil d'administration du PNUE qui s'est tenue à Nairobi, Kenya, en février 2001 ; le Congrès international sur le Dialogue entre les civilisations (Lituanie, avril 2001) et le Colloque international sur le Dialogue entre les civilisations organisé par l'ISESCO à Rabat, Maroc, en 2001. Le Colloque international organisé à Paris en décembre, de concert avec l'Ecole pratique des hautes études (France), sur le thème "Les civilisations dans le regard de l'autre", marquera l'apogée de la célébration de l'Année des Nations Unies par l'UNESCO.

**GRAND PROGRAMME IV
VERS UNE SOCIÉTÉ DE LA COMMUNICATION
ET DE L'INFORMATION POUR TOUS**

Programme IV.1 - Libre circulation des idées

	Fonds alloués au 30.06.2001	Dépenses effectives au 30.06.2001	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2001
	\$	\$	
Sous-programme IV.1.1	1.610.902	1.347.431	83,6
Sous-programme IV.1.2	2.287.793	1.724.634	75,4
Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information	767.620	513.078	64,3
Programme IV.1	4.696.315	3.585.143	76,3

IV.1.1 Liberté d'expression, démocratie et paix

221. Le principal objectif, dans le cadre de ce sous-programme, a été de **promouvoir la liberté d'expression et la liberté de la presse** ainsi que **des médias indépendants et pluralistes** en tant qu'éléments fondamentaux d'une société démocratique. Un moment fort de l'action visant à faire prendre conscience à l'opinion publique des liens existant entre une presse libre et une société démocratique a été la "Journée mondiale de la liberté de la presse", célébrée le 3 mai en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les organisations professionnelles de médias. Cette Journée est l'occasion, dans le monde entier, d'informer le public des violations du droit à la liberté d'expression et de lui rappeler que de nombreux journalistes risquent la mort ou la prison pour assurer son information quotidienne. Le 3 mai 2000, un colloque spécial organisé à Genève (Suisse) sur les "médias dans les zones de conflit et en situation de postconflit" a élaboré une série de recommandations qui ont été approuvées par l'Organisation des Nations Unies. Le même jour, le prix mondial UNESCO/Guillermo CANO pour la liberté de la presse 2000 a été attribué au journaliste syrien Nizar Nayyuf. En 2001, le prix a été attribué à U Win Tin, journaliste du Myanmar actuellement en prison.

222. Un séminaire intitulé "Dix ans après Windhoek : évaluation, défis et perspectives" a marqué le 10^e anniversaire de la Déclaration de Windhoek sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste, adoptée le 3 mai 1991. Le séminaire, organisé en collaboration avec plusieurs organisations régionales et internationales, a examiné l'impact régional et international de la Déclaration de Windhoek. Quelque 300 journalistes, rédacteurs en chef et autres professionnels des médias d'Afrique ainsi que des représentants et observateurs d'organisations internationales, non gouvernementales et professionnelles de différentes parties du monde y ont participé et élaboré un certain nombre de recommandations concernant les mesures à prendre pour favoriser le développement de médias indépendants en Afrique ainsi qu'un projet de charte de la radio-télévision en Afrique. L'UNESCO consulte actuellement un certain nombre d'organismes régionaux et internationaux sur ce projet de charte.

223. Des relations étroites ont été maintenues avec des organisations régionales et internationales de médias et des groupes de défense de la liberté de la presse, notamment le Réseau d'échange

international pour la liberté d'expression (IFEX) dont l'objectif est de renforcer le partage de l'information et l'efficacité des réactions aux violations de la liberté de la presse. Le réseau IFEX compte actuellement 500 membres dans plus de 120 pays, la plupart dans des pays en développement. L'efficacité du soutien apporté par l'UNESCO à l'IFEX a incité d'autres organisations et groupes de défense des droits de l'homme à envisager de constituer des forums électroniques analogues. L'Organisation a joué à cet égard un rôle déterminant dans la création du site Web du Réseau d'échange d'information et de surveillance en matière de libertés académiques (NEAR), qui donne l'alerte lorsque des enseignants, des universitaires et des étudiants sont menacés, emprisonnés ou voient leurs droits faire l'objet d'une quelconque autre atteinte. Un soutien actif a également été apporté aux autorités nationales et régionales qui ont demandé à l'UNESCO de les aider à élaborer leur législation relative aux médias et à la presse ou à la rendre conforme aux normes et principes internationalement reconnus. Une assistance technique et professionnelle de cet ordre a été fournie à l'Indonésie, au Kosovo, au Guatemala et à la Sierra Leone. L'UNESCO s'affirme ainsi comme l'une des principales institutions fournissant ce genre de service aux Etats membres et à d'autres organisations internationales. Toutes ces activités, qui s'inscrivent dans le cadre du suivi des cinq séminaires régionaux UNESCO-ONU sur la promotion de médias indépendants et pluralistes organisés entre 1991 et 1997, ont mis clairement en évidence le rôle que joue l'Organisation en faveur de la liberté d'expression, des principes démocratiques et de la paix.

224. Le principal objectif de l'action visant à promouvoir **les médias pour la paix et la tolérance** est d'aider les représentants des médias indépendants dans des zones de conflit armé ou des pays en transition à assurer une information non partisane aux populations locales en oeuvrant pour la liberté de la presse et le pluralisme des médias. Cette assistance prend des formes diverses : fourniture d'équipement et d'outils professionnels pour l'impression de journaux ; production de programmes de radio et de télévision ; mise en place de réseaux de distribution de la presse ; création de banques de programmes de télévision ; soutien à la formation de professionnels des médias ; et création de médias locaux, en particulier de stations radio communautaires, d'associations de médias et de maisons de la presse. Dans ce contexte, l'UNESCO a continué de soutenir les médias indépendants en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Yougoslavie. Elle a également fourni un appui à la formation de journalistes et de praticiens des médias indépendants et publics en vue de la présentation de l'information relative aux conflits en Angola. L'ensemble de ces activités a contribué à rapprocher les professionnels des médias de tous bords et facilité l'échange de matériels (productions télévisées, programmes de radio, articles de presse, etc.) entre journalistes et producteurs, non seulement au sein des zones de conflit et de tensions, mais également entre ces zones et le reste du monde.

225. La société civile joue aujourd'hui un rôle accru dans la prise de décisions. L'UNESCO a déjà pris en compte cette influence croissante en instituant de nombreux partenariats avec des associations internationales de professionnels des médias. Elle doit continuer sur cette voie, en poursuivant plus avant l'établissement de tels liens. Elle envisage, entre autres initiatives, d'étendre ses activités, déjà largement reconnues, en faveur de la liberté de la presse et des médias à la liberté d'expression dans tous ses autres domaines de compétence. Il lui faut également élargir encore ses partenariats avec d'autres organisations, comme l'Organisation des Nations Unies, s'agissant de l'action à mener en ce qui concerne les médias dans les zones de conflit.

IV.1.2 Médias, information et société

226. Les activités menées dans le cadre de ce sous-programme ont visé à mettre en lumière le rôle que les médias et l'information jouent en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes et à élaborer des modèles viables d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) aux fins de la lutte contre la pauvreté et de l'intégration sociale. Elles ont également visé à la mise en place, en matière d'information, d'un domaine public conséquent et accessible à tous, tout

en accordant une attention spéciale à la préservation et à la promotion du patrimoine documentaire par le biais du programme "Mémoire du monde".

227. Une attention particulière a été apportée aux études et recherches dans le domaine des médias par le biais d'un soutien à des organisations professionnelles comme l'Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI) et l'Asian Media Information and Communication Centre (AMIC). Cette activité particulière a fait apparaître la nécessité essentielle pour l'UNESCO de renforcer sa coopération avec les institutions de recherche sur les médias, en particulier en ce qui concerne la violence dans les médias, l'image des jeunes dans les médias, **l'éducation aux médias**, les multimédias et les TIC au service du développement. Sur la base de cette expérience, l'UNESCO envisage de s'impliquer de façon plus concrète dans ce domaine au cours du prochain exercice biennal, notamment en mettant au point et en testant un programme modèle d'éducation aux médias et un réseau de stations de radiodiffusion scolaire.

228. Les activités visant à **promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes dans et par les médias** ont essentiellement porté sur les stéréotypes sexistes dans les médias, la prise en compte systématique du principe d'égalité entre les sexes dans le journalisme et l'évaluation critique des programmes de formation dans la perspective de la promotion de la femme, ainsi que les mesures propres à améliorer l'accès des femmes au savoir et à l'information, y compris à l'échelle locale grâce aux médias communautaires. L'UNESCO a réussi à mettre en place un partenariat international pour l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes dans et par les médias, en particulier par le biais du réseau WOMMED/FEMMED. Son action en ce sens s'est traduite par une mobilisation accrue, dans de nombreux pays, des femmes, essentiellement dans les médias, mais aussi dans d'autres secteurs de la société, en faveur de diverses initiatives novatrices, telles que les projets "Les femmes sur le Net", dont le but est d'aider les femmes à maîtriser les nouvelles technologies de la communication. Afin de faire du 8 mars, Journée internationale de la femme, "une journée mémorable", le Directeur général (en 2000 et 2001) a invité les organismes de médias du monde entier à confier ce jour-là à des journalistes femmes la responsabilité de leurs bulletins d'information. L'opération "Les femmes font l'info" visait également à appeler l'attention sur le "plafond invisible" auquel les femmes journalistes continuent de se heurter et sur la nécessité d'assurer des chances égales à tous les journalistes. L'Organisation a également soutenu des activités de formation à l'intention des femmes travaillant dans le domaine de la communication dans différentes régions et la production de programmes traitant de questions intéressant les femmes et fournissant des conseils et des renseignements pratiques en matière d'alphabétisation, de santé, de soins aux enfants, d'amélioration des méthodes agricoles, de formation professionnelle, d'accès à l'emploi et sur le rôle des femmes dans la mise en oeuvre des politiques de développement. Ces programmes, qui ont été diffusés par plusieurs stations de radio communautaires, ont aidé les femmes, au niveau local, à exprimer leur opinion et à communiquer entre elles ainsi qu'à élargir leurs intérêts culturels et à développer leur créativité. Des efforts considérablement accrus devront certes être déployés dans ce domaine avant que l'on puisse faire état d'une amélioration sensible de la condition de la femme, mais l'ensemble de ces activités contribue de façon importante à l'action en faveur des femmes menée à l'échelle du système des Nations Unies.

229. Parmi les principaux résultats des activités exécutées dans le cadre du **programme INFOJEUNESSE de l'UNESCO**, on peut citer : la mise au point d'outils et de directives spécifiques ; la publication de livres et de CD-ROM sur la condition des jeunes dans différents Etats membres ; le renforcement de la base de données INFOJEUNESSE ; et la création de sites Web nationaux en tant que bases de futurs portails Internet nationaux sur les questions concernant les jeunes. Ces activités ont également permis de former à l'utilisation des ordinateurs et de l'Internet un certain nombre de jeunes dirigeants et de jeunes défavorisés en Afrique du Sud, en Argentine, au Brésil, en Chine, en Géorgie, au Honduras et en Inde, et de créer un réseau de médias pour les

jeunes en Bosnie-Herzégovine, un programme d'emplois sur l'Internet à l'intention des jeunes en Arménie et en Bulgarie, et des programmes de prévention et d'information sur le VIH/sida au Burkina Faso, en Roumanie, en Inde et en Tunisie. Ces diverses activités montrent que le programme INFOJEUNESSE contribue à une meilleure connaissance et compréhension par les décideurs nationaux des problèmes et attentes des jeunes et de la nécessité de faciliter leur accès, en particulier celui des plus défavorisés d'entre eux, à l'information et au savoir. Il contribue également à la création d'une information locale de meilleure qualité et la mise en place de structures de l'information dans les zones et régions défavorisées.

230. L'enquête sur **la gouvernance en ligne et ses applications**, menée dans 60 Etats membres et deux pays non membres, a été achevée et diffusée sous la forme d'un document UNESCO ainsi que sur le Web. Cette activité, entreprise avec la Fondation COMNET-IT, a déjà eu un effet catalytique sur la planification du projet plus vaste d'Alliance globale pour la connaissance, visant à promouvoir un plus large partage des connaissances relatives à la gouvernance, projet auquel l'UNESCO participera de façon active, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour améliorer les liens entre citoyens et gouvernement à tous les niveaux. Les résultats de l'enquête ont également débouché sur diverses activités de suivi : compilation d'études de cas détaillées sur la gouvernance en ligne dans 15 pays, soutien à une série de conférences sous-régionales ; projet pilote en République-Unie de Tanzanie, et lancement d'un projet extrabudgétaire sur le développement conjoint de services de gouvernance en ligne par cinq villes africaines. Le rôle joué par l'UNESCO en tant que fournisseur neutre d'informations sur la gouvernance en ligne et la participation des communautés a contribué à répondre à un besoin important à cet égard dans les pays en développement. En Amérique latine, de nouvelles méthodes ont été élaborées pour renforcer la gouvernance démocratique et améliorer l'administration publique par le recours aux TIC. A cet égard, des programmes de formation aux TIC ont été financés au profit de populations marginalisées des zones rurales et urbaines et une assistance a été apportée aux parlements des pays du MERCOSUR pour l'utilisation des TIC aux fins d'un renforcement de la gouvernance et de la création d'une communauté virtuelle de parlementaires. Ces efforts ont contribué à renforcer la participation sociale au sein de plusieurs municipalités et communautés locales par l'apport d'un accès en ligne et hors ligne à des informations touchant l'administration, le développement et la culture.

231. Dans le cadre des activités en faveur de **l'information du domaine public** et du **développement des outils d'accès à l'information**, une version facile d'emploi du logiciel de la bibliothèque numérique Greenstone de l'Université de Waikato (Nouvelle-Zélande) a été produite sous forme de prototype qui sera testé et diffusé par l'UNESCO. Un financement au titre du Programme ordinaire et au moyen de ressources extrabudgétaires a permis la compilation d'anthologies de publications relatives au développement avec la participation de trois pays d'Afrique orientale et sept pays du Sahel, et une version améliorée du CD-ROM L'Internet au Sud (comprenant des logiciels, des informations et des matériels de formation utiles pour les pays en développement) a été mise au point en anglais et en français. Ces activités ont contribué à sensibiliser les fournisseurs africains d'information à la possibilité d'utiliser les médias numériques dans le domaine des publications, et à améliorer l'accès en ligne aux ouvrages publiés en Afrique par l'intermédiaire des bibliothèques publiques et des centres d'information. En outre, dans le cadre de ses efforts pour améliorer l'accès du public à l'information et créer une bibliothèque virtuelle d'oeuvres classiques de la littérature mondiale, l'UNESCO a aidé des institutions polonaises à numériser un certain nombre de textes fondamentaux de la littérature polonaise classique. Ceux-ci sont désormais disponibles sur l'Internet et sur CD-ROM. L'Organisation a également encouragé la mise en oeuvre de projets portant sur la production et la diffusion électroniques de mémoires et de thèses. Un Guide international pour la création de thèses électroniques, en cours d'élaboration par

un groupe international d'experts, sera consacré aux normes et procédures à utiliser pour la création et le développement de projets de cette nature, en particulier dans les pays en développement.

232. Les principaux services assurés sur le **WebWorld** (site Web du Secteur de la communication et de l'information) sont l'Observatoire de la société de l'information, le portail Archives et le portail Bibliothèques mis en place respectivement en septembre 2000 et en janvier 2001 qui sont rapidement devenus des outils à l'utilité reconnue par les communautés de professionnels intéressés. Un autre service assuré sur le WebWorld est le "Pavillon du patrimoine mondial", site Web entièrement consacré au patrimoine mondial, culturel et naturel, inauguré en décembre 2000, à l'occasion de la Foire Internet en ligne (INPAKU), plate-forme organisée par le Gouvernement japonais en 2001 pour promouvoir l'Internet. En outre, le "Centro de documentación y archivo para la defensa de los derechos humanos" de la Haute Cour de justice d'Asunción (Paraguay) est désormais accessible sur ce site. L'augmentation exponentielle du volume de consultations du WebWorld (170.000 consultations individuelles et 2 millions de réponses pertinentes obtenues en juillet 2001) peut être considérée comme révélatrice de l'impact des services assurés par ce site Web. L'augmentation du nombre de consultations de WebWorld a confirmé l'utilité de ce site non seulement comme vitrine des activités du secteur mais aussi comme moyen de fournir des services concrets à des communautés professionnelles précises grâce à des portails verticaux.

233. Dans le cadre du **programme Mémoire du monde**, l'accent a été mis plus particulièrement sur les activités en Amérique latine et les Caraïbes, avec la constitution d'un comité régional Mémoire du monde visant à coordonner les initiatives prises en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue de la préservation du patrimoine documentaire et du renforcement de la collaboration entre les experts et institutions de la région. La première réunion du Comité régional Mémoire du monde pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Pachuca, Mexique, juin 2000) et la deuxième Conférence internationale du programme UNESCO Mémoire du monde (Colima, Mexique, septembre 2000) ont contribué à mettre en lumière les nouvelles tendances en matière de préservation et de diffusion du patrimoine documentaire des archives et des bibliothèques. Des démarches régionales de ce genre sont particulièrement importantes pour la préservation et le renforcement de l'identité culturelle et de ses mécanismes compte tenu des tendances actuelles à la mondialisation. Des initiatives analogues de collaboration régionale pour la mise en oeuvre du programme Mémoire du monde dans d'autres parties du globe sont envisagées pour 2002-2003.

234. Toujours dans le cadre de ce programme, l'UNESCO a élaboré, en collaboration avec la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), un CD-ROM sur la préservation et la sauvegarde du patrimoine documentaire en anglais et en français qui fournit des informations sur les normes, les pratiques recommandées et les ouvrages de référence concernant la préservation de documents de toutes sortes. Une base de données sur les principales collections du patrimoine existant sous forme numérique dans l'ensemble du monde a également été établie en étroite coopération avec l'IFLA. Ces collections dépassent la centaine. Cette base de données, produit dérivé d'une enquête internationale, sera étendue dans les années à venir à d'autres collections. La recommandation, adoptée en juin 2001, d'inclure dans le Registre de la Mémoire du monde de nouvelles collections, et notamment le "Jigji", le plus ancien exemple existant (1377 environ) de livre imprimé au moyen de caractères métalliques mobiles, ainsi que la Bible Gutenberg de Göttingen, à 42 lignes, a contribué à accroître la visibilité du programme.

Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information

235. Les activités entreprises ont visé à stimuler la réflexion et le débat international sur **les défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information**, à rassembler et diffuser des informations et des données dans ce domaine, et à promouvoir un consensus sur les principes éthiques et juridiques applicables au cyberspace. Le Congrès INFOéthique 2000, organisé en

novembre 2000, a contribué à l'identification d'un certain nombre de questions clés qui pourraient être inscrites à l'ordre du jour du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 2003 ; Tunis, 2005) et à la formulation de mesures à inclure dans le projet de recommandation sur la promotion et l'utilisation du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace. Ce projet de recommandation sera soumis à la Conférence générale à sa 31^e session. Plusieurs séminaires régionaux (Afrique, Amérique latine, Asie, Etats arabes et Europe) et quatre études ont également contribué à promouvoir les principes de l'éthique de l'information et leur application au sein de la société de l'information. Ces activités font apparaître la nécessité d'accorder une attention accrue à la mise en place de possibilités d'accès abordable à l'information, en particulier à l'information du domaine public, ainsi qu'aux technologies de l'information dans tous les pays, notamment les pays en développement et les pays en transition. La compétence et les préoccupations de l'UNESCO concernant les aspects éthiques et socioculturels de la société de l'information ont été appréciées au cours du débat de haut niveau que le Conseil économique et social de l'ONU a consacré aux technologies de l'information et de la communication et au développement (New York, juillet 2000), à l'occasion duquel le Directeur général a dirigé une table ronde sur l'infoéthique. L'UNESCO a en outre organisé un groupe d'experts sur l'accès universel à l'information et à l'informatique pour le développement humain, contribué au rapport du Secrétaire général au débat de haut niveau et participé à l'exposition organisée à cette occasion.

236. Ces initiatives ont conforté l'Organisation dans son action en faveur d'un accès équitable et abordable à l'information. Elles ont aussi confirmé son rôle et sa visibilité au sein du système des Nations Unies et l'autorité dont elle jouit dans ce domaine auprès des Etats membres, comme en témoigne le nombre croissant de demandes d'assistance pour la formulation de stratégies nationales en matière d'information et l'organisation d'ateliers régionaux sur ces questions. S'étant ainsi affirmée dans le domaine du développement de la société de l'information, l'UNESCO devrait continuer à axer ses efforts sur la fourniture d'une assistance aux Etats membres pour les questions touchant à l'accès universel à l'information et à leur participation active au développement dans ce domaine.

Programme IV.2 - Comblent l'écart en matière d'information et de communication

	Fonds alloués au 30.06.2001	Dépenses effectives au 30.06.2001	Dépenses effectives en pourcentage des fonds alloués au 30.06.2001
	\$	\$	
Sous-programme IV.2.1	3.155.150	2.359.903	74,8
Sous-programme IV.2.2	2.540.005	1.770.933	69,7
Programme IV.2	5.695.155	4.130.836	72,5

IV.2.1 Développement de la communication

237. L'action en faveur du **renforcement des capacités de communication** des pays en développement s'est poursuivie par la mise en oeuvre de projets extrabudgétaires, par des activités de formation, et dans le cadre de la coopération interinstitutions. Dans ce contexte, le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) est demeuré le principal dispositif de mobilisation et d'acheminement de l'aide internationale en faveur de projets relatifs au développement de la communication. Pendant l'exercice considéré, le PIDC a sélectionné 102 nouveaux projets destinés à être financés par son Compte spécial et dans le cadre d'accords de fonds-en-dépôt, pour un montant total de 2,7 millions de dollars. Un rang de priorité élevé a été

accordé aux projets portant sur la liberté de la presse, la formation, le développement des radios et des centres multimédias communautaires ainsi qu'à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ces efforts ont été entravés par la diminution des ressources allouées aux projets en matière de communication par les bailleurs de fonds. Le PIDC a reçu un nombre croissant de projets alors que le montant des contributions financières à son Compte spécial a baissé. Il convient de noter qu'en 2000-2001, 193 nouvelles propositions de projets pour un montant total de plus de 17 millions de dollars ont été présentées à son Conseil intergouvernemental. Tout bilan global du PIDC impose donc une révision des critères de sélection des projets afin que les faibles ressources disponibles soient allouées à des projets susceptibles d'avoir un impact considérable au niveau régional ou sous-régional ; il requiert aussi des efforts accrus pour collecter des fonds.

238. Une attention particulière a été portée à la promotion et à l'intégration **des technologies nouvelles et traditionnelles de l'information et de la communication en vue du développement communautaire**. L'initiative des centres multimédias communautaires a été lancée lors d'un séminaire international tenu à Kothmale (Sri Lanka) en janvier 2001. Cette réunion a apporté une contribution importante au dialogue engagé à l'échelle mondiale sur la "fracture numérique" ; ses recommandations ont été incorporées au rapport du Partenariat pour le savoir mondial à l'Equipe spéciale du G-8 sur le rattrapage numérique (Dot Force), et les centres multimédias communautaires ont ainsi été mentionnés dans le Plan d'action du Sommet du G-8 tenu à Gênes (Italie). Plusieurs manuels et guides sur le savoir-faire de radios communautaires "exemplaires", un documentaire sur cassette vidéo, des CD-ROM et des articles de presse sur les centres multimédias communautaires ont été produits pour aider les professionnels des pays en développement. L'initiative de ces centres constitue une composante du Plan d'action du Partenariat pour le savoir mondial pour laquelle l'UNESCO s'est vu attribuer le rôle de "chef de file". Ces activités ont contribué à mieux faire connaître l'action de l'UNESCO. Des ressources extrabudgétaires ont été obtenues pour financer des projets pilotes de centres multimédias communautaires en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces projets permettront d'évaluer dans quelle mesure les radios communautaires peuvent être un moyen pour les communautés défavorisées de surmonter les difficultés d'accès à l'information, et d'avoir leur part des avantages des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ce qui contribuera à atténuer la fracture numérique qui se fait jour et qui préoccupe vivement les Etats membres. De même, on estime que la publication et la diffusion de manuels et d'ouvrages sur les médias communautaires aideront à mieux faire savoir comment créer et administrer ces médias et à mieux faire connaître le rôle qu'ils peuvent jouer dans le développement communautaire et dans celui de la société.

239. L'UNESCO a souligné l'importance des institutions nationales de collecte et de diffusion de l'information en intensifiant l'assistance technique et consultative apportée aux agences de presse d'Afrique, d'Asie, des Etats arabes, des Caraïbes, d'Europe orientale et d'Asie centrale. Afin de promouvoir une **culture de la maintenance**, aspect essentiel du fonctionnement des agences de presse et organes de radiotélévision, l'UNESCO a organisé, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union européenne de radiotélévision (UER) et la Friedrich Ebert Stiftung (FES), un atelier réunissant des spécialistes de 15 pays africains francophones à Yaoundé (Cameroun) en juin 2001. Un rang de priorité élevé devrait continuer d'être accordé à la nécessité d'améliorer la maintenance et la formation correspondante, ainsi qu'à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour assurer le bon fonctionnement et la viabilité des institutions nationales de collecte et de diffusion de l'information.

240. La **formation en matière de communication** a continué de bénéficier d'une aide à tous les niveaux qui s'est traduite principalement par la formation et le recyclage d'un millier de personnes de toutes les régions, spécialisées dans des domaines tels que l'informatisation des agences de

presse, les nouvelles technologies de la radio et de la télévision, l'éthique des médias, la gestion des médias, la couverture des questions liées au développement et l'utilisation des médias pour la prévention et la gestion du VIH/sida. L'Organisation a également achevé la mise au point de ses programmes types de formation dans le domaine de la communication en Afrique. Ces programmes, qui doivent être diffusés à des établissements de formation en matière de communication et autres institutions de formation en Afrique, sont censés avoir un retentissement important sur la formation des professionnels de la communication dans la région. Pour trouver une solution durable aux problèmes de la formation en matière de communication en Afrique et dans d'autres régions en développement, il faut aussi disposer de matériels pédagogiques appropriés, de formateurs qualifiés et d'installations adéquates. Il est donc capital de sensibiliser les responsables des Etats membres à ces questions afin qu'ils dégagent les ressources nécessaires.

241. L'UNESCO s'est efforcée de développer et **de renforcer la radiotélévision de service public, d'en promouvoir la dimension éducative et culturelle et de soutenir les productions audiovisuelles endogènes et leur diffusion**. L'Organisation a apporté son concours et sa participation à un certain nombre d'activités, notamment le séminaire sur les enjeux de la radiotélévision de service public en Afrique (Rabat, Maroc, mai 2000), la présentation du Manifeste pour une télévision éducative et culturelle élaboré par l'Association internationale des télévisions d'éducation et de découverte (AITED) en avril 2000, l'élaboration et la promotion d'une loi type sur la radiotélévision de service public dans différentes régions du monde, la création d'un site Web sur la radiotélévision de service public (décembre 2000) et plusieurs publications dont une *Etude juridique d'ensemble sur la radiodiffusion de service public dans les principaux pays du monde et Public Broadcasting, Why, How ? (La radiodiffusion de service public : pourquoi, comment ?)*. Ces activités ont contribué à faire clairement savoir que l'UNESCO était favorable à une radiotélévision de service public. Elles ont aussi permis à l'Organisation d'intensifier la coopération avec les principales organisations professionnelles telles que l'Association de radiodiffusion du Commonwealth (CBA), le Conseil mondial pour la radio et la télévision (CMRTV), l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement des émissions radiophoniques (AIBD), le Conseil international des radios et télévisions d'expression française (CIRTEF), l'Université radiophonique et télévisuelle internationale (URTI) et la Conférence internationale des télévisions de service public (INPUT).

242. Le programme de l'UNESCO pour une télévision créative (CreaTV), qui vise à encourager les productions télévisées endogènes créatives dans les pays en développement et à promouvoir l'expression de la diversité culturelle par le biais des médias audiovisuels, a développé son rayon d'action, ses partenaires et sa visibilité. Des ateliers CreaTV ont été organisés en Afrique, en Asie, en Europe orientale et en Amérique latine, offrant des possibilités de formation, de production et de diffusion à quelque 280 professionnels de l'audiovisuel et sensibilisant l'opinion publique à la nécessité de disposer d'un système de radiotélévision de service public ayant une vaste couverture médiatique dans chaque région. Ce programme, mis en oeuvre en partenariat avec INPUT, s'est révélé être un moyen efficace d'encourager les productions audiovisuelles locales et leur diffusion internationale ; il a également permis à l'Organisation d'avoir accès à de nombreux producteurs de télévision indépendants dans le monde entier, qui sont attachés à une télévision de qualité. Il a également offert à l'UNESCO une excellente occasion de promouvoir les dimensions culturelle et éducative des médias audiovisuels. Le principal problème qui se pose dans ce domaine n'est pas le manque de productions de qualité mais l'absence de dispositifs de diffusion efficaces. C'est particulièrement le cas en Afrique où ni les télévisions nationales ni l'Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA) ne possèdent les droits de retransmission de programmes africains et où les échanges de programmes de télévision ont été limités. Il faudra donc intensifier les efforts pour améliorer la diffusion des matériels audiovisuels en provenance des pays en développement, et en particulier entre ces pays eux-mêmes, afin de contribuer à mettre en place un

système rationnel sur le plan commercial avec la participation des distributeurs, des réalisateurs et des responsables de la radiotélévision.

IV.2.2 Développement de "l'infrastructure"

243. Ce sous-programme a pour objet de promouvoir l'élaboration de stratégies intégrées en matière d'information et d'informatique afin d'assurer l'accès universel à l'information et aux outils informatiques pour le développement. Il vise aussi à renforcer le rôle des bibliothèques et des archives en tant que points d'accès aux autoroutes de l'information et éléments clés de "l'infrastructure". Un certain nombre de résultats importants ont été obtenus au cours des 18 mois écoulés. Le projet intergouvernemental de **programme Information pour tous** qui remplace le Programme général d'information (PGI) et le Programme intergouvernemental d'informatique (PII) a été institué en janvier 2001 à l'issue de plusieurs consultations qui ont eu lieu avec un comité intérimaire en attendant l'élection du nouveau Comité intergouvernemental, à la 31^e session de la Conférence générale. L'UNESCO a saisi d'importantes occasions d'affirmer le caractère capital de sa mission au sein des organismes des Nations Unies pour tout ce qui relève des TIC et de leur lien avec l'éducation, la science, la culture et la communication. A l'invitation du Gouvernement du Japon, qui a présidé le Sommet du G-8 à Okinawa en juillet 2000, l'UNESCO est devenue membre de l'**Equipe spéciale sur le rattrapage numérique (Dot Force)** créée pour combattre la fracture numérique. La première mission de la Dot Force a été de rédiger un rapport sur les mesures concrètes à prendre par les pays les plus industrialisés pour combler le fossé numérique. Ce rapport a été soumis aux dirigeants du G-8 à leur réunion de Gênes, Italie, en juillet 2001.

244. L'Organisation a également fait savoir qu'elle était disposée à participer activement aux travaux préparatoires en vue du **Sommet mondial sur la société de l'information** ; elle est en effet membre du Comité d'organisation et du Secrétariat exécutif du Sommet. Bon nombre des activités liées aux TIC qui sont prévues pour l'exercice à venir seront planifiées et mises en oeuvre dans la perspective du Sommet ; l'Organisation devrait ainsi être reconnue comme jouant un rôle essentiel dans tout ce qui concerne l'application des TIC à l'éducation, la science, la culture et la communication. L'UNESCO participe également aux travaux de l'**Equipe spéciale des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication** qui se réunira pour la première fois en septembre 2001 afin principalement d'établir un partenariat permanent entre le système des Nations Unies, les Etats membres, le secteur privé et d'autres parties prenantes pour réduire la fracture numérique et assurer l'accès de tous aux retombées bénéfiques des TIC. La participation de l'UNESCO contribuera à assurer que l'Equipe spéciale non seulement réfléchira à l'importance des questions liées aux TIC mais tiendra compte du rôle capital de l'éducation qui doit permettre à chaque être humain d'être partie prenante dans la société mondiale du savoir. L'Organisation soulignera également la nécessité pour les utilisateurs d'acquérir les compétences leur permettant de produire et de diffuser des contenus au niveau local, contribuant ainsi à la promotion de la diversité culturelle et linguistique et de la liberté d'expression sur l'Internet, facteurs essentiels d'une société du savoir véritablement intégratrice.

245. En Afrique et dans le Pacifique, l'UNESCO a entrepris plusieurs projets pilotes qui ont contribué à la collecte, à la gestion et à la diffusion de connaissances endogènes. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le réseau régional ASTINFO a réussi à attirer l'attention sur les spécialistes de l'information et des bibliothèques et à améliorer la coordination au niveau national des activités dans le domaine de l'information. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le programme INFOLAC a permis de renforcer la coopération entre réseaux et systèmes nationaux d'information au service du développement. A la réunion consultative biennale tenue à la Trinité et Tobago en juin 2001, des représentants de 24 Etats membres ont décidé qu'à l'avenir, INFOLAC serait connu sous le nom de "Programme sur la société de l'information pour l'Amérique latine et les Caraïbes". Ce changement d'appellation reflète le souhait des délégués que ce programme soit davantage axé

sur l'accroissement de la participation de la région à la mise en place de la société de l'information dans le cadre du "programme Information pour tous". Dans la perspective de faire de CDS/ISIS et IDAMS des logiciels libres, l'Organisation a adopté une stratégie de soutien à ce type de logiciels en formulant des recommandations relatives à une norme internationale CDS/ISIS. Un certain nombre d'outils, de manuels et de services liés aux principaux logiciels ont été mis au point et diffusés sous la forme de logiciels libres. En février 2001, l'UNESCO a produit un CD-ROM sur "Les outils informatiques de l'UNESCO" qui, pour la première fois, a associé les deux logiciels, CDS/ISIS et IDAMS ; l'Organisation a également produit la première version d'IDAMS pour Windows.

246. L'UNESCO a entrepris l'installation d'un Observatoire des campus virtuels d'Amérique latine et des Caraïbes à l'Université autonome de Mexico et a facilité la création, dans les Emirats Arabes Unis, d'un site Web sur les applications du téléenseignement à l'enseignement supérieur dans les Etats arabes. Une équipe internationale est en train de préparer une "mallette de construction de laboratoires virtuels" pour permettre à des chercheurs de pays en développement de créer des laboratoires de ce type et d'y travailler. Le développement des réseaux offre de grandes possibilités pour la recherche, l'enseignement et la formation à distance, à travers, notamment les campus virtuels et la création de bibliothèques virtuelles. D'autres résultats importants ont été obtenus dans ce domaine dans le cadre de projets tels que Trans-European Tele-Education Network (TEN), TeleInViVo, HeritageNet ainsi que la Bibliothèque virtuelle méditerranéenne.

247. Le projet Trans-European Tele-Education Network, qui a pour objectif d'expérimenter le concept de "classe virtuelle en temps réel", repose sur l'intégration de moyens de communication par satellite (EUTELSAT) et par réseau terrestre (RNIS et réseaux locaux). Vingt partenaires de douze pays européens (Belgique, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni) ont participé au projet. L'UNESCO a plus particulièrement coordonné l'extension du projet aux quatre pays suivants : Hongrie, Lituanie, Pologne, République tchèque. Le projet TeleInViVo vise à évaluer les possibilités offertes par l'utilisation des TIC pour le diagnostic à distance dans des situations d'isolement rendant difficile, voire impossible, l'accès à des services médicaux. Mis en oeuvre dans différents sites en Ouganda, au Kazakhstan, dans les Iles Canaries et aux Açores, le projet offre des perspectives intéressantes pour la formation pratique au diagnostic des étudiants en médecine à partir de cas réels. Le projet HeritageNet a pour objectif de relier les institutions culturelles d'Asie centrale et les principaux musées de la région afin d'en renforcer la visibilité, et de leur offrir la possibilité de travailler en réseau avec leurs homologues dans les autres régions du monde. La première étape a permis d'établir un catalogue numérique des collections de cinq musées (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan), avec la coopération d'institutions en France et en Australie. Le projet de bibliothèque virtuelle méditerranéenne (MedLib) a pour objectif d'établir une passerelle multilingue pour l'accès aux bibliothèques numériques autour de la Méditerranée. Un certain nombre d'activités relatives à la numérisation de textes et manuscrits ainsi qu'à l'élaboration de catalogues collectifs ont été réalisées dans ce cadre (Algérie, Maroc, Palestine, Tunisie) grâce à un soutien de la France et au concours de l'IFLA.

248. S'agissant du développement de **réseaux de coopération et d'échanges**, les activités et projets mis en oeuvre dans ce domaine ont permis de dégager un certain nombre de lignes de force pour les actions à venir. Il s'agira en premier lieu de privilégier les approches pluridisciplinaires tant dans la conception des projets que dans leur exécution. En effet, la plupart d'entre eux se déclinent en plusieurs composantes : le développement de contenus monolingues ou multilingues (bibliothèques virtuelles d'ouvrages, de documentation, de cours) ; la mise en place de services (formations à distance en ligne ou hors ligne) ; le développement des ressources humaines chargées de mettre en oeuvre et de développer les services ; le contrôle de qualité, et enfin, des évaluations et mesures d'impact. Il conviendra, en outre, en fonction des besoins de chaque situation, et de trouver

un équilibre entre l'enseignement à distance par le biais des télécommunications, et l'enseignement traditionnel. L'intégration de ces projets dans les politiques nationales et régionales de développement de la société de l'information est une nécessité afin de s'assurer qu'ils répondent aux préoccupations des Etats membres. Enfin, une coopération internationale suivie, et notamment l'établissement de consortium d'institutions des pays en développement et des pays industrialisés, constitue un facteur déterminant pour la viabilité de ces entreprises.

249. L'expérience des **télécentres communautaires polyvalents**, parrainée dans cinq pays d'Afrique parmi les moins avancés par l'UNESCO/DANIDA, le CRDI, l'UIT et d'autres partenaires internationaux, a été décrite dans le "Community Telecentre Cookbook for Africa" mis au point par des experts africains et publié et diffusé par l'UNESCO en 2001. Ces télécentres communautaires qui associent des médias locaux, en particulier la radio, aux applications des technologies de l'information et de la communication, permettent aux villages même les plus reculés de communiquer et d'échanger des informations avec le reste du monde et, localement, de traiter, de produire et d'obtenir des informations au service du développement. Un atelier national sur l'application des TIC au développement rural a été organisé avec l'appui de l'UNESCO à Chennai (Inde) en mai 2001 ; ses objectifs étaient de renforcer l'expérience menée en Inde dans ce domaine, y compris avec le projet pilote de télécentre communautaire polyvalent financé par l'UIT et l'UNESCO à Rajkot, Gujarat, et de recommander des stratégies pour l'action future à mener à l'échelon national.

250. Dans le domaine des **bibliothèques et des archives**, un soutien a continué d'être fourni à un certain nombre de projets, notamment la création d'une **Bibliothèque nationale de Lettonie** à Riga et d'un centre d'information multimédia de l'UNESCO dans les locaux de la Bibliothèque russe de littérature étrangère, à Moscou, à l'intention de tous les utilisateurs russophones de documents de l'UNESCO. L'Organisation coopère avec le Conseil international des archives (CIA) dans le domaine de la technologie des archives et de l'information, et en particulier dans ceux de la description d'archives codée (EAD) et de la valeur juridique des documents électroniques. Les services consultatifs d'experts de l'UNESCO ont largement contribué à améliorer la gestion des documents et des archives au Rwanda, au Burundi et au Yémen. L'UNESCO s'est associée aux efforts de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) et du CIA pour élaborer des directives relatives à l'informatisation des fonds et collections appartenant au domaine public, en particulier dans les bibliothèques et les archives. Ces directives, qui devraient être publiées avant la fin de 2001, s'adressent aux responsables ainsi qu'aux administrateurs de bibliothèques et d'archives, principalement dans les pays en développement. En Asie et dans le Pacifique, l'Organisation a centré ses activités sur l'organisation de stages de formation-formateurs ayant pour thème les services d'information et divers aspects de la gestion des bibliothèques, et sur l'élaboration de politiques visant à améliorer les services d'information.

251. L'UNESCO a encouragé la mise en réseau d'institutions scientifiques, éducatives et culturelles afin de promouvoir la coopération dans ces domaines et de renforcer les réseaux informatiques régionaux. Elle a contribué à la création d'une bibliothèque électronique régionale pour l'enseignement supérieur dans le cadre du programme régional prévu par le Mémoire d'accord signé avec l'Université des Emirats Arabes Unis en mai 1999. Il s'agit de réaliser une bibliothèque électronique pour l'enseignement des sciences et de la technologie dans le supérieur, avec une bibliothèque virtuelle de logiciels d'enseignement et un forum pour la publication de matériels pédagogiques. L'UNESCO a continué d'appuyer le **projet Bibliotheca Alexandrina**, l'accent étant mis sur la formation du personnel de la Bibliothèque dans des institutions internationales de premier plan telles que la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis, afin de lui permettre d'être entièrement opérationnel lorsque la Bibliothèque ouvrira ses portes en 2002. La formation a porté essentiellement sur la gestion des bibliothèques, le nouveau système d'information numérique et

l'acquisition de livres et de périodiques. L'Organisation a également pris une première série de mesures en vue de créer une bibliothèque UNESCO pour les malvoyants : sélection de matériel spécialisé et mise au point d'un logiciel en arabe spécialement conçu pour les aveugles.

252. Dans le cadre de son action visant à promouvoir les **logiciels du domaine public**, l'UNESCO a créé en juillet 2001 le "portail des logiciels gratuits", a élaboré un catalogue de logiciels gratuits en Azerbaïdjan et a achevé la mise au point d'un projet expérimental visant à construire un cadre d'apprentissage électronique accessible sur le Web. Un certain nombre de séminaires organisés en Indonésie, en Malaisie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines, en Thaïlande, à Singapour et au Viet Nam sur la préservation et la restauration des matériels audiovisuels ont permis de former plusieurs archivistes spécialisés de la région aux méthodes de gestion des collections du patrimoine. Ces activités ont contribué à mieux sensibiliser les responsables aux problèmes des archives et à relever le niveau de qualification.

253. Le concours que l'UNESCO apporte au **développement de l'infrastructure**, les efforts qu'elle fournit pour **promouvoir l'accès au contenu du domaine public** et aux logiciels libres et gratuits ainsi que sa participation à l'élaboration de cadres juridiques ont largement contribué à sensibiliser l'opinion publique dans le monde entier à la nécessité de contrebalancer les évolutions de la société de l'information qui obéissent uniquement aux lois du marché. Le retentissement de l'action de l'UNESCO dans ces domaines apparaît clairement dans le projet de programme du Sommet mondial sur la société de l'information qui n'est plus axé principalement sur les questions d'infrastructure des télécommunications mais intègre désormais certains des thèmes ci-dessus auxquels l'UNESCO est attachée. Les efforts fournis par l'Organisation pour promouvoir l'accès de tous à des TIC telles que l'Internet et la télématique et leur utilisation efficace au service du développement ont été reconnus par la communauté internationale et offrent à l'UNESCO la perspective de jouer à l'avenir un rôle irremplaçable. Toutefois, il convient d'intensifier les efforts, d'augmenter les ressources et de renforcer les partenariats internationaux et la coopération intersectorielle si l'on veut obtenir les résultats attendus par les Etats membres dans des domaines aussi essentiels que l'utilisation des TIC dans l'éducation ou les bibliothèques virtuelles. L'évolution rapide des TIC et la nécessité croissante de disposer de services de traitement de l'information dans tous les domaines d'activité donnent plus de poids aux objectifs que l'UNESCO cherche à atteindre, à savoir faire progresser l'idée que les outils et les technologies de l'information sont des biens collectifs. A cet égard, les bases d'une coopération entre institutions internationales et organismes nationaux ont été jetées en vue de promouvoir et de mettre au point des outils plus adaptés et de mettre en valeur les ressources humaines en leur assurant une formation au niveau local.

ANTICIPATION ET ETUDES PROSPECTIVES

254. Au cours de la période considérée se sont tenues au Siège sept séances du cycle des *Entretiens du XXI^e siècle*. La première de ces séances, qui a eu lieu le 18 avril 2000, a porté sur le thème : "Les maladies de l'âme au XXI^e siècle : prospective et prévention". Ouverte par le Directeur général, qui a rappelé à cette occasion que "la vocation de l'UNESCO est d'être une institution prospective", cette séance a réuni Julia Kristeva, psychanalyste et écrivain, Denise Bombardier, journaliste de la télévision canadienne et essayiste, et Adalberto Barreto, psychiatre et ethnologue brésilien. Une deuxième séance tenue le 5 mai 2000, sur le thème : "Quel est le futur de l'univers ?", a réuni trois astrophysiciens et écrivains scientifiques de renom - Trinh Xuan Thuan, Nicolas Prantzos et André Brahic, codécouvreur des anneaux de Neptune.

255. Comment relever les défis du XXI^e siècle et civiliser la mondialisation ? Cette question a réuni le 30 mai 2000 pour une troisième séance, à l'occasion de la publication des *Clés du XXI^e siècle*, Mme Sonia Mendieta de Badaroux, présidente du Conseil exécutif, le Directeur général et quatre personnalités : Jacques Attali, Thierry Gaudin, Luc Montagnier et Edgar Morin. De

nombreuses pistes de réflexion ont été formulées à cette occasion. Thierry Gaudin a suggéré que les solutions au problème de la pauvreté et de l'exclusion passent par l'essor d'une société de la connaissance et de nouvelles valeurs. Le professeur Luc Montagnier a évoqué la nécessité d'un "système de régulation" face aux trois grands périls qui guettent l'humanité au XXI^e siècle : des épidémies plus terribles encore que le sida, le vieillissement et ses conséquences sanitaires et socio-économiques, et le creusement des inégalités accéléré par l'essor des nouvelles technologies. Edgar Morin a notamment souligné qu'à l'aube du XXI^e siècle, le monde est profondément transformé par une "double mondialisation" - celle des technologies, d'une part, et, d'autre part, celle des consciences.

256. Une quatrième séance sur le thème "Demain, de plus en plus jeunes ?" a réuni, le 26 septembre 2000, le professeur Ivo Pitanguy, membre de l'Académie brésilienne des lettres et de l'Académie brésilienne de médecine, et le professeur Etienne-Emile Beaulieu, membre de l'Académie des sciences (Institut de France). L'entretien a notamment permis d'explorer les relations entre le vieillissement de la population, l'utopie de la "juvénalisation", la remise en cause de la notion des trois âges de la vie et l'essor de la notion d'éducation pour tous tout au long de la vie. Le 4 décembre 2000, la cinquième séance des *Entretiens du XXI^e siècle* était consacrée aux questions suivantes : "Va-t-on vers une ou plusieurs formes de mondialisation culturelle ? Comment préserver la diversité culturelle ?" et réunissait le philosophe Daryush Shayegan et le sociologue Alain Touraine. Au cours de la sixième séance, qui portait sur le thème "Les nouvelles technologies et le savoir : prospective et pistes de réflexion", le 9 mars 2001, l'économiste et prospectiviste Jeremy Rifkin, président de la Foundation on Economic Trends, et le philosophe et historien des sciences Michel Serres, membre de l'Académie française, ont évoqué les perspectives de la culture en un temps marqué par le passage d'une économie de marché à une économie de réseaux et par le bouleversement du paradigme scientifique et du sujet cognitif.

257. Enfin, la septième et dernière séance des *Entretiens*, le 15 mai 2001, a été consacrée à la question suivante : "La révolution génétique et l'être humain : vers le "meilleur des mondes" ou un monde meilleur ?". Les participants à cette rencontre - le zoologiste Edward O. Wilson, professeur à l'Université de Harvard, le biologiste Jacques Testart et le philosophe Gianni Vattimo, membre du Parlement européen et vice-président de l'Académie de la latinité - ont souligné, en se fondant sur les réalisations et les perspectives du génie génétique, les interrogations qu'elles suscitent quant au pouvoir dont dispose désormais sur elle-même l'espèce humaine, et ont rappelé la nécessité - et la difficulté - de définir une éthique des biotechnologies appliquées à l'être humain.

258. On a privilégié, durant la même période, la diffusion des principaux résultats des travaux d'anticipation et de prospective. Ainsi, le **rapport prospectif mondial** *Un monde nouveau* a été coédité dans ses versions anglaise avec les éditions Zed Books, et espagnole avec les éditions Galaxía Gutenberg et Círculo de Lectores. Il a également été publié en catalan par le Centre UNESCO de Catalogne, avec le concours de la Caixa Manresa, et en vietnamien, sous les auspices de la Commission nationale vietnamienne.

259. Une première anthologie des *Entretiens du XXI^e siècle* et des *Dialogues du XXI^e siècle* a également été publiée en français, en coédition avec les éditions du Seuil, en mai 2000. Préfacé par le Directeur général, cet ouvrage, qui s'intitule les **Clés du XXI^e siècle**, rassemble les contributions de plus de 80 experts et personnalités de premier plan et aborde une trentaine de problèmes cruciaux pour l'avenir de l'humanité. La version anglaise de cet ouvrage, en coédition avec les éditions Berghahn, paraîtra en octobre 2001. D'ores et déjà, la parution de la version française des *Clés du XXI^e siècle* a été saluée par nombre de chaînes de télévision et de quotidiens de référence. Une version arabe de cet ouvrage est actuellement en préparation. Ont aussi été publiés, grâce au concours d'EXPO 2000 et au parrainage du groupe financier des caisses d'épargne allemandes

(Sparkasse-Finanzgruppe), les Actes en anglais du Forum du XXI^e siècle organisé dans le cadre de l'Exposition universelle de Hanovre.

260. En outre, un programme d'émissions de radio intitulé *2000*, réalisé en partenariat par Radio France International et l'UNESCO, a été diffusé, chaque mois, durant toute l'année 2000, dans le monde entier. Les émissions ont porté sur plusieurs des thèmes étudiés par le rapport prospectif mondial de l'UNESCO : la population, l'eau, la désertification, la pauvreté et l'exclusion, le développement, les femmes, l'avenir des villes, l'éducation, les nouvelles technologies, l'avenir des langues, l'Afrique demain. Par ailleurs, la chaîne de télévision *Forum* a réalisé, en coopération avec l'UNESCO, des versions adaptées des séances des *Entretiens du XXI^e siècle*, largement diffusées sur le canal satellite et sur le câble. Enfin, la publication d'articles prospectifs s'est poursuivie dans des journaux et périodiques des différentes régions du monde, ainsi que dans des revues internationales de prospective. Ainsi, un article intitulé "XXI^e siècle : un monde meilleur ou le "meilleur des mondes" ?" a été diffusé dans 94 journaux et périodiques de référence et dans la revue internationale de prospective *Foresight*.

BOURSES

261. Du 1^{er} janvier 2000 au 30 juin 2001, 300 bourses ont été accordées à des bénéficiaires dûment approuvés par leurs commissions nationales respectives. Elles se répartissent comme suit sur le plan régional : Afrique : 110 pour un montant de 456.207,60 dollars des Etats-Unis ; Etats arabes (y compris des étudiants palestiniens) : 30 pour un montant de 151.146 dollars ; Asie et Pacifique : 73 pour un montant de 211.392,90 dollars ; Europe : 41 pour un montant de 223.597 dollars ; et Amérique latine et Caraïbes : 46 pour un montant de 224.017 dollars. En fait, les PMA ont au total reçu 98 bourses représentant une somme globale de 346.885,20 dollars des Etats-Unis.

262. La répartition détaillée de ces bourses, gérées par la Section des bourses, est la suivante : 104 bourses individuelles représentant une somme de 798.317,50 dollars des Etats-Unis dans le cadre du Programme ordinaire 2000-2001, y compris la Banque de bourses de l'UNESCO. Le paiement des bourses à verser d'ici à la fin de l'exercice biennal se poursuivra pour une somme supplémentaire de 28.282,50 dollars ; et 89 bourses de voyages d'un montant total de 111.285 dollars, offertes par un certain nombre d'Etats membres, des donateurs privés et des organismes internationaux seront versées en guise de contribution au titre du système de bourses coparrainées de l'UNESCO. La valeur de ces contributions en nature est évaluée à 1,6 million de dollars ; trois bourses ont été accordées dans le cadre du Programme de participation pour une somme de 36.400 dollars ; quatre au titre de projets extrabudgétaires financés par le PNUD pour un montant de 43.235 dollars ; et 48 financées par des ressources extrabudgétaires au titre de projets relevant de fonds de dépôt pour 277.123 dollars. Parmi les bénéficiaires, 168 (56 %) étaient des hommes et 132 (44 %) des femmes.

263. La valeur totale de ces bourses, y compris celles qui constituent des contributions en nature au titre du système de bourses coparrainées par l'UNESCO, s'élève à 3.531.960,50 dollars des Etats-Unis. Les pays ci-après ont généreusement contribué en 2000-2001 au coparrainage de bourses : Chili, Israël (en coopération avec le MASHAV, c'est-à-dire le Centre de coopération internationale du Ministère des affaires étrangères, et le Ministère israélien de l'éducation, c'est-à-dire le Conseil de planification de l'enseignement supérieur, et le Comité budgétaire), Pologne, République de Corée (PIDC), République populaire de Chine et République tchèque. Vingt bourses coparrainées par l'UNESCO et L'Oréal (10 en 2000 et 10 en 2001) ont été remises à des jeunes femmes méritantes effectuant des recherches dans le domaine des sciences de la vie à l'occasion de cérémonies qui se sont déroulées au Siège. Dans le cadre des projets japonais de fonds-en-dépôt pour "La mise en valeur des ressources humaines", deux projets intitulés

respectivement "Programme de bourses de recherche 2001 et 2002 UNESCO/Keizo Obuchi" et "Appui au système UNESCO de bourses coparrainées" ont été conçus et approuvés pour un montant total de 588.392 dollars. Cent bourses devraient être attribuées à des candidats de pays en développement au titre de ces deux projets.

264. Un Répertoire des boursiers de l'UNESCO pour l'exercice biennal 1998-1999 a été adressé à toutes les commissions nationales et délégations permanentes en février 2000. La liste des programmes de bourses de l'UNESCO peut également être consultée, en anglais et en français, sur le site Web de l'Organisation. Pendant la période considérée, un "Rapport d'évaluation sur la mise en oeuvre, la structure et les résultats du programme de bourses à l'UNESCO" a été établi et présenté à la 161e session du Conseil exécutif (document 161 EX/19). A sa 161e session, le Conseil a, par sa décision 161 EX/3.6.3, invité le Directeur général "à continuer [...] de renforcer les programmes de bourses de l'UNESCO ..." et "... à prendre les mesures nécessaires pour accroître les possibilités de formation offertes dans le cadre des systèmes de bourses coparrainées".

265. L'UNESCO reçoit chaque année plus de 6.000 demandes de bourses dans ses divers domaines de compétence. Les ressources étant limitées, il est impossible de toutes les satisfaire. En vue d'offrir davantage de bourses au profit du renforcement des capacités dans les Etats membres, l'Organisation a adopté une politique dynamique visant à consolider et élargir les partenariats avec les gouvernements, institutions d'enseignement supérieur et fondations au titre de son système de bourses coparrainées.

COORDINATION DES ACTIVITES CONCERNANT LES FEMMES

266. Au cours de la période considérée, le résumé détaillé des activités de l'UNESCO en faveur des femmes et de l'égalité des sexes depuis 1995, intitulé *Egalité et équité entre les genres*, produit en collaboration avec tous les secteurs, qui a été largement diffusé en anglais et en français, a été très apprécié par les Etats membres. De plus, l'Unité de promotion de la condition de la femme et de l'égalité des sexes a continué à produire et à diffuser, en collaboration avec des bureaux hors Siège, des commissions nationales, huit entités des Nations Unies et de nombreuses ONG, le *Passeport pour l'égalité*, afin de promouvoir la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Plus de 100.000 exemplaires du *Passeport pour l'égalité* ont été imprimés dans 19 langues au total, y compris des éditions pour des personnes semi-alphabètes, grâce au concours financier du Gouvernement des Pays-Bas, du Japon et d'un don de S. A. la bégum Inaara Agha Khan.

267. La priorité a été donnée à la prise en compte du principe d'équité entre les sexes dans les programmes de l'UNESCO concernant l'éducation de base et l'éducation des filles en tant que droit fondamental ; à l'application des recommandations de la Conférence de Budapest concernant les femmes et la science, y compris la promotion de l'enseignement scientifique pour les filles ; à l'intégration des femmes dans les structures de décision telles que les parlements, les gouvernements locaux, les médias, etc. ; et à l'exécution du programme sur Les femmes et la culture de la paix. Les efforts de coordination ont porté essentiellement sur l'élaboration et la diffusion des travaux préparatoires au lancement d'une chaire interdisciplinaire UNESCO et d'un réseau sur les femmes arabes dans la société du savoir, prévu pour 2002 ; la prise en compte du principe d'équité entre les sexes dans les préparatifs et contributions de l'UNESCO au Sommet mondial sur la société de l'information (Genève 2003, et Tunis 2005) ; l'élaboration d'indicateurs de l'autonomisation des femmes et la coopération avec des secteurs de programme et avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour le renforcement des capacités à produire des statistiques détaillées hommes-femmes dans les Etats membres ; l'aide aux Etats membres pour lutter contre les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires, les médias et le sport ; le lancement, avec le Secteur

de la culture, d'une étude sur le rôle des femmes dans la promotion du patrimoine immatériel ; et la mise à jour et la poursuite du développement d'une base de données de l'UNESCO sur la parité.

268. Depuis le début de 2001, l'intégration de la promotion de la condition de la femme et de l'égalité des sexes dans le Bureau nouvellement créé de planification stratégique a contribué à donner à l'action de l'UNESCO en faveur de l'autonomisation des femmes un rôle plus important et plus visible. Tout en respectant pleinement l'engagement de l'UNESCO vis-à-vis de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing structuré grâce à l'application de sa stratégie en trois points, reconnaissant que l'égalité hommes-femmes est une question d'importance stratégique pour tous les efforts de l'UNESCO, ce regroupement offre davantage de possibilités d'inclure l'élément parité dans toutes les activités visant les objectifs et besoins du développement, et le respect des droits humains, et de développer une démarche véritablement transversale. Parallèlement au regroupement mentionné ci-dessus, l'Organisation a poursuivi sa collaboration avec les ONG concernées par l'autonomisation des femmes et les questions de parité, organisée sous la forme d'une Consultation collective UNESCO-ONG sur les femmes et l'égalité hommes-femmes. Les efforts ont également visé le renforcement de la coopération avec les Etats membres et les partenaires internationaux (en particulier dans le cadre des mécanismes interinstitutions du système des Nations Unies), y compris les ONG et OIG compétentes, afin de mobiliser un soutien accru pour les activités en faveur des filles et des femmes.

COORDINATION DES ACTIVITES CONCERNANT LES JEUNES

269. En collaboration étroite avec les secteurs de programme, et en liaison avec les OIG, les ONG et les associations de jeunes compétentes, l'une des principales tâches de l'Unité de coordination "Jeunesse" (UCJ) est de promouvoir une participation accrue des jeunes, en tant que bénéficiaires et en tant que partenaires, aux activités de l'UNESCO aux niveaux national et local. L'accent a été mis sur la révision de la Stratégie actuelle intitulée "Avec et pour la jeunesse" (en particulier au cours de l'élaboration des projets de document 31 C/4 et 31 C/5) afin de mieux intégrer les besoins et les visions des jeunes dans les futurs programmes de l'UNESCO. A cet égard, le guide "*UNESCO : mode d'emploi pour les jeunes*" et le "*Kit d'information UNESCO : agir avec et pour la jeunesse*" ont été mis à jour et réimprimés en anglais et en français, et des versions arabe et russe ont également été produites. Le site Web de l'Unité de coordination "Jeunesse", y compris un annuaire à jour des organisations internationales de jeunesse, reste une source précieuse d'informations et de publications récentes.

270. Dans le cadre de la promotion de l'autonomisation des jeunes, un consultant a été mis à la disposition de la Fédération vietnamienne des jeunes pour préparer un Forum national de la jeunesse pour le XXI^e siècle (décembre 2000) ; l'Unité a contribué à la préparation de plusieurs projets intersectoriels concernant les jeunes dans le cadre du thème transversal "Elimination de la pauvreté". La formation de responsables et d'animateurs de mouvements de jeunesse aux niveaux régional et international a continué d'être une priorité. L'UNESCO a contribué à l'organisation de l'Atelier de formation de jeunes animateurs à Fidji, et à la participation de 15 jeunes représentants de pays africains à la Conférence pour les jeunes de la Ligue mondiale pour l'éducation nouvelle (Vista, Afrique du Sud, avril 2001). L'Unité a également facilité la participation de plusieurs responsables de mouvements de jeunesse à des réunions et à des cours organisés par le Conseil de l'Europe. Des efforts ont été déployés pour élargir la portée et le rayonnement des activités avec et pour la jeunesse grâce à la mobilisation de nouveaux partenariats et de nouvelles ressources : le projet Tangobus en Argentine et le Forum de la jeunesse à Hanoi (Viet Nam), la coopération instaurée avec la Banque mondiale pour les vidéoconférences au quatrième Forum mondial de la jeunesse à Dakar, et la promotion des programmes de formation du Conseil de l'Europe ne sont que quelques exemples de ces partenariats. Le développement de réseaux électroniques pour la coopération et le partage d'expériences entre les jeunes aux niveaux régional et international a

également été encouragé (par exemple, l'expérience réalisée avec l'ONG Yinternet.org au quatrième Forum mondial de la jeunesse à Dakar). Le bulletin "*InfoPills*" est publié chaque semaine et contient des informations sur les possibilités de participer, au niveau régional, à des événements, des formations, des concours, des manifestations, et de consulter des publications et des sites Web pertinents pour la jeunesse.

271. Des discussions ont eu lieu avec plusieurs Etats membres sur l'élaboration de politiques nationales détaillées concernant la jeunesse. Une coopération concrète sous la forme d'avis et de services de consultant s'est développée avec Oman, Cuba, les Gouvernements basque et catalan (Espagne) et la Mongolie. Des directives ont été publiées pour les responsables des politiques nationales sur la définition du statut juridique des jeunes volontaires. Les activités ci-après ont été entreprises pour contribuer à l'Année internationale des volontaires - 2001 : en novembre 2001, l'UCJ a présenté la démarche de l'UNESCO concernant le volontariat des jeunes à Vitoria, au cours de la réunion sur le service volontaire dans le troisième millénaire. Des réunions ont été organisées avec les autorités basques au sujet du programme des jeunes volontaires basques dans plusieurs bureaux hors Siège de l'UNESCO. Le 5 décembre 2000, Journée internationale des volontaires, l'Unité de coordination "Jeunesse" a collaboré avec le Comité de coordination du service volontaire international (CCSVI), le Service civil international (SCI), Alliance, l'Action Jeunesse pour la paix (YAP), l'Association d'organisations de service volontaire (AVSO) et les Volontaires des Nations Unies (VNU) à l'organisation d'une manifestation dont l'objet était de lancer l'Année internationale des volontaires. Le programme portait principalement sur l'analyse du cadre conceptuel actuel du service volontaire et sur le thème "Profit personnel ou développement des communautés locales ?". Invitée en tant qu'orateur principal à la XVIe Conférence mondiale des volontaires (Amsterdam, Pays-Bas, janvier 2001), l'UCJ a participé au Forum de la jeunesse qui s'est tenu avant la Conférence (150 participants) et a fait une présentation en séance plénière (1.500 participants) sur le thème "Le volontariat des jeunes – L'occasion de participer". En collaboration avec les mêmes groupes d'ONG, l'UCJ a soutenu une campagne mondiale visant à créer un visa de volontaire.

COORDINATION DES ACTIVITES CONCERNANT L'AFRIQUE

272. Au cours de la période considérée, le Département s'est particulièrement attaché à renforcer la **collaboration avec les OIG africaines**, en particulier l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Deux accords de coopération ont été signés, l'un avec la CPLP, en octobre 2000, l'autre avec la CEDEAO, en mars 2001, qui constitue un protocole additionnel à l'Accord général de coopération signé par les deux organisations en 1983. Par ailleurs, les réunions des commissions mixtes entre l'UNESCO et la CEDEAO, la SADC et l'OUA, tenues en septembre-octobre 2000, ainsi que la consultation avec la CPLP ont permis de définir les axes de coopération suivants, aux niveaux régional et sous-régional : créer une plus grande synergie dans la mise en oeuvre des initiatives en faveur de l'éducation en Afrique, et améliorer les mécanismes de coopération dans ce domaine ; aider à la formulation de politiques scientifiques en faveur du développement scientifique et technologique ; favoriser la prise en compte de la dimension culturelle du développement ; encourager l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour réduire la fracture numérique ; encourager les mesures visant à prévenir les conflits et promouvoir une culture de la paix et de la tolérance.

273. Compte tenu de la haute priorité accordée à la prévention du VIH/sida dans les stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté, l'UNESCO a apporté son concours à diverses activités dans ce domaine et, notamment, au projet d'éducation préventive mis en oeuvre dans les pays de la SADC. D'autres initiatives sous-régionales ont été soutenues, notamment l'organisation d'une conférence sur "Education et sida" dans les pays de la CEDEAO (El Mina, Ghana, mars 2001) ; des activités dans ce domaine ont également été menées dans les pays africains

de langue portugaise (PALOP). En avril 2001, l'Organisation a participé à Abuja, Nigéria, au "Sommet des chefs d'Etat sur le sida, la tuberculose et les maladies infectieuses connexes", dont la Déclaration finale souligne l'importance de l'éducation préventive. Ce Sommet a, par ailleurs, appuyé la proposition du Secrétaire général de l'ONU concernant la mise en place d'un Fonds mondial de lutte contre le sida de 5 à 10 millions de dollars et a demandé à l'OUA et au système des Nations Unies d'assurer le suivi de la Déclaration d'Abuja.

274. L'UNESCO a pris part aux travaux des 36e et 37e Sommets de l'OUA tenus respectivement, en juillet 2000 à Lomé, Togo, et en juillet 2001 à Lusaka, Zambie. La 37e session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement, qui a suivi l'entrée en vigueur de l'Union africaine (26 mai 2001), a revêtu une importance particulière. Outre la mise en place des institutions de l'Union, une large part des débats a été consacrée à l'adoption de la **Nouvelle Initiative africaine**, née de la fusion du Plan MAP - Association du millénaire pour le Programme de redressement africain, parrainé par les présidents d'Afrique du Sud, du Nigéria et de l'Algérie, et du Plan Omega, parrainé par le Président du Sénégal. Cette Nouvelle Initiative mentionne expressément la coopération avec l'UNESCO dans des domaines prioritaires tels que l'éducation, la science et la technologie ; la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme ; l'accès aux nouvelles technologies de l'information, la culture et la gestion de l'environnement.

275. Le Département Afrique a participé aux travaux du Groupe de travail *ad hoc*, mis en place par l'Assemblée générale des **Nations Unies** à sa cinquante-cinquième session, sur le suivi de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur "Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique", et a également représenté l'UNESCO à la session de fond consacrée à la prévention des conflits et à la construction de la paix après les conflits, ainsi qu'à l'éducation (mai-juin 2001). Le Département a, en outre, dans le cadre des travaux du Conseil économique et social (Genève, juillet 2001), participé à la session de fond consacrée au rôle du système des Nations Unies et à l'appui à apporter aux pays africains pour parvenir à un développement durable. Le message du Directeur général à cette occasion réaffirme la volonté de l'Organisation d'apporter, dans ses domaines de compétence, son appui aux efforts de développement de l'Afrique ainsi qu'à la Nouvelle Initiative africaine, adoptée par le Sommet de Lusaka.

276. L'UNESCO participe aux travaux de la Commission indépendante sur "l'Afrique et les enjeux du troisième millénaire". Créée à l'initiative d'intellectuels africains avec le soutien des Nations Unies, cette Commission se propose de mener une réflexion prospective sur différentes questions se rapportant à l'Afrique, contenues dans le rapport du Secrétaire général. Le rapport de la Commission, qui identifie les thèmes fédérateurs d'une "vision pour l'Afrique", a été présenté, en septembre 2000, à l'Assemblée du millénaire. Toujours dans le cadre de cette **réflexion prospective**, des préparatifs sont en cours en vue de l'organisation, en novembre 2001, d'un séminaire international sur le thème : "Approches prospectives et stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXIe siècle". Cette rencontre, qui regroupera des décideurs politiques, des responsables d'organisations régionales et internationales, des intellectuels et des experts, se propose de faire un état des lieux et de dégager des approches nouvelles et les voies d'un nouveau partenariat pour l'Afrique en prenant appui sur les initiatives en cours au niveau du continent.

277. Au titre de la **coordination des relations avec les Etats membres**, le Département s'est tenu à l'écoute des préoccupations, des aspirations et des priorités des pays de la région. Diverses consultations ont eu lieu dans ce cadre, notamment avec les autorités nigérianes, pour la mise en oeuvre du Plan d'action pour le Nigéria (en application de la résolution 30 C/56). Ce Plan, qui vise à appuyer le processus de démocratisation en cours au Nigéria, dans les domaines de compétence de l'Organisation, comporte deux composantes principales : la première, qui porte sur le

développement du secteur éducatif, comprend trois programmes prioritaires : éducation de base, analyse sectorielle et enseignement technique et la formation professionnelle. Ces trois programmes bénéficient d'un financement du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires (y compris des fonds-en-dépôt du Japon) ; la seconde porte sur la définition et la mise en oeuvre d'une politique nationale de développement scientifique et technologique.

278. Deux aide-mémoire de coopération ont été conclus avec la Jamahiriya arabe libyenne, en janvier 2001, qui prévoient un concours technique et financier destiné à appuyer les efforts des pays africains dans les domaines de l'alphabétisation et de la formation postuniversitaire. Une assistance est également prévue pour le développement de l'éducation à distance et l'achèvement de l'Histoire générale de l'Afrique. Enfin, il est à noter que le Département a apporté son appui technique et matériel à la préparation et à la célébration de la Journée de l'Afrique le 25 mai 2001 et a coordonné la participation de l'UNESCO à l'exposition organisée à cette occasion.

CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATION

279. Le développement du site Internet s'est poursuivi ; avec 100.000 pages et plus de 20 bases de données, ce site est devenu un véritable portail d'information. Une enquête en ligne a été réalisée avec un institut de sondage spécialisé pour connaître le profil socio-démographique des internautes visitant le site de l'UNESCO ainsi que leur perception du site et leurs attentes. L'enquête a rencontré un vif succès puisqu'en trois semaines 2.200 réponses ont été recueillies. Les résultats de l'enquête - globalement très positifs - et la synthèse qui en a été établie sont disponibles en ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001220/122099f.pdf>. Afin de préparer la migration du site vers un portail de la connaissance, des portails thématiques sont en voie de création et les outils indispensables à leur gestion en cours d'installation sur les serveurs de l'UNESCO. L'inventaire des services d'information existants a par ailleurs été réalisé. Il est publié sur différents supports : Internet, CD-ROM et support imprimé.

280. La bibliothèque est devenue un réel centre d'information virtuel. En effet, depuis la mise en place de l'Intranet, l'ensemble du Secrétariat peut accéder à de nombreuses ressources électroniques mondiales ainsi qu'aux ressources documentaires propres de l'Organisation (UNESBIB, UNESDOC, etc.). Ces nouvelles ressources ont pu être acquises à des coûts intéressants grâce au Consortium des bibliothèques des Nations Unies. La coopération avec les centres de documentation des secteurs ainsi qu'avec les bibliothèques et les centres d'information du système des Nations Unies dans le cadre du groupe de travail interagences de l'ACC a été renforcée.

281. L'accès mondial aux textes intégraux des documents de l'Organisation dans les six langues officielles a été amélioré grâce au développement de la base de données UNESDOC disponible sur l'Internet : <http://unesdoc.unesco.org>. Le projet de gestion électronique des dossiers d'archives a cependant dû être différé en attendant les nouveaux aménagements prévus dans le cadre du 31 C/5. Ce projet de réforme de la gestion des dossiers d'archives est crucial pour l'UNESCO. Il permettra la préservation des dossiers électroniques et améliorera l'échange d'informations et de connaissances.

INFORMATION DU PUBLIC

282. Au cours des 18 premiers mois du biennium 2000-2001, l'Office de l'information du public a accompagné, sur le plan de la communication et de l'information, les principales activités et les grands événements à l'UNESCO, notamment en organisant des conférences de presse, en produisant et diffusant des dossiers de presse et en organisant des interviews. Le Forum mondial sur l'éducation, le 30e anniversaire de la Convention sur le trafic illicite des biens culturels, la Journée mondiale de la liberté de la presse, l'opération "les femmes font l'info", la première proclamation

des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, et la réforme à l'UNESCO sont quelques exemples des événements couverts. Les efforts de l'UNESCO visant à empêcher la destruction des bouddhas de Bamiyan, en Afghanistan, ont donné lieu à une intense campagne de communication, avec des centaines d'interviews, laquelle campagne a eu d'importantes retombées médiatiques.

283. La stratégie de communication mise en oeuvre pour le Forum de Dakar comportait à la fois des conférences de presse, la publication d'articles d'opinion dans des journaux et l'organisation d'interviews, ainsi que la production d'un "*Carnet du journaliste sur l'éducation*" proposant les données statistiques les plus récentes dans ce domaine. Une brochure intitulée "*L'éducation pour tous d'ici à 2015*" a été produite, qui présentait les objectifs du Forum, la contribution de l'UNESCO à leur réalisation, et les partenariats envisagés avec les autres organisations concernées. Cette brochure - "carte de visite" a été produite en trois langues - français, anglais et espagnol. La revue de presse publiée après le Forum montre la bonne couverture médiatique dont l'UNESCO a bénéficié à cette occasion.

284. Au total, quelque 1.500 journalistes ont été mobilisés par l'Office pour couvrir les activités de l'UNESCO. La revue de presse mensuelle et les nombreuses éditions thématiques, publiées à l'occasion d'événements majeurs - conférences, réunions, prix, etc. - ou des visites officielles du Directeur général dans les Etats membres, ont constitué un élément important de la stratégie d'information du public. Plus de 220 communiqués de presse (UNESCOPRESSE) ont été publiés depuis le début de l'exercice 2000-2001. En 2000, les sujets liés à l'éducation ont été les plus nombreux (plus de 20 %), suivis par ceux touchant au patrimoine (15 %). A ces communiqués, il faut ajouter les avis aux médias, annonçant des événements importants : une soixantaine d'avis en 2000 et 33 au cours du premier semestre de 2001. D'autres documents d'information ont été produits par l'Office, soit pour répondre à des besoins spécifiques (fiches descriptives sur des nouveaux sites du patrimoine ou des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral), soit de façon régulière (calendriers des événements pour les journalistes, démarrage d'un bulletin *Infobrèves/Newsbriefs*, destiné surtout aux délégations permanentes et commissions nationales).

285. Les attachés régionaux d'information ont pour leur part continué à médiatiser les activités de l'UNESCO en direction des régions ou pays qu'ils desservent. A titre d'exemple, en Inde, cette communication a été axée tout particulièrement sur l'éducation pour tous, avec la production de neuf programmes de télévision sur différentes priorités du Cadre d'action de Dakar, et sur l'alphabétisation, mais également sur des thèmes comme la tolérance, la paix et la liberté de la presse. Des ateliers d'information sur les activités de l'UNESCO ont été organisés, notamment dans deux républiques de la Fédération de Russie, le Bachkortostan et le Tatarstan, à l'intention des journalistes locaux, ce qui a permis d'augmenter la couverture médiatique dans ces régions. Au Bureau de New York, la présence de représentants de l'UNESCO à l'occasion d'événements majeurs organisés par l'ONU et/ou l'UNESCO - tels que la Table ronde sur le Dialogue entre les civilisations, la conférence Beijing + 5, la Journée mondiale de la liberté de la presse, ou la Session spéciale de l'Assemblée générale sur le sida - a été mise à profit pour mieux faire connaître les programmes et les positions de l'UNESCO, en particulier par le biais d'interviews radio.

286. Les activités du site Web de l'OPI, qui comprend actuellement plus de 4.000 pages, ont été développées. Un service quotidien de suivi (monitoring) de la presse internationale sur l'Internet a été mis en place, qui rassemble les articles publiés sur l'UNESCO par les plus grands journaux des différentes régions du monde. Depuis l'année dernière, le site UNESCOPRESSE propose, outre les versions française et anglaise, une version espagnole des communiqués de presse, ainsi que des communiqués en arabe et en russe. Le site consacré au patrimoine culturel de l'Afghanistan - <http://www.unesco.org/opi2/afghan-crisis/> - créé lors de la crise autour de la destruction des bouddhas de Bamiyan en février-mars s'est vu décerner la distinction "*USA Today*

Hot Site" par ce journal. Plus de 20.000 messages électroniques ont été reçus réunissant chacun 15 à 20 signatures, en appui à la pétition internationale lancée par l'UNESCO pour sauvegarder le patrimoine culturel d'Afghanistan. Par ailleurs, l'Office a poursuivi sa collaboration avec les secteurs de programme et a aidé à la création de sites Web liés aux activités des secteurs. Le Centre de documentation, qui joue un rôle important dans l'information des particuliers, visiteurs et du grand public en général, a répondu, pour la seule année 2000, à plus de 19.500 demandes d'information.

COOPERATION AVEC LES COMMISSIONS NATIONALES

287. L'action de l'UNESCO s'est concentrée sur deux objectifs principaux : la mise en oeuvre d'activités dans des domaines particuliers (par exemple, constitution de capacités nationales, renforcement d'échanges d'informations, contribution à des initiatives spéciales telles que l'Année internationale pour le dialogue des civilisations) et le développement de l'interface entre les divers partenaires (commissions nationales, clubs UNESCO, parlementaires et secteur privé), notamment par la mise au point d'une capacité de communication de nature à promouvoir cette interaction, tant par la multiplication de contacts grâce aux technologies de l'information (bases de données, sites Web, bulletins, serveur de listes de diffusion et forums électroniques) que par des activités et des projets, y compris des réunions, conçus et gérés conjointement.

288. L'action s'est concentrée sur le renforcement du rôle des 189 **commissions nationales** en tant qu'organes de consultation, de liaison, d'information et d'exécution du programme. Les trois grands axes de cette action ont été : (a) le renforcement des capacités opérationnelles des commissions nationales par de la formation, des échanges de personnel, du matériel et le renforcement des capacités en matière de technologies de l'information ; à la fin juin 2001, 63 nouveaux secrétaires généraux avaient reçu une formation ; (b) la consolidation de la coopération entre commissions nationales et avec le Secrétariat de l'UNESCO grâce à l'organisation de trois grandes conférences statutaires et quadriennales, de cinq consultations pour le C/4 et le C/5 et de réunions informelles régionales et sous-régionales (en Europe, en Afrique et en Asie de l'Est) ; (c) l'accroissement de la participation des commissions à l'exécution du programme dans le cadre de cinq consultations pour le C/4 et le C/5 tenues en 2000 et auxquelles 168 commissions nationales ont participé. Les rapports de ces débats, qui ont également porté sur le processus de décentralisation, ont été présentés au Conseil exécutif à sa 160e session. En ce qui concerne la proposition relative à un Comité permanent des commissions nationales pour l'UNESCO, le Conseil exécutif a recommandé, à sa 161e session, que la Conférence générale réexamine à sa 31e session la création d'un tel organe pour des raisons de pertinence et de rapport coût-efficacité.

289. La période allant de janvier 2000 à juin 2001 illustre bien que si l'on veut atteindre et mobiliser la société civile en vue de renforcer la visibilité de l'UNESCO et d'atteindre les objectifs de l'Organisation, il faudra déployer des efforts constants. Le Projet de stratégie à moyen terme met fortement l'accent sur l'importance des partenariats et des alliances. Qu'ils soient traditionnels ou nouveaux, ces mécanismes sont en effet riches de promesses qui doivent être étudiées de façon novatrice si l'on veut faire face aux problèmes mondiaux. Parallèlement, il faut tenir compte de phénomènes tels que l'impact des TIC, l'influence exercée par le secteur privé et l'internationalisation croissante de la société civile quand on planifie le cadre de l'action future avec les commissions nationales et avec d'autres partenaires. Parmi les facteurs à prendre en compte, citons l'optimisation de la répartition du travail, le choix des meilleures modalités d'évaluation des projets et celui d'activités qui garantissent le meilleur rapport coût-qualité. Dans nos alliances et partenariats, nous devons désormais accroître notre coopération afin de créer une synergie qui optimisera notre audience et notre impact.

COOPERATION AVEC LES ASSOCIATIONS, CENTRES ET CLUBS UNESCO

290. **Les associations, centres et clubs UNESCO** ont reçu un appui pour une vingtaine de réunions nationales, régionales et internationales, y compris des séminaires de formation d'animateurs de clubs. Citons, parmi les plus importantes, la première réunion des centres UNESCO (Barcelone, novembre 2000) et la création d'une Confédération européenne des associations et clubs UNESCO (Roumanie, février 2001). L'action normative s'est concentrée sur la mise à jour de l'*Annuaire mondial des associations, centres et clubs UNESCO* (qui sera disponible sous forme imprimée et sous forme électronique) et du *Manuel des clubs UNESCO*. Un appui a continué d'être apporté à la Fédération mondiale des clubs et associations UNESCO (FMACU), notamment par la publication du bulletin *Confluences*, qui contient des informations sur les activités du mouvement des clubs et fait l'objet d'une large distribution parmi les commissions nationales et d'autres partenaires. Le projet Felissimo, qui bénéficie du soutien de donateurs japonais et est destiné à reconnaître l'action citoyenne en faveur du bien-être des générations futures, est en train d'étudier de nouveaux moyens de donner un nouvel élan au mouvement des clubs. Des efforts ont été entrepris pour favoriser l'interface entre les clubs et les commissions nationales à partir de 2002 afin de relancer l'impact du mouvement du point de vue de sa contribution à la réalisation des objectifs de la Stratégie à moyen terme.

COOPERATION AVEC D'AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

291. Au cours de la période concernée, l'UNESCO a participé et contribué aux efforts déployés par le **système des Nations Unies** en vue d'une meilleure coopération et coordination des activités conjointes, tant au niveau global qu'au niveau national. L'Organisation a participé aux travaux et conférences des Nations Unies et des agences spécialisées, notamment au niveau de la prise de décisions au sein de l'ACC, de l'ECOSOC et de ses organes subsidiaires, de l'Assemblée générale et de ses sessions spéciales, mais aussi des comités interagences, groupes de travail, commissions techniques et régionales, etc. Le Directeur général a participé aux réunions du CAC, et notamment à la première session régulière du CAC présidée par le Secrétaire général de l'ONU, au Siège du PNUE à Nairobi (Kenya), en avril 2001. Il a par ailleurs eu diverses consultations avec ses homologues du système des Nations Unies (OMS, FAO, UNCTAD, UNEP, etc.) pour discuter de programmes et projets communs entre ces organisations et l'UNESCO.

292. L'UNESCO a participé à la session de fond du Conseil économique et social tenue à Genève en juillet 2001, en particulier au débat de haut niveau consacré à l'Afrique. Les autres débats portaient sur les thèmes suivants : "Le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement, s'agissant en particulier de l'accès aux connaissances et aux technologies, surtout dans le domaine de l'information et de la communication, et de leur transfert, notamment grâce à des partenariats institués avec les intéressés, y compris le secteur privé" ; "L'examen triennal des activités opérationnelles de développement" ; "Le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies" ; et diverses questions d'ordre économique, environnemental, social et relatives aux droits de l'homme, dans le cadre desquelles le Conseil a étudié la proposition tendant à proclamer une Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, assortie d'un projet de plan d'action prévoyant un calendrier possible pour cette Décennie, sur la base des conclusions du Forum mondial sur l'éducation. L'Organisation était également représentée à la toute première réunion du Comité de haut niveau sur les programmes qui s'est tenue à Vienne en février 2001 sous la présidence du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

293. Des efforts ont été déployés en faveur du renforcement de la coopération avec d'autres **organisations intergouvernementales**, en faisant participer ces organisations à la planification, au financement et à la mise en oeuvre d'activités conjointes, et en favorisant un échange régulier

d'informations et d'expériences. Dans ce contexte, des projets ont été menés dans différents domaines, en collaboration avec l'ALECSO, l'ISESCO et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Un nouvel accord de coopération a été conclu entre l'UNESCO et l'OIF. D'autres propositions d'accords formels sont à l'étude, notamment avec l'ICCROM.

294. La coopération avec **les ONG, les fondations et autres institutions similaires** a fait l'objet du rapport sexennal 1995-2000. Ce rapport avait pour objet d'évaluer le fonctionnement des mécanismes statutaires mis en place par les Directives de 1995 et de définir les orientations futures de la coopération de l'UNESCO avec les ONG dans le cadre de la prochaine Stratégie à moyen terme de l'Organisation. Au total, 344 ONG en relations officielles avec l'Organisation, 187 commissions nationales ainsi que les secteurs de programme et 69 unités hors Siège ont été consultés. Les réponses reçues des 175 ONG en relations officielles et de 71 commissions nationales ont été analysées. Le résultat de cette analyse a fait l'objet des documents 161 EX/39 et 161 EX/INF.8. A l'issue de l'examen du rapport sexennal et des accords-cadres conclus avec certaines ONG, le Conseil exécutif a décidé de faire entreprendre une évaluation de la coopération des 17 ONG en relations d'association en vue du renouvellement de leurs relations statutaires. Des fiches individuelles d'évaluation ont été élaborées et sont annexées au document 162 EX/43. En outre, au cours de cette période, l'Organisation a procédé à l'examen de 27 nouvelles demandes d'ONG souhaitant l'établissement de relations officielles et de deux demandes de reclassement.

295. L'Organisation a participé aux réunions des commissions programmatiques mixtes ainsi qu'à celles du **Comité de liaison ONG-UNESCO** (tenues entre février 2000 et juin 2001), portant notamment sur la préparation du rapport sexennal ; le bilan des commissions programmatiques mixtes, du Conseil des ONG et des consultations thématiques ; la participation des ONG à la Conférence générale ; la préparation de la Conférence internationale des ONG (prévue en décembre 2001) et du Colloque "Culture de la paix". L'UNESCO a participé à plusieurs réunions de consultation entre le Comité de liaison, le Comité du Siège et le Groupe de travail formé par celui-ci concernant la question des locaux occupés par les ONG dans les bâtiments du Siège. Au terme de ces négociations, et conformément à la décision 161 EX/7.8, un processus de regroupement progressif devant déboucher sur une rationalisation et une réduction des espaces occupés a pu être engagé avec l'accord de l'ensemble des parties concernées.

296. Un effort particulier a été fait pour assurer l'organisation de la **consultation internationale d'ONG** à l'occasion du Forum de Dakar, en avril 2000. Fruit des efforts conjugués du Secrétariat, du Comité des ONG et de la Consultation collective Alphabétisation et Education pour tous, cette consultation a permis une participation constructive des ONG au Forum de Dakar et favorisé leur engagement dans la mise en oeuvre du plan d'action qui en est issu. Par ailleurs, en vue de favoriser et d'améliorer la communication au sein du **réseau ONG Afrique** constitué lors de la deuxième Consultation régionale des ONG en Afrique (Durban, avril 1998), un soutien financier a été octroyé au Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD) pour l'Afrique de l'Ouest et au Centre d'information et de liaison des ONG (CILONG) pour l'Afrique centrale. Grâce à cette aide, huit réseaux africains ont pu se joindre à la consultation des ONG ainsi qu'au Forum de Dakar et ont pris l'engagement d'adopter une charte de fonctionnement et de participer pleinement au suivi de Dakar.

297. De nombreux entretiens ont eu lieu avec des représentants d'ONG et des réunions intersectorielles ont été organisées en vue de développer la coopération de l'UNESCO avec, notamment, l'Association internationale des universités (AIU), le Conseil international des sciences sociales (CISS) et le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) dans le cadre de la prochaine Stratégie à moyen terme (2002-2007). Des tables rondes ont par ailleurs été organisées en marge des 159e et 160e sessions du Conseil exécutif entre représentants d'Etats membres, responsables des secteurs de programmes et représentants d'ONG sur "le rôle des ONG dans la sauvegarde des diversités face à la mondialisation", et sur le thème "Culture et solidarité : le

rôle des ONG - changer le regard de l'autre, à travers la dimension culturelle". L'UNESCO a en outre veillé à divers partenariats thématiques avec les ONG : comme par exemple pour le suivi du Forum de Dakar, la réorganisation de la Consultation collective EFA, ou encore le lancement d'une action collective en vue de Rio + 10 (Johannesburg, 2002).

298. L'UNESCO a participé à la réunion du programme et de la coordination du Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies (NGLS) (avril 2001, Genève, Suisse). De plus, l'Organisation a assuré la publication en arabe, chinois, espagnol et russe de la brochure d'information sur la coopération des ONG avec l'UNESCO et l'ouverture sur l'Intranet d'une page d'information et d'une base de données sur les ONG en relations officielles.

NOUVEAUX PARTENARIATS

299. Les relations avec les **parlementaires** ont été intensifiées, l'importance de ces échanges étant désormais très largement reconnue. On s'est attaché essentiellement à promouvoir l'expertise de l'UNESCO dans ses différents domaines de compétence ainsi que le rôle de l'Organisation en tant qu'interface entre la société civile et le pouvoir législatif. Les parlementaires sont sensibilisés à l'action de l'UNESCO à travers le dialogue direct et l'implication dans les activités de programme. La création de groupes de parlementaires nationaux (les "Amis de l'UNESCO") a été encouragée : au cours de la période à l'examen, de nouveaux groupes ont été créés au Mexique et en Roumanie. L'interaction avec les associations régionales de parlementaires a également permis d'aborder les questions essentielles de développement intéressant très largement les Etats membres dans un contexte géographique spécifique. Au niveau international, on a renforcé la coopération avec l'Union interparlementaire.

300. L'UNESCO poursuit activement sa coopération avec l'ensemble du **secteur privé**, notamment les fondations, la société civile en général et les entreprises, l'objectif étant à la fois de lever des fonds pour les activités de l'UNESCO et de forger des partenariats pour l'analyse, la promotion et la recherche. La coopération avec le secteur privé offre de grandes potentialités mais soulève aussi différents problèmes. C'est pourquoi une stratégie d'ensemble de l'UNESCO dans ce domaine est en cours de préparation, afin de définir à la fois les orientations qui doivent guider cette coopération et les outils concrets qui peuvent être utilisés pour lever des fonds auprès du secteur privé. Au cours de la période à l'examen, l'organisation des activités prévues dans le cadre des célébrations du Millénaire a engendré de nombreux partenariats avec les milieux d'affaires, que ce soit dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture ou de la communication. On s'est également attaché à définir pour l'UNESCO une ligne d'action précise qui fonde sa participation au Pacte mondial des Nations Unies, à recenser les activités de coopération mises en oeuvre par l'Organisation (le Siège et les bureaux extérieurs aussi bien que des partenaires comme les commissions nationales et les clubs UNESCO) et à promouvoir les possibilités de partenariat souhaitées tant par l'Organisation que par le secteur privé lui-même.

COOPERATION AVEC LES SOURCES DE FINANCEMENT EXTRABUDGETAIRES

301. Les **contributions extrabudgétaires** continuent de jouer un rôle toujours croissant dans le financement des activités de l'UNESCO. Comme prévu dans le document 30 C/5, ces ressources connaissent une augmentation impressionnante, les fonds alloués à ce titre pour 2000 étant supérieurs de 23 % à ceux alloués en 1999. En fait, pour 2000, on constate que le volume des contributions extrabudgétaires représente quatre ou cinq fois le montant disponible au budget ordinaire pour les activités de programme. On a des raisons de penser que cette tendance se poursuivra dans les années à venir. Des informations détaillées sur les activités menées par l'UNESCO au titre des contributions extrabudgétaires ont été fournies au Conseil exécutif à sa dernière session dans le document 161 EX/31. Le débat a montré que les Etats membres

souhaitaient vivement être informés de manière systématique sur ces activités. On a notamment souligné que la planification des activités qui seront financées au moyen des contributions extrabudgétaires doit s'effectuer en étroite coordination avec la planification et la mise en oeuvre des activités prévues dans les documents C/4 et C/5. Comme suite à la décision adoptée par le Conseil exécutif, le Secrétariat intensifiera désormais ses efforts à cet égard et élaborera des directives d'ensemble pour l'utilisation des fonds extrabudgétaires. On accordera également une attention accrue aux activités menées par l'UNESCO dans le cadre des arrangements relatifs aux fonds constitués au profit des donateurs, en insistant sur le fait que le mandat de l'UNESCO doit être respecté. Un problème important demeure la nécessité d'accroître davantage, tout en la diversifiant sensiblement, la base de ressources pour les contributions extrabudgétaires. Etant donné la multitude des arrangements conclus avec différentes sources de financement, il sera également nécessaire de parvenir à des arrangements mieux structurés et plus rationnels, qui aient de préférence un caractère pluriannuel et s'appliquent à une pluralité de donateurs. Il faudrait aussi accorder une attention particulière à la nécessité de renforcer les capacités du Secrétariat en matière de planification et d'exécution des activités extrabudgétaires.

302. Les contributions extrabudgétaires continuent de provenir essentiellement de donateurs gouvernementaux dans le cadre de l'aide bilatérale. Toutefois, conformément aux dispositions du document 30 C/5, l'UNESCO s'attache à renforcer aussi sa collaboration avec les principales sources de financement multilatérales, notamment les fonds et programmes des Nations Unies, les banques multilatérales de développement et les Communautés européennes. Si les contributions financières de ces sources augmentent effectivement, il est clair que les institutions multilatérales constituent pour l'UNESCO des partenaires particulièrement précieux en ce qui concerne le travail de promotion et le dialogue sur les orientations générales. L'UNESCO suit donc avec le plus grand intérêt les réformes en cours dans le système des Nations Unies et intensifie également sa propre participation à la collaboration interinstitutions. Tel est notamment le cas pour la programmation conjointe au niveau national qui s'effectue à travers des mécanismes tels que le Bilan commun de pays et le Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le document 162 EX/40 fournit des informations plus détaillées sur la réforme au sein du système des Nations Unies ainsi que sur le rôle de l'UNESCO dans la coopération interinstitutions. Il est particulièrement satisfaisant de voir que l'UNESCO a été acceptée en avril 2001 comme membre du **Groupe des Nations Unies pour le développement**, ce qui augmentera considérablement ses possibilités d'influer sur la politique d'ensemble des Nations Unies dans le domaine du développement.

QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

303. Le **budget ordinaire** 2000-2001 approuvé par la Conférence générale à sa 30^e session s'établissait à 544.367.250 dollars. Au 31 juillet 2001, ce montant avait été majoré, conformément aux dispositions du paragraphe A (d) de la Résolution portant ouverture de crédits, d'un montant de 4.323.581 dollars correspondant à des dons et contributions spéciales, y compris aux contributions apportées par des gouvernements pour financer les dépenses de fonctionnement des unités hors Siège (1.968.922 dollars), de sorte que le total ajusté des crédits ouverts s'établissait à 548.690.831 dollars. Le Directeur général exprime sa gratitude aux gouvernements, institutions et particuliers qui ont versé ces contributions et dons généreux à l'appui de diverses activités de programme prévues dans le document 30 C/5 approuvé.

304. Au 31 juillet 2001, le montant total des engagements de dépenses s'élevait à 412.796.100 dollars, soit 75,9 % du montant global des crédits ouverts pour les Titres I à VI, ce qui montre que l'exécution globale du programme se déroule de façon satisfaisante et conformément aux plans de travail.

305. Les **dépenses de personnel** effectives au 31 juillet 2001 s'élevaient à 238.898.498 dollars, soit 75 % du montant de 318.726.952 dollars* affecté à ces dépenses (311.768.200 dollars inscrits dans la Résolution portant ouverture de crédits pour 2000-2001 telle qu'ajustée par la décision 159 EX/3.1.3, plus les montants de 1.699.900 dollars, 2.446.900 dollars et 2.750.200 dollars, virés à partir du Titre VII du budget, approuvés respectivement en vertu des décisions 159 EX/6.1, 160 EX/7.1 et 161 EX/7.1). Les dépenses effectives pour cette période de 19 mois sont inférieures de 4,2 % au pourcentage de temps écoulé (79,2 %), ce qui tient en grande partie aux retards dans les nominations et au nombre de postes en cours de recrutement.

306. Le Directeur général a décidé de recalculer les ajustements périodiques du barème des traitements du personnel du cadre de service et de bureau avec effet à compter du 1er janvier 1997. Sept membres de la catégorie de personnel en question avaient présenté des recours devant le Conseil d'appel de l'UNESCO. Le principal litige portait sur la nature de deux impôts français, à savoir la **Contribution sociale généralisée (CSG)** et la **Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS)**. La **Commission de la fonction publique internationale (CFPI)** avait jugé que la CSG comme la CRDS étaient des impôts, qui entraînaient une réduction du traitement net versé au personnel du cadre de service et de bureau. Les membres du personnel concernés soutenaient que la CSG et la CRDS étaient des contributions de sécurité sociale, auquel cas elles se traduiraient par une augmentation nette de leurs traitements.

307. Le Conseil d'appel de l'UNESCO s'étant prononcé en faveur de l'interprétation des membres du personnel, le Directeur général a renvoyé la question à la CFPI. Après mûre réflexion, cette dernière a décidé d'exclure la CSG et la CRDS du calcul des traitements nets versés au personnel du cadre de service et de bureau. Le Directeur général s'est donc plié à la décision rendue par le Conseil d'appel stipulant que les traitements et émoluments devraient être recalculés sans tenir compte des incidences des deux impôts en question, à savoir CSG et CRDS. Dans un souci d'équité, il a décidé d'étendre l'application de cette décision à l'ensemble des fonctionnaires du cadre de service et de bureau au Siège.

308. Compte tenu de la complexité de l'exercice, qui suppose de déterminer quelle méthodologie employer pour procéder aux nouveaux calculs, d'appliquer la méthodologie à tous les membres du personnel concernés, y compris ceux qui ont quitté l'Organisation entre-temps, d'évaluer les conséquences pour la Caisse d'assurance-maladie et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, etc., l'Administration n'a pas encore établi les chiffres définitifs. Cependant, une avance forfaitaire s'élevant à 2.500 francs français par an et par membre du personnel concerné a été versée. Tous les nouveaux calculs seront terminés d'ici à la fin de l'année en cours. Bien qu'à ce stade le montant total des arriérés ne soit pas encore connu, il est probable que ces dépenses seront couvertes par le montant global économisé sur le budget des dépenses de personnel pour 2000-2001.

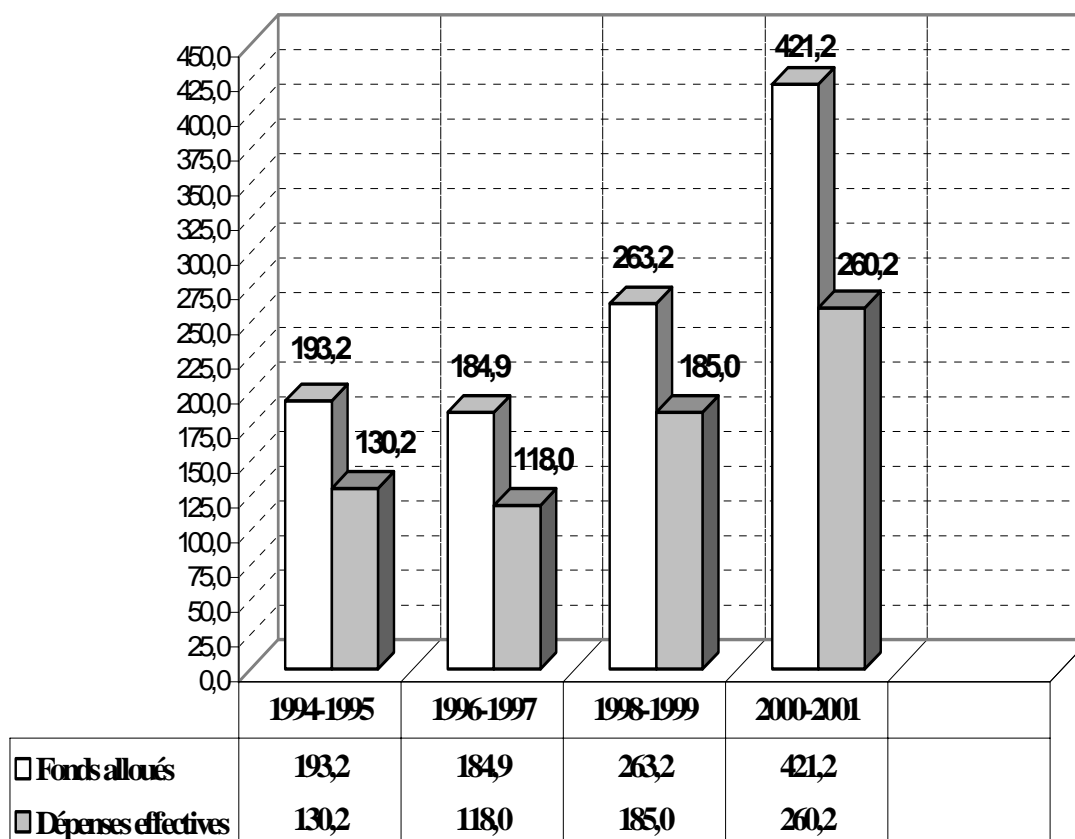
309. Comme on peut le voir dans le document 162 EX/28, la **situation de trésorerie** de l'Organisation pour la période de neuf mois allant jusqu'au 31 juillet 2001 a été plus satisfaisante que la période correspondante de l'exercice précédent. Il n'a pas été nécessaire de faire des emprunts, internes ou externes, depuis février 2000. L'attention des Etats membres est néanmoins appelée sur le montant important des arriérés, qui demeure préoccupant. De plus, au 31 juillet 2001, 49 Etats membres risquaient de perdre leur droit de vote à la 31e session de la Conférence générale et parmi eux 29 Etats membres n'avaient pas respecté les engagements prévus dans les plans de paiement approuvés par la Conférence générale à de précédentes sessions.

* Y compris la contribution annuelle du Service d'épargne et de prêt du personnel, d'un montant de 61.752 dollars.

310. Au titre du **Programme de participation**, 1.392 demandes pour un montant de 24.148.361 dollars, soit 97,3 % du budget total (24.830.000 dollars), avaient été approuvées au 31 juillet 2001. Les dépenses effectives s'élevaient à 18.484.991 dollars, soit 76,5 % des demandes approuvées, taux inférieur à celui auquel on pouvait s'attendre car les bénéficiaires doivent encore rendre compte de l'utilisation des fonds précédemment alloués.

311. Au cours des 19 premiers mois de l'exercice biennal, les fonds alloués au titre des ressources extrabudgétaires ont atteint le montant exceptionnel de 421,2 millions de dollars, contre 263,2 millions de dollars pour la même période de 1998-1999, ce qui représente une augmentation de 158 millions de dollars, soit 60 % d'un exercice à l'autre. Cet état de fait peut en partie s'expliquer par une plus grande mobilisation des ressources pour des projets financés au titre de fonds-en-dépôt et d'arrangements au profit des donateurs, ainsi que par le volume de ressources distribuées par le biais du Plan Pétrole contre vivres en Irak.

Fonds alloués et dépenses effectives*
(en millions de dollars des Etats-Unis)



□ Fonds alloués ■ Dépenses effectives

* Fonds alloués et dépenses effectives pour les 19 premiers mois de janvier à mars de chaque exercice biennal.

Cent soixante-deuxième session

162 EX/4
Partie I Add.
PARIS, le 28 septembre 2001
Original anglais/français

Point 3.1.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION
DU PROGRAMME ADOPTE PAR LA CONFERENCE GENERALE**

ADDENDUM

RESUME

Ce document contient des informations sur les activités marquantes menées en exécution du programme entre juillet 2001 et la présente session du Conseil exécutif.

EDUCATION

1. La **quatrième Réunion ministérielle de suivi du groupe E-9** (Beijing, Chine, 21-23 août 2001) a permis de faire le point sur les mesures prises et des progrès réalisés depuis le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, avril 2000). Cette réunion était précédée d'une réunion d'experts sur "le rôle de l'enseignement électronique à distance et des technologies de l'information dans l'éducation de base". La Déclaration finale adoptée à Beijing par la réunion ministérielle souligne et réitère la ferme volonté des pays du groupe E-9 de combattre la pauvreté et l'exclusion en s'efforçant d'assurer l'alphabétisation pour tous, en réduisant drastiquement les inégalités entre les sexes et en offrant un enseignement primaire de qualité. En outre, les ministres du groupe E-9 sont convenus de lancer deux grands projets sur les technologies de l'information dans l'éducation de base et sur le rôle de la puériculture et de l'éducation préscolaire dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire.

2. La **46e session de la Conférence internationale de l'éducation** (Genève, 5-6 septembre 2001) avait pour thème "L'éducation pour tous pour apprendre à vivre ensemble : contenus et stratégies d'apprentissage - problèmes et solutions". Elle a réuni plus de 600 participants dont 80 ministres de l'éducation et 10 vice-ministres de 127 États membres de l'UNESCO. Organisée par le Bureau international d'éducation (BIE), la Conférence a adopté des conclusions et propositions d'action dans les domaines où un processus de réforme doit être poursuivi ou engagé (le rapport de cette réunion et les conclusions et propositions d'action seront soumis à la Conférence générale à sa 31e session). Dans le cadre de cette Conférence, le Directeur général a présidé, le 8 septembre 2001, une séance spéciale consacrée au rôle de la société civile dans l'EPT. A cette occasion, les ministres de l'éducation du Ghana, du Mozambique, du Népal et du Yémen et les représentants d'organisations de la société civile de trois de ces pays ont présenté conjointement leurs expériences de partenariat entre l'Etat et les ONG dans le domaine de l'EPT. Un débat animé a permis de définir quatre grands domaines où les représentants de la société civile peuvent jouer un rôle particulièrement utile pour promouvoir l'EPT : comme fournisseurs de services "alternatifs", comme agents d'innovation, comme avocats et critiques et comme partenaires au niveau des politiques. Ce débat a rappelé le rôle directeur que doivent jouer les gouvernements dans la coordination des efforts de la société civile en faveur de l'EPT.

3. La deuxième réunion du **Groupe de travail sur l'éducation pour tous** (Paris, 10-12 septembre 2001) a réuni une quarantaine de participants représentant des gouvernements, des organisations régionales, des institutions bilatérales et multilatérales, des organisations de la société civile, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Commission européenne et le G-8. Concentrant ses efforts sur les préparatifs de la première réunion du Groupe de haut niveau (Paris, 29-30 octobre 2001), le Groupe de travail a formulé une série de recommandations concernant l'élaboration d'une stratégie globale en matière d'EPT, l'évaluation et le financement des plans d'EPT, le rapport de suivi et le communiqué à établir en prévision de la réunion du Groupe de haut niveau. Le Groupe de travail a également décidé de lancer deux nouveaux programmes phares ayant pour thèmes "Les enseignants pour une éducation de qualité" et "Enseignement et handicap".

4. La **Journée internationale de l'alphabétisation 2001** a été célébrée le 10 septembre au Siège de l'UNESCO à Paris en présence de représentants de différentes délégations et ONG

ainsi que du secteur privé. L'UNESCO a également contribué à la célébration de cette Journée dans le monde entier, notamment à Washington. Un document intitulé *Living Literacy* a été publié, dans lequel sont présentées des expériences d'alphabétisation. Les prix internationaux d'alphabétisation ont été décernés ; les revues *Compte à rebours*, *Sources* et le *Courrier de l'UNESCO* leur ont consacré des articles spéciaux.

5. Afin de faciliter la mise au point des plans d'action nationaux d'EPT, UNESCO-Dakar a organisé au Siège de l'UNESCO, en association avec des partenaires clés du développement de l'éducation, une réunion à l'intention des **coordonnateurs nationaux de l'EPT en Afrique** (17-19 septembre 2001). Cette réunion, à laquelle assistaient 45 coordonnateurs nationaux de l'EPT, de nombreux représentants des donateurs bilatéraux, des institutions du système des Nations Unies et de la société civile, ainsi que des spécialistes de l'éducation, s'est efforcée d'évaluer les progrès réalisés dans l'élaboration de ces plans, de déterminer les besoins en matière d'aide, de faciliter la création de réseaux spécialisés entre les différents acteurs et de mobiliser le soutien des donateurs. Les participants ont formulé plusieurs recommandations sur les moyens de finaliser les plans nationaux d'EPT d'ici à la fin de 2002 ainsi que des commentaires et des suggestions sur les propositions de lancement d'un plan régional d'action et de mise en place de mécanismes régionaux de suivi de l'EPT.

6. Le Koweït a offert de créer le Prix de son Altesse le Prince de l'Etat, Jabel Al-Ahmad Al Jaber AL-SABAH, pour la **recherche au profit des besoins spéciaux en éducation**. Le but de ce Prix est de récompenser les contributions d'individus, de groupes, d'organisations ou de centres spécialisés dans des domaines en rapport avec les besoins spéciaux en éducation pour les handicapés mentaux. Ces contributions doivent être en harmonie avec les objectifs et les idéaux de l'UNESCO. Le Prix tend également à récompenser les personnes et les associations contribuant aux efforts de formation dans ce domaine. Il serait constitué d'une attestation et d'une somme d'argent dont le montant serait déterminé sur la base des intérêts générés par le placement de la somme de 500.000 dollars, offerte à cette fin par le Gouvernement de l'Etat du Koweït.

7. Une réunion d'experts consacrée à l'impact de la mondialisation sur l'assurance-qualité, l'accréditation et la reconnaissance des diplômes et des titres de l'enseignement supérieur (UNESCO, Paris, 10-11 septembre 2001) a réuni une cinquantaine de participants dont les présidents des cinq comités régionaux chargés de l'application des conventions de l'UNESCO sur la **reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur** (Afrique, Etats arabes, Asie et Pacifique, Europe, Amérique latine et Caraïbes) et des spécialistes de ces régions, ainsi que les représentants d'organisations multilatérales, d'organismes internationaux, régionaux et nationaux chargés du contrôle de l'assurance-qualité et de l'accréditation, d'une organisation d'étudiants et de différentes organisations non gouvernementales. Les participants ont recommandé la création d'un forum international consacré à la mondialisation et à son impact sur l'enseignement supérieur, et ont esquissé les grandes lignes d'un plan d'action.

8. Parmi la trentaine de participants chargés d'examiner le rapport à la réunion d'évaluation externe du projet sexennal spécial "**Les femmes, l'enseignement supérieur et le développement**" (UNESCO, Paris, 17-18 septembre 2001) figuraient les titulaires des chaires UNESCO créées dans le cadre du Projet spécial et les représentants de huit grandes organisations non gouvernementales. Les participants ont examiné le rapport d'évaluation et proposé des initiatives en faveur des femmes dans l'enseignement supérieur, dans le cadre de la prochaine Stratégie à moyen terme pour 2002-2007. Plusieurs orientations ont été adoptées

pour les actions à mener en étroite coopération avec les partenaires oeuvrant à l'autonomisation des femmes : production et diffusion de modules de formation ; programme de formation à l'alphabétisation fonctionnelle ; apprentissage virtuel ; création d'une chaire UNESCO de biotechnologie ; établissement d'une base de données sur les femmes diplômées spécialistes dans tous les domaines du développement social, ainsi que dans l'enseignement supérieur proprement dit ; les femmes et la science.

SCIENCES

9. En ce qui concerne la communication conjointe des présidents des cinq programmes scientifiques intergouvernementaux (Paris, 18 mai 2001) à l'adresse du Directeur général et de la 161e session du Conseil exécutif, et en particulier la proposition de lancement d'un **projet commun de démonstration interdisciplinaire majeur sur le développement durable** du bassin Volga-Caspienne, un groupe de travail effectuera une mission exploratoire à Moscou, Saint-Pétersbourg et Nijni-Novgorod (Russie). Ce projet doit apporter une contribution significative à la mise en place d'outils économiques, légaux, scientifiques et méthodologiques propres à aider les décideurs à mener à bien une gestion efficace des bassins des grands fleuves et des zones côtières. Il tend à créer des conditions de vie et de santé écologiquement sûres pour la population ainsi qu'un environnement naturel sain et équilibré, et pourrait servir d'exemple pour d'autres actions conjointes ailleurs.

10. La Conférence finale de la première phase du projet du **Programme hydrologique international (PHI-V)** "Application de l'écohydrologie à la mise en valeur et la gestion des ressources en eau" s'est tenue à Venise, Italie (16-19 septembre 2001). Le principal objectif de la Conférence était de passer en revue et d'évaluer les résultats en matière d'écohydrologie obtenus dans le cadre du PHI-V et d'en tirer les leçons pour le lancement, dans le cadre du PHI-VI, d'une nouvelle phase de ce projet, qui revêt une importance particulière en tant que contribution majeure au principal thème prioritaire "Ressources en eau et écosystèmes". Au cours de la réunion qu'il a tenue au Siège de l'UNESCO (19-21 septembre 2001), le Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) a abordé nombre de points essentiels concernant l'achèvement du PHI-V (1996-2001), notamment son évaluation interne et externe, ainsi qu'un plan de mise en oeuvre du PHI-VI (2002-2007).

11. La huitième session du **Comité international de bioéthique (CIB)** (Siège de l'UNESCO, 12-14 septembre 2001) a réuni environ 350 participants venus de plus de 70 pays de toutes les régions du monde - membres du CIB, représentants d'Etats membres, représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, d'académies des sciences et de comités nationaux d'éthique, experts et spécialistes, représentants de la jeunesse et d'organes de presse. Conformément à l'ordre du jour, le CIB a examiné, d'une part, le projet de rapport du Groupe de travail en vue du suivi du Colloque international sur "Ethique, propriété intellectuelle et génomique" et, d'autre part, le projet de Rapport du Groupe de travail sur les données génétiques, qui comporte notamment des propositions de lignes directrices et de normes concernant la collecte, le traitement, le stockage et l'utilisation des données génétiques. A cet égard, dans le droit fil de la réflexion engagée par l'UNESCO concernant l'élaboration d'un instrument international sur les données génétiques, le CIB a aussi consacré une séance à l'audition de trois commissaires pour la protection des données personnelles, de la Belgique, du Canada et de la France.

12. Au cours de cette huitième session, une table ronde sur "L'éducation à la bioéthique et les jeunes" et un état des lieux sur les aspects éthiques de la recherche en protéomique ont été organisés. Une séance portait aussi sur la coordination des activités de réflexion concernant la bioéthique menées par différentes organisations internationales (UNESCO, OMS, Commission européenne, Conseil de l'Europe). A l'issue de ses travaux, conformément à l'article 7 de ses Statuts, le CIB a adopté par consensus un Avis sur la brevetabilité du génome humain, et, conformément à l'article 2 (2) de ses Statuts, défini son programme de travail (voir le document 162 EX/13 Add.). Enfin, le Directeur général a convoqué au Siège, le 17 septembre 2001, une réunion consultative en vue de l'établissement d'un comité inter-institutions sur la bioéthique, à laquelle ont participé des représentants de plusieurs organisations intergouvernementales internationales et régionales.

13. A l'invitation des autorités norvégiennes, un "séminaire sur l'éthique de l'eau en vue du lancement du projet RENEW dans les pays baltes et les pays nordiques" s'est tenu à Bergen (Norvège) les 10 et 11 août. L'objet de ce séminaire était d'examiner la possibilité de créer un centre du réseau RENEW (Réseau de recherche et d'éthique relatives à l'eau) pour les pays baltes et nordiques. Mettant à profit la tradition de longue date qui est celle de ces pays en matière de gestion de l'eau et le lien étroit existant dans ces régions entre les ressources en eau, la culture et l'économie, ce réseau régional devrait avoir pour rôle d'élaborer des directives éthiques dans la perspective d'un développement durable.

14. On a entrepris la préparation de la **deuxième session de la COMEST**, qui se tiendra à Berlin du 17 au 19 décembre à l'invitation du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Cette session donnera lieu à une présentation des travaux des sous-commissions de la COMEST sur l'éthique de l'espace extra-atmosphérique, l'éthique de la société de l'information, l'éthique de l'énergie et l'éthique de l'eau douce. Un forum de jeunes sur l'éthique de la science et de la technologie sera également organisé pour permettre à de jeunes scientifiques de s'exprimer sur différentes questions, par exemple leur conception de l'éthique de la science, l'éthique de l'environnement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la responsabilité éthique des ingénieurs, et un éventuel serment pour les jeunes scientifiques. Une session spéciale de travail sur l'évolution de la politique spatiale dans l'intérêt de l'humanité sera également organisée.

15. La réunion du Jury international du **Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2001**, composé de cinq membres, s'est tenue au Siège de l'UNESCO les 3 et 4 septembre 2001, pour évaluer les 23 candidatures présentées. Sur recommandation du jury, le Directeur général a décidé de décerner le Prix 2001 à l'évêque ougandais Nelson Onono Onweng et au Centre juif-arabe pour la paix à Givat Haviva (Israël) pour leurs efforts exceptionnels en matière d'éducation à la paix, de promotion de la paix et de la non-violence, ainsi que pour le travail accompli en faveur de la résolution des conflits par le dialogue. Une mention d'honneur a été attribuée à l'éducatrice Betty Reardon (Etats-Unis), pionnière au plan théorique et pratique et promotrice d'initiatives qui ont influencé le développement de l'éducation pour la paix.

16. Le séminaire international d'experts sur "**L'éducation pour le dialogue interculturel et la non-violence et la protection des droits sociaux et économiques des enfants et des jeunes dans le Caucase** en tant que moyen de surmonter les conflits interethniques, de prévenir l'extrémisme et de renforcer la paix" s'est tenu à Vladikavkaz, République d'Ossétie du Nord-Alania (Fédération de Russie) du 13 au 14 septembre 2001, sous les auspices du Président de l'Ossétie du Nord et avec la participation d'un représentant spécial du Directeur

général. A l'ouverture du séminaire, les participants ont observé une minute de silence à la mémoire des victimes des événements tragiques du 11 septembre 2001, exprimant ainsi leur solidarité avec le peuple américain. Ces participants, au nombre de plus de 110, venaient de sept pays (Allemagne, Bélarus, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce), et de neuf régions du Nord-Caucase. Ils ont adopté un appel en faveur de la protection des enfants et des jeunes et de l'éducation pour la paix, la non-violence et le dialogue interculturel dans le Caucase, ainsi qu'une résolution finale demandant à l'UNESCO de mettre en oeuvre, en 2002-2003, un projet de grande ampleur en ce sens concernant le Nord-Caucase.

CULTURE

17. Les autorités de la République arabe syrienne ont organisé à Damas, du 9 au 11 septembre 2001, en coopération avec l'UNESCO et la Fondation Osmane Aïdi et la chaîne des hôtels Cham, un séminaire international sur le thème : "**Le tourisme culturel**, perspectives de développement durable et gestion des sites du patrimoine mondial". Le séminaire a été inauguré par le Premier Ministre et présidé alternativement par les ministres de la culture et du tourisme. Il a été l'occasion d'un large débat entre différents acteurs du tourisme sur la mise en valeur durable du patrimoine culturel et naturel syrien et des recommandations ont été adoptées en faveur de la mise en place d'un parc archéologique couvrant le patrimoine des "villes mortes" et des paysages culturels du plateau calcaire au sud d'Alep. Il a également permis de préparer l'inscription de nouveaux sites sur la Liste du patrimoine mondial. D'autres recommandations concernent la politique des prix à l'entrée des sites, pour que le tourisme contribue à leur maintenance mais aussi à la modernisation des musées, la sauvegarde des savoir-faire artistiques et artisanaux, les routes culturelles thématiques d'envergure régionale, et l'encouragement au tourisme de randonnée et de découverte en petits groupes.

18. La Conférence interrégionale sur la coordination de l'application des conventions de l'UNESCO et autres instruments internationaux relatifs à **la protection du patrimoine culturel** s'est déroulée à Erevan (Arménie) les 17 et 18 septembre 2001 et l'Atelier national sur les normes internationales relatives à la protection du patrimoine culturel s'est tenu à Bakou (Azerbaïdjan) les 20 et 21 septembre 2001. Dans le cadre de la réunion sur la préservation et la restauration d'Otrar Tobe (Kazakhstan) (26-29 août 2001), le Directeur général et le Vice-Premier Ministre du Kazakhstan ont participé, le 27 août 2001 à Almaty, à la cérémonie officielle de signature du projet UNESCO/fonds-en-dépôt japonais en faveur du site d'Otrar, qui comporte un programme d'activité de quatre ans doté d'un budget de 829.703 dollars des Etats-Unis. Cette cérémonie, largement couverte par les médias du Kazakhstan, marque le lancement d'un grand projet de restauration du patrimoine culturel d'un site des Routes de la soie en Asie centrale.

19. Le séminaire de formation sur "Les dimensions économiques de la préservation du patrimoine : mobilisation de fonds, promotion et activités commerciales dans les nouvelles économies du Caucase méridional", organisé à Tbilissi (Géorgie) du 17 au 21 septembre 2001, en étroite collaboration avec le Comité national géorgien de l'ICOMOS, a constitué un apport concret à la mise en oeuvre du volet culturel du projet "Caucase" ; les participants provenaient d'Arménie, de Géorgie et d'Azerbaïdjan. Par ailleurs, cette manifestation a donné un élan vigoureux aux activités des comités nationaux de l'ICOMOS d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie, et des activités de suivi sont déjà prévues. Le

séminaire a bénéficié de la participation active de la Soros Open Society Foundation de Géorgie pour une société ouverte.

20. Lors du séminaire régional sur l'évaluation de l'application de la Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire en Sibérie (19-23 août à Yakoutsk, République Sakha), deux recommandations importantes ont été formulées par les participants : (i) le renforcement du projet UNESCO : "Le livre rouge des langues en danger de disparition" par l'établissement d'un mécanisme permettant de signaler aux Etats membres les langues en danger de disparition et une proposition d'assistance de l'UNESCO en vue de leur protection; et (ii) le lancement d'une campagne internationale pour sauvegarder le patrimoine immatériel de la Sibérie.

21. Conformément au souhait exprimé par le Conseil exécutif à sa 161e session, la deuxième réunion extraordinaire du Jury international pour la proclamation des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité s'est tenue du 21 au 23 septembre (Elche - Espagne) pour un réexamen détaillé des critères de sélection des oeuvres. Parallèlement, s'est tenue la première réunion du Jury des prix pour la sauvegarde, la protection et la promotion des espaces ou formes d'expression culturelles populaires et traditionnelles proclamés par l'UNESCO "chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité".

22. Un atelier destiné aux illustrateurs de livres d'enfants des pays en développement et des pays en transition a été organisé du 6 au 23 septembre 2001 à Bratislava (Slovaquie) dans le cadre du projet "Artistes et développement : programme d'ateliers de création" financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD). L'atelier, animé par quatre formateurs du Brésil, du Danemark, du Ghana et de la Slovaquie, a réuni 20 participants provenant des régions Afrique, Etats arabes, Asie et Europe.

23. Dans le cadre de la célébration de l'Année des Nations Unies pour le **dialogue entre les civilisations**, le Directeur général a présidé, le 3 août au matin à Kyoto (Japon), une séance spéciale de la Conférence internationale sur le dialogue entre les civilisations, organisée par l'Université des Nations Unies et l'UNESCO à Tokyo et Kyoto du 31 juillet au 3 août 2001. Cette séance, à laquelle ont participé les responsables de plusieurs organisations internationales et interrégionales, visait à contribuer à l'élaboration d'un nouveau paradigme des relations internationales qui reconnaîtrait les valeurs universellement partagées tout en préservant et respectant les différences entre les cultures et les civilisations.

24. La première réunion des coordonnateurs de chaires UNESCO de dialogue interreligieux et interculturel, organisée en coopération avec la chaire d'études et d'échanges interculturels, a eu lieu à Bucarest, les 3 et 4 septembre 2001, dans les locaux du CEPES-UNESCO. Enfin, le troisième Congrès de l'Association des historiens africains a été organisé à Bamako (Mali), du 10 au 14 septembre 2001, avec l'appui de l'UNESCO. Le Président du Comité mixte UNESCO-CISH, le professeur Jerzy Kloczowski (Pologne) ainsi que le secrétaire général du CISH (Comité international des sciences historiques) et le professeur Jean-Claude Robert (Canada) ont participé à cette réunion qui avait pour but de renforcer la coopération entre l'UNESCO et l'Association.

COMMUNICATION

25. En septembre 2001, l'UNESCO a organisé la première Conférence régionale sur les organisations de bénévoles et **la prévention du sida**, à laquelle ont participé des représentants de 15 pays d'Europe centrale et orientale. La Conférence a souligné l'importance des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'ensemble des efforts de prévention menés en faveur de la jeunesse.

26. L'UNESCO a apporté un soutien à l'Asian Media Information Center (AMIC) pour l'organisation à Bangkok (Thaïlande) en juillet 2001 d'un séminaire régional sur **l'impact de l'Internet et des médias sur les enfants**. Les participants, venus d'horizons divers (secteur privé, fonction publique, universités et organisations internationales) du Cambodge, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Singapour, de Thaïlande et du Viet Nam, ont examiné les menaces que faisaient courir et les possibilités qu'offraient les nouveaux médias pour les enfants de la région. Les principales conclusions des travaux de la réunion seront réunies dans un ouvrage à paraître ultérieurement. Une assistance a été également fournie à l'Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (ABU) pour l'organisation de l'une de ses plus importantes manifestations concernant les programmes pour enfants : la dixième réunion d'échange de matériels télévisuels pour les enfants sur le thème "Utilisation des matériels d'archives pour produire des sujets sur la nature", qui s'est déroulée à Kuala Lumpur (Malaisie) du 9 au 14 juillet 2001. Dix pays d'Asie (Chine, Inde, Maldives, Thaïlande, Mongolie, Viet Nam, Laos, Sri Lanka, Bhoutan et Bangladesh) étaient représentés à cette réunion.

27. En collaboration avec l'AIDB, un séminaire régional sur la **radiodiffusion** communautaire a été organisé à Katmandou (Népal) les 20 et 21 août 2001. Au cours de ce séminaire, des représentants des ministères et organismes d'information et de radiodiffusion du Bangladesh, du Brunei, d'Inde, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de Sri Lanka et de Thaïlande ont examiné divers aspects de la radio communautaire, son développement dans la région, les obstacles auxquels il se heurtait et les possibilités qu'il offrait. Les recommandations formulées à l'intention des décideurs soulignent la nécessité de reconnaître les petites stations de radio détenues et exploitées au niveau communautaire comme un segment séparé du secteur de la radiodiffusion et, à travers lui, de favoriser le pluralisme des médias de radiodiffusion dans la région.

28. L'UNESCO a organisé à Téhéran (Iran), du 3 au 5 septembre 2001, un séminaire interrégional sur "Les pays d'Asie centrale et occidentale et la société de l'information", en collaboration avec la Commission nationale iranienne pour l'UNESCO. Les participants ont débattu notamment des questions suivantes : **la société de l'information** et le processus de mondialisation ; le droit universel d'accès à l'information ; les droits de la propriété intellectuelle et la protection du développement culturel ; les aspects éthiques et juridiques de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; la société de l'information, la diversité culturelle et linguistique et le dialogue entre les civilisations. Les participants à la réunion ont donné leur appui au projet de recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace.

29. Une assistance a été fournie pour la création d'un centre d'apprentissage en ligne pour les femmes et pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) en Asie et dans le Pacifique grâce à l'établissement d'un cyberconcentrateur d'apprentissage opérationnel à Séoul (République de Corée). Il s'agit là de la première étape en vue de l'édification d'un centre régional des TIC pour les femmes qui doit faciliter la constitution de groupes d'utilisatrices des TIC dans la région. Parmi les résultats escomptés, on peut citer la production de CD interactifs sur les femmes dans le cyberspace, de documents d'orientation, de mallettes d'apprentissage et d'auxiliaires didactiques sur les TIC. En Afrique, un atelier de l'Initiative régionale sur la société de l'information (RINAF), organisé à Accra (Ghana) en septembre 2001, a mis au point quatre projets régionaux sur l'enseignement à distance, le recyclage des ordinateurs, une académie virtuelle multimédia et un concours sur le Web.

COORDINATION DES ACTIVITES RELATIVES A LA JEUNESSE

30. L'UNESCO était coresponsable de trois des dix groupes de travail du **Forum mondial sur les jeunes** du système des Nations Unies, qui s'est déroulé à Dakar (Sénégal) du 6 au 10 août 2001. Les trois thèmes traités étaient les suivants : l'éducation et les TIC ; les jeunes et la culture de la paix ; les jeunes, le sport et les activités de loisir. Dans chaque groupe, l'Organisation était associée à des organisations de jeunes. Des démonstrations pratiques sur des projets et des expériences étaient au nombre des activités. En partenariat avec la Banque mondiale, une série de quatre vidéoconférences a été organisée afin de prolonger et d'enrichir le quatrième Forum mondial sur la jeunesse ainsi que ses débats thématiques, en donnant à des groupes de représentants d'organisations de jeunes à travers le monde la possibilité d'être directement connectés au Forum et de discuter avec des représentants de jeunes présents à Dakar des questions figurant à l'ordre du jour du Forum. Chaque vidéoconférence était destinée à un groupe particulier de pays et centrée sur un thème spécifique. Dans leur ensemble, les vidéoconférences UNESCO/Banque mondiale ont attiré plus de participants que le Forum mondial sur les jeunes et ont été très appréciées par les jeunes qui ont pris part à l'expérience.

31. Un appui financier et technique a été fourni au projet "La caravane pour la paix et l'intégration africaine". Au cours de la semaine du Forum mondial sur les jeunes, plus de 200 jeunes d'Afrique de l'Ouest ont participé à des débats thématiques sur des thèmes choisis et ont reçu une formation sur la façon de mettre sur pied une organisation de jeunes, de lui donner les meilleurs atouts et de tirer parti du travail en réseau grâce à l'Internet. Cette formation a été menée par Internet.org, ONG de jeunesse, qui a également géré le Cyber Centre et dispensé de façon continue des séances de formation de quatre heures aux participants du Forum.

32. Une assistance a été également apportée à l'organisation du **Festival mondial des jeunes pour le dialogue entre les civilisations** (Vilnius, Lituanie, 20-24 août 2001), au cours duquel il a été donné lecture d'un message adressé par le Directeur général aux participants, ainsi qu'au **Festival culturel des clubs UNESCO universitaires de l'Afrique de l'Ouest** (FESCUAO), qui s'est déroulé à Bamako (Mali) du 15 au 25 août 2001.

Cent soixante-deuxième session

162 EX/4
Partie II
PARIS, le 24 août 2001
Original anglais

Point 3.1.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION
DU PROGRAMME ADOPTE PAR LA CONFERENCE GENERALE**

PARTIE II

TABLEAU DE BORD DE L'EXECUTION DU PROGRAMME EN 2000-2001

(30 C/5 approuvé)

N° 28

Etat au 31 juillet 2001

TABLE DES MATIERES

I. PRESENTATION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2000-2001

Figure 1 - Evolution du budget ordinaire de l'UNESCO de 1981 à 2001

Figure 2 - Budget ordinaire approuvé par Titre/Secteur

Figure 3 - Ventilation du budget total entre les dépenses de personnel et les activités

Figure 4 - Ventilation du budget ordinaire entre les dépenses de personnel et les activités

II. EXECUTION DU PROGRAMME ORDINAIRE

Tableau 1 - Exécution du Programme ordinaire par article budgétaire (Titres I à VI du budget)

Tableau 2 - Exécution du programme par catégorie de dépenses (Titres I à VI du budget)

Tableau 3 - Exécution du programme par Secteur (Titres I à VI du budget)

Tableau 4 - Décentralisation

Tableau 5 - Programme de participation

Tableau 6 - Effectifs et dépenses de personnel

Tableau 7 - Etat budgétaire des Titres I, II.B, III, IV, V et VI par catégorie de dépenses au 31 juillet 2001

III. PRESENTATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES

Figure 5 - Programmes opérationnels extrabudgétaires pour 2000-2001 (30 C/5 approuvé) ventilés par source de fonds et grand programme

Figure 6 - Programmes opérationnels extrabudgétaires - dépenses et crédits

IV. EXECUTION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES

Tableau 8 - Exécution des programmes extrabudgétaires par source de fonds

Tableau 9 - Exécution des programmes extrabudgétaires par région

Tableau 10 - Exécution des programmes extrabudgétaires par secteur

Annexe I.A - Rapport détaillé sur l'exécution du budget ordinaire au 31 juillet 2001

Annexe I.B - Notes explicatives concernant l'exécution du programme (réf. Annexe I.A)

N.B. : Cette annexe sera publiée dans un addendum à ce document

I - PRESENTATION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2000-2001

FIGURE 1

EVOLUTION DU BUDGET ORDINAIRE
DE L'UNESCO DE 1981 A 2001

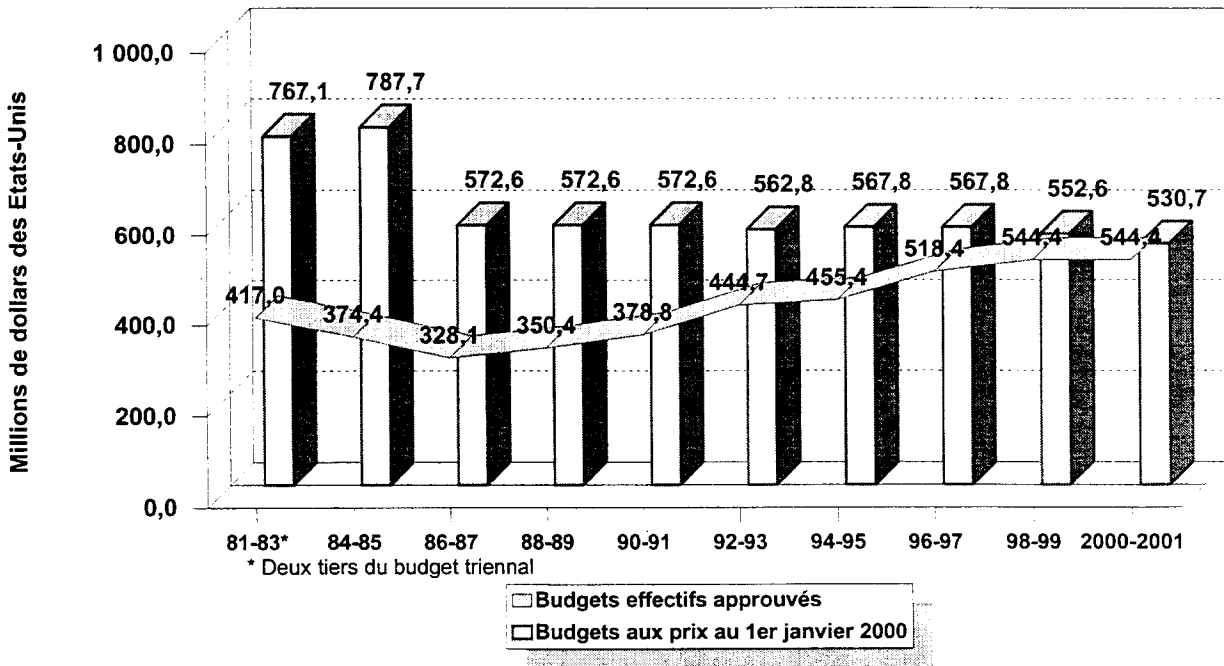
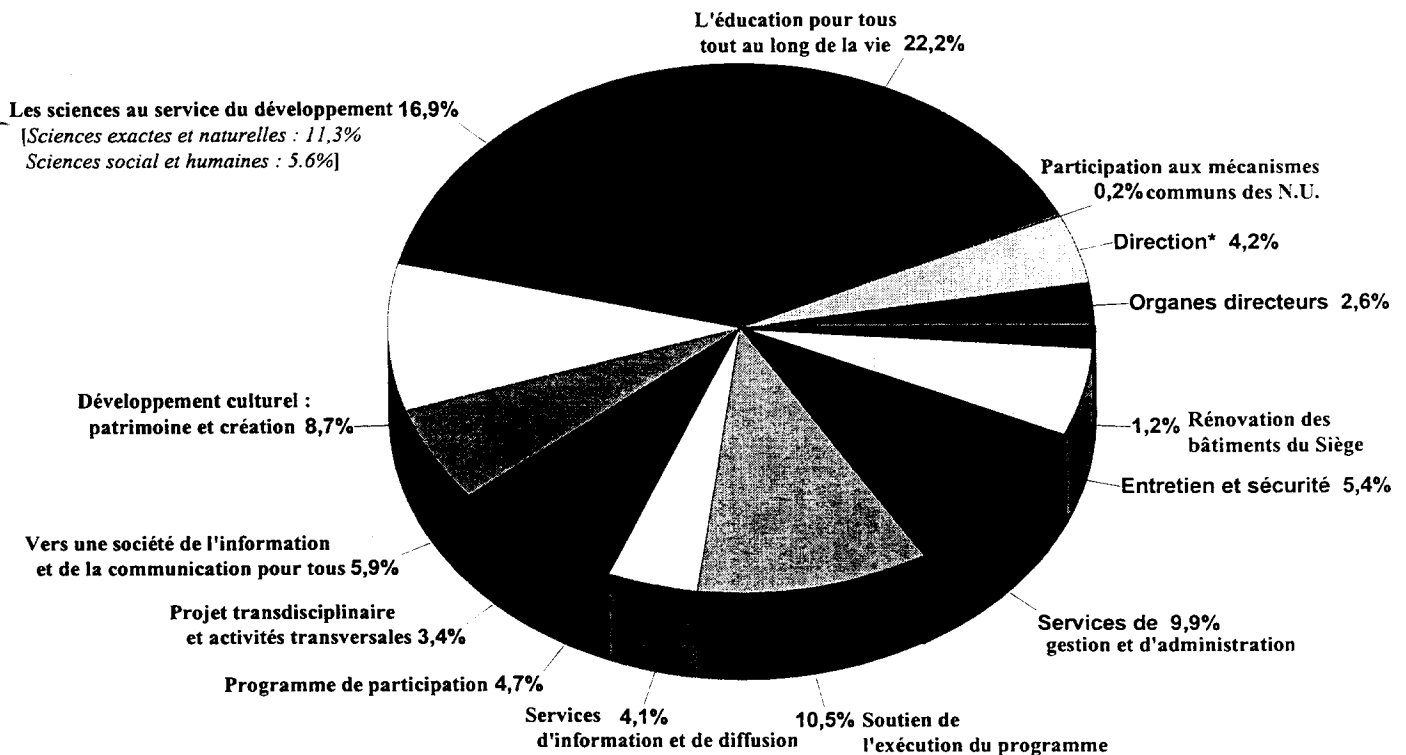


FIGURE 2

BUDGET ORDINAIRE APPROUVE
PAR TITRE/SECTEUR



* c'est-à-dire : la Direction générale et les Services de la Direction générale (Cabinet du Directeur général ; Inspection générale ; Bureau du Médiateur ; Office des normes internationales et des affaires juridiques ; Bureau d'études, de programmation et d'évaluation ; Bureau du budget)

FIGURE 3 VENTILATION DU BUDGET TOTAL
ENTRE LES DEPENSES DE PERSONNEL ET LES ACTIVITES

(Programme ordinaire* et programmes extrabudgétaires)

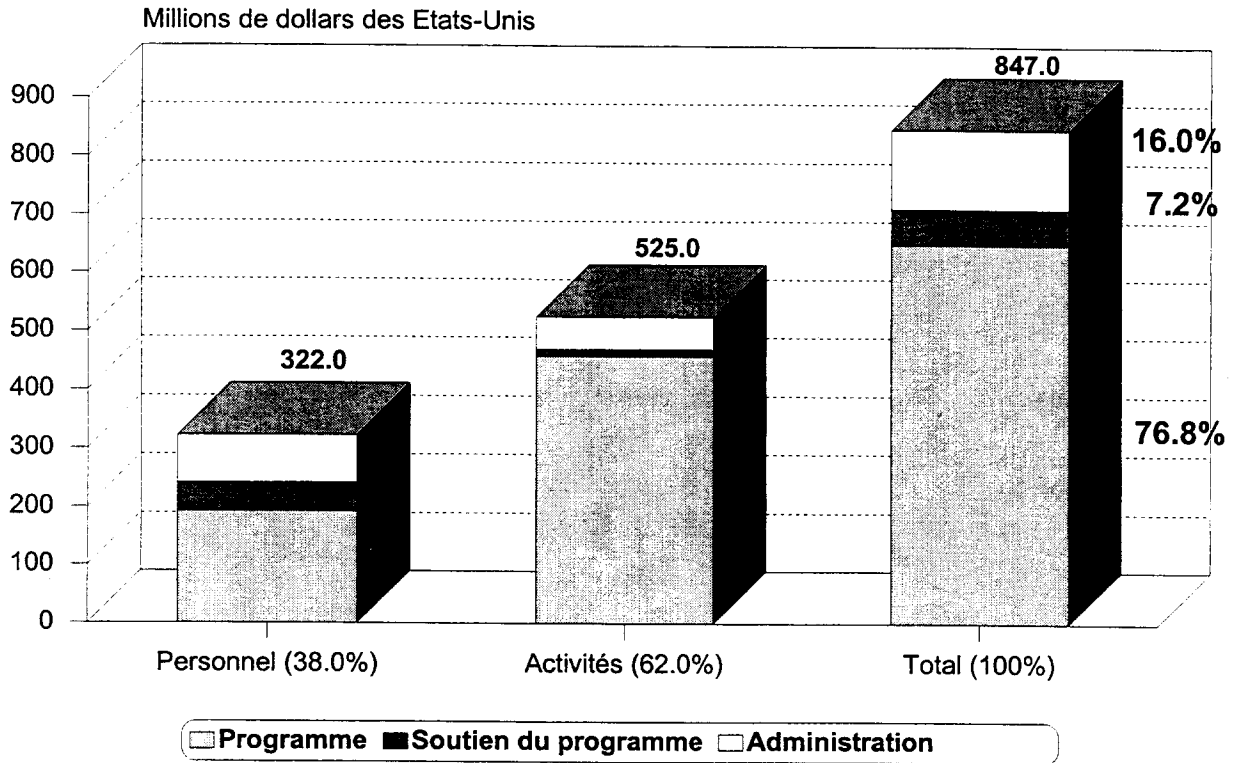
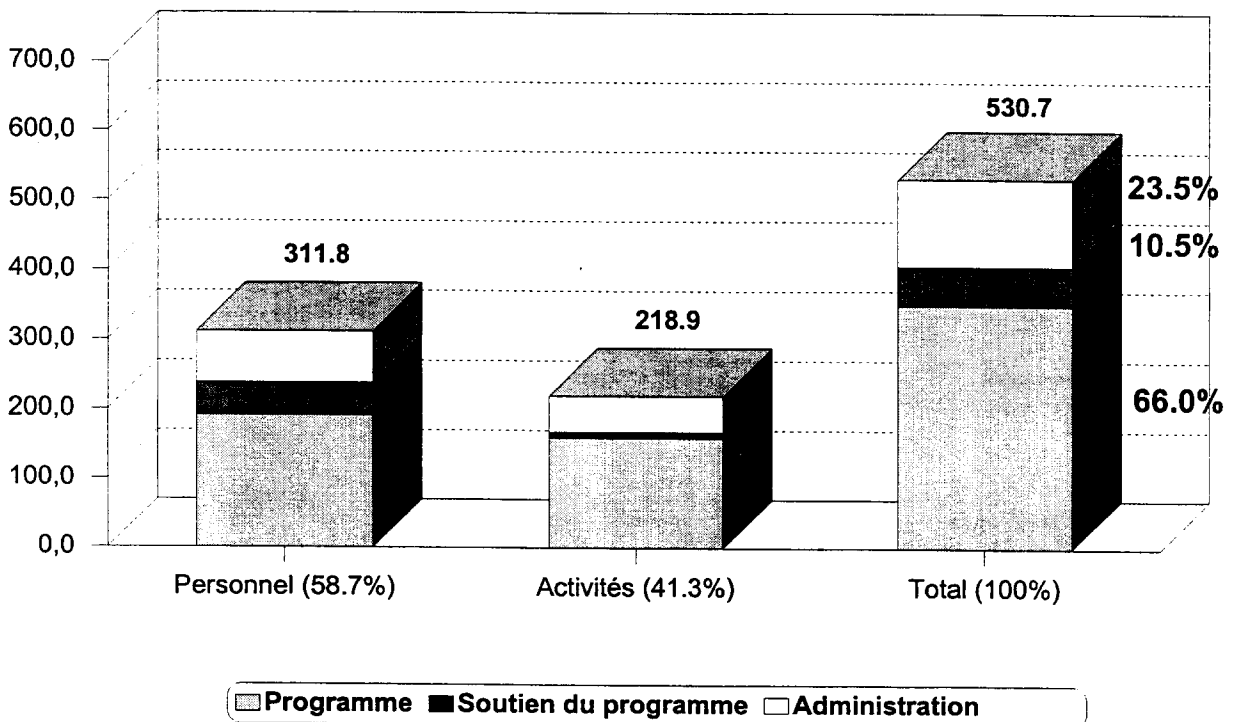


FIGURE 4 VENTILATION DU BUDGET ORDINAIRE *
ENTRE LES DEPENSES DE PERSONNEL ET LES ACTIVITES

Millions de dollars des Etats-Unis



* Titres I - VI

TABLEAU 1

EXECUTION DU PROGRAMME ORDINAIRE PAR ARTICLE BUDGETAIRE

(Titres I à VI du budget)

Article budgétaire	Crédits ouverts*		Exécution au 31 juillet 2001	
	\$	\$	\$	%
TITRE I - POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION				
I.A - Organes directeurs				
1. Conférence générale	6,209,300	1,735,647		28.0
2. Conseil exécutif	7,636,400	5,545,296		72.6
	13,845,700	7,280,943		52.6
I.B - Direction				
3. Direction générale	1,815,500	1,134,737		62.5
4. Services de la Direction générale	18,513,100	14,947,310		80.7
	20,328,600	16,082,047		79.1
I.C - Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies				
	1,151,700	886,968		77.0
Total, Titre I	35,326,000	24,249,958		68.6
TITRE II - EXECUTION DU PROGRAMME				
II. A - GRANDS PROGRAMMES, PROJET TRANSDISCIPLINAIRE ET ACTIVITES TRANSVERSALES				
I. L'éducation pour tous tout au long de la vie	119,539,333	92,991,033		77.8
II. Les sciences au service du développement :				
. Sciences exactes et naturelles	61,806,798	46,582,732		75.4
. Sciences sociales et humaines	31,002,256	23,583,271		76.1
III. Développement culturel : patrimoine et création	50,772,514	39,255,222		77.3
IV. Vers une société de la communication et de l'information pour tous	32,451,879	24,982,030		77.0
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix**	-	-		-
Activités transversales	16,605,824	14,117,879		85.0
Programme de participation	24,830,000	18,484,991		74.4
Total partiel, Titre II.A	337,008,604	259,997,158		77.1
II. B - SERVICES D'INFORMATION ET DE DIFFUSION				
1. Centre d'échange d'information	4,484,700	3,130,400		69.8
2. Office des Editions de l'UNESCO	7,689,200	5,141,562		66.9
3. Office des périodiques mensuels	4,937,400	4,324,573		87.6
4. Office de l'information du public	5,516,000	3,534,591		64.1
Total partiel, Titre II.B	22,627,300	16,131,126		71.3
Total, Titre II	359,635,904	276,128,284		76.8
TITRE III - SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME				
1. Bureau des relations extérieures	23,645,911	18,549,378		78.4
2. Bureau des relations avec les sources de financement extrabudgétaire	4,084,600	2,724,758		66.7
3. Bureau des conférences, des langues et des documents	31,160,700	21,843,027		70.1
Total, Titre III	58,891,211	43,117,163		73.2
TITRE IV - SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
1. Bureau de l'ADG/MA	2,522,900	2,090,228		82.9
2. Bureau du Contrôleur financier	8,545,800	6,240,041		73.0
3. Bureau de la gestion des ressources humaines	14,863,114	10,450,675		70.3
4. Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécom.	14,784,952	12,550,309		84.9
5. Bureau du soutien et des services	13,074,000	8,863,796		67.8
Total, Titre IV	53,790,766	40,195,049		74.7
TITRE V - Services communs ; entretien et sécurité	28,765,400	21,643,208		75.2
TITRE VI - Rénovation des bâtiments du Siège	7,523,500	7,462,438		99.2
Total, Titres I - VI	543,932,781	412,796,100		75.9

* 30 C/5 Approuvé, ajusté en fonction des virements de crédits approuvés par le Conseil exécutif à ses 159ème, 160ème et 161ème sessions et des dons reçus jusqu'au 31 juillet 2001.

** Les crédits du budget approuvé pour ce projet figurent sous les grands programmes I (ED), II (SHS) et III (CLT) et sous les activités transversales (Coordination des activités concernant "Vers une culture de la paix") (réf. 159 EX/Déc., 3.1.3).

TABLEAU 2

EXECUTION DU PROGRAMME PAR CATEGORIE DE DEPENSES

(Titres I - VII du budget)

Catégorie de dépenses	30 C/5 Approuvé	Crédits ouverts*	Dépenses vis-à-vis des crédits ouverts	
	\$	\$	\$	%
TRAITEMENTS ET AUTRES SERVICES DE PERSONNEL				
- Personnel au Siège	242,820,200	249,455,652	188,273,522	75.5
- Personnel hors Siège	68,948,000	69,271,300	50,624,976	73.1
Assistance temporaire	10,462,700	10,464,395	9,588,034	91.6
Services d'interprétation	2,458,700	2,458,700	1,982,037	80.6
Consultants auprès des Etats membres	2,321,200	2,339,327	1,459,659	62.4
Consultants auprès du Secrétariat	1,684,000	1,684,000	1,422,361	84.5
Autres services de personnel	1,749,600	1,749,600	1,314,418	75.1
VOYAGES EN MISSION OFFICIELLE				
- Voyages de participants (délégués)	5,499,800	5,566,800	7,315,207	131.4
. Voyages de participants à des conférences et réunions organisées par l'UNESCO			5,281,751	
. Voyages de participants à des consultations organisées au Siège ou ailleurs			1,312,395	
. Voyages de participants à des stages et cours de formation			721,061	
- Voyages du personnel en mission officielle	5,861,300	5,887,800	6,513,637	110.6
- Voyages des représentants des Etats membres du Conseil exécutif	2,327,700	2,327,700	1,066,180	45.8
SERVICES CONTRACTUELS				
- Contrats d'édition	3,428,000	3,462,557	1,318,218	38.1
- Contributions à des coéditions	1,739,500	1,796,756	901,148	50.2
- Organisation de séminaires et réunions	7,390,800	7,900,000	4,020,088	50.9
- Autres services contractuels	30,664,100	32,525,550	17,869,985	54.9
DEPENSES GENERALES DE FONCTIONNEMENT				
	22,057,200	22,277,492	20,868,182	93.7
FOURNITURES DIVERSES				
	5,955,100	5,962,476	4,502,501	75.5
ACQUISITION DE MOBILIER ET DE MATERIEL				
	4,293,900	4,308,865	3,075,260	71.4
ALLOCATIONS FINANCIERES				
	25,082,300	25,082,300	23,284,484	92.8
CONTRATS AVEC DES ONGs (accords-cadres)				
	8,017,600	8,017,600	2,852,181	35.6
AUTRES CONTRIBUTIONS				
	25,459,200	26,244,489	20,976,006	79.9
PROGRAMME DE PARTICIPATION				
	24,830,000	24,830,000	18,484,991	74.4
AUTRES DEPENSES				
	13,978,500	15,671,800	11,203,933	71.5
COUTS INDIRECTS DE PROGRAMME				
	13,647,000	14,647,622	13,879,092	94.8
AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COUTS				
	13,690,850	4,758,050	-	-
TOTAL, TITRES I - VI	544,367,250	548,690,831	412,796,100	75.2

* 30 C/5 Approuvé, ajusté en fonction des virements de crédits approuvés par le Conseil exécutif à ses 159ème, 160ème et 161ème sessions et des dons reçus jusqu'au 31 juillet 2001.

TABLEAU 3

EXECUTION DU PROGRAMME PAR SECTEUR

(Titres I - VI du budget)

(à l'exclusion des dépenses de personnel et du Programme de participation)

Titre/Secteur/Unité	30 C/5	Crédits	Exécution	
	Approuvé	ouverts*	au	31 juillet 2001
	\$	\$	\$	%
TITRE I - POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION	14,604,000	14,632,800	7,883,257	53.9
TITRE II - EXECUTION DU PROGRAMME				
II. A - GRANDS PROGRAMMES, PROJET TRANSDISCIPLINAIRE ET ACTIVITES TRANSVERSALES				
I. L'éducation pour tous tout au long de la vie	52,948,500	54,584,433	43,723,008	80.1
II. Les sciences au service du développement :				
. Sciences exactes et naturelles	24,940,500	26,066,298	19,636,811	75.3
. Sciences sociales et humaines	11,383,200	11,883,356	8,788,748	74.0
III. Développement culturel : patrimoine et création	15,386,000	16,364,614	12,507,681	76.4
IV. Vers une société de la communication et de l'information pour tous	13,297,400	13,519,179	10,576,768	78.2
Projet transdisciplinaire et activités transversales				
. Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix**				
Activités transversales :				
. Institut de statistique de l'UNESCO	6,820,000	6,820,000	6,806,699	99.8
. Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant	1,117,700	1,117,700	1,020,876	91.3
. Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires :				
- les femmes et la jeunesse	759,000	761,324	433,261	56.9
. Coordination des activités concernant : "Vers une culture de la paix"	697,100	702,100	661,013	94.1
. Coordination des activités concernant : l'Afrique	419,600	419,600	362,425	86.4
Total partiel, Titre II.A	127,769,000	132,238,604	104,517,290	79.0
II. B - SERVICES D'INFORMATION ET DE DIFFUSION				
1. Centre d'échange d'information	812,300	812,300	528,721	65.1
2. Office des Editions de l'UNESCO	1,409,000	1,409,000	1,027,586	72.9
3. Office des périodiques mensuels	2,333,800	2,333,800	2,306,885	98.8
4. Office de l'information du public	1,820,000	1,820,000	1,185,758	65.2
Total partiel, Titre II.B	6,375,100	6,375,100	5,048,950	79.2
Total, Titre II	134,144,100	138,613,704	109,566,240	79.0
TITRE III - SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME	8,822,600	8,892,211	6,515,260	73.3
TITRE IV - SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	16,712,100	17,417,714	13,011,499	74.7
TITRE V - ENTRETIEN ET SECURITE	13,295,900	13,295,900	10,973,917	82.5
TITRE V - Services communs ; entretien et sécurité	6,499,500	7,523,500	7,462,438	99.2
Total, Titres I - VI	194,078,200	200,375,829	155,412,611	77.6

* 30 C/5 Approuvé, ajusté en fonction des virements de crédits approuvés par le Conseil exécutif à ses 159ème, 160ème et 161ème sessions et des dons reçus jusqu'au 31 juillet 2001.

** Les crédits du budget approuvé pour ce projet figurent sous les grands programmes I (ED), II (SHS) et III (CLT) et sous les activités transversales (Coordination des activités concernant "Vers une culture de la paix") (réf. 159 EX/Déc., 3.1.3).

*** Ce taux élevé d'exécution résulte du fait que les allocations financières pour les Instituts sont presque entièrement engagées pour le biennium.

TABLEAU 4

DECENTRALISATION(1)

(Montants prévus des dépenses hors Siège)

Secteur/Unité	30 C/5 Approuvé	Crédits ouverts (2)	Exécution au 31 juillet 2001	
	\$	\$	\$	%
TITRE II - EXECUTION DU PROGRAMME				
II. A - GRANDS PROGRAMMES, PROJET TRANSDISCIPLINAIRE ET ACTIVITES TRANSVERSALES				
Education	56,763,100	54,416,726	41,529,834	76.3
Sciences exactes et naturelles	24,707,100	25,823,644	19,798,642	76.7
Sciences sociales et humaines	6,342,150	6,212,900	4,429,667	71.1
Culture	17,389,800	16,799,033	13,751,702	81.1
Communication et information	11,571,800	11,992,198	8,899,124	74.2
. Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix(3)				
. Activités transversales :				
. Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant	88,300	88,800	54,671	61.6
. Coordination des activités concernant : Les femmes et la jeunesse	-	183,600	141,795	77.2
. Coordination des activités concernant : "Vers une culture de la paix"	303,800	257,390	237,685	92.3
Programme de participation	24,830,000	24,830,000	18,484,991	74.4
Total partiel, Titre II.A	141,996,050	140,604,291	107,328,111	76.3
II. B - SERVICES D'INFORMATION ET DE DIFFUSION				
Office de l'information du public	638,800	719,200	569,713	79.2
Total partiel, Titre II.B	638,800	719,200	569,713	79.2
Total, Titre II	142,634,850	141,323,491	107,897,824	76.3
TITRE III - SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME				
Bureau des relations extérieures	3,645,200	3,606,425	2,422,842	67.2
Bureau des relations avec les sources de financement extrabudgétaire	373,400	377,400	125,906	33.4
Total, Titre III	4,018,600	3,983,825	2,548,748	64.0
Total, Titres II et III	146,653,450	145,307,316	110,446,572	76.0

(1) Y compris les coûts directs et indirects de programme et les dépenses de personnel hors Siège.

(2) 30 C/5 Approuvé, ajusté en fonction des virements de crédits approuvés par le Conseil exécutif à ses 159ème, 160ème et 161ème sessions et des dons reçus jusqu'au 31 juillet 2001.

(3) Les crédits du budget approuvé pour ce projet figurent sous les grands programmes I (ED), II (SHS) et III (CLT) et sous les activités transversales (Coordination des activités concernant "Vers une culture de la paix") (réf. 159 EX/Déc., 3.1.3).

TABLEAU 5
PROGRAMME DE PARTICIPATION
A. EXECUTION BUDGETAIRE PAR REGION

Région	Crédits ouverts	Exécution au 31 juillet 2001	
	\$	\$	%
AFRIQUE	5,977,183	5,120,977	85.7
ASIE ET PACIFIQUE	4,468,380	3,338,838	74.7
ETATS ARABES	2,307,500	1,466,692	63.6
EUROPE 1	948,363	737,363	77.8
EUROPE 2	2,157,210	1,483,510	68.8
AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES	4,658,775	3,131,650	67.2
INTER-REGIONAUX	2,614,100	2,283,650	87.4
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON-GOUVERNEMENTALES	1,016,850	922,311	90.7
TOTAL	24,148,361	18,484,991	76.5

PROGRAMME DE PARTICIPATION

B. NATURE DES DEPENSES

Nature des dépenses	Autorisations d'engagements de dépenses	Exécution au 31 juillet 2001	
	\$	\$	%
A. CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
■ Conférences, réunions	9,352,709	7,304,995	78.1
■ Séminaires ou cours de formation	2,242,292	1,828,292	81.5
■ Fournitures et matériel	5,599,748	4,062,398	72.5
■ Bourses, allocations d'études	614,470	462,470	75.3
■ Consultants	2,657,385	2,141,960	80.6
■ Publications, traductions, reproduction	1,493,907	1,173,607	78.6
■ Allocations à des ONG	364,850	364,850	100.0
■ Autres formes de participation financière non-spécifiées ci-dessus	724,000	482,000	66.6
B. ASSISTANCE MATERIELLE ET/OU TECHNIQUE DIRECTEMENT FOURNIE PAR L'UNESCO			
■ Conférences, réunions	30,500	30,500	100.0
■ Séminaires ou cours de formation	429,500	424,428	98.8
■ Fournitures et matériel	207,000	82,665	39.9
■ Bourses	116,000	67,000	57.8
■ Consultants	313,000	59,826	19.1
■ Publications, traductions, reproduction	3,000	-	0.0
■ Assistance matérielle et/ou technique fournie à des ONG	-	-	-
■ Autres formes d'assistance matérielle et/ou technique directement fournie par l'UNESCO	-	-	-
TOTAL	24,148,361	18,484,991	76.5

TABLEAU 6

EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL

A. Ventilation mensuelle des postes budgétairement vacants pendant la période janvier 2000 - juillet 2001

ANNEE/MOIS	NOMBRE DE POSTES PERMANENTS POUR 2000-2001 INDIQUES DANS LE 30 C/5 APPROUVE				POSTES VACANTS				VARIATIONS PAR RAPPORT AU CHIFFRE A ATTEINDRE POUR PARVENIR A UN TAUX D'ABATTEMENT POUR DELAIS DE RECRUTEMENT DE 3% (64 POSTES)	
	Nombre total de postes	Postes pourvus			HQS		FLD			TOTAL
		HQS	FLD	TOTAL	P	GS	P	L		
2000										
Janvier	2,118	1,508	508	2,016	36	43	10	13	102	38
Février	2,118	1,504	508	2,012	38	45	10	13	106	42
Mars	2,118	1,494	506	2,000	38	55	10	15	118	54
Avril	2,118	1,487	505	1,992	42	58	10	16	126	62
Mai	2,118	1,484	503	1,987	42	61	11	17	131	67
Juin	2,118	1,485	505	1,990	44	58	10	16	128	64
Juillet	2,118	1,394	495	1,889	67	126	10	26	229	* 165
Août	2,118	1,391	500	1,891	69	127	7	24	227	* 163
Septembre	2,118	1,406	502	1,908	63	118	6	23	210	* 146
Octobre	2,118	1,433	500	1,933	53	101	8	23	185	121
Novembre	2,118	1,436	497	1,933	43	108	10	24	185	121
Décembre	2,118	1,429	498	1,927	47	111	11	22	191	127
2001										
Janvier	2,118	1,418	501	1,919	54	115	7	23	199	135
Février	2,118	1,429	505	1,934	57	101	5	21	184	120
Mars	2,118	1,455	511	1,966	45	87	12	8	152	88
Avril	2,118	1,429	513	1,942	58	100	11	7	176	112
Mai	2,118	1,436	512	1,948	53	98	11	8	170	106
Juin	2,118	1,443	515	1,958	53	91	8	8	160	96
Juillet	2,118	1,452	518	1,970	44	91	7	6	148	84
MOYENNE	2,118	1,448	505	1,953	50	89	9	17	165	101

* Ce total de postes vacants tient compte des postes laissés vacants par le départ de leurs titulaires bénéficiaires du Plan de cessation de service par accord mutuel en l'An 2000.

B. Etat cumulé des dépenses de personnel au 31 juillet 2001

	Crédits \$	Dépenses \$	%
SIEGE	249,455,652	188,273,522	75.5
HORS SIEGE	69,271,300	50,624,976	73.1
TOTAL	318,726,952	238,898,498	75.0

TABLEAU 7

ETAT BUDGETAIRE DES TITRES I, II.B, III, IV, V ET VI PAR CATEGORIE DE DEPENSES AU 31 JUILLET 2001

Article budgétaire	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Voyages des Délégués*	Voyages du personnel	Services contractuels	Dépenses générales de fonctionnement	Fournitures diverses	Acquisition de mobiliier et de matériel	Allocations financières	Contrats avec des ONGs (records-cadres)	Autres contributions	Coûts indirects de programme	Autres dépenses	Total
	Siège	Hors Siège													
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I - POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION															
A. Organes directeurs															
30 C/5 Approuvé et ajusté	1,822,700	-	8,527,200	2,327,700	-	596,800	571,300	-	-	-	-	-	-	-	13,845,700
Dépenses au 31 juillet 2001	1,482,336	-	3,465,391	1,097,520	36,699	441,505	306,523	138,046	260,923	-	-	-	-	52,000	7,280,943
Taux d'exécution	81.3	-	40.6	47.2	N.A.	74.0	53.7	N.A.	N.A.	-	-	-	-	N.A.	52.6
B. Direction:															
30 C/5 Approuvé et ajusté	18,870,500	-	198,700	54,000	472,600	306,900	174,200	181,200	70,500	-	-	-	-	-	20,328,600
Dépenses au 31 juillet 2001	14,884,365	-	180,493	700	380,860	178,321	148,445	136,670	126,290	-	-	43,903	-	2,000	16,082,047
Taux d'exécution	78.9	-	90.8	1.3	80.6	58.1	85.2	75.4	179.1	-	-	N.A.	-	N.A.	79.1
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies															
30 C/5 Approuvé et ajusté	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,151,700	1,151,700
Dépenses au 31 juillet 2001	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	886,968	886,968
Taux d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77.0	77.0
TOTAL, TITRE I															
30 C/5 Approuvé et ajusté	20,693,200	-	8,725,900	2,381,700	472,600	903,700	745,500	181,200	70,500	-	-	-	-	1,151,700	35,326,000
Dépenses au 31 juillet 2001	16,366,701	-	3,645,884	1,098,220	417,559	619,826	454,968	274,716	387,213	-	-	43,903	-	940,968	24,249,958
Taux d'exécution	79.1	-	41.8	46.1	88.4	68.6	61.0	151.6	549.2	-	-	N.A.	-	81.7	68.6
TITRE II - EXECUTION DU PROGRAMME															
B. Services d'information et de diffusion															
1. Centre d'échange d'information															
30 C/5 Approuvé et ajusté	3,672,400	-	23,900	-	30,200	280,400	43,300	390,900	31,600	-	-	11,000	-	1,000	4,484,700
Dépenses au 31 juillet 2001	2,601,679	-	9,714	16,904	16,591	116,058	17,689	228,045	114,509	-	-	4,211	-	5,000	3,130,400
Taux d'exécution	70.8	-	40.6	N.A.	54.9	41.4	40.9	58.3	362.4	-	-	38.3	-	-	69.8
2. Office des Editions de l'UNESCO															
30 C/5 Approuvé et ajusté	6,280,200	-	8,700	-	57,600	1,002,300	51,700	254,900	23,800	-	10,000	-	-	-	7,689,200
Dépenses au 31 juillet 2001	4,113,976	-	52,721	-	50,261	577,677	112,589	119,988	105,600	-	8,750	-	-	-	5,141,562
Taux d'exécution	65.5	-	606.0	-	87.3	57.6	217.8	47.1	443.7	-	87.5	-	-	-	66.9
3. Office des périodiques mensuels															
30 C/5 Approuvé et ajusté	2,603,600	-	529,200	-	89,200	1,269,600	148,200	292,600	-	-	-	5,000	-	-	4,937,400
Dépenses au 31 juillet 2001	2,017,688	-	952,982	940	17,446	609,287	106,620	292,181	4,132	-	-	323,297	-	-	4,324,573
Taux d'exécution	77.5	-	180.1	N.A.	19.6	48.0	71.9	99.9	N.A.	-	-	6,465.9	-	-	87.6
4. Office de l'information du public															
30 C/5 Approuvé et ajusté	3,426,800	269,200	446,200	87,000	142,000	313,200	626,100	133,800	67,700	-	-	4,000	-	-	5,516,000
Dépenses au 31 juillet 2001	2,053,753	295,080	398,024	13,931	70,416	235,537	258,491	164,331	37,508	-	-	7,520	-	-	3,534,591
Taux d'exécution	59.9	109.6	89.2	16.0	49.6	75.2	41.3	122.8	55.4	-	-	188.0	-	-	64.1
TOTAL, TITRE II.B															
30 C/5 Approuvé et ajusté	15,983,000	269,200	1,008,000	87,000	319,000	2,865,500	869,300	1,072,200	123,100	-	10,000	20,000	-	1,000	22,627,300
Dépenses au 31 juillet 2001	10,787,096	295,080	1,413,441	31,775	154,714	1,538,559	495,389	804,545	261,749	-	8,750	335,028	-	5,000	16,131,126
Taux d'exécution	67.5	109.6	140.2	36.5	48.5	53.7	57.0	75.0	212.6	-	87.5	1,675.1	-	-	71.3

* Y compris les voyages des représentants des Etats membres du Conseil exécutif

Article budgétaire	Coût des postes établis		Asi. temporaire	Voyages des Délégués*	Voyages du personnel	Services contractuels	Dépenses générales de fonctionnement	Fournitures diverses	Acqu. mobili. matériel	Allocations financières	Contrats avec des ONGs (accords-cadres)	Autres contributions	Coûts indirects de programme	Autres dépenses	Total
	Siège	Hors Siège													
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE III - SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME															
1. Bureau des relations extérieures															
30 C/5 Approuvé et ajusté	16,061,800	3,368,200	375,200	10,000	565,600	2,285,200	298,800	256,000	326,000	-	-	99,111	-	-	23,645,911
Dépenses au 31 juillet 2001	13,331,571	2,306,368	557,283	593,685	350,535	207,038	369,757	161,110	181,872	-	-	472,092	-	18,067	18,549,378
Taux d'exécution	83.0	68.5	148.5	5,936.9	62.0	9.1	123.7	62.9	55.8	-	-	476.3	-	N.A	78.4
2. Bureau des relations avec les sources de financement extrabudgétaire															
30 C/5 Approuvé et ajusté	2,801,800	377,400	173,000	-	223,000	129,000	123,400	57,000	52,000	-	-	119,000	-	29,000	4,084,600
Dépenses au 31 juillet 2001	2,127,678	125,906	107,922	9,980	106,368	29,095	122,009	37,812	14,828	-	-	21,510	-	21,650	2,724,758
Taux d'exécution	75.9	33.4	62.4	N.A	47.7	22.6	98.9	66.3	28.5	-	-	18.1	-	N.A	66.7
3. Bureau des conférences, des langues et des documents															
30 C/5 Approuvé et ajusté	27,389,800	-	2,112,200	-	13,100	721,800	101,500	180,000	642,300	-	-	-	-	-	31,160,700
Dépenses au 31 juillet 2001	18,710,380	-	2,085,427	-	11,699	507,604	199,786	273,667	54,464	-	-	-	-	-	21,843,027
Taux d'exécution	68.3	-	98.7	-	89.3	70.3	196.8	152.0	8.5	-	-	-	-	-	70.1
TOTAL, TITRE III															
30 C/5 Approuvé et ajusté	46,253,400	3,745,600	2,660,400	10,000	801,700	3,136,000	523,700	493,000	1,020,300	-	-	218,111	-	29,000	58,891,211
Dépenses au 31 juillet 2001	34,169,629	2,432,274	2,750,632	603,665	468,602	743,737	691,552	472,589	251,164	-	-	493,602	-	39,717	43,117,163
Taux d'exécution	73.9	64.9	103.4	6,036.7	58.5	23.7	132.1	95.9	24.6	-	-	226.3	-	N.A	73.2
TITRE IV - SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION															
1. Bureau de l'ADG/MA															
30 C/5 Approuvé et ajusté	2,279,500	-	81,000	-	19,000	58,100	25,800	16,000	16,600	-	-	26,900	-	-	2,522,900
Dépenses au 31 juillet 2001	1,939,135	-	86,564	-	26,787	5,249	14,415	7,137	10,941	-	-	-	-	-	2,090,228
Taux d'exécution	85.1	-	106.9	-	141.0	9.0	55.9	44.6	65.9	-	-	-	-	-	82.9
2. Bureau du Contrôleur financier															
30 C/5 Approuvé et ajusté	7,523,800	-	129,900	-	17,900	-	827,800	46,400	-	-	-	-	-	-	8,545,800
Dépenses au 31 juillet 2001	5,407,789	-	127,637	-	7,448	234	615,740	50,107	31,086	-	-	-	-	-	6,240,041
Taux d'exécution	71.9	-	98.3	-	41.6	N.A	74.4	108.0	N.A	-	-	-	-	-	73.0
3. Bureau de la gestion des ressources humaines															
30 C/5 Approuvé et ajusté	12,358,200	-	1,495,700	-	122,900	485,200	54,300	56,514	123,600	-	-	160,700	-	6,000	14,863,114
Dépenses au 31 juillet 2001	8,821,458	-	890,903	35,000	71,698	313,955	34,968	52,850	64,193	-	-	152,650	-	13,000	10,450,675
Taux d'exécution	71.4	-	59.6	N.A	58.3	64.7	64.4	93.5	51.9	-	-	95.0	-	216.7	70.3
4. Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications															
30 C/5 Approuvé et ajusté	6,345,152	-	70,800	-	75,700	1,080,000	591,500	1,110,100	-	-	-	5,511,700	-	-	14,784,952
Dépenses au 31 juillet 2001	4,860,991	-	138,780	2,336	39,727	217,042	1,825,820	104,467	361,146	-	-	5,000,000	-	-	12,550,309
Taux d'exécution	76.6	-	196.0	N.A	52.5	20.1	308.7	9.4	N.A	-	-	90.7	-	-	84.9
5. Bureau du soutien et des services															
30 C/5 Approuvé et ajusté	7,866,400	-	79,600	-	39,500	94,700	141,300	61,300	5,900	-	-	-	-	4,785,300	13,074,000
Dépenses au 31 juillet 2001	6,154,177	-	35,190	-	24,177	76,461	81,121	45,829	8,422	-	-	-	-	2,438,419	8,863,796
Taux d'exécution	78.2	-	44.2	-	61.2	80.7	57.4	74.8	142.7	-	-	-	-	-	67.8
TOTAL, TITRE IV															
30 C/5 Approuvé et ajusté	36,373,052	-	1,857,000	-	275,000	1,718,000	1,640,700	1,290,314	146,100	-	-	5,699,300	-	4,791,300	53,790,766
Dépenses au 31 juillet 2001	27,183,550	-	1,279,074	37,336	169,837	612,941	2,572,064	260,390	475,788	-	-	5,152,650	-	2,451,419	40,195,049
Taux d'exécution	74.7	-	68.9	N.A	61.8	35.7	156.8	20.2	325.7	-	-	90.4	-	51.2	74.7
TITRE V - SERVICES COMMUNS ; entretien et sécurité															
30 C/5 Approuvé et ajusté	15,469,500	-	144,000	-	9,000	10,000	12,268,300	746,600	118,000	-	-	-	-	-	28,765,400
Dépenses au 31 juillet 2001	10,669,291	-	484,102	-	244	-	9,992,575	386,160	110,836	-	-	-	-	-	21,643,208
Taux d'exécution	69.0	-	336.2	-	2.7	0.0	81.5	51.7	93.9	-	-	-	-	-	75.2
TITRE VI - RENOVATION DES BATIMENTS DU SIEGE															
30 C/5 Approuvé et ajusté	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,523,500	7,523,500
Dépenses au 31 juillet 2001	-	-	-	-	-	-	4,807	-	-	-	-	-	-	7,457,631	7,462,438
Taux d'exécution	-	-	-	-	-	-	N.A	-	-	-	-	-	-	99.1	99.2

* Y compris les voyages des représentants des Etats membres du Conseil exécutif

III - PRESENTATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EXTRABUDGETAIRES

FIGURE 5

Programmes opérationnels extrabudgétaires pour 2000-2001 (30 C/5 Approuvé) ventilés par source de fonds et Grand Programme

(Chiffres en millions de dollars des Etats-Unis
Total: 300 Millions de dollars)

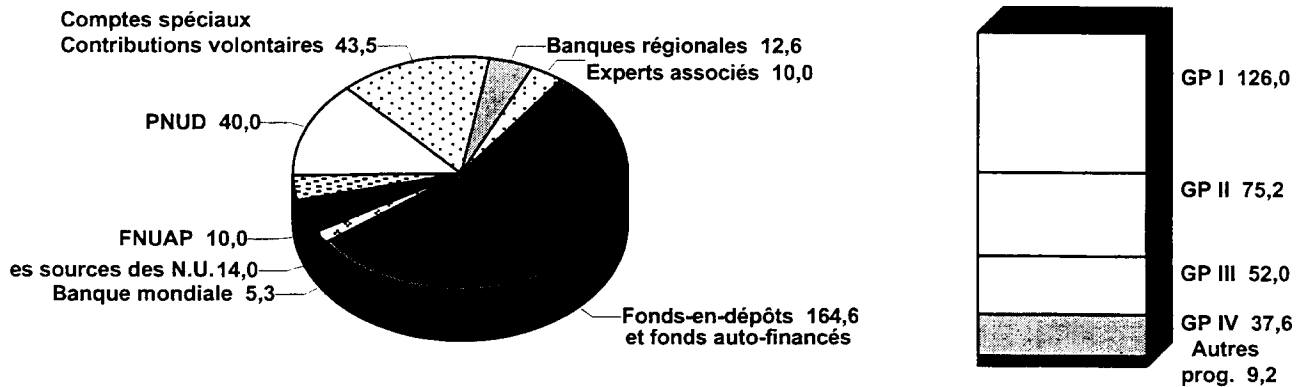
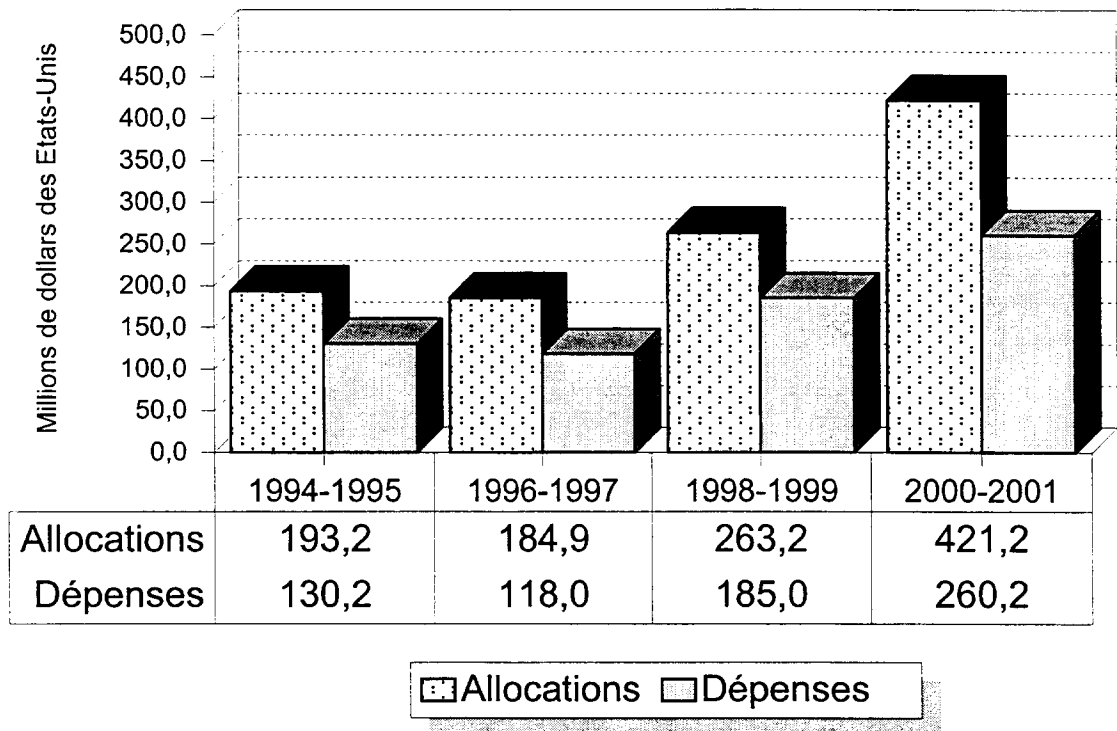


FIGURE 6

**Programmes opérationnels extrabudgétaires
Dépenses et allocations***



* Dépenses et crédits pour les dix-neuf premiers mois (janvier à juillet) de chaque exercice biennal.

TABLEAU 8

EXECUTION DES PROGRAMMES PAR SOURCE DE FONDS

SOURCE DE FONDS	2000-2001			1998-1999		
	Allocations 1er janvier 2000 - 31 juillet 2001	Dépenses 1er janvier 2000 - 31 juillet 2001	Taux d'exécution	Allocations 1er janvier 1998 - 31 juillet 1999	Dépenses 1er janvier 1998 - 31 juillet 1999	Taux d'exécution
	\$M	\$M	%	\$M	\$M	%
SOURCE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES						
→ PNUD	22.9	14.2	62	24.0	15.4	64
→ FNUAP	7.0	4.7	67	13.8	9.1	66
→ Autres	81.3	35.7	44	33.8	23.4	69
AUTRES PROGRAMMES						
→ Banque Mondiale	2.0	0.5	25	2.9	2.0	69
→ Banques et fonds régionaux	10.1	2.3	23	7.9	5.0	63
→ Fonds-en-dépôt sous forme de donations	76.0	53.1	70	62.9	41.1	65
→ Fonds autofinancés	153.8	101.8	66	58.4	45.9	79
→ Experts associés, Compte spéciaux et Contributions volontaires	68.1	47.9	70	59.5	43.1	72
TOTAL	421.2	260.2	62	263.2	185.0	70

TABLEAU 9
EXECUTION DE PROGRAMMES EXTRABUDGETAIRES PAR REGION

1er janvier 2000 au 31 juillet 2001

(en millions de dollars des Etats-Unis)

SOURCES DE FONDS	TOTAL	AFRIQUE	AMERIQUE LATINE & CARAIBES	ASIE & PACIFIQUE	ETATS ARABES	EUROPE	INTERREGIONAUX & MONDIAUX
SOURCES DU SYSTEME NATIONS UNIES							
→ PNUD	14.3	5.9	0.8	4.1	2.8	0.6	0.1
→ FNUAP	4.7	0.6	0.2	0.5	-	-	3.4
→ Autres	35.7	1.8	1.8	0.9	26.4	-	4.8
Sous-total, sources Nations Unies	54.7	8.3	2.8	5.5	29.2	0.6	8.3
AUTRES PROGRAMMES							
→ Banque Mondiale (assistance technique)	0.5	0.4	0.1	-	-	-	-
→ Banques et fonds régionaux	2.3	1.6	0.2	0.3	0.2	-	-
→ Fonds-en-dépôt sous forme de donations	53.1	8.0	8.8	14.0	3.8	4.1	14.4
→ Fonds-en-dépôt autofinancés	101.8	-	100.5	-	1.1	-	0.2
→ Experts associés, Comptes spéciaux et Contributions volontaires	47.8	2.7	1.1	3.0	0.4	3.7	36.9
Sous-total, autres programmes	205.5	12.7	110.7	17.3	5.5	7.8	51.5
TOTAL	260.2	21.0	113.5	22.8	34.7	8.4	59.8

TABLEAU 10

EXECUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGETAIRES

PAR SECTEUR

SECTEUR	2000-2001			1998-1999		
	Allocations 1er janvier 2000 - 31 juillet 2001	Dépenses 1er janvier 2000 - 31 juillet 2001	Taux d'exécution	Allocations 1er janvier 1998 - 31 juillet 1999	Dépenses 1er janvier 1998 - 31 juillet 1999	Taux d'exécution
	\$M	\$M	%	\$M	\$M	%
→ ED	186.1	95.6	51	133.9	95.2	71
→ SC	43.8	28.3	65	29.4	20.7	70
→ SHS	89.9	72.1	80	23.9	16.8	70
→ CLT	48.8	31.9	65	28.0	17.8	64
→ CI	28.0	13.6	49	21.3	13.8	65
→ Autres	24.6	18.7	76	26.7	20.7	78
TOTAL	421.2	260.2	62	263.2	185.0	70

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE

AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
Titre I - Politique générale et Direction				
I.A Organes directeurs				
Chapitre 1 - Conférence générale				
Dépenses de personnel	718,100	546,028	76.0	
Services linguistiques et de documentation pour la Conférence générale	4,787,100	781,624	16.3	
Vérification extérieure des comptes	596,800	307,925	51.6	
Contribution aux services de micrographie de l'UNESCO	28,000	28,000	100.0	
Autres dépenses	79,300	72,070	90.9	
Total, Activités	5,491,200	1,189,619	21.7	
Total, Conférence générale	6,209,300	1,735,647	28.0	
Chapitre 2 - Conseil exécutif				
Dépenses de personnel	1,104,600	936,308	84.8	
Services linguistiques et de documentation pour le Conseil exécutif	3,666,100	2,991,599	81.6	
Voyages des membres du Conseil exécutif et indemnité journalière	2,327,700	1,061,182	45.6	
Contribution aux services de micrographie de l'UNESCO	24,000	24,000	100.0	
Autres dépenses	514,000	532,207	103.5	
Total, Activités	6,531,800	4,608,988	70.6	
Total, Conseil exécutif	7,636,400	5,545,296	72.6	
Organes directeurs				
Dépenses de personnel	1,822,700	1,482,336	81.3	
Autres dépenses	12,023,000	5,798,607	48.2	
Total, Organes directeurs	13,845,700	7,280,943	52.6	
I.B Direction				
Chapitre 3 - Direction générale				
Dépenses de personnel	1,357,000	783,728	57.8	
Autres dépenses	458,500	351,009	76.6	
Total, Direction générale	1,815,500	1,134,737	62.5	
Chapitre 4 - Services de la Direction générale				
A. Cabinet du Directeur général				
Dépenses de personnel	5,666,800	5,197,050	91.7	
Autres dépenses	377,800	377,838	100.0	
Contribution aux charges communes	2,800	-	-	
Contribution aux services de micrographie de l'UNESCO	2,000	2,000	100.0	
Total, Cabinet du Directeur général	6,049,400	5,576,888	92.2	
B. Inspection générale				
Dépenses de personnel	1,780,900	1,530,444	85.9	
Contribution aux charges communes	1,100	-	-	
Autres dépenses	66,700	64,742	97.1	
Total, IOM	1,848,700	1,595,186	86.3	
C. Bureau du Médiateur				
Dépenses de personnel	129,300	110,682	85.6	
Contribution aux charges communes	300	-	-	
Autres dépenses	16,600	16,470	99.2	
Total, MED	146,200	127,152	87.0	

* Se reporter à l'Annexe I.B pour les notes explicatives concernant l'exécution du programme

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE

AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
D. Office des normes internationales et des affaires juridiques				
Dépenses de personnel	1,905,400	1,476,350	77.5	
Contribution au charges communes	3,300	-	-	
Autres dépenses	199,800	142,711	71.4	
Total, LA	2,108,500	1,619,061	76.8	
E. Bureau d'études, de programmation et d'évaluation				
- Division des études et de la programmation				
Dépenses de personnel	2,072,300	1,712,324	82.6	
Contribution au charges communes	1,400	-	-	
Autres dépenses	86,800	85,062	98.0	
Total, BPE	2,160,500	1,797,386	83.2	
- Unité centrale d'évaluation du programme				
Dépenses de personnel	1,744,200	1,017,017	58.3	
Contribution au charges communes	2,800	-	-	
Autres dépenses	168,200	112,117	66.7	
Total, CEU	1,915,200	1,129,134	59.0	
F. Bureau du budget				
Dépenses de personnel	4,214,600	3,056,770	72.5	
Contribution au charges communes	1,100	-	-	
Autres dépenses	68,900	45,733	66.4	
Total, BB	4,284,600	3,102,503	72.4	
Récapitulation				
Dépenses de personnel	17,513,500	14,100,637	80.5	
Autres dépenses	999,600	846,673	84.7	
Total, Services de la Direction générale	18,513,100	14,947,310	80.7	
Direction				
Dépenses de personnel	18,870,500	14,884,365	78.9	
Autres dépenses	1,458,100	1,197,682	82.1	
Total, I.B	20,328,600	16,082,047	79.1	
I.C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies				
CAC	15,500	-	-	
CCQPO	33,500	33,365	99.6	
Mesures de sécurité prises par les Nations Unies	78,000	77,908	99.9	
Sécurité des fonctionnaires hors Siège	61,500	61,299	99.7	
CCSI	64,185	64,185	100.0	
CCI	324,600	305,425	94.1	
CFPI, CCQA et OIT	574,415	344,786	60.0	
Total, I.C	1,151,700	886,968	77.0	
TOTAL, TITRE I				
Dépenses de personnel	20,693,200	16,366,701	79.1	
Autres dépenses	14,632,800	7,883,257	53.9	
TOTAL, TITRE I	35,326,000	24,249,958	68.6	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE
AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
TITRE II - Exécution du programme				
II.A Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales				
Grands programmes				
I Education pour tous tout au long de la vie				
I.1 L'éducation de base pour tous				
I.1.1 Offrir une éducation de base à tous les enfants				
1 - Renouvellement et développement de l'enseignement primaire				
(a) Réforme de l'enseignement primaire	280,000	206,987	73.9	
(b) Formation du personnel éducatif	280,000	221,126	79.0	
(c) Production et utilisation de matériels peu coûteux	175,000	134,628	76.9	
(d) Education pour l'élimination de la pauvreté	227,690	176,373	77.5	
(e) Évaluation des acquis des apprenants	100,000	78,311	78.3	
(f) Lecture pour tous	95,000	59,533	62.7	
(g) Amélioration des espaces d'apprentissage	66,000	42,950	65.1	
Total partiel, Activités	1,223,690	919,908	75.2	
Distribution des dépenses de personnel	5,731,620	4,347,411	75.8	
Total, Axe d'action	6,955,310	5,267,319	75.7	
2 - Promotion de l'éducation de la petite enfance et de l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux				
(a) Promotion de l'éducation intégrée de la petite enfance et de la famille	400,000	308,903	77.2	
(b) Développement de l'éducation intégration pour les enfants ayant des besoins spéciaux	957,820	545,999	57.0	
(c) Soutien d'actions conjointes en faveur de l'éducation de tous les enfants	315,376	116,462	36.9	
Total partiel, Activités	1,673,196	971,364	58.1	
Distribution des dépenses de personnel	6,853,391	5,198,269	75.8	
Total, Axe d'action	8,526,587	6,169,633	72.4	
Total, Sous-programme I.1.1	15,481,898	11,436,952	73.9	
I.1.2 Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes				
1 - Alphabétisation et éducation communautaire				
(a) Mise au point des stratégies de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle	433,725	189,936	43.8	
(b) Renforcement des capacités pour améliorer et développer l'alphabétisation et l'éducation non formelle	649,478	393,122	60.5	
(c) Soutien à l'alphabétisation et l'éducation non formelle pour le développement rural : Baoding	620,000	570,811	92.1	
(d) Action de promotion et mobilisation en faveur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle	150,000	133,140	88.8	
(e) Coopération avec les instituts	180,000	137,966	76.6	
Total partiel, Activités	2,033,203	1,424,975	70.1	
Distribution des dépenses de personnel	5,491,937	4,165,612	75.8	
Total, Axe d'action	7,525,140	5,590,587	74.3	
2 - Étendre les possibilités d'éducation aux exclus				
(a) Education des exclus	619,699	432,159	69.7	
Projet spécial : "Amélioration des possibilités d'apprentissage offertes aux jeunes marginalisés"	751,039	372,817	49.6	
Projet spécial : "Promotion de l'éducation des filles et des femmes en Afrique"	696,800	580,379	83.3	
(b) Promotion de l'éducation des enfants dans des situations difficiles (enfants de la rue et enfants qui travaillent)	69,680	62,678	90.0	
Total partiel, Activités	2,137,218	1,448,033	67.8	
Distribution des dépenses de personnel	3,952,506	2,997,959	75.8	
Total, Axe d'action	6,089,724	4,445,992	73.0	
Total, Sous-programme I.1.2	13,614,863	10,036,579	73.7	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE
AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
I.1.3 Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous				
1 - Forum international et bilan de l'EPT à l'an 2000				
(a) Forum mondial sur l'éducation (Dakar)	352,405	331,961	94.2	
(b) Partenariat en coopération	20,000	19,401	97.0	
(c) Actions de promotion	20,000	19,621	98.1	
(d) Résultats du Bilan de l'EPT à l'an 2000	20,000	7,000	35.0	
(e) Contrôle des acquis de l'apprentissage	60,000	42,690	71.2	
(f) Compte à rebours	60,000	29,770	49.6	
(g) Coopération dans le cadre du Programme alimentaire mondial	15,000	8,407	56.0	
Total partiel, Activités	547,405	458,850	83.8	
Distribution des dépenses de personnel	1,527,739	1,158,784	75.8	
Total, Axe d'action	2,075,144	1,617,634	78.0	
2 - Renforcement des programmes de coopération régionale en faveur de l'éducation de base				
(a) Poursuite de l'initiative des pays de l'E-9	3,300,000	2,218,978	67.2	
(b) Partenariat pour l'éducation de base	240,000	218,009	90.8	
(c) Coopération régionale - Afrique	166,297	166,180	99.9	
(d) Coopération régionale - États arabes	120,000	116,937	97.4	
(e) Coopération régionale - Asie et Pacifique	303,000	260,503	86.0	
(f) Coopération régionale - Europe	98,500	50,621	51.4	
(g) Coopération régionale - Amérique latine et caraïbes	261,000	245,047	93.9	
(h) MINEDAF - Bourses régionales	300,000	300,000	100.0	
Total partiel, Activités	4,788,797	3,576,275	74.7	
Distribution des dépenses de personnel	3,681,644	2,792,512	75.8	
Total, Axe d'action	8,470,441	6,368,787	75.2	
Total, Sous-programme I.1.3	10,545,585	7,986,421	75.7	
TOTAL, Programme I.1	39,642,346	29,459,951	74.3	
I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie				
I.2.1 Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information				
1 - Concevoir des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie				
(a) Dialogue mondial sur l'apprentissage tout au long de la vie à l'occasion d'Expo 2000	120,000	119,474	99.6	
(b) Préparation du Rapport mondial sur l'éducation	380,000	92,286	24.3	
(c) Trois publications sur l'apprentissage tout au long de la vie	381,820	121,397	31.8	
(d) Information au moyen de publications, de l'Internet et d'autres médias modernes	397,553	327,206	82.3	
Total partiel, Activités	1,279,373	660,363	51.6	
Distribution des dépenses de personnel	6,703,995	5,084,953	75.8	
Total, Axe d'action	7,983,368	5,745,316	72.0	
2 - Promotion des politiques et renforcement des capacités de développement et de reconstruction des systèmes éducatifs				
(a) Partenariat régional et programme de coopération - UNRWA	428,000	358,427	83.7	
(b) Stratégies et plans d'action sectoriels nationaux	762,300	442,251	58.0	
(c) Soutien à l'Autorité palestinienne	220,320	158,623	72.0	
(d) Renforcement des capacités nationales d'utilisation et de gestion des locaux et équipements éducatifs	205,000	171,635	83.7	
Total partiel, Activités	1,615,620	1,130,936	70.0	
Distribution des dépenses de personnel	5,542,602	4,204,041	75.8	
Total, Axe d'action	7,158,222	5,334,977	74.5	
Total, Sous-programme I.2.1	15,141,590	11,080,292	73.2	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE

AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
I.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel				
1 - Rénovation et diversification de l'enseignement secondaire				
(a) Principes directeurs pour la réforme des systèmes d'enseignement secondaire	532,520	510,883	95.9	
(b) Constitution de réseaux régionaux et sous-régionaux avec les OIG et les ONG	280,491	226,431	80.7	
(c) Développement de l'éducation à distance	244,000	110,978	45.5	
(d) Promotion de l'enseignement des sciences et de la technologie	370,670	244,160	65.9	
(e) Education préventive pour lutter contre le VIH/sida	287,233	231,094	80.5	
(f) Renforcement, grâce à l'éducation préventive, des capacités des jeunes de se préserver de l'abus des drogues	172,000	115,840	67.3	
Projet spécial : "Formation scientifique, technique & professionnelle des filles en Afrique"	123,500	95,187	77.1	
Total partiel, Activités	2,010,414	1,534,573	76.3	
Distribution des dépenses de personnel	4,950,862	3,755,209	75.8	
Total, Axe d'action	6,961,276	5,289,782	76.0	
2 - Programme international à long terme pour le développement de l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC)				
(a) Renforcement des capacités des États membres	421,010	273,026	64.9	
(b) Promotion de la coopération internationale, régionale et sous-régionale dans le domaine de l'ETP	273,131	139,897	51.2	
(c) Fourniture de connaissances spécialisées et promotion de l'échange d'information via le réseau UNEVOC	120,000	40,000	33.3	
(d) Application des instruments normatifs concernant l'ETP et des recommandations du Congrès de Séoul	30,000	7,411	24.7	
Total partiel, Activités	844,141	460,334	54.5	
Distribution des dépenses de personnel	4,750,801	3,603,463	75.8	
Total, Axe d'action	5,594,942	4,063,797	72.6	
3 - Enseignement scientifique et technologique				
(a) Vulgarisation de la science et centres d'échange d'information	161,200	96,489	59.9	
(b) Services d'échange d'information et réseaux	250,100	180,588	72.2	
Total partiel, Activités	411,300	277,077	67.4	
Distribution des dépenses de personnel	803,492	609,445	75.8	
Total, Axe d'action	1,214,792	886,522	73.0	
Total, Sous-programme I.2.2	13,771,011	10,240,102	74.4	
I.2.3 Enseignement supérieur et développement				
1 - Politique et réforme de l'enseignement supérieur				
(a) Suivi de la Conférence mondiale	381,635	284,442	74.5	
(b) Promotion de l'innovation dans l'enseignement supérieur	259,191	205,825	79.4	
Projet spécial : "Les femmes, l'enseignement supérieur et le développement"	63,193	27,667	43.8	
Total partiel, Activités	704,019	517,934	73.6	
Distribution des dépenses de personnel	950,290	720,791	75.8	
Total, Axe d'action	1,654,309	1,238,725	74.9	
2 - Renforcer la coopération entre universités et la mobilité académique				
(a) UNITWIN et chaires UNESCO	1,734,492	1,123,399	64.8	
(b) Conventions régionales sur la reconnaissance des études et des titres	220,000	94,290	42.9	
Total partiel, Activités	1,954,492	1,217,689	62.3	
Distribution des dépenses de personnel	1,493,963	1,133,165	75.8	
Total, Axe d'action	3,448,455	2,350,854	68.2	
Total, Sous-programme I.2.3	5,102,764	3,589,579	70.3	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE

AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information				
(a) Constitution de réseaux sous-régionaux et régionaux d'établissements de formation des enseignants	542,500	309,367	57.0	
(b) Application des nouvelles technologies dans la formation des enseignants	441,673	275,135	62.3	
(c) Application des instruments internationaux concernant la condition des enseignants et du personnel éducatif	140,500	86,525	61.6	
Total partiel, Activités	1,124,673	671,027	59.7	
Distribution des dépenses de personnel	1,399,129	1,061,233	75.8	
Total,Projet	2,523,802	1,732,260	68.6	
TOTAL, Programme I.2	36,539,166	26,642,233	72.9	
Éduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement)				
(a) Mise en œuvre des activités internationales	98,525	98,322	99.8	
(b) Participation aux services d'appui technique interinstitutions du système des N. U.	66,000	35,911	54.4	
(c) Promotion de l'information, de l'éducation et de la communication en matière de population génésique	137,675	108,852	79.1	
(d) Mise au point de matériels d'enseignement, d'apprentissage et de promotion concernant l'environnement	464,500	384,059	82.7	
(e) Encouragement de l'action nationale à l'appui de l'éducation en faveur d'un développement durable	321,000	226,515	70.6	
(f) Promotion de communautés durables	178,300	104,180	58.4	
(g) Création d'un site Web	6,000	6,000	100.0	
(h) Coopération pour le développement	83,000	82,978	100.0	
(i) Participation aux coûts des liaisons SITA	78,400	63,000	80.4	
(j) Contribution aux charges communes	27,200	27,200	100.0	
(k) Contribution aux services de micrographie	1,400	1,400	100.0	
(l) Dépense d'appui du programme	148,000	135,478	91.5	
Total partiel, Activités	1,610,000	1,273,895	79.1	
Distribution des dépenses de personnel	6,134,341	4,652,872	75.8	
Total, EPD	7,744,341	5,926,767	76.5	
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation				
Bureau international d'éducation de l'UNESCO	4,876,000	4,876,000	100.0	
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation	5,406,000	5,405,986	100.0	
Institut de l'UNESCO pour l'éducation	2,090,000	2,079,700	99.5	
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation	1,200,000	1,200,000	100.0	
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes	2,375,300	2,375,300	100.0	
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique	1,300,000	795,009	61.2	
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	17,247,300	16,731,995	97.0	
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix				
Unité 1. Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger les partenariats				
2 - Contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action pour une culture de la paix				
(a) Promouvoir la réflexion sur le droit à l'éducation	40,000	26,429	66.1	
Total, Axe d'action	40,000	26,429	66.1	
TOTAL, Unité 1	40,000	26,429	66.1	
Unité 2. Éduquer pour une culture de la paix				
1 - Développement de plans et programmes nationaux d'éducation pour une culture de la paix				
(a) Plans nationaux d'éducation aux droits de l'homme	168,000	80,881	48.1	
(b) Évaluation et développement des programmes nationaux	129,000	79,892	61.9	
(c) Programme d'éducation civique destiné à l'enseignement formel et l'éducation non formelle	126,605	71,132	56.2	
(d) Réseaux régionaux et sous-régionaux concernant l'ECP	40,000	9,765	24.4	
(e) MINEPS III - Coopération et solidarité entre les OIG et les ONG	140,000	77,516	55.4	
Total, Axe d'action	603,605	319,186	52.9	

**TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE
AU 31 JUILLET 2001**

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
2 - Amélioration des contenus et méthodes de l'éducation et de la formation pour une culture de la paix				
(a) Élaboration, production et diffusion de matériels d'ECP	160,450	95,451	59.5	
(b) Développement des chaires UNESCO sur l'ECP	29,200	21,615	74.0	
(c) Formation des enseignants	155,000	104,797	67.6	
(d) La non-violence à l'école	112,500	41,203	36.6	
(e) Valeurs éducatives, morales et éthiques du sport	140,000	55,259	39.5	
Total, Axe d'action	597,150	318,325	53.3	
3 - Le réseau du système des écoles associées				
(a) Matériels de promotion/information et mise en réseau à l'échelon international	273,605	206,273	75.4	
(b) Projets nationaux et sous-régionaux sur la culture de la paix	132,000	113,716	86.1	
(c) Projet phare du réseau	121,000	90,619	74.9	
(d) Traduction/adaptation de matériels éducatifs	81,000	41,484	51.2	
(e) Plans d'action sous-régionaux du SEA	250,512	238,018	95.0	
(f) Sport	45,000	38,992	86.6	
Total, Axe d'action	903,117	729,102	80.7	
4 - Diversité linguistique et éducation multilingue				
(a) Mise en œuvre de politiques linguistiques	203,495	120,565	59.2	
(b) Rapport de l'UNESCO sur les langues du monde	19,000	-	-	
(c) Matériels didactiques	107,680	100,145	93.0	
Total, Axe d'action	330,175	220,710	66.8	
Total, Unité 2	2,434,047	1,587,323	65.2	
Unité 3. De l'interculturalité au pluralisme culturel				
1 - Encourager le dialogue interculturel				
(a) Soutien à la révision des manuels d'histoire et de géographie	136,353	77,324	56.7	
Total, Axe d'action	136,353	77,324	56.7	
Total, Unité 3	136,353	77,324	56.7	
Coopération pour le développement	120,000	57,100	47.6	
Participation aux coûts des liaisons SITA	30,300	24,400	80.5	
Contribution aux charges communes	51,200	12,300	24.0	
Dépenses d'appui du programme	387,570	122,355	31.6	
Total partiel, Activités	3,199,470	1,907,231	59.6	
Distribution des dépenses de personnel	4,986,588	3,782,306	75.8	
TOTAL, Projet interdisciplinaire : Vers une culture de la paix	8,186,058	5,689,537	69.5	
Charges communes au titre de l'éducation				
Coopération pour le développement	1,151,500	804,691	69.9	
Participation aux coûts des liaisons SITA	1,046,700	841,450	80.4	
Contribution aux charges communes	362,700	268,948	74.2	
Contribution aux services de micrographie	18,600	18,600	100.0	
Coût indirects (Siège)	636,600	329,361	51.7	
Dépenses d'appui du programme	1,179,715	538,404	45.6	
Total, Charges communes	4,395,815	2,801,454	63.7	
Récapitulation				
Activités planifiées	48,163,526	37,654,552	78.2	
Dépenses de personnel	64,954,900	49,268,025	75.8	
Coûts indirects de programme	6,759,907	6,068,456	89.8	
Réduction dans les coûts indirects hors Siège (339,000)				
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	119,539,333	92,991,033	77.8	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE

AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
II Les sciences au service du développement				
II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques				
Suivi de la Conférence mondiale sur la science				
(a) Suivi de la Conférence mondiale de la science	404,327	307,179	76.0	
(b) Politiques scientifiques	364,600	230,364	63.2	
(c) Partenariats université-sciences-industrie (UNISPAR)	184,000	82,408	44.8	
Total partiel, Activités	952,927	619,951	65.1	
Distribution des dépenses de personnel	476,063	358,920	75.4	
Total, Projet	1,428,990	978,871	68.5	
II.1.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur				
1 - Améliorer l'enseignement universitaire en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur				
(a) Enseignement universitaire des sciences	465,100	322,434	69.3	
(b) Enseignement des sciences de l'ingénieur	314,500	202,159	64.3	
Total partiel, Activités	779,600	524,593	67.3	
Distribution des dépenses de personnel	2,858,168	2,154,865	75.4	
Total, Axe d'action	3,637,768	2,679,458	73.7	
2 - Promouvoir la coopération en matière de recherche et de formation en mathématiques, physique et chimie				
(a) Promouvoir la coopération en matière de recherche & de formation en mathématiques	298,900	231,261	77.4	
(b) Promouvoir la coopération en matière de recherche & de formation en physique	1,856,800	1,690,222	91.0	
(c) Promouvoir la coopération en matière de recherche & de formation en chimie	390,600	310,446	79.5	
Total partiel, Activités	2,546,300	2,231,929	87.7	
Distribution des dépenses de personnel	2,793,835	2,106,363	75.4	
Total, Axe d'action	5,340,135	4,338,292	81.2	
3 - Renforcer les capacités de recherche dans le domaine des sciences biologiques et biotechnologiques				
(a) Coopération avec les ONG	493,400	379,664	76.9	
(b) Réseau de biologie moléculaire et cellulaire (MCBN)	436,500	278,673	63.8	
(c) Biotechnologies, MIRCENS et BAC	1,218,200	1,069,387	87.8	
Projet spécial : "Les biotechnologies au service du développement en Afrique"	124,500	101,678	81.7	
(e) ONUSIDA/Sciences médicales	155,300	111,318	71.7	
Total partiel, Activités	2,427,900	1,940,720	79.9	
Distribution des dépenses de personnel	3,844,963	2,898,842	75.4	
Total, Axe d'action	6,272,863	4,839,562	77.2	
4 - Partenariats interdisciplinaires et développement de l'accès à l'information scientifique				
(a) Accord-cadre UNESCO/CIUS	729,000	414,500	56.9	
(b) Coopération avec les unions du CIUS et les organismes qui y sont rattachés	68,000	18,208	26.8	
(c) Prix scientifiques UNESCO	52,501	11,465	21.8	
(d) Partenariats interdisciplinaires & développement de l'accès à l'information scientifique	987,300	603,302	61.1	
Projet spécial : "Les femmes, la science et la technologie"	213,000	119,204	56.0	
Total partiel, Activités	2,049,801	1,166,679	56.9	
Distribution des dépenses de personnel	3,791,352	2,858,423	75.4	
Total, Axe d'action	5,841,153	4,025,102	68.9	
Programme solaire mondial 1996-2005				
(a) Enseignement et formation dans le domaine des énergies renouvelables	398,100	205,199	51.5	
(b) Développement de l'utilisation des énergies renouvelables pour améliorer les conditions de vie	441,900	242,199	54.8	
(c) Coopération pour le développement dans le domaine des énergies renouvelables	130,300	63,381	48.6	
Total partiel, Activités	970,300	510,779	52.6	
Distribution des dépenses de personnel	603,657	455,117	75.4	
Total, Projet	1,573,957	965,896	61.4	
Plan d'évaluation pour 2000-2001	62,900	16,500	26.2	
Total, Sous-programme II.1.1	24,157,766	17,843,681	73.9	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE

AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
II.1.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines				
1 - Améliorer l'enseignement universitaire, les capacités de recherche et la coopération internationale en sciences sociales				
(a) Chaires UNESCO	361,000	280,449	77.7	
(b) Renforcement des capacités des urbanistes et jeunes spécialistes des sciences sociales	174,000	133,108	76.5	
(c) Accords de coopération avec le CISS et les ONG s'occupant d'habitat humain	837,500	824,383	98.4	
(d) Fondation Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix	233,000	24,854	10.7	
(e) Suivi de la Conférence	35,000	35,000	100.0	
Total partiel, Activités	1,640,500	1,297,794	79.1	
Distribution des dépenses de personnel	2,089,696	1,617,041	77.4	
Total, Axe d'action	3,730,196	2,914,835	78.1	
2 - Collecte et diffusion de l'information dans les science sociales et humaines				
(a) Revue internationale des sciences sociales	320,900	272,338	84.9	
(b) Rapport mondial sur les sciences sociales	131,500	55,612	42.3	
(c) Centre d'échange d'information de MOST	190,050	126,739	66.7	
(d) Données et information	162,850	102,954	63.2	
(e) Centre de documentation	108,600	50,791	46.8	
(f) Évaluation	35,000	32,970	94.2	
Total partiel, Activités	948,900	641,404	67.6	
Distribution des dépenses de personnel	1,282,687	992,565	77.4	
Total, Axe d'action	2,231,587	1,633,969	73.2	
Total, Sous-programme II.1.2	5,961,783	4,548,804	76.3	
TOTAL, Programme II.1	30,119,549	22,392,485	74.3	
II.2 Sciences, environnement et développement socioéconomique				
Promouvoir des approches intégrées de l'environnement & et du développement				
(a) Développement de la coopération interdisciplinaire	85,000	51,503	60.6	
(b) Renforcement des partenariats avec le système des N. U. et les grandes ONG	114,975	70,596	61.4	
Plan d'évaluation pour 2000-2001	5,000	4,731	94.6	
Total partiel, Activités	204,975	126,830	61.9	
Distribution des dépenses de personnel	134,742	101,586	75.4	
Total, Projet	339,717	228,416	67.2	
II.2.1 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels				
1 - Promouvoir la gestion du système terrestre, la coopération internationale et le renforcement des capacités en sciences de la terre				
(a) Développement du PICG	550,700	498,673	90.6	
(b) Perfectionnement des connaissances des spécialistes des sciences de la terre par la formation et l'attribution de bourses	363,025	225,616	62.1	
(c) Protection et développement durable des géoparcs	56,700	26,039	45.9	
(d) Technologies spatiales et de la géo-information	289,800	171,170	59.1	
Total partiel, Activités	1,260,225	921,498	73.1	
Distribution des dépenses de personnel	1,660,146	1,251,638	75.4	
Total, Axe d'action	2,920,371	2,173,136	74.4	
2 - Réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles				
(a) Projets de collaboration portant sur des systèmes de prévention des catastrophes	388,800	248,269	63.9	
(b) Enquête et assistance technique nécessitées par des catastrophes	32,800	14,260	43.5	
Total partiel, Activités	421,600	262,529	62.3	
Distribution des dépenses de personnel	3,455,392	2,605,132	75.4	
Total, Axe d'action	3,876,992	2,867,661	74.0	
Plan d'évaluation pour 2000-2001	13,500	13,127	97.2	
Total, Sous-programme II.2.1	6,810,863	5,053,924	74.2	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE
AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
II.2.2 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)				
1 - Les réserves de biosphère en tant qu'instruments servant à concilier conservation et développement : mise en œuvre de la Stratégie de Séville				
(a) Évaluation et amélioration des réserves de biosphère existantes	412,400	276,486	67.0	
(b) Création de nouvelles réserves de biosphère, y compris de réserves transfrontières	313,000	218,392	69.8	
(c) Renforcement du réseau mondial/régional	367,049	300,049	81.7	
(d) Aide aux États membres en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources	177,900	137,421	77.2	
(e) Évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de Séville : Séville + 5	90,500	72,846	80.5	
Total partiel, Activités	1,360,849	1,005,194	73.9	
Distribution des dépenses de personnel	5,342,847	4,028,146	75.4	
Total, Axe d'action	6,703,696	5,033,340	75.1	
2 - Programmes de recherche en collaboration visant à améliorer la connaissance des écosystèmes et des services et valeurs dont ils sont la source				
(a) Recherche sur les écosystèmes	365,100	226,213	62.0	
(b) Recherche sur les biens et services fournis par les écosystèmes	248,700	226,708	91.2	
(c) Formation des spécialistes	468,903	350,411	74.7	
(d) Information, communication et sensibilisation	328,838	227,885	69.3	
Total partiel, Activités	1,411,541	1,031,217	73.1	
Distribution des dépenses de personnel	1,355,995	1,022,328	75.4	
Total, Axe d'action	2,767,536	2,053,545	74.2	
Plan d'évaluation pour 2000-2001	23,000	4,000	17.4	
Total, Sous-programme II.2.2	9,494,232	7,090,885	74.7	
II.2.3 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable				
1 - Renforcer les capacités de gestion des ressources en eau				
(a) Renforcement des capacités de gestion des ressources en eau	395,340	270,799	68.5	
(b) Cours de formation postuniversitaire	128,100	116,738	91.1	
(c) Apprentissage assisté par ordinateur et université virtuelle	59,780	36,336	60.8	
(d) Sensibilisation du public	74,400	65,579	88.1	
(e) Vision à long terme de l'eau, de la vie et de l'environnement	43,400	43,156	99.4	
(f) Rapport mondial sur la mise en valeur de l'eau	14,500	3,898	26.9	
(g) L'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et des politiques	114,700	113,106	98.6	
Total partiel, Activités	830,220	649,612	78.2	
Distribution des dépenses de personnel	2,207,333	1,664,180	75.4	
Total, Axe d'action	3,037,553	2,313,792	76.2	
2 - Processus hydrologiques et gestion des ressources en eau dans un environnement vulnérable				
(a) Impact du climat sur l'hydrologie	238,900	208,216	87.2	
(b) Ecohydrologie	115,400	102,672	89.0	
(c) Ressources en eau souterraines menacées	234,300	179,931	76.8	
(d) Gestion de l'eau dans les zones côtières/les petites îles	57,700	35,170	61.0	
(e) Stratégie mondiale d'évaluation de la crise de l'eau et du risque environnemental et de leur impact	85,000	71,327	83.9	
(f) Gestion intégrée des ressources en eau dans les zones arides et semi-arides et hydrologie des oueds	272,100	182,472	67.1	
(g) Hydrologie des zones tropicales humides	188,100	169,965	90.4	
(h) Gestion intégrée des ressources en eau dans les zones urbaines	118,800	103,422	87.1	
(i) Élaboration des stratégies de gestion des conflits et Eau et civilisation	194,845	166,549	85.5	
Total partiel, Activités	1,505,145	1,219,724	81.0	
Distribution des dépenses de personnel	1,457,140	1,098,585	75.4	
Total, Axe d'action	2,962,285	2,318,309	78.3	
Plan d'évaluation pour 2000-2001	20,000	20,000	100.0	
Total, Sous-programme II.2.3	6,019,838	4,632,101	76.9	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE

AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
Environnement et développement des régions côtières et des petites îles				
(a) Projets et chaires UNESCO dans les régions côtières et les petites îles	762,795	556,709	73.0	
(b) Mise en commun des connaissances sur l'environnement et le développement des régions côtières et des petites îles par le biais de forums en face-à-face & virtuels	229,500	191,110	83.3	
(c) Documentation sur les "pratiques éclairées concernant l'environnement et le développement des régions côtières et des petites îles", diffusion & essai sur le terrain	295,307	219,115	74.2	
Plan d'évaluation pour 2000-2001	10,500	7,018	66.8	
Total partiel, Activités	1,298,102	973,952	75.0	
Distribution des dépenses de personnel	1,884,954	1,421,128	75.4	
Total, Projet	3,183,056	2,395,080	75.2	
Développement humain pour les conditions d'existence viables dans le Pacifique	258,000	258,000	100.0	
Distribution des dépenses de personnel	144,392	108,862	75.4	
Total, Projet	402,392	366,862	91.2	
II.2.4 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)				
1. Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux océans et aux zones côtières				
(a) Sciences de la mer et services océaniques	785,400	568,520	72.4	
(b) Programmes régionaux	417,500	258,904	62.0	
(c) Renforcement des capacités	325,000	231,152	71.1	
(d) Organes directeurs, politique, bilan et évaluation	291,000	237,017	81.4	
Total partiel, Activités	1,818,900	1,295,593	71.2	
Distribution des dépenses de personnel	2,978,971	2,245,943	75.4	
Total, Axe d'action	4,797,871	3,541,536	73.8	
2. Répondre aux besoins des conventions et programmes relatifs à l'océan				
(a) L'océan et le climat, les océans et les changements à l'échelle planétaire	209,100	127,508	61.0	
(b) L'océanologie et les ressources vivantes	71,000	37,423	52.7	
(c) Répondre aux besoins des conventions et programmes relatifs à l'océan	75,000	40,339	53.8	
(d) UNCLOS, CNUED et coopération interinstitutions	43,500	35,171	80.9	
(e) Organes directeurs, politique, bilans et évaluation	39,400	38,716	98.3	
Total partiel, Activités	438,000	279,157	63.7	
Distribution des dépenses de personnel	750,551	565,864	75.4	
Total, Axe d'action	1,188,551	845,021	71.1	
Plan d'évaluation pour 2000-2001	1,900	-	-	
Total, Sous-programme II.2.4	5,988,321	4,386,557	73.3	
II.2.5 Transformations sociales et développement				
1. Valorisation des résultats du programme MOST				
(a) Développement de MOST ; Comité directeur	331,300	280,809	84.8	
(b) Multiculturalisme, population et migrations	545,750	437,524	80.2	
(c) Revitalisation et aménagements urbains	499,500	294,424	58.9	
(d) Mondialisation	357,850	267,029	74.6	
(e) Interface utilisation de la connaissance - politiques de recherche	154,700	93,324	60.3	
Total partiel, Activités	1,889,100	1,373,110	72.7	
Distribution des dépenses de personnel	2,309,563	1,787,178	77.4	
Total, Axe d'action	4,198,663	3,160,288	75.3	
2. Lutte contre la pauvreté				
(a) Pauvres des zones urbaines	130,850	85,405	65.3	
(b) Microfinancement	280,000	238,608	85.2	
(c) Politiques de développement pour la lutte contre la pauvreté	53,100	36,097	68.0	
Total partiel, Activités	463,950	360,110	77.6	
Distribution des dépenses de personnel	6,509,412	5,037,091	77.4	
Total, Axe d'action	6,973,362	5,397,201	77.4	
Total, Sous-programme II.2.5	11,172,025	8,557,490	76.6	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE
AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
Les villes : gestion des transformations et de l'environnement				
- Conduite à leur terme des actions	86,757	45,523	52.5	
- Diffusion et évaluation	41,850	25,954	62.0	
- Soutien aux initiatives des bureaux régionaux	161,400	93,795	58.1	
Total partiel, Activités	290,007	165,272	57.0	
Distribution des dépenses de personnel	315,079	243,814	77.4	
Total, Projet	605,086	409,086	67.6	
Total, Programme II.2	43,871,138	33,011,538	75.2	
II.3 Philosophie, éthique et sciences humaines				
1. Éthique des sciences et des technologies				
(a) Bioéthique	479,500	430,160	89.7	
(b) Éthique des connaissances scientifiques et des technologies	369,600	326,946	88.5	
(c) A l'approche du troisième millénaire	41,000	28,282	69.0	
Total partiel, Activités	890,100	785,388	88.2	
Distribution des dépenses de personnel	883,293	683,507	77.4	
Total, Axe d'action	1,773,393	1,468,895	82.8	
2. Philosophie et sciences humaines				
(a) Achèvement des activités sur l'éthique universelle	95,000	94,644	99.6	
(b) Education philosophique	305,600	252,640	82.7	
(c) Activités transdisciplinaires en sciences de l'homme	180,000	175,997	97.8	
(d) Coopération avec le CIPSH	412,000	309,000	75.0	
(e) "Concepts, idéaux fondamentaux de l'UNESCO"	10,000	-	-	
Total partiel, Activités	468,967	380,146	81.1	
Distribution des dépenses de personnel	1,471,567	1,212,427	82.4	
Total, Axe d'action	1,255,156	971,260	77.4	
Total, Programme II.3	2,726,723	2,183,687	80.1	
Total, Programme II.3	4,500,116	3,652,582	81.2	
Anticipation et études prospectives				
1. Renforcement des capacités dans le domaine de l'anticipation et de la prospective				
	285,100	125,522	44.0	
2. Promotion de la réflexion et du débat prospectifs				
	388,200	256,911	66.2	
Total partiel, Activités	673,300	382,433	56.8	
Distribution des dépenses de personnel	848,306	656,433	77.4	
Total, Anticipation et études prospectives	1,521,606	1,038,866	68.3	
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix				
Unité 1. Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger les partenariats				
2 - Contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action pour une culture de la paix				
(a) Paix, prévention des conflits et non-violence	255,100	222,358	87.2	
(b) Promotion des droits de l'homme, lutte contre la discrimination	172,000	139,204	80.9	
(c) Tolérance	254,046	201,310	79.2	
(d) Promotion de la démocratie	161,976	135,795	83.8	
(e) Les femmes et la culture de la paix (SHS)	199,000	132,701	66.7	
(f) Coût opérationnels	22,800	17,939	78.7	
Total, Axe d'action	1,064,922	849,307	79.8	
Total, Unité 1	1,064,922	849,307	79.8	
Unité 2. Éduquer pour une culture de la paix				
1 - Développement de plans et programmes nationaux d'éducation pour une culture de la paix				
(a) Plans nationaux d'éducation aux droits de l'homme	154,500	73,909	47.8	
(b) Programme nationaux d'éducation pour une culture de la paix	67,000	42,745	63.8	
(c) Réseaux régionaux et sous-régionaux	125,000	57,588	46.1	
(d) Prix	35,000	12,174	34.8	
Total, Axe d'action	381,500	186,416	48.9	

**TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE
AU 31 JUILLET 2001**

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
2 - Amélioration des contenus et méthodes de l'éducation et de la formation pour une culture de la paix				
(a) Matériels éducatifs et d'information	227,600	158,546	69.7	
(b) Chaires UNESCO	280,000	154,246	55.1	
(c) Stages de formation pour les professionnels	70,000	15,264	21.8	
(d) Suivi du Projet spécial sur la contribution des femmes à une culture de la paix en Afrique	90,000	12,000	13.3	
Total, Axe d'action	667,600	340,056	50.9	
Total, Unité 2	1,049,100	526,472	50.2	
Unité 3. De l'interculturalité au pluralisme culturel				
1 - Encourager le dialogue interculturel				
(a) Paix et tolérance	75,000	74,999	100.0	
(b) Projet méditerranéen	19,000	16,126	84.9	
Total, Axe d'action	94,000	91,125	96.9	
Total, Unité 3	94,000	91,125	96.9	
Coopération pour le développement	75,024	48,731	65.0	
Participation aux coûts des liaisons SITA	23,600	19,000	80.5	
Contribution aux charges communes	40,000	20,000	50.0	
Total partiel, Activités	2,346,646	1,554,635	66.2	
Distribution des dépenses de personnel	3,625,708	2,805,633	77.4	
TOTAL, Projet interdisciplinaire : Vers une culture de la paix	5,972,354	4,360,268	73.0	
Charges communes incombant au Secteur des sciences exactes et naturelles				
Coopération pour le développement	951,700	679,488	71.4	
Participation aux coûts des liaisons SITA	404,800	325,300	80.4	
Contribution aux charges communes	397,100	200,968	50.6	
Contribution aux services de micrographie	19,000	19,000	100.0	
Coût indirects (Siège)	263,400	112,514	42.7	
Dépenses d'appui du programme	800,000	624,887	78.1	
Total, Charges communes	2,836,000	1,962,157	69.2	
Charges communes incombant au Secteur des sciences sociales et humaines				
Coopération pour le développement	286,119	194,406	67.9	
Participation aux coûts des liaisons SITA	176,800	142,000	80.3	
Contribution aux charges communes	147,100	71,429	48.6	
Contribution aux services de micrographie	9,000	9,000	100.0	
Coût indirects (Siège)	200,084	151,667	75.8	
Total, Charges communes	819,103	568,502	69.4	
Récapitulation				
Activités planifiées (Secteur : SC)	23,228,285	16,921,227	72.8	
Activités planifiées (Secteur : SHS)	11,233,089	8,189,408	72.9	
Dépenses de personnel (Secteur : SC)	35,740,500	26,945,921	75.4	
Dépenses de personnel (Secteur : SHS)	19,118,900	14,794,523	77.4	
Coûts indirects de programme (Secteur : SC)	2,957,813	2,715,584	91.8	
Coûts indirects de programme (Secteur : SHS)	675,467	599,340	88.7	
Réduction dans les coûts indirects hors Siège (Secteur : SC)	(119,800)			
Réduction dans les coûts indirects hors Siège (Secteur : SHS)	(25,200)			
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	92,809,054	70,166,003	75.6	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE
AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
III Développement culturel : patrimoine et création				
Culture et développement				
(a) Collecte et diffusion des connaissances orientées vers l'action	125,000	119,521	95.6	
(b) Promotion du renforcement des capacités dans les États membres	362,980	202,217	55.7	
(c) Plaidoyer et réflexion sur le développement des politiques culturelles	56,500	14,484	25.6	
(d) Projet spécial : Collège itinérant africain sur la culture et le développement	90,000	75,100	83.4	
(e) Impact du nouveau contexte international des produits culturels	5,000	4,955	99.1	
(f) Rapport mondial sur la culture : publication et recherche	255,000	255,000	100.0	
(g) Centre de documentation et site Web	120,400	87,212	72.4	
Total partiel, Activités	1,014,880	758,489	74.7	
Distribution des dépenses de personnel	827,854	643,546	77.7	
Total, Axe d'action	1,842,734	1,402,035	76.1	
TOTAL, Culture et développement	1,842,734	1,402,035	76.1	
III.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel				
III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel				
1. Application des normes et action préventive pour la protection du patrimoine culturel				
(a) Application des normes existantes	564,002	378,359	67.1	
(b) Élaboration de nouvelles normes	130,784	117,087	89.5	
(c) Action préventive	46,300	32,014	69.1	
Total partiel, Activités	741,086	527,460	71.2	
Distribution des dépenses de personnel	828,198	643,813	77.7	
Total, Axe d'action	1,569,284	1,171,273	74.6	
2. Patrimoine culturel et développement				
(a) Campagnes internationales, protection et restauration - Afrique	180,500	99,440	55.1	
(b) Campagnes internationales, protection et restauration - Asie et Pacifique	94,900	66,409	70.0	
(c) Campagnes internationales, protection et restauration - États arabes	78,262	41,018	52.4	
(d) Campagnes internationales, protection et restauration - Europe	166,000	159,964	96.4	
(e) Campagnes internationales, protection et restauration - Amériques latines et Caraïbes	97,000	66,785	68.9	
(f) Promotion et sensibilisation du public (Prix Médina Mercouri)	111,336	78,002	70.1	
(g) Tourisme culturel	120,500	80,181	66.5	
(h) Activités et campagnes promotionnelles	696,500	466,884	67.0	
Total partiel, Activités	1,544,998	1,058,683	68.5	
Distribution des dépenses de personnel	10,194,029	7,924,494	77.7	
Total, Axe d'action	11,739,027	8,983,177	76.5	
3. Préservation et revitalisation du patrimoine immatériel				
(a) Sensibilisation au patrimoine oral et immatériel	384,498	302,601	78.7	
(b) Formation à la préservation et à la revitalisation du patrimoine mondial	162,000	93,365	57.6	
(c) Promotion du patrimoine oral	343,758	115,171	33.5	
Total partiel, Activités	890,256	511,137	57.4	
Distribution des dépenses de personnel	1,438,938	1,118,582	77.7	
Total, Axe d'action	2,329,194	1,629,719	70.0	
4. Restauration des patrimoines atteints par des conflits				
(a) Restauration des patrimoine atteints par des conflits - Asie	74,000	52,125	70.4	
(b) Restauration des patrimoine atteints par des conflits - Europe	170,000	110,690	65.1	
(c) Restauration des patrimoine atteints par des conflits - États arabes	49,900	39,707	79.6	
(d) Bayt Al-Hikma	53,750	26,432	49.2	
Total partiel, Activités	347,650	228,954	65.9	
Distribution des dépenses de personnel	8,116,824	6,309,745	77.7	
Total, Axe d'action	8,464,474	6,538,699	77.2	
Total, Sous-programme III.1.1	24,101,979	18,322,868	76.0	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE

AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel				
1. Secrétariat de la Convention et Liste du patrimoine mondial	569,000	312,941	55.0	
2. Renforcement des capacités chargées de la protection et de la gestion du patrimoine mondial	34,400	18,721	54.4	
3. Rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine	80,000	42,336	52.9	
4. Sensibilisation du public, information et documentation	30,000	10,596	35.3	
5. Projet spécial : "Participation des jeunes à la promotion et à la préservation du patrimoine mondial"	65,000	38,387	59.1	
6. Charges communes	290,500	247,579	85.2	
Total partiel, Activités:	1,068,900	670,560	62.7	
Distribution des dépenses de personnel	4,288,601	3,333,814	77.7	
Total, Sous-programme III.1.2	5,357,501	4,004,374	74.7	
Total, Programme III.1	29,459,479	22,327,242	75.8	
III.2 Promotion des cultures vivantes				
1. Promotion et protection de la créativité				
(a) Éducation artistique et formation professionnelle	264,000	207,529	78.6	
(b) Soutien à la créativité et au spectacle vivant	228,639	195,463	85.5	
(c) Promotion des échanges artistiques par le biais des accords-cadres	345,000	312,454	90.6	
(d) Promotion du droits d'auteur et des droits voisins	282,500	188,934	66.9	
Total partiel, Activités:	1,120,139	904,380	80.7	
Distribution des dépenses de personnel	1,297,866	1,008,917	77.7	
Total, Axe d'action	2,418,005	1,913,297	79.1	
2. Promotion de l'artisanat et du design				
(a) Mise en place de politiques et de micro-entreprises d'artisanat	97,600	61,604	63.1	
(b) Formation et promotion des artisans	212,000	134,734	63.6	
(c) Promotion de la créativité locale	169,400	139,477	82.3	
(d) Utilisation des nouvelles technologies dans l'information et la communication	70,000	14,866	21.2	
Total partiel, Activités:	549,000	350,681	63.9	
Distribution des dépenses de personnel	918,347	713,892	77.7	
Total, Axe d'action	1,467,347	1,064,573	72.6	
3. Livres et industries culturelles				
(a) Politiques nationales et stratégies régionales de développement	446,700	390,431	87.4	
(b) Libre circulation et promotion de la diversité	546,847	404,107	73.9	
Total partiel, Activités:	993,547	794,538	80.0	
Distribution des dépenses de personnel	2,011,142	1,563,394	77.7	
Total, Axe d'action	3,004,689	2,357,932	78.5	
Total, Programme III.2	6,890,041	5,335,802	77.4	
Lecture pour tous				
(a) Projets spécifiques de promotion de la lecture	11,000	11,000	100.0	
(b) Livres et lecture pour les enfants et les adolescents	144,000	89,489	62.1	
(c) Évaluation	10,000	-	-	
Total partiel, Activités:	165,000	100,489	60.9	
Distribution des dépenses de personnel	859,509	668,154	77.7	
Total, Lecture pour tous	1,024,509	768,643	75.0	
Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir	242,300	213,395	88.1	
Distribution des dépenses de personnel	208,856	162,358	77.7	
Total, Peuples des Caraïbes	451,156	375,753	83.3	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE

AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	NOTE S*
	\$	\$	%	
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix				
Unité 3. De l'interculturalité au pluralisme culturel				
1 - Encourager le dialogue interculturel				
(a) Mémorial de Gorée	430,300	358,159	83.2	
(b) Projet "La route de l'esclave"	268,700	199,825	74.4	
(c) La route du fer en Afrique	35,000	19,986	57.1	
(d) Dialogue interculturel est-ouest en Asie centrale	63,400	44,590	70.3	
(e) Dialogue entre les civilisations	100,000	85,158	85.2	
(f) Convergence spirituelle et dialogue interculturel	71,000	59,478	83.8	
(g) Programme Méditerranée et Océan Indien	251,660	157,670	62.7	
(h) Tourisme culturel	-	-	-	
Total, Axe d'action	1,220,060	924,866	75.8	
2 - Promotion du pluralisme culturel				
(a) Formation destinée à favoriser la sensibilisation interculturelle	57,600	52,007	90.3	
(b) Villes et pluralisme culturel	190,500	50,188	26.3	
(c) Populations autochtones	146,024	88,160	60.4	
Total, Axe d'action	394,124	190,355	48.3	
Coopération pour le développement	7,300	3,452	47.3	
Participation aux coûts des liaisons SITA	17,000	13,700	80.6	
Contribution aux charges communes	28,800	28,800	100.0	
Coûts de programme	27,900	-	-	
Total partiel, Activités:	1,695,184	1,161,173	68.5	
Distribution des dépenses de personnel	3,417,737	2,656,833	77.7	
TOTAL, Projet interdisciplinaire : Vers une culture de la paix	5,112,921	3,818,006	74.7	
Charges communes incombant au Secteur de la culture				
Coopération pour le développement	811,300	563,082	69.4	
Participation aux coûts des liaisons SITA	635,900	511,200	80.4	
Contribution aux charges communes	170,100	67,700	39.8	
Contribution aux services de micrographie	10,000	10,000	100.0	
Coût indirects (Siège)	215,700	175,079	81.2	
Dépenses d'appui du programme	728,800	622,323	85.4	
Total, Charges communes	2,571,800	1,949,384	75.8	
Récapitulation				
Activités planifiées	12,729,040	9,054,244	71.1	
Dépenses de personnel	34,407,900	26,747,541	77.7	
Coûts indirects	3,792,074	3,453,437	91.1	
Réduction dans les coûts indirects hors Siège	(156,500)	-	-	
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	50,772,514	39,255,222	77.3	
IV Vers une société de l'information et de la communication pour tous				
IV.1 Libre circulation des idées				
IV.1.1 Liberté d'expression démocratie et paix				
1. Liberté d'expression, médias et démocratie				
(a) Sensibilisation à la liberté d'expression (Journée mondiale et prix de la liberté de la presse)	479,176	456,844	95.3	
(b) Établissement de partenariats pour la protection des journalistes et de la liberté d'expression (IFEX/ réseau dans les domaines de l'éducation et de la culture)	178,968	172,644	96.5	
(c) Promotion de l'éducation pour la liberté d'expression/chaires UNESCO	44,484	29,484	66.3	
(d) Renforcement de l'impact des séminaires sur la promotion de médias indépendants et pluralistes	229,068	218,908	95.6	
(e) Démocratisation de l'environnement des médias pour une culture de la paix	271,270	215,944	79.6	
Total partiel, Activités:	1,202,966	1,093,824	90.9	
Distribution des dépenses de personnel	878,667	668,548	76.1	
Total, Axe d'action	2,081,633	1,762,372	84.7	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE

AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
2. Médias pour la paix et la tolérance				
(a) Renforcement du rôle des médias indépendants dans les zones de conflit	248,968	228,482	91.8	
(b) Coopération entre les professionnels des médias pour une culture de la paix	158,968	93,212	58.6	
Total partiel, Activités	407,936	321,694	78.9	
Distribution des dépenses de personnel	1,046,032	795,891	76.1	
Total, Axe d'action	1,453,968	1,117,585	76.9	
Total, Subprogramme IV.1.1	3,535,600	2,879,957	81.5	
IV.1.2 Médias, information et société				
1. Médias et information pour la participation sociale et la lutte contre la pauvreté				
(a) Accès des femmes à l'expression et à la prise de décisions dans les médias	177,477	157,159	88.6	
(b) Projet : Autonomisation des femmes au niveau local grâce aux médias communautaires	199,368	141,346	70.9	
(c) Amélioration des compétences des jeunes en matière de médias et promotion de programmes de télévision de meilleure qualité pour les publics jeunes	98,184	89,753	91.4	
(d) Promotion de la participation sociale	109,984	82,642	75.1	
(e) Consolidation du réseau INFOJEUNESSE en tant que moyen de mobilisation des jeunes	274,068	259,783	94.8	
(f) Démocratisation de la gouvernance et de l'administration publique de l'information	195,628	124,927	63.9	
(g) Élaboration de projets destinés à promouvoir des technologies traditionnelles et nouvelles pour soutenir les programmes de développement	146,968	127,339	86.6	
Total partiel, Activités	1,201,677	982,949	81.8	
Distribution des dépenses de personnel	3,550,639	2,701,563	76.1	
Total, Axe d'action	4,752,316	3,684,512	77.5	
2. Domaine public de l'information et programme "Mémoire du monde"				
(a) Orientation/formation en matière de numérisation de l'information du domaine public	231,608	209,907	90.6	
(b) Accès à l'information du domaine public grâce à un site Web modèle	156,068	98,286	63.0	
(c) Diffusion de documents électroniques des archives et bibliothèques du monde	201,168	160,469	79.8	
(d) Promotion de logiciels du domaine public	127,368	100,404	78.8	
(e) Programme Mémoire du monde et patrimoine audiovisuel	209,068	163,073	78.0	
(f) Mobilisation des décideurs dans le cadre de projets phares	70,868	58,008	81.9	
(g) Normes techniques/cadre juridique/collecte de fonds	89,968	46,000	51.1	
Total partiel, Activités	1,086,116	836,147	77.0	
Distribution des dépenses de personnel	1,464,444	1,114,247	76.1	
Total, Axe d'action	2,550,560	1,950,394	76.5	
Total, Sous-programme IV.1.2	7,302,876	5,634,906	77.2	
Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information				
1. Stimuler la réflexion sur l'info-éthique	295,968	224,807	76.0	
2. Activités de sensibilisation à la pédophilie & à la violence sur les médias	119,268	106,554	89.3	
3. Recherche d'un consensus sur les principes éthiques et juridiques applicables au cyberspace	18,000	14,768	82.0	
4. Élaboration de stratégies pour la société de l'information	107,384	100,057	93.2	
5. Diffusion d'informations et de données sur l'état des technologies de l'information et de la communication et question connexes	57,000	52,212	91.6	
6. Coopération intersectorielle pour une stratégie du développement de la société de l'information	200,000	38,001	19.0	
Total partiel, Activités	797,620	536,399	67.2	
Distribution des dépenses de personnel	1,422,414	1,082,267	76.1	
Total, Projet	2,220,034	1,618,666	72.9	
Total, Programme IV.1	13,058,510	10,133,529	77.6	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE

AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
IV.2 Combler l'écart en matière d'information et de communication				
IV.2.1 Développement de la communication				
1. Stratégies et projets de développement en matière de communication				
(a) Promotion de stratégies en matière de la communication	304,484	255,769	84.0	
(b) Programme international de développement de la communication (PIDC)	338,084	338,076	100.0	
(c) Soutien à des projets nationaux en matière de médias communautaires	525,244	349,478	66.5	
(d) Formation/équipement pour les radiotélévisions publiques	738,853	572,531	77.5	
(e) Projet-spécial : Amélioration de la formation en matière de communication en Afrique	154,484	122,393	79.2	
(f) Promotion d'une culture de la maintenance	120,484	107,484	89.2	
Total partiel, Activités	2,181,633	1,745,731	80.0	
Distribution des dépenses de personnel	6,788,320	5,165,007	76.1	
Total, Axe d'action	8,969,953	6,910,738	77.0	
2. Radiotélévision de service public et production audiovisuelle endogène				
(a) Développement et renforcement de la radiotélévision de service public	217,542	171,654	78.9	
(b) Promotion de la mission éducative et culturelle des médias électroniques	219,984	165,429	75.2	
(c) Production audiovisuelle et capacités de distribution des pays les moins avancés	342,484	241,680	70.6	
(d) Accès aux programmes audiovisuelles et échanges internationaux dans ce domaine	193,507	137,185	70.9	
Total partiel, Activités	973,517	715,948	73.5	
Distribution des dépenses de personnel	1,439,264	1,095,088	76.1	
Total, Axe d'action	2,412,781	1,811,036	75.1	
Total, Sous-programme IV.2.1	11,382,733	8,721,774	76.6	
IV.2.2 Développement de l'infrastructure				
1. Stratégies intégrées et méthodologies en matière d'information et d'informatique				
(a) Promotion de politiques régionales/connaissances endogènes	348,230	226,626	65.1	
(b) Constitution de groupes d'utilisateurs de l'informatique & de la télématique de service public	36,750	26,012	70.8	
(c) Promotion de réseaux électroniques régionaux	202,310	140,546	69.5	
(d) Amélioration de la gestion de l'information et du partage des ressources	206,755	190,233	92.0	
(e) Création et promotion de laboratoires virtuels et de communautés d'apprentissage virtuelles	363,970	218,360	60.0	
(f) Modules de formation pour les études des premier et deuxième cycles et les études universitaires supérieures	139,702	109,123	78.1	
(g) Élaboration de didacticiels spécialisés	138,750	127,736	92.1	
(h) Centres informatiques associés de soutien (matériel et logiciels)	66,350	54,014	81.4	
(i) Informatique et télématique	157,600	157,407	99.9	
Total partiel, Activités	1,660,417	1,250,057	75.3	
Distribution des dépenses de personnel	1,317,905	1,002,750	76.1	
Total, Axe d'action	2,978,322	2,252,807	75.6	
2. Les bibliothèques et archives en tant que portes d'accès aux autoroutes de l'information				
(a) Rôle des bibliothèques nationales, publiques et scolaires comme moyen d'accès à l'éducation	156,814	101,036	64.4	
(b) Accès au contenu et aux technologies de l'information par l'intermédiaire des bibliothèques publiques	171,364	119,568	69.8	
(c) Assistance à certains centres d'archives et bibliothèques	155,620	120,975	77.7	
(d) Développement et renforcement du réseau de l'UNAL	87,780	63,333	72.1	
(e) Programmes de formation à l'intention des bibliothécaires et archivistes	137,150	107,569	78.4	
(f) Gestion des archives et conservation des documents dans l'environnement électronique	170,860	132,784	77.7	
Total partiel, Activités	879,588	645,265	73.4	
Distribution des dépenses de personnel	1,025,016	779,901	76.1	
Total, Axe d'action	1,904,604	1,425,166	74.8	
Total, Sous-programme IV.2.2	4,882,927	3,677,973	75.3	
Total, Programme IV.2	16,265,660	12,399,747	76.2	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE

AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
Charges communes incombant au Secteur de la communication				
Coopération pour le développement	669,800	383,140	57.2	
Participation aux coûts des liaisons SITA	227,200	182,700	80.4	
Contribution aux charges communes	216,200	105,510	48.8	
Contribution aux services de micrographie	9,000	9,000	100.0	
Coût indirects (Siège)	209,200	153,760	73.5	
Dépenses d'appui du programme	1,042,448	864,929	83.0	
Total, Charges communes	2,373,848	1,699,039	71.6	
Récapitulation				
Activités planifiées	12,556,118	9,673,293	77.0	
Dépenses de personnel	18,932,700	14,405,262	76.1	
Coûts indirects de programme	1,004,200	903,475	90.0	
Réduction dans les coûts indirects hors Siège	(41,139)			
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	32,451,879	24,982,030	77.0	
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix*	-	-	-	
Activités transversales				
Institut de statistique de l'UNESCO				
Allocation financière	6,790,900	6,790,900	100.0	
Contribution aux charges communes	26,600	13,299	50.0	
Contribution aux services de micrographie	2,500	2,500	100.0	
TOTAL, Institut de statistique de l'UNESCO	6,820,000	6,806,699	99.8	
Anticipation et études prospectives**	-	-	-	
Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant				
1. Services de bourses	1,002,300	973,878	97.2	
2. Services de l'équipement	72,800	43,904	60.3	
3. Services des rapports	24,600	2,436	9.9	
4. Contribution aux charges communes	18,000	658	3.7	
Récapitulation				
Dépenses de personnel	3,027,300	2,055,586	67.9	
Autres dépenses	1,117,700	1,020,876	91.3	
Total, PSD	4,145,000	3,076,462	74.2	
Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires				
. Coordination des activités concernant l'Afrique				
Dépenses de personnel	1,067,900	991,229	92.8	
Contribution aux charges communes	7,600	-	-	
Autres dépenses	412,000	362,425	88.0	
Total, DPA	1,487,500	1,353,654	91.0	

* Les crédits du budget approuvé figurent sous les Grands Programmes I (ED), II (SHS) et III (CLT) et les Activités transversales (Coordination des activités concernant "Vers un culture de la paix") (réf. 159 EX/Décision 3.1.3).

** Le crédit du budget approuvé figure sous le Grand Programme II (SHS).

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE

AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
. Coordination des activités concernant les femmes et la jeunesse				
Dépenses de personnel	1,681,600	1,087,702	64.7	
Contribution aux charges communes	6,700	-	-	
Autres dépenses - Femmes	375,124	265,534	70.8	
Contribution aux charges communes	6,700	-	-	
Autres dépenses - Jeunesse	372,800	167,727	45.0	
Total, CLU	2,442,924	1,520,963	62.3	
Coordination des activités concernant "Vers une culture de la paix"				
Dépenses de personnel	1,008,300	699,088	69.3	
Autres dépenses	547,000	516,513	94.4	
Contribution aux charges communes	5,700	5,700	100.0	
Participation aux coûts des liaisons SITA	9,600	-	-	
Coût indirects	139,800	138,800	99.3	
Total, Unité de coordination CPP	1,710,400	1,360,101	79.5	
Programme de participation	24,830,000	18,484,991	74.4	
TOTAL, ACTIVITÉS TRANSVERSALES				
Programme de participation	24,830,000	18,484,991	74.4	
Activités planifiées	9,680,924	9,145,474	94.5	
Dépenses de personnel	6,785,100	4,833,605	71.2	
Coûts indirects	139,800	138,800	99.3	
Total	41,435,824	32,602,870	78.7	
Récapitulation Part II.A				
Activités planifiées	117,590,982	90,638,198	77.1	
Dépenses de personnel	179,940,000	136,994,877	76.1	
Coûts indirects de programme	15,329,261	13,879,092	90.5	
Programme de participation	24,830,000	18,484,991	74.4	
Réduction dans les coûts indirects hors Siège (681,639)				
TOTAL, II.A	337,008,604	259,997,158	77.1	
B. Services d'information et de diffusion				
1. Centre d'échange et d'information				
A. Transfert et partage des informations dont dispose l'UNESCO	381,500	230,858	60.5	
B. Services de bibliothèque aux utilisateurs intérieurs et extérieurs	341,700	245,375	71.8	
C. Archives et services de micrographie	75,700	52,488	69.3	
D. Contribution aux charges communes	13,400	-	-	
Total, Activités	812,300	528,721	65.1	
Distribution des dépenses de personnel	3,672,400	2,601,679	70.8	
Total, CLH	4,484,700	3,130,400	69.8	
2. Office des Éditions de l'UNESCO				
A. Dépenses de fonctionnement	697,500	491,237	70.4	
B. Œuvres représentatives	186,600	131,139	70.3	
C. Archives audiovisuelles et service de micrographie	501,200	405,210	80.8	
D. Contribution aux charges communes	23,700	-	-	
Total, Activités	1,409,000	1,027,586	72.9	
Distribution des dépenses de personnel	6,280,200	4,113,976	65.5	
Total, UPO	7,689,200	5,141,562	66.9	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE
AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
3. Office des périodiques mensuelles				
A. Courrier de l'UNESCO	1,728,900	1,695,534	98.1	
B. Sources UNESCO	567,500	611,351	107.7	
C. Contribution aux charges communes	37,400	-	-	
Total, Activités	2,333,800	2,306,885	98.8	
Distribution des dépenses de personnel	2,603,600	2,017,688	77.5	
Total, OPM	4,937,400	4,324,573	87.6	
4. Office de l'information du public				
A. Bureau du Directeur	205,200	170,801	83.2	
B. Division de la presse	709,800	424,902	59.9	
C. Activités régionales d'information	318,400	201,604	63.3	
D. Dépenses de fonctionnement des bureaux régionaux	77,000	47,899	62.2	
E. Autres dépenses	465,800	315,956	67.8	
F. Contribution aux charges communes	29,800	14,900	50.0	
G. Contribution aux coûts des liaisons SITA	14,000	9,696	69.3	
Total, Activités	1,820,000	1,185,758	65.2	
Distribution des dépenses de personnel	3,696,000	2,348,833	63.6	
Total, OPI	5,516,000	3,534,591	64.1	
Récapitulation Part II.B				
Dépenses de personnel	16,252,200	11,082,176	68.2	
Autres dépenses	6,375,100	5,048,950	79.2	
TOTAL, II.B	22,627,300	16,131,126	71.3	
TOTAL, TITRE II				
Activités planifiées	123,966,082	95,687,148	77.2	
Dépenses de personnel	196,192,200	148,077,053	75.5	
Coûts indirects de programme	15,329,261	13,879,092	90.5	
Programme de participation	24,830,000	18,484,991	74.4	
Réduction dans les coûts indirects hors Siège (681,639)				
TOTAL, TITRE II		276,128,284	#DIV/0!	
Titre III - Soutien de l'exécution du programme				
1. Bureau des relations extérieures				
A. Relations avec les États membres	565,900	294,787	52.1	
B. Coopération avec les Commissions nationales	1,470,500	1,230,237	83.7	
C. Coopération avec les Clubs UNESCO	594,500	357,243	60.1	
D. Relations et coopération avec les Organisations Internationales	249,400	131,183	52.6	
E. Relations avec les Unités permanentes hors Siège et décentralisation	571,800	362,516	63.4	
F. Fonctionnement de la Sous-Direction générale	392,300	301,086	76.7	
G. Partenariats pour le XXI ^e siècle	160,700	84,687	52.7	
H. Relations avec les Ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO	114,211	102,200	89.5	
I. Contribution aux charges communes	74,000	31,600	42.7	
J. Contribution aux coûts des liaisons SITA	22,600	15,900	70.4	
Total, Activités	4,215,911	2,911,439	69.1	
Distribution des dépenses de personnel	19,430,000	15,637,939	80.5	
Total, BRX	23,645,911	18,549,378	78.4	
2. Bureau des relations avec les sources de financement extrabudgétaires				
Dépenses de personnel	3,179,200	2,253,584	70.9	
Autres dépenses	890,600	463,774	52.1	
Contribution aux charges communes	14,300	7,100	49.7	
Contribution aux coûts des liaisons SITA	500	300	60.0	
Total, BER	4,084,600	2,724,758	66.7	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE

AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
3. Bureau des conférences, des langues et documents				
Dépenses de personnel	27,389,800	18,710,380	68.3	
Autres dépenses	3,709,400	3,071,151	82.8	
Contribution aux charges communes	61,500	61,496	100.0	
Total, CLD	31,160,700	21,843,027	70.1	
TOTAL, TITRE III				
Dépenses de personnel	49,999,000	36,601,903	73.2	
Autres dépenses	8,892,211	6,515,260	73.3	
TOTAL, TITRE III	58,891,211	43,117,163	73.2	
Titre IV - Services de gestion et d'administration				
1. Bureau de l'ADG/MA				
Dépenses de personnel	2,279,500	1,939,135	85.1	
Autres dépenses	131,000	65,457	50.0	
Unité des relations publiques et les manifestations culturelles	108,900	85,413	78.4	
Contribution aux charges communes	3,500	223	6.4	
Total, ADG/MA	2,522,900	2,090,228	82.9	
2. Bureau du Contrôleur financier				
Dépenses de personnel	7,523,800	5,407,789	71.9	
Autres dépenses	1,017,300	829,975	81.6	
Contribution aux charges communes	4,700	2,277	48.4	
Total, BOC	8,545,800	6,240,041	73.0	
3. Bureau de la gestion des ressources humaines				
Dépenses de personnel	12,358,200	8,821,458	71.4	
Jeunes stagiaires	1,506,700	851,947	56.5	
Autres dépenses	983,914	770,170	78.3	
Contribution aux charges communes	14,300	7,100	49.7	
Total, HRM	14,863,114	10,450,675	70.3	
4. Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications				
Dépenses de personnel	6,345,152	4,860,991	76.6	
Entretien et services	2,491,600	2,152,483	86.4	
Planification des ressources	5,000,000	5,000,000	100.0	
Contribution aux charges communes	48,200	-	-	
Participation aux coûts des liaisons SITA pour 2000-2001	400,000	246,100	61.5	
Nouveau système de gestion informatique	500,000	290,735	58.1	
Total, Activités	8,439,800	7,689,318	91.1	
Total, DIT	14,784,952	12,550,309	84.9	
5. Bureau du soutien et des services				
Dépenses de personnel	7,866,400	6,154,177	78.2	
A. Division des services généraux	49,600	36,232	73.0	
B. Service médical	133,300	109,221	81.9	
C. Division des pensions et des assurances du personnel	185,700	102,610	55.3	
D. Caisse d'assurance-maladie pour les participants associés	4,832,700	2,460,776	50.9	
E. Contribution aux charges communes	6,300	780	12.4	
Total, Autres dépenses	5,207,600	2,709,619	52.0	
Total, GES	13,074,000	8,863,796	67.8	

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE

AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGÉTAIRE	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	DÉPENSES VIS-À-VIS DES CRÉDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
TOTAL, TITRE IV				
Dépenses de personnel	36,373,052	27,183,550	74.7	
Autres dépenses	17,417,714	13,011,499	74.7	
TOTAL, TITRE IV	53,790,766	40,195,049	74.7	
Titre V - Services communs ; entretien et sécurité				
Dépenses de personnel	15,469,500	10,669,291	69.0	
Autres dépenses				
A. Mobilier et matériel	401,000	347,655	86.7	
B. Fret et frais postaux	720,000	688,878	95.7	
C. Assistance temporaire et heures supplémentaires du Service de la sûreté et de la sécurité	380,000	300,672	79.1	
D. Fournitures diverses pour l'entretien des bâtiments	5,422,500	4,942,549	91.1	
E. Charges, taxes et restaurant	4,795,000	3,383,690	70.6	
F. Entretien des véhicules, du mobilier et du matériel	293,000	108,429	37.0	
G. Réseaux, systèmes informatiques et télécommunications	1,224,400	1,166,655	95.3	
H. Relations publiques et manifestations culturelles	60,000	35,389	59.0	
Total, Autres dépenses	13,295,900	10,973,917	82.5	
TOTAL, TITRE V	28,765,400	21,643,208	75.2	
Titre VI - Rénovation des bâtiments du Siège				
A. Rénovation et remise en état des locaux du Siège	7,427,300	7,427,300	100.0	
B. Amortissement du coût de la construction des locaux du BIE	275,900	137,931	50.0	
C. A déduire : le montant à percevoir des Délégations permanentes	(179,700)	(102,793)	57.2	
TOTAL, TITRE VI	7,523,500	7,462,438	99.2	
TOTAL, TITRES I-VI				
Dépenses de personnel	318,726,952	238,898,498	75.0	
Activités planifiées	185,728,207	141,533,519	76.2	
Coûts indirects de programme	15,329,261	13,879,092	90.5	
Programme de participation	24,830,000	18,484,991	74.4	
Réduction dans les coûts indirects hors Siège	(681,639)			
TOTAL, TITRES I-VI	543,932,781	412,796,100	75.9	
Titre VII - Augmentations prévisibles des coûts	4,758,050	-	-	
TOTAL, TITRES I - VII	548,690,831	412,796,100	75.2	

Cent soixante-deuxième session

162 EX/4
Partie II Add. et Corr.
PARIS, le 25 septembre 2001
Original anglais

Point 3.1.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION
DU PROGRAMME ADOPTE PAR LA CONFERENCE GENERALE**

PARTIE II

TABLEAU DE BORD DE L'EXECUTION DU PROGRAMME EN 2000-2001

(30 C/5 approuvé)

N° 28

Etat au 31 juillet 2001

ANNEXE I.B

NOTES EXPLICATIVES CONCERNANT L'EXECUTION DU PROGRAMME
(réf. : Annexe I.A Corr.)

Note	Remarques
TITRE I - Politique générale et Direction	
1	Conférence générale : Service linguistiques et de documentation Le gros des dépenses sera effectué pendant la 31e session.
2	Vérification extérieure des comptes : La faiblesse du taux d'exécution s'explique par le fait que, jusqu'à fin juin 2000, les honoraires des vérificateurs extérieurs étaient payés sur les engagements de dépenses de 1998-1999 ; depuis juillet 2000, ils sont payés sur les crédits du 30 C/5 approuvé.
3	Contribution aux services de micrographie de l'UNESCO : Les fonds ont été virés à un compte spécial.
4	Conseil exécutif - Voyages des membres du Conseil exécutif et indemnités journalières : Le faible taux d'exécution est dû au fait que les frais de voyage ont été inférieurs aux montants initialement prévus.
5	Conseil exécutif - Autres dépenses : Les dépassements de dépenses sont dus principalement aux heures supplémentaires, aux séances tardives et aux séances du samedi.
6	Cabinet du Directeur général - Autres dépenses : Le taux d'exécution élevé est dû au fait que l'assistance temporaire a été imputée aux dépenses de programme - ce qui sera régularisé avant le prochain rapport - ainsi qu'aux frais encourus par l'Equipe spéciale sur la décentralisation.
7	Inspection générale - Autres dépenses : Le taux d'exécution élevé est dû au fait que les contrats des quatre médiateurs sont établis sur une base annuelle et non mensuelle.
9	Bureau d'études, de programmation et d'évaluation - Autres dépenses : Le taux d'exécution élevé est imputable principalement à des dépenses occasionnées par des missions imprévues.

10 **Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies :**

Les engagements de dépenses pour les contributions de l'UNESCO sont établis après réception des factures correspondantes ; aucune facture n'a encore été reçue de la part du Sous-Comité du CAC sur la nutrition. S'agissant de la CFPI, du CCQA et de l'OIT, le crédit inscrit au 30 C/5 approuvé était insuffisant et un virement du Titre VII du budget d'un montant de 155.610 dollars est demandé dans le document 162 EX/26. Dès que le Conseil exécutif aura approuvé ce virement, la facture pour 2001 sera honorée.

TITRE II.A - Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales

- 11 **Observations générales :** Les allocations finales de crédits pour les grands programmes n'ont été effectuées qu'à la fin du mois de juin 2000 et seulement à la fin du mois d'août 2000 pour le grand programme I (Education), après que le Conseil exécutif a approuvé à sa 159e session l'ajustement de 10,7 millions de dollars. Ce délai, s'ajoutant à la nomination de nouveaux ADG, aux départs à la retraite de directeurs et à la restructuration des services, explique certains retards dans l'exécution du programme. Néanmoins, l'exécution des activités du Titre II.A peut être considérée comme satisfaisante.

Il convient également de noter qu'il existe un décalage dans la comptabilisation des dépenses de certains bureaux hors Siège qui ne sont pas connectés à l'ordinateur central, étant donné que leurs opérations ne sont comptabilisées qu'une fois que les comptes de régie d'avance ont été soumis au Siège.

- 12 **ED :** *I.1.1-2 (b) Développement de l'éducation intégratrice pour les enfants ayant des besoins spéciaux et (c) Soutien à des actions conjointes en faveur de l'éducation de tous les enfants ; I.1.2-1 (a) Mise au point de stratégies d'alphabétisation et d'éducation non formelle et (b) Renforcement des capacités pour améliorer et développer l'alphabétisation et l'éducation non formelle ; I.1.2-2 Projet spécial "Amélioration des possibilités d'apprentissage offertes aux jeunes marginalisés"; I.1.3-1 (d) Résultats du Bilan de l'EPT à l'an 2000, (f) Compte à rebours et (g) Coopération dans le cadre du Programme alimentaire mondial ; I.2.1-1 (b) Préparation du Rapport mondial sur l'éducation et (c) Publications sur l'apprentissage tout au long de la vie ; I.2.2-2 (b) Promotion de la coopération internationale, régionale et sous-régionale dans le domaine de l'ETP et (c) Fourniture de connaissances spécialisées et promotion de l'échange d'information via le réseau UNEVOC ; I.2.2-3 (a) Vulgarisation scientifique et centres d'échange d'information ; I.2.3-1 Projet spécial "Les femmes, l'enseignement supérieur et le développement" ; I.2.3-2 (b) Conventions régionales sur la reconnaissance des études et des titres ; La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information - (a) Constitution de réseaux sous-régionaux et régionaux d'établissements de formation des enseignants ; Eduquer pour un avenir viable - (b) Participation aux services d'appui technique interinstitutions du système des Nations Unies ; Vers une culture de la paix - Unité 2 (d) La non-violence à l'école et (e) Valeurs éducatives, morales et éthiques du sport.*

SC : *Suivi de la Conférence mondiale sur la science (b) Politiques scientifiques et (c) Partenariats université-science-industrie ; II.1.1-4 (a) Accord-cadre UNESCO/CIUS et (d) Partenariats interdisciplinaires et développement de l'accès à l'information scientifique ; Projet spécial "Les femmes, la science et la technologie" ; II.2 Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement ; II.2.1-1 (b) Perfectionnement des connaissances des spécialistes des sciences de la terre par la formation et l'attribution de bourses, (c) Protection et développement durable des géoparcs et (d) Technologies spatiales et de la géo-information ; II.2.2-2 (a) Recherche sur les écosystèmes ; II.2.3-1 (c) Apprentissage assisté par ordinateur et université virtuelle et (f) Rapport mondial sur la mise en valeur de l'eau ; II.2.3-2 (d) Gestion de l'eau dans les zones côtières/les petites îles ; II.2.4 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO - 1 (b) Programmes régionaux.*

SHS : *II.1.2-2 (b) Rapport mondial sur les sciences sociales, (d) Données et information et (e) Centre de documentation ; II.2.5-1 (c) Revitalisation et aménagement des villes et (e) Interface utilisation des connaissances - politiques de recherche ; Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement ; Vers une culture de la paix - Unité 2-1 Elaboration de plans et programmes nationaux d'éducation pour une culture de la paix ; Unité 2-2 (b) Chaires UNESCO, (c) Stages de formation pour les professionnels et (d) Suivi du Projet spécial sur la contribution des femmes à une culture de la paix en Afrique.*

CLT : *Culture et développement (b) Promotion du renforcement des capacités dans les Etats membres et (c) Mobilisation et réflexion concernant les politiques culturelles au service du développement ; III.1.1-2 (a) et (c) Campagnes internationales, protection et restauration en Afrique et dans les Etats arabes ; III.1.1-3 (b) Stages de formation à la préservation et à la revitalisation du patrimoine mondial et (c) Promotion du patrimoine oral ; III.1.1-4 (d) Bayt Al-Hikma ; III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ; III.2-2 (d) Utilisation des nouvelles technologies dans l'information et la communication ; Vers une culture de la paix - Unité 3-1 (c) La route du fer en Afrique et (g) Programme Méditerranée et océan Indien ; Unité 3-2 (b) Villes et pluralisme culturel et (c) Populations autochtones.*

CI : *IV.1.2-2 (b) Accès à l'information du domaine public grâce à un site Web modèle et (g) Normes techniques/cadre juridique/commercialisation/collecte de fonds ; Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information - 6 Coopération intersectorielle pour une stratégie de développement de la société de l'information ; IV.2.2-1 (e) Création et promotion de laboratoires virtuels et de communautés d'apprentissage virtuelles.*

L'exécution des activités énumérées ci-dessus a été retardée ou reportée à une date ultérieure d'ici à la fin de l'exercice, ce qui explique la faiblesse des taux d'exécution.

13 **ED :** *I.1.3-2 (f) Coopération régionale – Europe :*

Le faible taux d'exécution s'explique par un don qui a été comptabilisé en juillet 2001.

- 14 **ED** : I.1.3-1 (a) Forum mondial sur l'éducation, (b) Partenariats pour une coopération et (c) Actions de promotion ; I.1.3-2 (h) MINEDAF - Bourses régionales ; I.2.1-1(a) Dialogue mondial sur l'apprentissage tout au long de la vie dans le cadre d'Expo 2000 ; Eduquer pour un avenir viable - (a) Mise en oeuvre des activités internationales, (g) Création d'un site Web et (h) Coopération pour le développement.

SC : II.2.2-2 (b) Recherche sur les biens et services fournis par les écosystèmes ; II.2.3-1 (e) Vision à long terme de l'eau, de la vie et de l'environnement et (g) L'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et des politiques ; Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique.

SHS : II.1.2-1 (e) Suivi de la Conférence mondiale ; II.3-2 (a) Achèvement des activités sur l'éthique universelle et (c) Activités transdisciplinaires en sciences de l'homme ; Vers une culture de la paix, Unité 3-1 (a) Paix et tolérance.

CLT : Culture et développement, (e) Impact du nouveau contexte international des produits culturels et (f) Rapport mondial sur la culture : publication et recherche ; Lecture pour tous, (a) Projets spécifiques de promotion de la lecture.

CI : IV.1.1-1 (a) Sensibilisation à la liberté d'expression (Journée mondiale et Prix de la liberté de la presse), (b) IFEX/Réseau dans les domaines de l'éducation et de la culture et (d) Renforcement de l'impact des séminaires sur la promotion de médias indépendants et pluralistes ; IV.2.1-1 (b) PIDC ; IV.2.2-1 (i) Informatique et télématique.

Le taux d'exécution élevé de ces activités est dû au fait que leur programmation et leur exécution sont intervenues au début de la première année de l'exercice.

- 15 **ED** : I.2.2-2 (d) Application des instruments normatifs concernant l'ETP et des recommandations du Congrès de Séoul :

Le document prévu doit être adopté à la prochaine session de la Conférence générale et sera produit et diffusé avant la fin de l'exercice biennal.

- 16 **ED** : Instituts de l'UNESCO pour l'éducation ; **ISU** : Institut de statistique de l'UNESCO :

Le taux élevé d'exécution s'explique par le virement du budget ordinaire au compte spécial correspondant qui est effectué au début de chaque année de l'exercice.

- 17 **SC** : II.1.1-4 (c) Prix scientifiques de l'UNESCO :

Ces prix sont attribués à l'occasion de la Conférence générale, donc à la fin de l'exercice biennal.

18 **SC : Programme solaire mondial 1996-2005 :**

Il a été décidé de réorienter les activités pour les étendre à des domaines plus larges (énergies renouvelables et rendement énergétique), en mettant l'accent sur l'éducation et la formation, l'information et la communication, la recherche appliquée et le développement en matière d'énergies renouvelables. Cette réorientation et cette restructuration du champ d'action du programme ont contribué à retarder l'exécution des activités et le développement du Programme solaire mondial.

19 **SHS : II.1.2-1 (d) Fondation Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix :**

Les activités prévues n'ont pu être exécutées en raison de la situation politique en Côte d'Ivoire.

20 **SC : II.2.1-2 (b) Recherches et assistance technique à la suite de catastrophes :**

A ce jour, il n'a pas été demandé à l'UNESCO de procéder à des recherches à la suite de catastrophes autant qu'il avait été prévu. Si de telles demandes ne se matérialisent pas, les fonds disponibles seront consacrés à l'assistance technique.

21 **SC : II.2.4-2 (a) L'océan et le climat, les océans et les changements à l'échelle planétaire, (b) L'océanologie et les ressources vivantes et (c) Répondre aux besoins des conventions et programmes relatifs à l'océan :**

Des retards ont été enregistrés dans l'exécution en raison de la restructuration du Programme d'océanologie qui est intervenue entre juin 2000 et mai 2001. Le taux d'exécution progressera car il est prévu d'accroître le volume des activités au cours du deuxième semestre 2001.

22 **CI : IV.1.1-2 (b) Coopération entre les professionnels des médias pour une culture de la paix :**

Il était prévu d'organiser au titre de cette activité un Forum israélo-palestinien sur les médias. De nouvelles stratégies doivent être élaborées en raison de la situation politique.

23 **Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant :**

Les dépenses concernant les bourses ont été presque entièrement engagées étant donné que l'année universitaire commence en septembre. La faiblesse du taux d'exécution des "services de rapports", qui relèvent désormais d'ERC/CFS, est principalement imputable au départ à la retraite de deux membres du personnel. Cependant, le taux d'exécution devrait s'améliorer étant donné qu'un nouveau membre du personnel a été nommé.

24 **Coordination des activités concernant "Vers une culture de la paix" :**

Le taux élevé d'exécution est dû au fait que la majorité des activités relatives à l'Année internationale de la culture de la paix ont été planifiées en l'an 2000.

TITRE II.B - Services d'information et de diffusion

25 ***Centre d'échange d'information - Transfert et partage des informations dont dispose l'UNESCO :***

Un atelier à l'intention des documentalistes en poste dans les bureaux hors Siège et l'acquisition d'un nouveau serveur sont prévus pour septembre 2001.

26 ***Office des périodiques mensuels - Sources UNESCO :***

Quatre postes étant actuellement vacants, il a fallu avoir recours à l'assistance temporaire, ce qui explique le taux d'exécution élevé.

27 ***Office de l'information du public :***

Les retards intervenus dans l'exécution sont dus à la réorganisation du nouveau Bureau de l'information du public.

TITRE III - Soutien de l'exécution du programme

28 ***Bureau des relations extérieures :***

Au cours des mois à venir, il est prévu d'exécuter des activités concernant les relations avec les Etats membres, la coopération avec les clubs UNESCO ainsi que les relations avec les ONG et les organisations intergouvernementales.

29 ***Bureau des relations avec les sources de financement extrabudgétaires - Autres dépenses :***

La restructuration du Secrétariat, et en particulier la réunion de BRX et de BER (devenu CFS) en un seul secteur (ERC), a occasionné un certain nombre de retards dans la planification et l'exécution des activités. En outre, étant donné qu'une part importante des activités de CFS sont axées sur les bureaux hors Siège de l'UNESCO, la restructuration du réseau des bureaux hors Siège, qui a nécessité un laps de temps important, a été aussi évidemment une cause de retard. Des fonds devront donc être consacrés à la mise à jour des matériels d'apprentissage et notamment à l'élaboration des matériels d'information destinés à être diffusés sur les sites Web.

TITRE IV - Services de gestion et d'administration

30 ***Bureau de l'ADG/ADM :***

Des dépenses importantes sont prévues pour novembre 2001.

31 ***Bureau de la gestion des ressources humaines :***

Le faible taux d'exécution est dû au retard intervenu dans le recrutement des jeunes cadres par suite de la restructuration de HRM. Des entrevues sont actuellement organisées pour évaluer les candidats aux postes du contingent de 2001.

32 ***Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications :***

Planification des ressources : tous les fonds ont été virés au Compte spécial du projet FABS.

Nouveau système de gestion informatique : les dépenses destinées au projet SISTER ont été comptabilisées pendant le mois d'août 2001.

33 ***Bureau du soutien et des services - Division des pensions et des assurances du personnel et Caisse d'assurance-maladie pour les participants associés :***

La faiblesse du taux d'exécution est due aux retards intervenus dans l'enregistrement des demandes de remboursement.

TITRE V - Services communs ; entretien et sécurité

34 ***F. Entretien des véhicules, du mobilier et du matériel :***

Des fonds ont été mis en réserve en attendant que soit prise une décision sur la réparation ou le remplacement de l'escalier mécanique du bâtiment IV.

H. Relations publiques et manifestations culturelles :

Des dépenses sont prévues en novembre 2001.

TITRE VI - Rénovation des bâtiments du Siège

35 ***A. Rénovation et remise en état des locaux du Siège :***

Les fonds ont été virés à un compte spécial.

B. Amortissement du coût de la construction des locaux du BIE :

Le virement pour 2001 (50 % du total) sera effectué en décembre 2001.

C. A déduire : montant à percevoir des délégations permanentes :

La faible proportion des dépenses indiquées est due au niveau actuel du taux de change. La facturation de la location des locaux par les délégations permanentes est faite en francs français, alors que le budget est présenté en dollars des Etats-Unis.

ANNEXE I.A CORR.

TABLEAU DETAILLE DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE
AU 31 JUILLET 2001

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
Titre I - Politique générale et Direction				
I.A Organes directeurs				
Chapitre 1 - Conférence générale				
Dépenses de personnel	718 100	546 028	76,0	
Services linguistiques et de documentation pour la Conférence générale	4 787 100	781 624	16,3	1
Vérification extérieure des comptes	596 800	307 925	51,6	2
Contribution aux services de micrographie de l'UNESCO	28 000	28 000	100,0	3
Autres dépenses	79 300	72 070	90,9	
Total, Activités	5 491 200	1 189 619	21,7	
Total, Conférence générale	6 209 300	1 735 647	28,0	
Chapitre 2 - Conseil exécutif				
Dépenses de personnel	1 104 600	936 308	84,8	
Services linguistiques et de documentation pour le Conseil exécutif	3 666 100	2 991 599	81,6	
Voyages des membres du Conseil exécutif et indemnité journalière	2 327 700	1 061 182	45,6	4
Contribution aux services de micrographie de l'UNESCO	24 000	24 000	100,0	3
Autres dépenses	514 000	532 207	103,5	5
Total, Activités	6 531 800	4 608 988	70,6	
Total, Conseil exécutif	7 636 400	5 545 296	72,6	
Organes directeurs				
Dépenses de personnel	1 822 700	1 482 336	81,3	
Autres dépenses	12 023 000	5 798 607	48,2	
Total, Organes directeurs	13 845 700	7 280 943	52,6	
I.B Direction				
Chapitre 3 - Direction générale				
Dépenses de personnel	1 357 000	783 728	57,8	
Autres dépenses	458 500	351 009	76,6	
Total, Direction générale	1 815 500	1 134 737	62,5	
Chapitre 4 - Services de la Direction générale				
A. Cabinet du Directeur général				
Dépenses de personnel	5 666 800	5 197 050	91,7	
Autres dépenses	377 800	377 838	100,0	6
Contribution aux charges communes	2 800	-	-	
Contribution aux services de micrographie de l'UNESCO	2 000	2 000	100,0	3
Total, Cabinet du Directeur général	6 049 400	5 576 888	92,2	
B. Inspection générale				
Dépenses de personnel	1 780 900	1 530 444	85,9	
Contribution aux charges communes	1 100	-	-	
Autres dépenses	66 700	64 742	97,1	7
Total, IOM	1 848 700	1 595 186	86,3	
C. Bureau du Médiateur				
Dépenses de personnel	129 300	110 682	85,6	
Contribution aux charges communes	300	-	-	
Autres dépenses	16 600	16 470	99,2	8
Total, MED	146 200	127 152	87,0	

* Voir à l'annexe I.B les notes explicatives concernant l'exécution du programme

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
D. Office des normes internationales et des affaires juridiques				
Dépenses de personnel	1 905 400	1 476 350	77,5	
Contribution aux charges communes	3 300	-	-	
Autres dépenses	199 800	142 711	71,4	
Total, LA	2 108 500	1 619 061	76,8	
E. Bureau d'études, de programmation et d'évaluation				
- Division des études et de la programmation				
Dépenses de personnel	2 072 300	1 712 324	82,6	
Contribution aux charges communes	1 400	-	-	
Autres dépenses	86 800	85 062	98,0	9
Total, BPE	2 160 500	1 797 386	83,2	
- Unité centrale d'évaluation du programme				
Dépenses de personnel	1 744 200	1 017 017	58,3	
Contribution aux charges communes	2 800	-	-	
Autres dépenses	168 200	112 117	66,7	
Total, CEU	1 915 200	1 129 134	59,0	
F. Bureau du budget				
Dépenses de personnel	4 214 600	3 056 770	72,5	
Contribution aux charges communes	1 100	-	-	
Autres dépenses	68 900	45 733	66,4	
Total, BB	4 284 600	3 102 503	72,4	
Récapitulation				
Dépenses de personnel	17 513 500	14 100 637	80,5	
Autres dépenses	999 600	846 673	84,7	
Total, Services de la Direction générale	18 513 100	14 947 310	80,7	
Direction				
Dépenses de personnel	18 870 500	14 884 365	78,9	
Autres dépenses	1 458 100	1 197 682	82,1	
Total, LB	20 328 600	16 082 047	79,1	
I.C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies				10
CAC	15 500	-	-	
CCQPO	33 500	33 365	99,6	
Mesures de sécurité prises par les Nations Unies	78 000	77 908	99,9	
Sécurité des fonctionnaires hors Siège	61 500	61 299	99,7	
CCSI	64 185	64 185	100,0	
CCI	324 600	305 425	94,1	
CFPI, CCQA et OIT	574 415	344 786	60,0	
Total, I.C	1 151 700	886 968	77,0	
TOTAL, TITRE I				
Dépenses de personnel	20 693 200	16 366 701	79,1	
Autres dépenses	14 632 800	7 883 257	53,9	
TOTAL, TITRE I	35 326 000	24 249 958	68,6	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
TITRE II - Exécution du programme				
II.A Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales				
Grands programmes				
I Education pour tous tout au long de la vie				
I.1 L'éducation de base pour tous				
I.1.1 Offrir une éducation de base à tous les enfants				
1 - Renouvellement et développement de l'enseignement primaire				
(a) Réforme de l'enseignement primaire	280 000	206 987	73,9	
(b) Formation du personnel éducatif	280 000	221 126	79,0	
(c) Production et utilisation de matériels peu coûteux	175 000	134 628	76,9	
(d) Education pour l'élimination de la pauvreté	227 690	176 373	77,5	
(e) Evaluation des acquis des apprenants	100 000	78 311	78,3	
(f) Lecture pour tous	95 000	59 533	62,7	11
(g) Amélioration des espaces d'apprentissage	66 000	42 950	65,1	
Total partiel, Activités:	1 223 690	919 908	75,2	
Distribution des dépenses de personnel	5 731 620	4 347 411	75,8	
Total, Axe d'action	6 955 310	5 267 319	75,7	
2 - Promotion de l'éducation de la petite enfance et de l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux				
(a) Promotion de l'éducation intégrée de la petite enfance et de la famille	400 000	308 903	77,2	
(b) Développement de l'éducation intégratrice pour les enfants ayant des besoins spéciaux	957 820	545 999	57,0	12
(c) Soutien d'actions conjointes en faveur de l'éducation de tous les enfants	315 376	116 462	36,9	12
Total partiel, Activités:	1 673 196	971 364	58,1	
Distribution des dépenses de personnel	6 853 391	5 198 269	75,8	
Total, Axe d'action	8 526 587	6 169 633	72,4	
Total, Sous-programme I.1.1	15 481 898	11 436 952	73,9	
I.1.2 Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes				
1 - Alphabétisation et éducation communautaire				
(a) Mise au point de stratégies d'alphabétisation et d'éducation non formelle	433 725	189 936	43,8	12
(b) Renforcement des capacités pour améliorer et développer l'alphabétisation et l'éducation non formelle	649 478	393 122	60,5	12
(c) Soutien à l'alphabétisation et l'éducation non formelle pour le développement rural : Baoding	620 000	570 811	92,1	
(d) Action de promotion et mobilisation en faveur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle	150 000	133 140	88,8	
(e) Coopération avec les instituts	180 000	137 966	76,6	
Total partiel, Activités:	2 033 203	1 424 975	70,1	
Distribution des dépenses de personnel	5 491 937	4 165 612	75,8	
Total, Axe d'action	7 525 140	5 590 587	74,3	
2 - Etendre les possibilités d'éducation aux exclus				
(a) Education des exclus	619 699	432 159	69,7	
Projet spécial : "Amélioration des possibilités d'apprentissage offertes aux jeunes marginalisés"	751 039	372 817	49,6	12
Projet spécial : "Promotion de l'éducation des filles et des femmes en Afrique"	696 800	580 379	83,3	
(b) Promotion de l'éducation des enfants dans des situations difficiles (enfants de la rue et enfants qui travaillent)	69 680	62 678	90,0	
Total partiel, Activités:	2 137 218	1 448 033	67,8	
Distribution des dépenses de personnel	3 952 506	2 997 959	75,8	
Total, Axe d'action	6 089 724	4 445 992	73,0	
Total, Sous-programme I.1.2	13 614 863	10 036 579	73,7	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
I.1.3 Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous				
1 - Forum international et bilan de l'EPT à l'an 2000				
(a) Forum mondial sur l'éducation (Dakar)	352 405	331 961	94,2	14
(b) Partenariat en coopération	20 000	19 401	97,0	14
(c) Actions de promotion	20 000	19 621	98,1	14
(d) Résultats du Bilan de l'EPT à l'an 2000	20 000	7 000	35,0	12
(e) Contrôle des acquis de l'apprentissage	60 000	42 690	71,2	
(f) Compte à rebours	60 000	29 770	49,6	12
(g) Coopération dans le cadre du Programme alimentaire mondial	15 000	8 407	56,0	12
Total partiel, Activités	547 405	458 850	83,8	
Distribution des dépenses de personnel	1 527 739	1 158 784	75,8	
Total, Axe d'action	2 075 144	1 617 634	78,0	
2 - Renforcement des programmes de coopération régionale en faveur de l'éducation de base				
(a) Poursuite de l'initiative des pays de l'E-9	3 300 000	2 218 978	67,2	
(b) Partenariat pour l'éducation de base	240 000	218 009	90,8	
(c) Coopération régionale - Afrique	166 297	166 180	99,9	
(d) Coopération régionale - Etats arabes	120 000	116 937	97,4	
(e) Coopération régionale - Asie et Pacifique	303 000	260 503	86,0	
(f) Coopération régionale - Europe	98 500	50 621	51,4	13
(g) Coopération régionale - Amérique latine et caraïbes	261 000	245 047	93,9	
(h) MINEDAF - Bourses régionales	300 000	300 000	100,0	14
Total partiel, Activités	4 788 797	3 576 275	74,7	
Distribution des dépenses de personnel	3 681 644	2 792 512	75,8	
Total, Axe d'action	8 470 441	6 368 787	75,2	
Total, Sous-programme I.1.3	10 545 585	7 986 421	75,7	
TOTAL, Programme I.1	39 642 346	29 459 951	74,3	
I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie				
I.2.1 Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information				
1 - Concevoir des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie				
(a) Dialogue mondial sur l'apprentissage tout au long de la vie à l'occasion d'Expo 2000	120 000	119 474	99,6	14
(b) Préparation du Rapport mondial sur l'éducation	380 000	92 286	24,3	12
(c) Trois publications sur l'apprentissage tout au long de la vie	381 820	121 397	31,8	12
(d) Information au moyen de publications, de l'Internet et d'autres médias modernes	397 553	327 206	82,3	
Total partiel, Activités	1 279 373	660 363	51,6	
Distribution des dépenses de personnel	6 703 995	5 084 953	75,8	
Total, Axe d'action	7 983 368	5 745 316	72,0	
2 - Promotion des politiques et renforcement des capacités de développement et de reconstruction des systèmes éducatifs				
(a) Partenariat régional et programme de coopération - UNRWA	428 000	358 427	83,7	
(b) Stratégies et plans d'action sectoriels nationaux	762 300	442 251	58,0	11
(c) Soutien à l'Autorité palestinienne	220 320	158 623	72,0	
(d) Renforcement des capacités nationales d'utilisation et de gestion des locaux et équipements éducatifs	205 000	171 635	83,7	
Total partiel, Activités	1 615 620	1 130 936	70,0	
Distribution des dépenses de personnel	5 542 602	4 204 041	75,8	
Total, Axe d'action	7 158 222	5 334 977	74,5	
Total, Sous-programme I.2.1	15 141 590	11 080 292	73,2	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
I.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel				
1 - Rénovation et diversification de l'enseignement secondaire				
(a) Principes directeurs pour la réforme des systèmes d'enseignement secondaire	532 520	510 883	95,9	
(b) Constitution de réseaux régionaux et sous-régionaux avec les OIG et les ONG	280 491	226 431	80,7	
(c) Développement de l'éducation à distance	244 000	110 978	45,5	11
(d) Promotion de l'enseignement des sciences et de la technologie	370 670	244 160	65,9	
(e) Education préventive pour lutter contre le VIH/sida	287 233	231 094	80,5	
(f) Renforcement, grâce à l'éducation préventive, des capacités des jeunes de se préserver de l'abus des drogues	172 000	115 840	67,3	
Projet spécial : "Formation scientifique, technique et professionnelle des filles en Afrique"	123 500	95 187	77,1	
Total partiel, Activités	2 010 414	1 534 573	76,3	
Distribution des dépenses de personnel	4 950 862	3 755 209	75,8	
Total, Axe d'action	6 961 276	5 289 782	76,0	
2 - Programme international à long terme pour le développement de l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC)				
(a) Renforcement des capacités des Etats membres	421 010	273 026	64,9	
(b) Promotion de la coopération internationale, régionale et sous-régionale dans le domaine de l'ETP	273 131	139 897	51,2	12
(c) Fourniture de connaissances spécialisées et promotion de l'échange d'information via le réseau UNEVOC	120 000	40 000	33,3	12
(d) Application des instruments normatifs concernant l'ETP et des recommandations du Congrès de Séoul	30 000	7 411	24,7	15
Total partiel, Activités	844 141	460 334	54,5	
Distribution des dépenses de personnel	4 750 801	3 603 463	75,8	
Total, Axe d'action	5 594 942	4 063 797	72,6	
3 - Enseignement scientifique et technologique				
(a) Vulgarisation de la science et centres d'échange d'information	161 200	96 489	59,9	12
(b) Services d'échange d'information et réseaux	250 100	180 588	72,2	
Total partiel, Activités	411 300	277 077	67,4	
Distribution des dépenses de personnel	803 492	609 445	75,8	
Total, Axe d'action	1 214 792	886 522	73,0	
Total, Sous-programme I.2.2	13 771 011	10 240 102	74,4	
I.2.3 Enseignement supérieur et développement				
1 - Politique et réforme de l'enseignement supérieur				
(a) Suivi de la Conférence mondiale	381 635	284 442	74,5	
(b) Promotion de l'innovation dans l'enseignement supérieur	259 191	205 825	79,4	
Projet spécial : "Les femmes, l'enseignement supérieur et le développement"	63 193	27 667	43,8	12
Total partiel, Activités	704 019	517 934	73,6	
Distribution des dépenses de personnel	950 290	720 791	75,8	
Total, Axe d'action	1 654 309	1 238 725	74,9	
2 - Renforcer la coopération entre universités et la mobilité académique				
(a) UNITWIN et chaires UNESCO	1 734 492	1 123 399	64,8	
(b) Conventions régionales sur la reconnaissance des études et des titres	220 000	94 290	42,9	12
Total partiel, Activités	1 954 492	1 217 689	62,3	
Distribution des dépenses de personnel	1 493 963	1 133 165	75,8	
Total, Axe d'action	3 448 455	2 350 854	68,2	
Total, Sous-programme I.2.3	5 102 764	3 589 579	70,3	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information				
(a) Constitution de réseaux sous-régionaux et régionaux d'établissements de formation des enseignants	542 500	309 367	57,0	12
(b) Application des nouvelles technologies dans la formation des enseignants	441 673	275 135	62,3	11
(c) Application des instruments internationaux concernant la condition des enseignants et du personnel éducatif	140 500	86 525	61,6	11
Total partiel, Activités	1 124 673	671 027	59,7	
Distribution des dépenses de personnel	1 399 129	1 061 233	75,8	
Total, Projet	2 523 802	1 732 260	68,6	
TOTAL, Programme I.2	36 539 166	26 642 233	72,9	
Eduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement)				
(a) Mise en oeuvre des activités internationales	98 525	98 322	99,8	14
(b) Participation aux services d'appui technique interinstitutions du système des Nations Unies.	66 000	35 911	54,4	12
(c) Promotion de l'information, de l'éducation et de la communication en matière de santé génésique	137 675	108 852	79,1	
(d) Mise au point de matériels d'enseignement, d'apprentissage et de promotion concernant l'environnement	464 500	384 059	82,7	
(e) Encouragement de l'action nationale à l'appui de l'éducation en faveur d'un développement durable	321 000	226 515	70,6	
(f) Promotion de communautés viables	178 300	104 180	58,4	
(g) Création d'un site Web	6 000	6 000	100,0	14
(h) Coopération pour le développement	83 000	82 978	100,0	14
(i) Participation aux coûts des liaisons SITA	78 400	63 000	80,4	
(j) Contribution aux charges communes	27 200	27 200	100,0	3
(k) Contribution aux services de micrographie	1 400	1 400	100,0	
(l) Dépense d'appui du programme	148 000	135 478	91,5	
Total partiel, Activités	1 610 000	1 273 895	79,1	
Distribution des dépenses de personnel	6 134 341	4 652 872	75,8	
Total, EPD	7 744 341	5 926 767	76,5	
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation				16
Bureau international d'éducation de l'UNESCO	4 876 000	4 876 000	100,0	
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation	5 406 000	5 405 986	100,0	
Institut de l'UNESCO pour l'éducation	2 090 000	2 079 700	99,5	
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation	1 200 000	1 200 000	100,0	
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les caraïbes	2 375 300	2 375 300	100,0	
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique	1 300 000	795 009	61,2	
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	17 247 300	16 731 995	97,0	
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix				
Unité 1. Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger les partenariats				
2 - Contribuer à la mise en oeuvre du Programme d'action pour une culture de la paix				
(a) Promouvoir la réflexion sur le droit à l'éducation	40 000	26 429	66,1	
Total, Axe d'action	40 000	26 429	66,1	
TOTAL, Unité 1	40 000	26 429	66,1	
Unité 2. Eduquer pour une culture de la paix				
1 - Développement de plans et programmes nationaux d'éducation pour une culture de la paix				
(a) Plans nationaux d'éducation aux droits de l'homme	168 000	80 881	48,1	11
(b) Evaluation et développement des programmes nationaux	129 000	79 892	61,9	11
(c) Programme d'éducation civique destiné à l'enseignement formel et l'éducation non formelle	126 605	71 132	56,2	11
(d) Réseaux régionaux et sous-régionaux concernant l'ECP	40 000	9 765	24,4	11
(e) MINEPS III - Coopération et solidarité entre les OIG et les ONG	140 000	77 516	55,4	11
Total, Axe d'action	603 605	319 186	52,9	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
2 - Amélioration des contenus et méthodes de l'éducation et de la formation pour une culture de la paix				
(a) Elaboration, production et diffusion de matériels d'ECP	160 450	95 451	59,5	11
(b) Développement des chaires UNESCO sur l'ECP	29 200	21 615	74,0	
(c) Formation des enseignants	155 000	104 797	67,6	
(d) La non-violence à l'école	112 500	41 203	36,6	12
(e) Valeurs éducatives, morales et éthiques du sport	140 000	55 259	39,5	12
Total, Axe d'action	597 150	318 325	53,3	
3 - Le réseau du système des écoles associées				
(a) Matériels de promotion/information et mise en réseau à l'échelon international	273 605	206 273	75,4	
(b) Projets nationaux et sous-régionaux sur la culture de la paix	132 000	113 716	86,1	
(c) Projet phare du réseau	121 000	90 619	74,9	
(d) Traduction/adaptation de matériels éducatifs	81 000	41 484	51,2	11
(e) Plans d'action sous-régionaux du SEA	250 512	238 018	95,0	
(f) Sport	45 000	38 992	86,6	
Total, Axe d'action	903 117	729 102	80,7	
4 - Diversité linguistique et éducation multilingue				
(a) Mise en œuvre de politiques linguistiques	203 495	120 565	59,2	11
(b) Rapport de l'UNESCO sur les langues du monde	19 000	-	-	
(c) Matériels didactiques	107 680	100 145	93,0	
Total, Axe d'action	330 175	220 710	66,8	
Total, Unité 2	2 434 047	1 587 323	65,2	
Unité 3. De l'interculturalité au pluralisme culturel				
1 - Encourager le dialogue interculturel				
(a) Soutien à la révision des manuels d'histoire et de géographie	136 353	77 324	56,7	11
Total, Axe d'action	136 353	77 324	56,7	
Total, Unité 3	136 353	77 324	56,7	
Coopération pour le développement	120 000	57 100	47,6	
Participation aux coûts des liaisons SITA	30 300	24 400	80,5	
Contribution aux charges communes	51 200	12 300	24,0	
Dépenses d'appui du programme	387 570	122 355	31,6	
Total partiel, Activités	3 199 470	1 907 231	59,6	
Distribution des dépenses de personnel	4 986 588	3 782 306	75,8	
TOTAL, Projet interdisciplinaire : Vers une culture de la paix	8 186 058	5 689 537	69,5	
Charges communes au titre de l'éducation				
Coopération pour le développement	1 151 500	804 691	69,9	
Participation aux coûts des liaisons SITA	1 046 700	841 450	80,4	
Contribution aux charges communes	362 700	268 948	74,2	
Contribution aux services de micrographie	18 600	18 600	100,0	
Coût indirects (Siège)	636 600	329 361	51,7	
Dépenses d'appui du programme	1 179 715	538 404	45,6	
Total, Charges communes	4 395 815	2 801 454	63,7	
Récapitulation				
Activités planifiées	48 163 526	37 654 552	78,2	
Dépenses de personnel	64 954 900	49 268 025	75,8	
Coûts indirects de programme	6 759 907	6 068 456	89,8	
Réduction dans les coûts indirects hors Siège (339 000)				
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	119 539 333	92 991 033	77,8	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
II Les sciences au service du développement				
II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques				
Suivi de la Conférence mondiale sur la science				
(a) Suivi de la Conférence mondiale sur la science	404 327	307 179	76,0	
(b) Politiques scientifiques	364 600	230 364	63,2	12
(c) Partenariats université-sciences-industrie (UNISPAR)	184 000	82 408	44,8	12
Total partiel, Activités	952 927	619 951	65,1	
Distribution des dépenses de personnel	476 063	358 920	75,4	
Total, Projet	1 428 990	978 871	68,5	
II.1.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur				
1 - Améliorer l'enseignement universitaire en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur				
(a) Enseignement universitaire des sciences	465 100	322 434	69,3	
(b) Enseignement des sciences de l'ingénieur	314 500	202 159	64,3	11
Total partiel, Activités	779 600	524 593	67,3	
Distribution des dépenses de personnel	2 858 168	2 154 865	75,4	
Total, Axe d'action	3 637 768	2 679 458	73,7	
2 - Promouvoir la coopération en matière de recherche et de formation en mathématiques, physique et chimie				
(a) Promouvoir la coopération en matière de recherche et de formation en mathématiques	298 900	231 261	77,4	
(b) Promouvoir la coopération en matière de recherche et de formation en physique	1 856 800	1 690 222	91,0	
(c) Promouvoir la coopération en matière de recherche et de formation en chimie	390 600	310 446	79,5	
Total partiel, Activités	2 546 300	2 231 929	87,7	
Distribution des dépenses de personnel	2 793 835	2 106 363	75,4	
Total, Axe d'action	5 340 135	4 338 292	81,2	
3 - Renforcer les capacités de recherche dans le domaine des sciences biologiques et biotechnologiques				
(a) Coopération avec les ONG	493 400	379 664	76,9	
(b) Réseau de biologie moléculaire et cellulaire (MCBN)	436 500	278 673	63,8	11
(c) Biotechnologies, MIRCEN et BAC	1 218 200	1 069 387	87,8	
Projet spécial : "Les biotechnologies au service du développement en Afrique"	124 500	101 678	81,7	
(e) ONUSIDA/Sciences médicales	155 300	111 318	71,7	
Total partiel, Activités	2 427 900	1 940 720	79,9	
Distribution des dépenses de personnel	3 844 963	2 898 842	75,4	
Total, Axe d'action	6 272 863	4 839 562	77,2	
4 - Partenariats interdisciplinaires et développement de l'accès à l'information scientifique				
(a) Accord-cadre UNESCO/CIUS	729 000	414 500	56,9	12
(b) Coopération avec les unions du CIUS et les organismes qui y sont rattachés	68 000	18 208	26,8	11
(c) Prix scientifiques UNESCO	52 501	11 465	21,8	17
(d) Partenariats interdisciplinaires et développement de l'accès à l'information scientifique	987 300	603 302	61,1	12
Projet spécial : "Les femmes, la science et la technologie"	213 000	119 204	56,0	12
Total partiel, Activités	2 049 801	1 166 679	56,9	
Distribution des dépenses de personnel	3 791 352	2 858 423	75,4	
Total, Axe d'action	5 841 153	4 025 102	68,9	
Programme solaire mondial 1996-2005				18
(a) Enseignement et formation dans le domaine des énergies renouvelables	398 100	205 199	51,5	
(b) Développement de l'utilisation des énergies renouvelables pour améliorer les conditions de vie	441 900	242 199	54,8	
(c) Coopération pour le développement dans le domaine des énergies renouvelables	130 300	63 381	48,6	
Total partiel, Activités	970 300	510 779	52,6	
Distribution des dépenses de personnel	603 657	455 117	75,4	
Total, Projet	1 573 957	965 896	61,4	
Plan d'évaluation pour 2000-2001	62 900	16 500	26,2	
Total, Sous-programme II.1.1	24 157 766	17 843 681	73,9	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
II.1.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines				
1 - Améliorer l'enseignement universitaire, les capacités de recherche et la coopération internationale en sciences sociales				
(a) Chaires UNESCO	361 000	280 449	77,7	
(b) Renforcement des capacités des urbanistes et jeunes spécialistes des sciences sociales	174 000	133 108	76,5	
(c) Accords de coopération avec le CISS et les ONG s'occupant d'habitat humain	837 500	824 383	98,4	
(d) Fondation Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix	233 000	24 854	10,7	19
(e) Suivi de la Conférence	35 000	35 000	100,0	14
Total partiel, Activités	1 640 500	1 297 794	79,1	
Distribution des dépenses de personnel	2 089 696	1 617 041	77,4	
Total, Axe d'action	3 730 196	2 914 835	78,1	
2 - Collecte et diffusion de l'information dans les sciences sociales et humaines				
(a) Revue internationale des sciences sociales	320 900	272 338	84,9	
(b) Rapport mondial sur les sciences sociales	131 500	55 612	42,3	12
(c) Centre d'échange d'information de MOST	190 050	126 739	66,7	
(d) Données et information	162 850	102 954	63,2	12
(e) Centre de documentation	108 600	50 791	46,8	12
(f) Evaluation	35 000	32 970	94,2	
Total partiel, Activités	948 900	641 404	67,6	
Distribution des dépenses de personnel	1 282 687	992 565	77,4	
Total, Axe d'action	2 231 587	1 633 969	73,2	
Total, Sous-programme II.1.2	5 961 783	4 548 804	76,3	
TOTAL, Programme II.1	30 119 549	22 392 485	74,3	
II.2 Sciences, environnement et développement socio-économique				
Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement				12
(a) Développement de la coopération interdisciplinaire	85 000	51 503	60,6	
(b) Renforcement des partenariats avec le système des Nations Unies et les grandes ONG	114 975	70 596	61,4	
Plan d'évaluation pour 2000-2001	5 000	4 731	94,6	
Total partiel, Activités	204 975	126 830	61,9	
Distribution des dépenses de personnel	134 742	101 586	75,4	
Total, Projet	339 717	228 416	67,2	
II.2.1 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels				
1 - Promouvoir la gestion du système terrestre, la coopération internationale et le renforcement des capacités en sciences de la terre				
(a) Développement du PICG	550 700	498 673	90,6	
(b) Perfectionnement des connaissances des spécialistes des sciences de la terre par la formation et l'attribution de bourses	363 025	225 616	62,1	12
(c) Protection et développement durable des géoparcs	56 700	26 039	45,9	12
(d) Technologies spatiales et de la géo-information	289 800	171 170	59,1	12
Total partiel, Activités	1 260 225	921 498	73,1	
Distribution des dépenses de personnel	1 660 146	1 251 638	75,4	
Total, Axe d'action	2 920 371	2 173 136	74,4	
2 - Réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles				
(a) Projets de collaboration portant sur des systèmes de prévention des catastrophes	388 800	248 269	63,9	
(b) Enquête et assistance technique nécessitées par des catastrophes	32 800	14 260	43,5	20
Total partiel, Activités	421 600	262 529	62,3	
Distribution des dépenses de personnel	3 455 392	2 605 132	75,4	
Total, Axe d'action	3 876 992	2 867 661	74,0	
Plan d'évaluation pour 2000-2001	13 500	13 127	97,2	
Total, Sous-programme II.2.1	6 810 863	5 053 924	74,2	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
II.2.2 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)				
1 - Les réserves de biosphère en tant qu'instruments servant à concilier conservation et développement : mise en œuvre de la Stratégie de Séville				
(a) Evaluation et amélioration des réserves de biosphère existantes	412 400	276 486	67,0	
(b) Création de nouvelles réserves de biosphère, y compris de réserves transfrontières	313 000	218 392	69,8	
(c) Renforcement du réseau mondial/régional	367 049	300 049	81,7	
(d) Aide aux Etats membres en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources	177 900	137 421	77,2	
(e) Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de Séville : Séville + 5	90 500	72 846	80,5	
Total partiel, Activités	1 360 849	1 005 194	73,9	
Distribution des dépenses de personnel	5 342 847	4 028 146	75,4	
Total, Axe d'action	6 703 696	5 033 340	75,1	
2 - Programmes de recherche en collaboration visant à améliorer la connaissance des écosystèmes et des services et valeurs dont ils sont la source				
(a) Recherche sur les écosystèmes	365 100	226 213	62,0	12
(b) Recherche sur les biens et services fournis par les écosystèmes	248 700	226 708	91,2	
(c) Formation des spécialistes	468 903	350 411	74,7	
(d) Information, communication et sensibilisation	328 838	227 885	69,3	
Total partiel, Activités	1 411 541	1 031 217	73,1	
Distribution des dépenses de personnel	1 355 995	1 022 328	75,4	
Total, Axe d'action	2 767 536	2 053 545	74,2	
Plan d'évaluation pour 2000-2001	23 000	4 000	17,4	
Total, Sous-programme II.2.2	9 494 232	7 090 885	74,7	
II.2.3 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable				
1 - Renforcer les capacités de gestion des ressources en eau				
(a) Renforcement des capacités de gestion des ressources en eau	395 340	270 799	68,5	
(b) Cours de formation postuniversitaire	128 100	116 738	91,1	
(c) Apprentissage assisté par ordinateur et université virtuelle	59 780	36 336	60,8	12
(d) Sensibilisation du public	74 400	65 579	88,1	
(e) Vision à long terme de l'eau, de la vie et de l'environnement	43 400	43 156	99,4	
(f) Rapport mondial sur la mise en valeur de l'eau	14 500	3 898	26,9	12
(g) L'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et des politiques	114 700	113 106	98,6	
Total partiel, Activités	830 220	649 612	78,2	
Distribution des dépenses de personnel	2 207 333	1 664 180	75,4	
Total, Axe d'action	3 037 553	2 313 792	76,2	
2 - Processus hydrologiques et gestion des ressources en eau dans un environnement vulnérable				
(a) Impact du climat sur l'hydrologie	238 900	208 216	87,2	
(b) Ecohydrologie	115 400	102 672	89,0	
(c) Ressources en eau souterraines menacées	234 300	179 931	76,8	
(d) Gestion de l'eau dans les zones côtières/les petites îles	57 700	35 170	61,0	12
(e) Stratégie mondiale d'évaluation de la crise de l'eau et du risque environnemental et de leur impact	85 000	71 327	83,9	
(f) Gestion intégrée des ressources en eau dans les zones arides et semi-arides et hydrologie des oueds	272 100	182 472	67,1	
(g) Hydrologie des zones tropicales humides	188 100	169 965	90,4	
(h) Gestion intégrée des ressources en eau dans les zones urbaines	118 800	103 422	87,1	
(i) Elaboration des stratégies de gestion des conflits et Eau et civilisation	194 845	166 549	85,5	
Total partiel, Activités	1 505 145	1 219 724	81,0	
Distribution des dépenses de personnel	1 457 140	1 098 585	75,4	
Total, Axe d'action	2 962 285	2 318 309	78,3	
Plan d'évaluation pour 2000-2001	20 000	20 000	100,0	
Total, Sous-programme II.2.3	6 019 838	4 632 101	76,9	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
Environnement et développement des régions côtières et des petites îles				
(a) Projets et chaires UNESCO dans les régions côtières et les petites îles	762 795	556 709	73,0	
(b) Mise en commun des connaissances sur l'environnement et le développement des régions côtières et des petites îles par le biais de forums en face-à-face et virtuels	229 500	191 110	83,3	
(c) Documentation sur les "pratiques éclairées concernant l'environnement le développement des régions côtières et des petites îles". diffusion et essai sur le terrain	295 307	219 115	74,2	
Plan d'évaluation pour 2000-2001	10 500	7 018	66,8	
Total partiel, Activités	1 298 102	973 952	75,0	
Distribution des dépenses de personnel	1 884 954	1 421 128	75,4	
Total, Projet	3 183 056	2 395 080	75,2	
Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique	258 000	258 000	100,0	14
Distribution des dépenses de personnel	144 392	108 862	75,4	
Total, Projet	402 392	366 862	91,2	
II.2.4 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)				
1. Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux océans et aux zones côtières				
(a) Sciences de la mer et services océaniques	785 400	568 520	72,4	
(b) Programmes régionaux	417 500	258 904	62,0	12
(c) Renforcement des capacités	325 000	231 152	71,1	
(d) Organes directeurs, politiques, bilan et évaluation	291 000	237 017	81,4	
Total partiel, Activités	1 818 900	1 295 593	71,2	
Distribution des dépenses de personnel	2 978 971	2 245 943	75,4	
Total, Axe d'action	4 797 871	3 541 536	73,8	
2. Répondre aux besoins des conventions et programmes relatifs à l'océan				
(a) L'océan et le climat, les océans et les changements à l'échelle planétaire	209 100	127 508	61,0	21
(b) L'océanologie et les ressources vivantes	71 000	37 423	52,7	21
(c) Répondre aux besoins des conventions et programmes relatifs à l'océan	75 000	40 339	53,8	21
(d) UNCLOS, CNUED et coopération interinstitutions	43 500	35 171	80,9	
(e) Organes directeurs, politiques, bilan et évaluation	39 400	38 716	98,3	
Total partiel, Activités	438 000	279 157	63,7	
Distribution des dépenses de personnel	750 551	565 864	75,4	
Total, Axe d'action	1 188 551	845 021	71,1	
Plan d'évaluation pour 2000-2001	1 900	-	-	
Total, Sous-programme II.2.4	5 988 321	4 386 557	73,3	
II.2.5 Transformations sociales et développement				
1. Valorisation des résultats du programme MOST				
(a) Développement de MOST ; Comité directeur	331 300	280 809	84,8	
(b) Multiculturalisme, population et migrations	545 750	437 524	80,2	
(c) Revitalisation et aménagements urbains	499 500	294 424	58,9	12
(d) Mondialisation	357 850	267 029	74,6	
(e) Interface utilisation de la connaissance - politiques de recherche	154 700	93 324	60,3	12
Total partiel, Activités	1 889 100	1 373 110	72,7	
Distribution des dépenses de personnel	2 309 563	1 787 178	77,4	
Total, Axe d'action	4 198 663	3 160 288	75,3	
2. Lutte contre la pauvreté				
(a) Pauvres des zones urbaines	130 850	85 405	65,3	
(b) Microfinancement	280 000	238 608	85,2	
(c) Politiques de développement pour la lutte contre la pauvreté	53 100	36 097	68,0	
Total partiel, Activités	463 950	360 110	77,6	
Distribution des dépenses de personnel	6 509 412	5 037 091	77,4	
Total, Axe d'action	6 973 362	5 397 201	77,4	
Total, Sous-programme II.2.5	11 172 025	8 557 490	76,6	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
Les villes : gestion des transformations et de l'environnement				12
- Conduite à leur terme des actions	86 757	45 523	52,5	
- Diffusion et évaluation	41 850	25 954	62,0	
- Soutien aux initiatives des bureaux régionaux	161 400	93 795	58,1	
Total partiel, Activités:	290 007	165 272	57,0	
Distribution des dépenses de personnel	315 079	243 814	77,4	
Total, Projet	605 086	409 086	67,6	
Total, Programme II.2	43 871 138	33 011 538	75,2	
II.3 Philosophie, éthique et sciences humaines				
1. Ethique des sciences et des technologies				
(a) Bioéthique	479 500	430 160	89,7	
(b) Ethique des connaissances scientifiques et des technologies	369 600	326 946	88,5	
(c) A l'approche du troisième millénaire	41 000	28 282	69,0	
Total partiel, Activités:	890 100	785 388	88,2	
Distribution des dépenses de personnel	883 293	683 507	77,4	
Total, Axe d'action	1 773 393	1 468 895	82,8	
2. Philosophie et sciences humaines				
(a) Achèvement des activités sur l'éthique universelle	95 000	94 644	99,6	14
(b) Education philosophique	305 600	252 640	82,7	
(c) Activités transdisciplinaires en sciences de l'homme	180 000	175 997	97,8	14
(d) Coopération avec le CIPSH	412 000	309 000	75,0	
(e) "Concepts, idéaux fondamentaux de l'UNESCO"	10 000	-	-	
(f) Centre de Byblos	468 967	380 146	81,1	
Total partiel, Activités:	1 471 567	1 212 427	82,4	
Distribution des dépenses de personnel	1 255 156	971 260	77,4	
Total, Axe d'action	2 726 723	2 183 687	80,1	
Total, Programme II.3	4 500 116	3 652 582	81,2	
Anticipation et études prospectives				
1. Renforcement des capacités dans le domaine de l'anticipation et de la prospective				
	285 100	125 522	44,0	
2. Promotion de la réflexion et du débat prospectifs				
	388 200	256 911	66,2	
Total partiel, Activités:	673 300	382 433	56,8	11
Distribution des dépenses de personnel	848 306	656 433	77,4	
Total, Anticipation et études prospectives	1 521 606	1 038 866	68,3	
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix				
Unité 1. Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger les partenariats				
2 - Contribuer à la mise en oeuvre du Programme d'action pour une culture de la paix				
(a) Paix, prévention des conflits et non-violence	255 100	222 358	87,2	
(b) Promotion des droits de l'homme, lutte contre la discrimination	172 000	139 204	80,9	
(c) Tolérance	254 046	201 310	79,2	
(d) Promotion de la démocratie	161 976	135 795	83,8	
(e) Les femmes et la culture de la paix (SHS)	199 000	132 701	66,7	
(f) Coût opérationnels	22 800	17 939	78,7	
Total, Axe d'action	1 064 922	849 307	79,8	
Total, Unité 1	1 064 922	849 307	79,8	
Unité 2. Eduquer pour une culture de la paix				
1 - Développement de plans et programmes nationaux d'éducation pour une culture de la paix				12
(a) Plans nationaux d'éducation aux droits de l'homme	154 500	73 909	47,8	
(b) Programme nationaux d'éducation pour une culture de la paix	67 000	42 745	63,8	
(c) Réseaux régionaux et sous-régionaux	125 000	57 588	46,1	
(d) Prix	35 000	12 174	34,8	
Total, Axe d'action	381 500	186 416	48,9	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
2 - Amélioration des contenus et méthodes de l'éducation et de la formation pour une culture de la paix				
(a) Matériels éducatifs et d'information	227 600	158 546	69,7	
(b) Chaires UNESCO	280 000	154 246	55,1	12
(c) Stages de formation pour les professionnels	70 000	15 264	21,8	12
(d) Suivi du Projet spécial sur la contribution des femmes à une culture de la paix en Afrique	90 000	12 000	13,3	12
Total, Axe d'action	667 600	340 056	50,9	
Total, Unité 2	1 049 100	526 472	50,2	
Unité 3. De l'interculturalité au pluralisme culturel				
1 - Encourager le dialogue interculturel				
(a) Paix et tolérance	75 000	74 999	100,0	14
(b) Projet méditerranéen	19 000	16 126	84,9	
Total, Axe d'action	94 000	91 125	96,9	
Total, Unité 3	94 000	91 125	96,9	
Coopération pour le développement	75 024	48 731	65,0	
Participation aux coûts des liaisons SITA	23 600	19 000	80,5	
Contribution aux charges communes	40 000	20 000	50,0	
Total partiel, Activités	2 346 646	1 554 635	66,2	
Distribution des dépenses de personnel	3 625 708	2 805 633	77,4	
TOTAL, Projet interdisciplinaire : Vers une culture de la paix	5 972 354	4 360 268	73,0	
Charges communes incombant au Secteur des sciences exactes et naturelles				
Coopération pour le développement	951 700	679 488	71,4	
Participation aux coûts des liaisons SITA	404 800	325 300	80,4	
Contribution aux charges communes	397 100	200 968	50,6	
Contribution aux services de micrographie	19 000	19 000	100,0	
Coût indirects (Siège)	263 400	112 514	42,7	
Dépenses d'appui du programme	800 000	624 887	78,1	
Total, Charges communes	2 836 000	1 962 157	69,2	
Charges communes incombant au Secteur des sciences sociales et humaines				
Coopération pour le développement	286 119	194 406	67,9	
Participation aux coûts des liaisons SITA	176 800	142 000	80,3	
Contribution aux charges communes	147 100	71 429	48,6	
Contribution aux services de micrographie	9 000	9 000	100,0	
Coût indirects (Siège)	200 084	151 667	75,8	
Total, Charges communes	819 103	568 502	69,4	
Récapitulation				
Activités planifiées (Secteur : SC)	23 228 285	16 921 227	72,8	
Activités planifiées (Secteur : SHS)	11 233 089	8 189 408	72,9	
Dépenses de personnel (Secteur : SC)	35 740 500	26 945 921	75,4	
Dépenses de personnel (Secteur : SHS)	19 118 900	14 794 523	77,4	
Coûts indirects de programme (Secteur : SC)	2 957 813	2 715 584	91,8	
Coûts indirects de programme (Secteur : SHS)	675 467	599 340	88,7	
Réduction dans les coûts indirects hors Siège (Secteur : SC)	(119 800)			
Réduction dans les coûts indirects hors Siège (Secteur : SHS)	(25 200)			
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	92 809 054	70 166 003	75,6	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
III Développement culturel : patrimoine et création				
Culture et développement				
(a) Collecte et diffusion des connaissances orientées vers l'action	125 000	119 521	95,6	
(b) Promotion du renforcement des capacités dans les Etats membres	362 980	202 217	55,7	12
(c) Plaidoyer et réflexion sur le développement des politiques culturelles	56 500	14 484	25,6	12
(d) Projet spécial : Collège itinérant africain sur la culture et le développement	90 000	75 100	83,4	
(e) Impact du nouveau contexte international des produits culturels	5 000	4 955	99,1	14
(f) Rapport mondial sur la culture : publication et recherche	255 000	255 000	100,0	14
(g) Centre de documentation et site Web	120 400	87 212	72,4	
Total partiel, Activités	1 014 880	758 489	74,7	
Distribution des dépenses de personnel	827 854	643 546	77,7	
Total, Axe d'action	1 842 734	1 402 035	76,1	
TOTAL, Culture et développement	1 842 734	1 402 035	76,1	
III.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel				
III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel				
1. Application des normes et action préventive pour la protection du patrimoine culturel				
(a) Application des normes existantes	564 002	378 359	67,1	
(b) Elaboration de nouvelles normes	130 784	117 087	89,5	
(c) Action préventive	46 300	32 014	69,1	
Total partiel, Activités	741 086	527 460	71,2	
Distribution des dépenses de personnel	828 198	643 813	77,7	
Total, Axe d'action	1 569 284	1 171 273	74,6	
2. Patrimoine culturel et développement				
(a) Campagnes internationales, protection et restauration - Afrique	180 500	99 440	55,1	12
(b) Campagnes internationales, protection et restauration - Asie et Pacifique	94 900	66 409	70,0	
(c) Campagnes internationales, protection et restauration - Etats arabes	78 262	41 018	52,4	12
(d) Campagnes internationales, protection et restauration - Europe	166 000	159 964	96,4	
(e) Campagnes internationales, protection et restauration - Amérique latine et Caraïbes	97 000	66 785	68,9	
(f) Promotion et sensibilisation du public (prix Mélima Mercouri)	111 336	78 002	70,1	
(g) Tourisme culturel	120 500	80 181	66,5	
(h) Activités et campagnes promotionnelles	696 500	466 884	67,0	
Total partiel, Activités	1 544 998	1 058 683	68,5	
Distribution des dépenses de personnel	10 194 029	7 924 494	77,7	
Total, Axe d'action	11 739 027	8 983 177	76,5	
3. Préservation et revitalisation du patrimoine immatériel				
(a) Sensibilisation au patrimoine oral et immatériel	384 498	302 601	78,7	
(b) Formation à la préservation et à la revitalisation du patrimoine mondial	162 000	93 365	57,6	12
(c) Promotion du patrimoine oral	343 758	115 171	33,5	12
Total partiel, Activités	890 256	511 137	57,4	
Distribution des dépenses de personnel	1 438 938	1 118 582	77,7	
Total, Axe d'action	2 329 194	1 629 719	70,0	
4. Restauration des patrimoines atteints par des conflits				
(a) Restauration des patrimoine atteints par des conflits - Asie	74 000	52 125	70,4	
(b) Restauration des patrimoine atteints par des conflits - Europe	170 000	110 690	65,1	
(c) Restauration des patrimoine atteints par des conflits - Etats arabes	49 900	39 707	79,6	
(d) Bayt Al-Hikma	53 750	26 432	49,2	12
Total partiel, Activités	347 650	228 954	65,9	
Distribution des dépenses de personnel	8 116 824	6 309 745	77,7	
Total, Axe d'action	8 464 474	6 538 699	77,2	
Total, Sous-programme III.1.1	24 101 979	18 322 868	76,0	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel				12
1. Secrétariat de la Convention et Liste du patrimoine mondial	569 000	312 941	55,0	
2. Renforcement des capacités chargées de la protection et de la gestion du patrimoine mondial	34 400	18 721	54,4	
3. Rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine	80 000	42 336	52,9	
4. Sensibilisation du public, information et documentation	30 000	10 596	35,3	
5. Projet spécial : A940 "Participation des jeunes à la promotion et à la préservation du patrimoine mondial"	65 000	38 387	59,1	
6. Charges communes	290 500	247 579	85,2	
Total partiel, Activités	1 068 900	670 560	62,7	
Distribution des dépenses de personnel	4 288 601	3 333 814	77,7	
Total, Sous-programme III.1.2	5 357 501	4 004 374	74,7	
Total, Programme III.1	29 459 479	22 327 242	75,8	
III.2 Promotion des cultures vivantes				
1. Promotion et protection de la créativité				
(a) Education artistique et formation professionnelle	264 000	207 529	78,6	
(b) Soutien à la créativité et au spectacle vivant	228 639	195 463	85,5	
(c) Promotion des échanges artistiques par le biais des accords-cadres	345 000	312 454	90,6	
(d) Promotion du droit d'auteur et des droits voisins	282 500	188 934	66,9	
Total partiel, Activités	1 120 139	904 380	80,7	
Distribution des dépenses de personnel	1 297 866	1 008 917	77,7	
Total, Axe d'action	2 418 005	1 913 297	79,1	
2. Promotion de l'artisanat et du design				
(a) Mise en place de politiques et de micro-entreprises d'artisanat	97 600	61 604	63,1	11
(b) Formation et promotion des artisans	212 000	134 734	63,6	11
(c) Promotion de la créativité locale	169 400	139 477	82,3	
(d) Utilisation des nouvelles technologies dans l'information et la communication	70 000	14 866	21,2	12
Total partiel, Activités	549 000	350 681	63,9	
Distribution des dépenses de personnel	918 347	713 892	77,7	
Total, Axe d'action	1 467 347	1 064 573	72,6	
3. Livres et industries culturelles				
(a) Politiques nationales et stratégies régionales de développement	446 700	390 431	87,4	
(b) Libre circulation et promotion de la diversité	546 847	404 107	73,9	
Total partiel, Activités	993 547	794 538	80,0	
Distribution des dépenses de personnel	2 011 142	1 563 394	77,7	
Total, Axe d'action	3 004 689	2 357 932	78,5	
Total, Programme III.2	6 890 041	5 335 802	77,4	
Lecture pour tous				
(a) Projets spécifiques de promotion de la lecture	11 000	11 000	100,0	14
(b) Livres et lecture pour les enfants et les adolescents	144 000	89 489	62,1	11
(c) Evaluation	10 000	-	-	
Total partiel, Activités	165 000	100 489	60,9	
Distribution des dépenses de personnel	859 509	668 154	77,7	
Total, Lecture pour tous	1 024 509	768 643	75,0	
Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir	242 300	213 395	88,1	
Distribution des dépenses de personnel	208 856	162 358	77,7	
Total, Peuples des Caraïbes	451 156	375 753	83,3	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix				
Unité 3. De l'interculturalité au pluralisme culturel				
1 - Encourager le dialogue interculturel				
(a) Mémorial de Gorée	430 300	358 159	83,2	
(b) Projet "La route de l'esclave"	268 700	199 825	74,4	
(c) La route du fer en Afrique	35 000	19 986	57,1	12
(d) Dialogue interculturel est-ouest en Asie centrale	63 400	44 590	70,3	
(e) Dialogue entre les civilisations	100 000	85 158	85,2	
(f) Convergence spirituelle et dialogue interculturel	71 000	59 478	83,8	
(g) Programme Méditerranée et océan Indien	251 660	157 670	62,7	12
(h) Tourisme culturel	-	-	-	
Total, Axe d'action	1 220 060	924 866	75,8	
2 - Promotion du pluralisme culturel				
(a) Formation destinée à favoriser la sensibilisation interculturelle	57 600	52 007	90,3	
(b) Villes et pluralisme culturel	190 500	50 188	26,3	12
(c) Populations autochtones	146 024	88 160	60,4	12
Total, Axe d'action	394 124	190 355	48,3	
Coopération pour le développement	7 300	3 452	47,3	
Participation aux coûts des liaisons SITA	17 000	13 700	80,6	
Contribution aux charges communes	28 800	28 800	100,0	
Coûts de programme	27 900	-	-	
Total partiel, Activités	1 695 184	1 161 173	68,5	
Distribution des dépenses de personnel	3 417 737	2 656 833	77,7	
TOTAL, Projet interdisciplinaire : Vers une culture de la paix	5 112 921	3 818 006	74,7	
Charges communes incombant au Secteur de la culture				
Coopération pour le développement	811 300	563 082	69,4	
Participation aux coûts des liaisons SITA	635 900	511 200	80,4	
Contribution aux charges communes	170 100	67 700	39,8	
Contribution aux services de micrographie	10 000	10 000	100,0	
Coût indirects (Siège)	215 700	175 079	81,2	
Dépenses d'appui du programme	728 800	622 323	85,4	
Total, Charges communes	2 571 800	1 949 384	75,8	
Récapitulation				
Activités planifiées	12 729 040	9 054 244	71,1	
Dépenses de personnel	34 407 900	26 747 541	77,7	
Coûts indirects	3 792 074	3 453 437	91,1	
Réduction dans les coûts indirects hors Siège (156 500)				
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	50 772 514	39 255 222	77,3	
IV Vers une société de l'information et de la communication pour tous				
IV.1 Libre circulation des idées				
IV.1.1 Liberté d'expression démocratie et paix				
1. Liberté d'expression, médias et démocratie				
(a) Sensibilisation à la liberté d'expression (Journée mondiale et prix de la liberté de la presse)	479 176	456 844	95,3	14
(b) Etablissement de partenariats pour la protection des journalistes et de la liberté d'expression (IFEX/réseau dans les domaines de l'éducation et de la culture)	178 968	172 644	96,5	14
(c) Promotion de l'éducation pour la liberté d'expression/chaires UNESCO	44 484	29 484	66,3	
(d) Renforcement de l'impact des séminaires sur la promotion de médias indépendants et pluralistes	229 068	218 908	95,6	14
(e) Démocratisation de l'environnement des médias pour une culture de la paix	271 270	215 944	79,6	
Total partiel, Activités	1 202 966	1 093 824	90,9	
Distribution des dépenses de personnel	878 667	668 548	76,1	
Total, Axe d'action	2 081 633	1 762 372	84,7	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
2. Médias pour la paix et la tolérance				
(a) Renforcement du rôle des médias indépendants dans les zones de conflit	248 968	228 482	91,8	
(b) Coopération entre les professionnels des médias pour une culture de la paix	158 968	93 212	58,6	22
Total partiel, Activités	407 936	321 694	78,9	
Distribution des dépenses de personnel	1 046 032	795 891	76,1	
Total, Axe d'action	1 453 968	1 117 585	76,9	
Total, Subprogramme IV.1.1	3 535 600	2 879 957	81,5	
IV.1.2 Médias, information et société				
1. Médias et information pour la participation sociale				
(a) Accès des femmes à l'expression et à la prise de décisions dans les médias	177 477	157 159	88,6	
(b) Projet : Autonomisation des femmes au niveau local grâce aux médias communautaires	199 368	141 346	70,9	
(c) Amélioration des compétences des jeunes en matière de médias et promotion de programmes de télévision de meilleure qualité pour les publics jeunes	98 184	89 753	91,4	
(d) Promotion de la participation sociale	109 984	82 642	75,1	
(e) Consolidation du réseau INFOJEUNESSE en tant que moyen de mobilisation des jeunes	274 068	259 783	94,8	
(f) Démocratisation de la gouvernance et de l'administration publique de l'information	195 628	124 927	63,9	
(g) Elaboration de projets destinés à promouvoir des technologies traditionnelles et nouvelles pour soutenir les programmes de développement	146 968	127 339	86,6	
Total partiel, Activités	1 201 677	982 949	81,8	
Distribution des dépenses de personnel	3 550 639	2 701 563	76,1	
Total, Axe d'action	4 752 316	3 684 512	77,5	
2. Domaine public de l'information et programme "Mémoire du monde"				
(a) Orientation/formation en matière de numérisation de l'information du domaine public	231 608	209 907	90,6	
(b) Accès à l'information du domaine public grâce à un site Web modèle	156 068	98 286	63,0	12
(c) Diffusion de documents électroniques des archives et bibliothèques du monde	201 168	160 469	79,8	
(d) Promotion de logiciels du domaine public	127 368	100 404	78,8	
(e) Programme Mémoire du monde et patrimoine audiovisuel	209 068	163 073	78,0	
(f) Mobilisation des décideurs dans le cadre de projets phares	70 868	58 008	81,9	
(g) Normes techniques/cadre juridique/collecte de fonds	89 968	46 000	51,1	12
Total partiel, Activités	1 086 116	836 147	77,0	
Distribution des dépenses de personnel	1 464 444	1 114 247	76,1	
Total, Axe d'action	2 550 560	1 950 394	76,5	
Total, Sous-programme IV.1.2	7 302 876	5 634 906	77,2	
Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information				
1. Stimuler la réflexion sur l'info-éthique	295 968	224 807	76,0	
2. Activités de sensibilisation à la pédophilie et à la violence dans les médias	119 268	106 554	89,3	
3. Recherche d'un consensus sur les principes éthiques et juridiques applicables au cyberspace	18 000	14 768	82,0	
4. Elaboration de stratégies pour la société de l'information	107 384	100 057	93,2	
5. Diffusion d'informations et de données sur l'état des technologies de l'information et de la communication et questions connexes	57 000	52 212	91,6	
6. Coopération intersectorielle pour une stratégie de développement de la société de l'information	200 000	38 001	19,0	12
Total partiel, Activités	797 620	536 399	67,2	
Distribution des dépenses de personnel	1 422 414	1 082 267	76,1	
Total, Projet	2 220 034	1 618 666	72,9	
Total, Programme IV.1	13 058 510	10 133 529	77,6	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
IV.2 Combler l'écart en matière d'information et de communication				
IV.2.1 Développement de la communication				
1. Stratégies et projets de développement en matière de communication				
(a) Promotion de stratégies en matière de la communication	304 484	255 769	84,0	
(b) Programme international de développement de la communication (PIDC)	338 084	338 076	100,0	14
(c) Soutien à des projets nationaux en matière de médias communautaires	525 244	349 478	66,5	
(d) Formation/équipement pour les radiotélévisions publiques	738 853	572 531	77,5	
(e) Projet spécial : Amélioration de la formation en matière de communication en Afrique	154 484	122 393	79,2	
(f) Promotion d'une culture de la maintenance	120 484	107 484	89,2	
Total partiel, Activités:	2 181 633	1 745 731	80,0	
Distribution des dépenses de personnel	6 788 320	5 165 007	76,1	
Total, Axe d'action	8 969 953	6 910 738	77,0	
2. Radiotélévision de service public et production audiovisuelle endogène				
(a) Développement et renforcement de la radiotélévision de service public	217 542	171 654	78,9	
(b) Promotion de la mission éducative et culturelle des médias électroniques	219 984	165 429	75,2	
(c) Production audiovisuelle et capacités de distribution des pays les moins avancés	342 484	241 680	70,6	
(d) Accès aux programmes audiovisuels et échanges internationaux dans ce domaine	193 507	137 185	70,9	
Total partiel, Activités:	973 517	715 948	73,5	
Distribution des dépenses de personnel	1 439 264	1 095 088	76,1	
Total, Axe d'action	2 412 781	1 811 036	75,1	
Total, Sous-programme IV.2.1	11 382 733	8 721 774	76,6	
IV.2.2 Développement de l'infrastructure				
1. Stratégies intégrées et méthodologies en matière d'information et d'informatique				
(a) Promotion de politiques régionales/connaissances endogènes	348 230	226 626	65,1	
(b) Constitution de groupes d'usagers de l'informatique et de la télématique de service public	36 750	26 012	70,8	
(c) Promotion de réseaux électroniques régionaux	202 310	140 546	69,5	
(d) Amélioration de la gestion de l'information et du partage des ressources	206 755	190 233	92,0	
(e) Création et promotion de laboratoires virtuels et de communautés d'apprentissage virtuelles	363 970	218 360	60,0	12
(f) Modules de formation pour les études des premier et deuxième cycles et les études universitaires supérieures	139 702	109 123	78,1	
(g) Elaboration de didacticiels spécialisés	138 750	127 736	92,1	
(h) Centres informatiques associés de soutien (matériel et logiciels)	66 350	54 014	81,4	
(i) Informatique et télématique	157 600	157 407	99,9	14
Total partiel, Activités:	1 660 417	1 250 057	75,3	
Distribution des dépenses de personnel	1 317 905	1 002 750	76,1	
Total, Axe d'action	2 978 322	2 252 807	75,6	
2. Les bibliothèques et archives en tant que portes d'accès aux autoroutes de l'information				
(a) Rôle des bibliothèques nationales, publiques et scolaires comme moyen d'accès à l'éducation	156 814	101 036	64,4	
(b) Accès au contenu et aux technologies de l'information par l'intermédiaire des bibliothèques publiques	171 364	119 568	69,8	
(c) Assistance à certains centres d'archives et bibliothèques	155 620	120 975	77,7	
(d) Développement et renforcement du réseau de l'UNAL	87 780	63 333	72,1	
(e) Programmes de formation à l'intention des bibliothécaires et archivistes	137 150	107 569	78,4	
(f) Gestion des archives et conservation des documents dans l'environnement électronique	170 860	132 784	77,7	
Total partiel, Activités:	879 588	645 265	73,4	
Distribution des dépenses de personnel	1 025 016	779 901	76,1	
Total, Axe d'action	1 904 604	1 425 166	74,8	
Total, Sous-programme IV.2.2	4 882 927	3 677 973	75,3	
Total, Programme IV.2	16 265 660	12 399 747	76,2	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
Charges communes incombant au Secteur de la communication				
Coopération pour le développement	669 800	383 140	57,2	
Participation aux coûts des liaisons SITA	227 200	182 700	80,4	
Contribution aux charges communes	216 200	105 510	48,8	
Contribution aux services de micrographie	9 000	9 000	100,0	
Coût indirects (Siège)	209 200	153 760	73,5	
Dépenses d'appui du programme	1 042 448	864 929	83,0	
Total, Charges communes	2 373 848	1 699 039	71,6	
Récapitulation				
Activités planifiées	12 556 118	9 673 293	77,0	
Dépenses de personnel	18 932 700	14 405 262	76,1	
Coûts indirects de programme	1 004 200	903 475	90,0	
Réduction dans les coûts indirects hors Siège (41 139)				
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	32 451 879	24 982 030	77,0	
Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix*	-	-	-	
Activités transversales				
Institut de statistique de l'UNESCO				
Allocation financière	6 790 900	6 790 900	100,0	16
Contribution aux charges communes	26 600	13 299	50,0	
Contribution aux services de micrographie	2 500	2 500	100,0	
TOTAL, Institut de statistique de l'UNESCO	6 820 000	6 806 699	99,8	
Anticipation et études prospectives**	-	-	-	
Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant				23
1. Services de bourses	1 002 300	973 878	97,2	
2. Services de l'équipement	72 800	43 904	60,3	
3. Services des rapports	24 600	2 436	9,9	
4. Contribution aux charges communes	18 000	658	3,7	
Récapitulation				
Dépenses de personnel	3 027 300	2 055 586	67,9	
Autres dépenses	1 117 700	1 020 876	91,3	
Total, PSD	4 145 000	3 076 462	74,2	
Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires :				
. Coordination des activités concernant l'Afrique				
Dépenses de personnel	1 067 900	991 229	92,8	
Contribution aux charges communes	7 600	-	-	
Autres dépenses	412 000	362 425	88,0	
Total, DPA	1 487 500	1 353 654	91,0	

* Les crédits du budget approuvé figurent sous les grands programmes I (ED), II (SHS) et III (CLT) et les Activités transversales (Coordination des activités concernant "Vers une culture de la paix") (réf. 159 EX/Déc., 3.1.3).

** Le crédit du budget approuvé figure sous le grand programme II (SHS).

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
. Coordination des activités concernant les femmes et la jeunesse				
Dépenses de personnel	1 681 600	1 087 702	64,7	
Contribution aux charges communes	6 700	-	-	
Autres dépenses - Femmes	375 124	265 534	70,8	
Contribution aux charges communes	6 700	-	-	
Autres dépenses - Jeunesse	372 800	167 727	45,0	
Total, CLU	2 442 924	1 520 963	62,3	
. Coordination des activités concernant "Vers une culture de la paix"				24
Dépenses de personnel	1 008 300	699 088	69,3	
Autres dépenses	547 000	516 513	94,4	
Contribution aux charges communes	5 700	5 700	100,0	
Participation aux coûts des liaisons SITA	9 600	-	-	
Coût indirects	139 800	138 800	99,3	
Total, Unité de coordination CPP	1 710 400	1 360 101	79,5	
Programme de participation	24 830 000	18 484 991	74,4	
TOTAL, ACTIVITES TRANSVERSALES				
Programme de participation	24 830 000	18 484 991	74,4	
Activités planifiées	9 680 924	9 145 474	94,5	
Dépenses de personnel	6 785 100	4 833 605	71,2	
Coûts indirects	139 800	138 800	99,3	
Total	41 435 824	32 602 870	78,7	
Récapitulation Titre II.A				
Activités planifiées	117 590 982	90 638 198	77,1	
Dépenses de personnel	179 940 000	136 994 877	76,1	
Coûts indirects de programme	15 329 261	13 879 092	90,5	
Programme de participation	24 830 000	18 484 991	74,4	
Réduction dans les coûts indirects hors Siège (681 639)				
TOTAL, II.A	337 008 604	259 997 158	77,1	
B. Services d'information et de diffusion				
1. Centre d'échange d'information				25
A. Transfert et partage des informations dont dispose l'UNESCO	381 500	230 858	60,5	
B. Services de bibliothèque aux utilisateurs intérieurs et extérieurs	341 700	245 375	71,8	
C. Archives et services de micrographie	75 700	52 488	69,3	
D. Contribution aux charges communes	13 400	-	-	
Total, Activités	812 300	528 721	65,1	
Distribution des dépenses de personnel	3 672 400	2 601 679	70,8	
Total, CLH	4 484 700	3 130 400	69,8	
2. Office des Editions de l'UNESCO				
A. Dépenses de fonctionnement	697 500	491 237	70,4	
B. Oeuvres représentatives	186 600	131 139	70,3	
C. Archives audiovisuelles et services de micrographie	501 200	405 210	80,8	
D. Contribution aux charges communes	23 700	-	-	
Total, Activités	1 409 000	1 027 586	72,9	
Distribution des dépenses de personnel	6 280 200	4 113 976	65,5	
Total, UPO	7 689 200	5 141 562	66,9	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
3. Office des périodiques mensuels				
A. Courrier de l'UNESCO	1 728 900	1 695 534	98,1	26
B. Sources UNESCO	567 500	611 351	107,7	
C. Contribution aux charges communes	37 400	-	-	
Total, Activités	2 333 800	2 306 885	98,8	
Distribution des dépenses de personnel	2 603 600	2 017 688	77,5	
Total, OPM	4 937 400	4 324 573	87,6	
4. Office de l'information du public				
A. Bureau du Directeur	205 200	170 801	83,2	27
B. Division de la presse	709 800	424 902	59,9	
C. Activités régionales d'information	318 400	201 604	63,3	
D. Dépenses de fonctionnement des bureaux régionaux	77 000	47 899	62,2	
E. Autres dépenses	465 800	315 956	67,8	
F. Contribution aux charges communes	29 800	14 900	50,0	
G. Contribution aux coûts des liaisons SITA	14 000	9 696	69,3	
Total, Activités	1 820 000	1 185 758	65,2	
Distribution des dépenses de personnel	3 696 000	2 348 833	63,6	
Total, OPI	5 516 000	3 534 591	64,1	
Récapitulation Titre II.B				
Dépenses de personnel	16 252 200	11 082 176	68,2	
Autres dépenses	6 375 100	5 048 950	79,2	
TOTAL, II.B	22 627 300	16 131 126	71,3	
TOTAL, TITRE II				
Activités planifiées	123 966 082	95 687 148	77,2	
Dépenses de personnel	196 192 200	148 077 053	75,5	
Coûts indirects de programme	15 329 261	13 879 092	90,5	
Programme de participation	24 830 000	18 484 991	74,4	
Réduction dans les coûts indirects hors Siège (681 639)				
TOTAL, TITRE II		276 128 284	#DIV/0!	
Titre III - Soutien de l'exécution du programme				
1. Bureau des relations extérieures				
A. Relations avec les Etats membres	565 900	294 787	52,1	28
B. Coopération avec les commissions nationales	1 470 500	1 230 237	83,7	
C. Coopération avec les Clubs UNESCO	594 500	357 243	60,1	
D. Relations et coopération avec les organisations internationales	249 400	131 183	52,6	
E. Relations avec les unités permanentes hors Siège et décentralisation	571 800	362 516	63,4	
F. Fonctionnement de la Sous-Direction générale	392 300	301 086	76,7	
G. Partenariats pour le XXIe siècle	160 700	84 687	52,7	
H. Relations avec les Ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO	114 211	102 200	89,5	
I. Contribution aux charges communes	74 000	31 600	42,7	
J. Contribution aux coûts des liaisons SITA	22 600	15 900	70,4	
Total, Activités	4 215 911	2 911 439	69,1	
Distribution des dépenses de personnel	19 430 000	15 637 939	80,5	
Total, BRX	23 645 911	18 549 378	78,4	
2. Bureau des relations avec les sources de financement extrabudgétaires				
Dépenses de personnel	3 179 200	2 253 584	70,9	29
Autres dépenses	890 600	463 774	52,1	
Contribution aux charges communes	14 300	7 100	49,7	
Contribution aux coûts des liaisons SITA	500	300	60,0	
Total, BER	4 084 600	2 724 758	66,7	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
3. Bureau des conférences, des langues et documents				
Dépenses de personnel	27 389 800	18 710 380	68,3	
Autres dépenses	3 709 400	3 071 151	82,8	
Contribution aux charges communes	61 500	61 496	100,0	
Total, CLD	31 160 700	21 843 027	70,1	
TOTAL, TITRE III				
Dépenses de personnel	49 999 000	36 601 903	73,2	
Autres dépenses	8 892 211	6 515 260	73,3	
TOTAL, TITRE III	58 891 211	43 117 163	73,2	
Titre IV - Services de gestion et d'administration				
1. Bureau de l'ADG/MA				30
Dépenses de personnel	2 279 500	1 939 135	85,1	
Autres dépenses	131 000	65 457	50,0	
Unité des relations publiques et des manifestations culturelles	108 900	85 413	78,4	
Contribution aux charges communes	3 500	223	6,4	
Total, ADG/MA	2 522 900	2 090 228	82,9	
2. Bureau du Contrôleur financier				
Dépenses de personnel	7 523 800	5 407 789	71,9	
Autres dépenses	1 017 300	829 975	81,6	
Contribution aux charges communes	4 700	2 277	48,4	
Total, BOC	8 545 800	6 240 041	73,0	
3. Bureau de la gestion des ressources humaines				31
Dépenses de personnel	12 358 200	8 821 458	71,4	
Jeunes cadres	1 506 700	851 947	56,5	
Autres dépenses	983 914	770 170	78,3	
Contribution aux charges communes	14 300	7 100	49,7	
Total, HRM	14 863 114	10 450 675	70,3	
4. Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications				32
Dépenses de personnel	6 345 152	4 860 991	76,6	
Entretien et services	2 491 600	2 152 483	86,4	
Planification des ressources	5 000 000	5 000 000	100,0	
Contribution aux charges communes	48 200	-	-	
Participation aux coûts des liaisons SITA pour 2000-2001	400 000	246 100	61,5	
Nouveau système de gestion informatique	500 000	290 735	58,1	
Total, Activités	8 439 800	7 689 318	91,1	
Total, DIT	14 784 952	12 550 309	84,9	
5. Bureau du soutien et des services				33
Dépenses de personnel	7 866 400	6 154 177	78,2	
A. Division des services généraux	49 600	36 232	73,0	
B. Service médical	133 300	109 221	81,9	
C. Division des pensions et des assurances du personnel	185 700	102 610	55,3	
D. Caisse d'assurance-maladie pour les participants associés	4 832 700	2 460 776	50,9	
E. Contribution aux charges communes	6 300	780	12,4	
Total, Autres dépenses	5 207 600	2 709 619	52,0	
Total, GES	13 074 000	8 863 796	67,8	

ARTICLE BUDGETAIRE	CREDITS OUVERTS	DEPENSES	DEPENSES VIS-À-VIS DES CREDITS OUVERTS	N O T E S*
	\$	\$	%	
TOTAL, TITRE IV				
Dépenses de personnel	36 373 052	27 183 550	74,7	
Autres dépenses	17 417 714	13 011 499	74,7	
TOTAL, TITRE IV	53 790 766	40 195 049	74,7	
Titre V - Services communs ; entretien et sécurité				34
Dépenses de personnel	15 469 500	10 669 291	69,0	
Autres dépenses				
A. Mobilier et matériel	401 000	347 655	86,7	
B. Fret et frais postaux	720 000	688 878	95,7	
C. Assistance temporaire et heures supplémentaires du Service de la sûreté et de la sécurité	380 000	300 672	79,1	
D. Fournitures diverses pour l'entretien des bâtiments	5 422 500	4 942 549	91,1	
E. Charges, taxes et restaurant	4 795 000	3 383 690	70,6	
F. Entretien des véhicules, du mobilier et du matériel	293 000	108 429	37,0	
G. Réseaux, systèmes informatiques et télécommunications	1 224 400	1 166 655	95,3	
H. Relations publiques et manifestations culturelles	60 000	35 389	59,0	
Total, Autres dépenses	13 295 900	10 973 917	82,5	
TOTAL, TITRE V	28 765 400	21 643 208	75,2	
Titre VI - Rénovation des bâtiments du Siège				35
A. Rénovation et remise en état des locaux du Siège	7 427 300	7 427 300	100,0	
B. Amortissement du coût de la construction des locaux du BIE	275 900	137 931	50,0	
C. A déduire : le montant à percevoir des délégations permanentes	(179 700)	(102 793)	57,2	
TOTAL, TITRE VI	7 523 500	7 462 438	99,2	
TOTAL, TITRES I-VI				
Dépenses de personnel	318 726 952	238 898 498	75,0	
Activités planifiées	185 728 207	141 533 519	76,2	
Coûts indirects de programme	15 329 261	13 879 092	90,5	
Programme de participation	24 830 000	18 484 991	74,4	
Réduction dans les coûts indirects hors Siège	(681 639)			
TOTAL, TITRES I-VI	543 932 781	412 796 100	75,9	
Titre VII - Augmentations prévisibles des coûts	4 758 050	-	-	
TOTAL, TITRES I - VII	548 690 831	412 796 100	75,2	

Cent soixante-deuxième session

162 EX/4, Partie II, Add.2
PARIS, le 1er octobre 2001
Original anglais

Point 3.1.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFERENCE GENERALE**

PARTIE II

ADDENDUM 2

**TABLEAU DE BORD DE L'EXECUTION DU PROGRAMME EN 2000-2001
(30 C/5 approuvé)**

N° 28

Etats au 31 juillet 2001

RESUME

Le présent addendum a été préparé en réponse à la décision 3.1.1, paragraphe 7, du Conseil exécutif à sa 161e session, qui invitait le Directeur général à lui présenter, à sa 162e session, "*... un rapport exhaustif donnant une bonne vue d'ensemble des dépenses relatives aux voyages des délégués, ventilées par rubrique, notamment commissions intergouvernementales, catégories de réunions des secteurs de programme, et à fournir des explications complémentaires concernant toute codification erronée au titre de ce poste de dépenses principal*".

ETAT DE L'ELEMENT VOYAGES AU 31 JUILLET 2001

SECTEUR/ UNITE	VOYAGES DE DELEGUES			VOYAGES DE PARTICIPANTS			VOYAGES DE FONCTIONNAIRES		
	Prévisions	Dépenses	%	Prévisions	Dépenses	%	Prévisions	Dépenses	%
TITRE I									
A. Organes directeurs									
1. Conférence générale	-				45 038			36 699	
2. Conseil exécutif	2 327 700	1 052 482	45,2						
Total, Titre I.A	2 327 700	1 052 482	45,2	0	45 038		0	36 699	
B. Direction									
3. Direction générale							269 100	193 650	72,0
4. Services de la Direction générale									
A. Cabinet du Directeur général				54 000	299	0,6	87 900	110 695	125,9
B. Inspection générale							26 000	16 351	62,9
C. Bureau du Médiateur									
D. Office des normes internationales et des affaires juridiques					400		15 000	33 804	225,4
E. Bureau d'études, de programmation et d'évaluation							68 100	26 360	38,7
F. Bureau du budget							6 500		
Total, Titre I.B	0	0		54 000	699	1,3	472 600	380 860	80,6
C. Participation aux mécanismes conjoints des Nations Unies									
TOTAL TITRE I	2 327 700	1 052 482	45,22	54 000	45 737	84,7	472 600	417 559	88,4
TITRE II									
II.A									
. Secteur de l'éducation				1 215 000	2 202 057	181,2	1 100 000	2 003 706	182,2
. Secteur des sciences exactes et naturelles				1 456 300	1 407 435	96,6	1 400 000	1 229 587	87,8
. Secteur des sciences sociales et humaines				909 000	1 095 833	120,6	351 800	395 239	112,3
. Secteur de la culture				916 000	559 470	61,1	510 500	581 268	113,9
. Secteur de la communication et de l'information				724 500	1 313 003	181,2	307 600	933 762	303,6
Activités transversales									
. Services des bourses et des achats							11 200	7 098	63,4
. Coordination des activités en faveur des femmes					1 132		40 000	28 390	71,0
. Coordination des activités en faveur des jeunes					21 286		29 400	33 814	115,0
. Coordination des activités en faveur de l'Afrique				195 000		0,0	260 000	68 154	26,2
. Coordination des activités concernant le projet "Vers une culture de la paix"					10 175			21 661	
Total, Titre II.A	0	0		5 415 800	6 610 391	122,1	4 010 500	5 302 679	132,2
II.B									
. Centre d'échange d'information					16 904		30 200	16 591	54,9
. Office des Editions de l'UNESCO							57 600	50 261	87,3
. Office des périodiques mensuels					940		89 200	17 446	19,6
. Office de l'information du public				87 000	13 931		142 000	70 416	49,6
Total, Titre II.B	0	0		87 000	31 775	36,5	319 000	154 714	48,5
TOTAL TITRE II	0	0		5 502 800	6 642 166	120,7	4 329 500	5 457 393	126,1
TITRE III									
Bureau des relations extérieures				10 000	593 685	5936,9	565 600	350 535	62,0
Bureau des relations avec les sources de financement extrabudgétaires					9 980		223 000	106 369	47,7
Bureau des conférences, des langues et des documents							13 100	11 699	89,3
TOTAL TITRE III	0	0		10 000	603 665	6036,7	801 700	468 603	58,5
TITRE IV									
Bureau de l'ADG/MA							19 000	26 788	141,0
Bureau du Contrôleur financier							17 900	7 448	41,6
Bureau de la gestion des ressources humaines					35 000		122 900	71 698	58,3
Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications					2 337		75 700	39 727	52,5
Bureau du soutien et des services							39 500	24 177	61,2
TOTAL TITRE IV	0	0		0	37 337		275 000	169 838	61,8
TITRE V									
Services communs ; entretien et sécurité							9 000	244	2,7
TITRE VI									
Rénovation des bâtiments du Siège									
TOTAL TITRES I-VI	2 327 700	1 052 482	45,2	5 566 800	7 328 905	131,7	5 887 800	6 513 637	110,6

Les décalages entre le tableau de bord et le présent tableau au titre des Voyages de délégués et Voyages de participants
(Voyages de délégués : 1 066 180 dollars - 1 052 482 dollars = 13 698 dollars Voyages de participants : 7 328 905 dollars - 7 315 207 dollars = 13 698 dollars
sont dus à 7 obligations codés sous Voyages de délégués au lieu de Voyages de participants

N° de l'obligation	Montant \$
202048.0	451
810901.1	1 400
820604.1	8 673
820203.1	350
850222.0	2 000
880952.1	824
	<hr/>
	13 698

**ETATS DE L'ELEMENT VOYAGES LIE AUX ACTIVITES
DES COMMISSIONS INTERGOUVERNEMENTALES
PAR SECTEUR DE PROGRAMME**

	\$
SECTEUR DE L'EDUCATION	
Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS)	
Voyages du personnel	4 067
Tous les instituts de l'UNESCO pour l'éducation sont regroupés sous allocations financières	
SECTEUR DES SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	
Conseil international de coordination du programme sur L'homme et la biosphère (MAB)	
Participants à des conférences et des réunions organisées par l'UNESCO	46 879
Participants pour des consultations au Siège ou ailleurs	60 436
Participants à des séminaires et/ou des cours de formation	2 730
Voyages du personnel	193 499
Total	303 544
Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI)	
Participants à des conférences et des réunions organisées par l'UNESCO	74 347
Participants pour des consultations au Siège ou ailleurs	200 303
Participants à des séminaires et/ou des cours de formation	3 340
Voyages du personnel	182 826
Total	460 816
Commission océanographique intergouvernementale (COI)	
Participants à des conférences et des réunions organisées par l'UNESCO	20 714
Participants pour des consultations au Siège ou ailleurs	428 559
Participants à des séminaires et/ou des cours de formation	4 469
Voyages du personnel	126 469
Total	580 211
SECTEUR DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	
Conseil intergouvernemental du programme "Gestion des transformations sociales" (MOST)	
Participants à des conférences et des réunions organisées par l'UNESCO	106 530
Participants pour des consultations au Siège ou ailleurs	2 614
Participants à des séminaires et/ou des cours de formation	28 500
Voyages du personnel	87 279
Total	224 923
Comité intergouvernemental créé en vertu des statuts du Comité international de bioéthique (IGCB)	
Participants à des conférences et des réunions organisées par l'UNESCO	213 311
Participants pour des consultations au Siège ou ailleurs	1 598
Participants à des séminaires et/ou des cours de formation	
Voyages du personnel	15 806
Total	230 715
SECTEUR DE LA CULTURE	
Comité intergouvernemental du patrimoine mondial (WHC)	
Participants à des conférences et des réunions organisées par l'UNESCO	398
Participants pour des consultations au Siège ou ailleurs	924
Participants à des séminaires et/ou des cours de formation	1 477
Voyages du personnel	32 230
Total	35 029
SECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DE L' INFORMATION	
Programme Information pour tous (PGI et PII)	
Participants à des conférences et des réunions organisées par l'UNESCO	186 470
Participants pour des consultations au Siège ou ailleurs	31 654
Participants à des séminaires et/ou des cours de formation	1 235
Voyages du personnel	119 247
Total	338 606
Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC)	
Participants à des conférences et des réunions organisées par l'UNESCO	161 112
Participants pour des consultations au Siège ou ailleurs	
Participants à des séminaires et/ou des cours de formation	
Voyages du personnel	2 642
Total	163 754